NOS DEUX SUPPLEMENTS
Le Monde ECONOMIE — LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES
Le Monde INTERACTIF — LES NOUVELLES TECHNOLOGIES www.lemonde.fr/inetechno

Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17490 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — MERCREDI 18 AVRIL 2001 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Sectes : le procès de l'Ordre du Temple solaire s'ouvre à Grenoble

SEIZE MORTS, UN PRÉVENU : plus de cinq ans après la mort violente des adeptes de l'Ordre du Temple solaire, à Saint-Pierre-de-Chérennes, dans le Vercors, le compositeur et chef d'orchestre Michel Tabachnik s'explique, à partir de ce mardi 17 avril, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, sur ses responsabilités dans ce que la justice considère encore aujourd'hui comme un *« suicide collectif »*. Renvoyé pour *« association de malfaiteurs en vue de la préparation de crimes d'assassinats »*, le musicien, aujourd'hui écarté des concerts, se dit *« complètement étranger »* à cette affaire. De leur côté, plusieurs parties civiles dénoncent les lacunes de l'enquête et s'interrogent sur les destinations réelles des « millions » accumulés par Joseph Di Mambro, le gourou de la secte, mort à Saint-Pierre-de-Chérennes.

Lire page 10

L'heure de vérité de Lionel Jospin

● Mardi soir, sur France 2, le premier ministre tente de sortir de la mauvaise passe qu'il traverse depuis les municipales ● « Le Monde » raconte sa colère contre des journalistes ● L'incertitude sur sa candidature présidentielle pèse sur la gauche ● Plans sociaux en préparation chez Philips et Moulinex

INVITÉ d'une émission spéciale de France 2, mardi 17 avril à 20 h 20, Lionel Jospin devait s'expliquer sur la situation du gouvernement, sur celle de la majorité et sur ses propres projets à un an de l'élection présidentielle. C'est la première fois que le premier ministre s'exprime à la télévision depuis les élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars. Il avait déjà réuni à deux reprises un « séminaire » du gouvernement, le 31 mars et le 12 avril, sans réussir à dissiper inquiétudes et interrogations. Les orientations puis les décisions annoncées dans ces deux circonstances n'avaient pas mis un terme aux critiques venues des partenaires du Parti socialiste : les communistes, les Verts et le Mouvement des citoyens. Le premier ministre a été mis en cause, en outre, sur sa maîtrise de soi et sur son éventuelle fatigue, à la suite des remontrances brutales qu'il a adressées à deux journalistes de France 2 et de l'Agence France-Presse le 7 avril, au cours de son voyage au Brésil. Il leur reprochait notamment de ne pas avoir assez rendu compte d'un discours qu'il avait prononcé à Rio de Janeiro au sujet de la mondialisation. *Le Monde* fait le récit de la colère du premier ministre.

● Lionel Jospin en difficulté p. 6
● Récit de sa méchante colère p. 6
● Son portrait par Alain Juppé p. 6
● Mme Guigou et le front social p. 7
● Mondialisation : le discours p. 16
● Plan social chez Philips p. 18
● Inquiétude chez Moulinex p. 19
● L'analyse de Laurent Mauduit p. 19

Lionel Jospin devait aussi expliquer l'action du gouvernement en matière d'emploi, car, malgré la croissance, de nombreux plans sociaux continuent d'être dévoilés. Après Danone et Marks & Spencer, la firme Philips a annoncé, mardi, la suppression de quelque 6 000 emplois, dans le monde. Le groupe néerlandais ne révélera qu'au deuxième trimestre le détail de son plan social, mais il a fait comprendre que l'usine de téléphonie mobile du Mans, qui emploie 2 600 personnes, est, à terme, menacée. Par ailleurs, selon des informations de sources syndicales recueillies par *Le Monde*, un nouveau plan social serait en préparation chez Moulinex : près de 2 900 emplois seraient menacés, du fait de la fermeture possible de trois usines, dans le Nord, le Calvados et l'Orne.

Le piège

LES COLÈRES expriment souvent des inquiétudes qui dépassent l'objet apparent du courroux. Irréfléchie, puisque fort dommageable à une image patiemment construite de maîtrise et de cohérence, celle du premier ministre contre des journalistes au retour de son voyage au Brésil est l'aveu de son malaise. Un malaise politique dont la clé n'est pas existentielle, mais institutionnelle : le piège de la cohabitation est en train de se refermer sur Lionel Jospin. Et peut-être en a-t-il soudainement pris conscience. Ce moment était prévisible, presque programmé et, à coup sûr, anticipé par l'Elysée. La cohabitation est une paix armée dont le perdant est désigné d'avance : le premier ministre. Ce dernier est englué dans une guerre de position, confronté à l'intendance et à l'urgence, tandis que le président mène une guerre de mouvement, à l'abri d'une irresponsabilité politique que conforte, désormais, son irresponsabilité juridique de fait.

ÉDITORIAL

J.-M. C.

Lire la suite page 17

La Somme, de l'eau encore longtemps

LES RIVERAINS de la Somme qui ont dû abandonner leurs habitations inondées s'installent, tant bien que mal, dans un provisoire qui risque de durer : la décrue sera lente, et il leur faudra du temps avant de pouvoir récupérer leur logement. Une nouvelle polémique s'est ouverte à propos du nettoyage de la rivière : le conseil général, qui en a la charge depuis 1992, se défend de toute négligence, même si le budget alloué est en baisse. Ces élus désignent les riverains des affluents de la Somme qui, selon eux, n'entretiennent pas les berges. Le préfet annonce la mise en place d'un plan de prévention des risques d'inondation « *d'ici deux ans* ».

Lire page 13

Dans les Carpates, Dracula aura son parc d'attractions

BUCAREST
de notre correspondant

Se tenant immobile au pied du château de Bran, village roumain situé dans les Carpates, le petit William est rassuré. Cet enfant, âgé de dix ans, a traversé l'Atlantique depuis les Etats-Unis jusqu'en Transylvanie, au centre de la Roumanie, pour affronter son ennemi et son idole, Dracula. Son père, lui aussi, se présente comme un passionné du vampire transylvain. *« Je n'ai pas peur »*, lance, bravache, William. *« J'ai apporté une croix et plusieurs lanternes. Ça l'effraie, la lumière et la croix. »*

Environ 50 000 touristes se rendent chaque année au château de Bran en espérant croiser son sanguinaire locataire. Mais si le vampire a pris l'habitude de poser un lapin, le commerce qui le concerne est toujours au rendez-vous. A Bran, tout se vend sous le label Dracula : T-shirts, pull-overs, flûtes de Pan, fromages, *tzuica* (eau-de-vie à base de prune), bric-à-brac de toute nature, cabernet sauvignon ou merlot portant l'étiquette Le Vampire...

Saisis par la fièvre mercantile, les paysans de Bran découvrent, onze ans après la chute du régime communiste, les délices de l'économie de marché.

Dracula rapporte gros dans son pays d'origine, au point que le ministre roumain du tourisme, Dan Agathon, annonce l'ouverture, à l'été 2002, du site Dracula Land. Le futur parc de distractions prévoit également un institut Dracula, censé maintenir un contact permanent avec les quelque 4 000 associations éparpillées dans le monde qui revendiquent le vampire comme objet de leur activité.

L'emplacement du site est *« top-secret »*, car, selon le ministre du tourisme, *« il faut éviter les spéculations immobilières »*. Une précaution qui, vue de Bran, semble justifiée. *« Après l'annonce de ce projet, le prix des terrains a tout de suite flambé ici »*, affirme Marilena Stoian, chargée du réseau de tourisme rural de Bran. Selon les autorités roumaines, plusieurs investisseurs américains et européens ont proposé de financer le projet.

Avec Dracula Land, l'Etat roumain espère récupérer une partie des bénéfices que le mythe du vampire promet toujours. *« Il y a des voix qui me critiquent,* reconnaît le ministre du tourisme. *Je suis accusé de vendre une fausse légende et d'offenser la mémoire d'un grand héros national. Mais je suis un homme pragmatique, et ces critiques ne vont pas me faire changer d'avis. C'est un projet fantastique. »*

De fait, Dracula Land ne fait pas l'unanimité en Roumanie, où bon nombre d'intellectuels critiquent l'exploitation commerciale du mythe sanguinaire. Ils estiment que Dracula nuit à l'image de son ancêtre supposé, Vlad l'Empaleur, Transroumain du XVe siècle considéré en Roumanie comme un héros national. Mais que l'on soit pour ou contre, Dracula n'en reste pas moins une poule aux œufs d'or. Grâce à ses profits, Bran ressemble aujourd'hui davantage à un village suisse qu'à un village roumain. *« Tout est possible ici*, déclare un guide du château. *On a vu des Japonais qui avaient apporté des gousses d'ail pour se protéger. Les Américains sont les plus sensibles. Quand on leur explique que, en réalité, Dracula n'a jamais habité ce château, il y en a qui se mettent à pleurer. Nous avons décidé de ne dévoiler la vérité qu'à la fin de la visite guidée, pour ne pas casser le rêve... »*

Mirel Bran

BOEING

BOEING CONTRE AIRBUS

Le Sonic Cruiser plus haut, plus vite

Moins de passagers, mais plus vite : Boeing, en lançant son Sonic Cruiser, veut contrer Airbus et son très gros-porteur A-380. L'avion américain transportera de 175 à 300 passagers à une vitesse proche de celle du son, permettant de gagner presque deux heures sur les liaisons transatlantiques. Les défis techniques sont nombreux à relever pour une mise en service prévue en 2006-2008. p. 26

Les offensives d'Ariel Sharon

ARIEL SHARON

ALORS QUE des unités israéliennes ont pénétré, lundi, dans le nord de la bande de Gaza, en violation des accords d'autonomie, Ariel Sharon, dans un entretien au journal *Haaretz*, affirme sa conviction que *« la guerre d'indépendance n'est pas encore terminée »*.

Lire pages 2 et 34

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 418 - 7,50 F

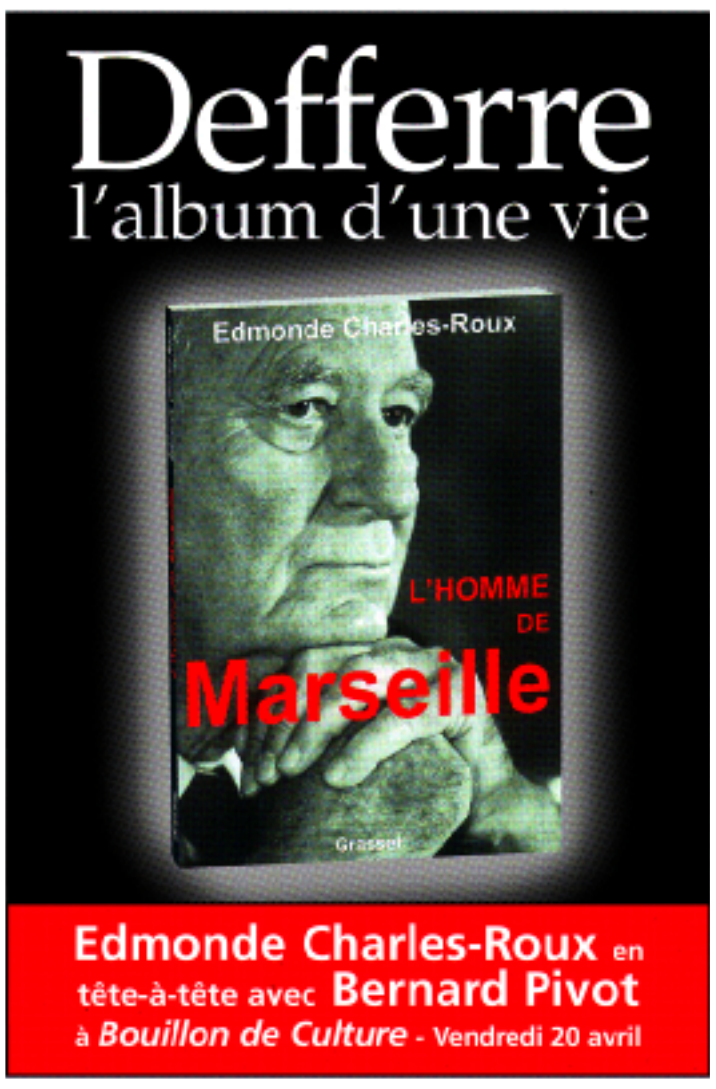

POINT DE VUE

La sociologie sous une mauvaise étoile

par Christian Baudelot et Roger Establet

LA braderie médiatique dont l'université Paris-V vient d'être le théâtre et l'actrice principale est d'abord une faute collective, commise en connaissance de cause.

Il faut, pour décerner un doctorat, l'accord et la coopération de plusieurs parties : le directeur de la thèse qui accepte le sujet et décide du moment où elle lui paraît achevée, les membres du jury choisis par le même directeur qui cautionnent d'avance, en acceptant de siéger, le sérieux académique de l'entreprise, les deux rapporteurs qui, après avoir lu la thèse, rédigent et signent un document garantissant la qualité intellectuelle du travail en fonction des normes professionnelles en vigueur dans la discipline ; le directeur de l'école doctorale, représentant le conseil scientifique, qui délivre l'autorisation de la soutenance au vu des rapports précédents et de toutes les informations qui ont pu lui parvenir sur le travail accompli ; le président de l'université, enfin, qui engage la responsabilité de son établissement et, au-delà, la personnalité morale de l'université.

Manifestement, les contrôles n'ont pas fonctionné à l'occasion de la soutenance de thèse de l'astrologue Elizabeth Teissier, samedi 7 avril à la Sorbonne. Il a sans doute suffi d'arguer de son statut de professeur, de s'entendre entre soi et de faire confiance à la lâcheté universitaire ambiante, faite de petits compromis et de micro-reniements, pour que l'entreprise aille jusqu'à son terme.

Qu'importe la sociologie, qu'importe l'Université, pourvu que chacun puisse cultiver en paix son petit champ ? Qu'ils le veuillent ou non, les effets et les méfaits d'une telle décision rejailliront pourtant durablement sur tous ceux qui s'en trouvent collectivement responsables.

Lire la suite page 15

Christian Baudelot et Roger Establet *sont professeurs de sociologie à l'Ecole normale supérieure et à l'université d'Aix-en-Provence.*

DESAVINO

CINÉMA

Mémoires noires

Deux films s'intéressent cette semaine au sort fait à la communauté noire aux Etats-Unis : *Little Sénégal*, de Rachid Bouchareb, servi par l'interprétation magique de Sotigui Kouyaté *(photo)*, mêle poésie et inventivité, au contraire de *A la rencontre de Forrester*, de Gus Van Sant, plat et gentil, avec un Sean Connery qui ne prend aucun risque. p. 31 à 33

► www.lemonde.fr/cinema

International 2
France 6
Société 10
Régions 13
Horizons 14
Entreprises 18
Communication 20
Tableau de bord 21
Carnet 24
Aujourd'hui 26
Météorologie-Jeux 29
Culture 31
Guide culturel 33
Kiosque 34
Abonnements 34
Radio-Télévision 35

PROCHE-ORIENT Après des tirs de mortier par les Palestiniens sur la localité de Sderot, dans le sud d'Israël, l'armée israélienne a mené, lundi 16 avril, une opération de grande envergure en territoire autonome palestinien dans la bande de Gaza. ● TSAHAL continuera d'occuper les secteurs où elle a pénétré aussi longtemps que les tirs de mortiers continueront, a déclaré, mardi, un porte-parole militaire. ● DES SYMBOLES de l'Autorité palestinienne ont été visés : les installations de la Force 17 et de la police. Les bombardements ont fait un mort et vingt-sept blessés. ● LA FORCE 17 est l'une des cibles de choix des tirs israéliens qui, estime un responsable de cette unité d'élite, visent indirectement le président Yasser Arafat. ● EN ISRAËL, une grande partie de l'opinion et de la classe politique réclame un durcissement de la politique à l'égard des Palestiniens. *(Lire aussi page 34.)*

L'armée israélienne pénètre dans les territoires palestiniens autonomes

L'opération menée lundi 16 avril par Tsahal dans la bande de Gaza est la plus importante depuis le déclenchement de l'Intifada, le 29 septembre 2000. L'occupation se poursuivra, selon les autorités, aussi longtemps que les tirs de mortier continueront

L'ARMÉE israélienne maintiendra son occupation des zones autonomes palestiniennes de la bande de Gaza dans lesquelles elle s'est introduite lundi soir 16 avril, aussi longtemps que les menaces des tirs d'obus palestiniens subsisteront, a annoncé, mardi, un porte-parole militaire israélien. *« Si les tirs d'obus de mortier cessent, à la suite, par exemple, d'une intervention de l'Autorité palestinienne, il n'y aura aucune raison pour que nous restions dans ces secteurs, qui sont relativement peu peuplés »,* a déclaré le général Ron Kitrey à la radio militaire.

L'armée israélienne avait pénétré, lundi soir, en secteur sous contrôle total palestinien dans le nord de la bande de Gaza, en violation des accords d'autonomie, en riposte à des tirs palestiniens d'obus de mortier vers Sderot, une localité du sud d'Israël, qui n'ont fait ni victime ni dégâts.

Des militaires, appuyés par des blindés, sont entrés à Beit Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza, et ont notamment rasé au bulldozer des positions de la police des frontières. L'armée a également bombardé plusieurs cibles symboles de l'Autorité palestinienne, rapporte notre envoyé spécial à Gaza, Gilles Paris.

Ainsi, deux postes de la sécurité préventive, un autre du Fatah, l'organisation de Yasser Arafat, ainsi que le quartier général de la police palestinienne, ont-ils été touchés. Le QG de la sécurité préventive pour l'ensemble des territoires palestiniens a été à l'évidence visé par deux roquettes qui se sont abattues l'une sur un quartier résidentiel et l'autre dans un terrain vague situés à proximité.

CHARS ET BULLDOZERS

Deux bâtiments de la Force 17, unité de sécurité d'élite palestinienne, faisaient partie des sept cibles principales, rapportent par ailleurs les agences de presse. Des responsables palestiniens ont indiqué que des hélicoptères avaient touché un poste de la Force 17, près de la côte de Gaza, et que des tirs de la marine israélienne avaient atteint le QG de cette même force à Deir el-Balah, un camp de réfugiés dans le centre de Gaza. Des assauts ont également été lancés contre les camps de réfugiés de Khan Younis et de Rafah près de la frontière égyptienne.

En certains points, des chars israéliens étaient accompagnés de bulldozers, qui ont démoli des maisons et des monticules de sacs de sable. Selon Tsahal, des tireurs palestiniens se postaient derrière ces buttes artificielles pour ouvrir le feu sur des postes militaires israéliens et sur les sept mille colons juifs vivant dans les environs. L'armée a fermé toutes les routes dans la bande de Gaza. Selon le dernier bilan donné de sources médicales palestiniennes mardi matin, vingt-sept Palestiniens ont été blessés dans les opérations de l'armée israélienne, qui avait également lancé des attaques d'hélicoptères.

« L'armée a pris le contrôle de secteurs qui constituaient une menace directe ainsi que de deux corridors menant du territoire israélien à la côte méditerranéenne près de la colonie de Netzarim et dans le secteur de Kissoufim », selon le général Kitrey. *« Nous poursuivrons nos opérations tant que cela sera nécessaire, c'est-à-dire tant que les tirs de mortier palestiniens continueront contre les localités israéliennes »,* a-t-il dit.

Selon lui, *« il ne s'agit pas d'une occupation, mais d'une prise de contrôle d'une bande de territoire qui a une largeur de plusieurs centaines de mètres et atteint à certains endroits 1 kilomètre dans le nord-est de la bande de Gaza ».* La présence militaire israélienne dans les secteurs autonomes *« pourrait durer quelques jours ou plus »*, a-t-il dit.

UNE RENCONTRE ANNULÉE

Le ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, interrogé à la radio, a assuré que l'armée *« n'avait pas l'intention de rester dans les secteurs passés sous le contrôle de l'Autorité palestinienne ».* M. Pérès s'est refusé à accuser le président palestinien, Yasser Arafat, d'être directement responsable des tirs d'obus. *« Il n'y pas lieu de se livrer à des supputations »,* a-t-il affirmé, tout en pressant M. Arafat *« de prendre ses responsabilités et faire cesser les tirs de mortier qui sont intolérables pour tous les Israéliens ».* Lundi soir, un conseiller du président palestinien, Samir Rantissi, avait affirmé que les obus étaient tirés par *« des groupes qui échappent au contrôle des forces de l'Autorité palestinienne ».* L'opération lancée lundi par l'armée israélienne est en tout cas la plus violente et la plus étendue depuis le début de la seconde Intifada palestinienne, il y a sept mois.

Par ailleurs, en Cisjordanie, dans les environs de Bethléem (Sud), les chars israéliens ont tiré au canon et à la mitrailleuse contre des localités et des camps de réfugiés, en riposte à des tirs palestiniens sur des positions militaires et la colonie juive de Gilo. Trois Palestiniens ont été blessés par des éclats d'obus.

Signe de la dégradation de la situation, une nouvelle rencontre de sécurité israélo-palestinienne, prévue lundi soir, a été annulée. Cette escalade est survenue quelques heures à peine après un certain réchauffement du « front » libanais, consécutif au raid aérien mené par Israël contre une position de l'armée syrienne à l'est de Beyrouth après une attaque anti-israélienne du Hezbollah au Liban sud. – *(AFP, Reuters.)*

► www.lemonde.fr/israel

479 morts en sept mois

Un Palestinien a été tué par des tirs de soldats israéliens près de Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie, a-t-on indiqué mardi 17 avril, de sources hospitalières palestiniennes. Il a été touché de plusieurs balles au visage et à la poitrine, a-t-on ajouté de même source. Des militaires israéliens ont affirmé qu'il a été tué alors qu'il tentait de poignarder un soldat israélien à un barrage routier près de Tulkarem. Son corps a été remis à des officiers de liaison palestiniens.

Dans la bande de Gaza, un membre d'un service de sécurité palestinien a été tué, mardi matin, par des tirs israéliens d'obus de char vers la localité de Beit Hanoun. Ces décès portent à 479 le nombre de personnes tuées depuis le début du soulèvement palestinien, le 29 septembre 2000 : 394 Palestiniens, 71 Israéliens, 13 Arabes israéliens et un Allemand. – *(AFP.)*

« C'est à Yasser Arafat qu'ils s'en prennent ! »

GAZA
de notre envoyé spécial

Un conteneur a été installé à l'extérieur du camp et relié au réseau électrique par des câbles qui courent à même le sol. Il s'agit du nouveau bureau de ce poste de la Force 17 installé dans le quartier de Tuam, entre la ville de Gaza et celle de Jabaliyé. A l'intérieur, les bâtiments bombardés à plusieurs reprises par l'armée israélienne ont été désertés par les membres de ce corps d'élite dédié à la sécurité du président Yasser Arafat, dont la statue en pied, uniforme vert olive et keffieh réglementaires, installée non loin de l'entrée, salue désormais des allées vides. La visite du camp s'effectue au pas de charge. *« On ne sait jamais »*, marmonne le guide, un soldat désabusé. Les projectiles israéliens ont perforé le béton et abattu les murs de parpaings des dortoirs. La caserne, neuve et manifestement bien entretenue, laisse voir de loin en loin son squelette de ferraille.

« Les Israéliens connaissent parfaitement la disposition des lieux. Nous n'avons cessé d'être survolés par des hélicoptères ou par des drones au cours des dernières semaines. Ils ont pu prendre toutes les photos dont ils avaient besoin, assure un officier. *Ils voulaient tuer, c'est certain. »* Entre les bombardements de ses casernes et l'assassinat de l'un de ses officiers sur une route principale de Gaza, fauché par des tirs d'hélicoptère non loin d'habitations de civils, la Force 17 est désormais une cible, et ses troupes sont dispersées. Réputée dévouée à son chef, elle compte environ 3 500 hommes, présents dans toutes les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne à Gaza et en Cisjordanie. Elle est équipée principalement d'armes légères et dispose de quelques transports de troupe blindés, des moyens bien dérisoires face à la surpuissance de feu israélienne.

Au quartier général, installé à deux pas de la résidence du chef de l'Autorité palestinienne, le général Abou Salah hausse les épaules. Bras droit du chef de ce corps, Fayçal Abou Charrah, il assure ne pas être dupe des communiqués militaires israéliens. *« Ils nous accusent en permanence de tirer sur leurs soldats ou sur leurs colonies, ils ont même dit que notre officier était un agent du Hezbollah, mais tout cela est faux. En fait, ils veulent tout simplement faire passer un message à Yasser Arafat. En nous bombardant, c'est aussi à lui qu'ils s'en prennent. Ils montrent ainsi que sa sécurité n'est plus taboue. »*

MENACE PERMANENTE

« Mais nous en avons vu d'autres, poursuit le général. *A Beyrouth, c'était bien pire. C'est avec du très gros calibre, de la grosse artillerie qu'ils nous tiraient dessus ! »* Autour du général, ses compagnons d'armes aux cheveux et moustaches blanchis ou clairsemés hochent la tête. *« C'est d'ailleurs à Beyrouth que nous avons gagné ce nom de Force 17* , raconte-t-il. *Nous étions déjà chargés de la sécurité de Yasser Arafat et il fallait toujours nous contacter pour pouvoir le rencontrer. Notre numéro de téléphone se terminait par 17, et c'est resté. »*

Après l'évacuation de Beyrouth, la Force 17 s'est éparpillée en Tunisie, au Soudan et dans les deux Yémens. A la faveur des accords d'Oslo, elle s'est reformée à Gaza en incorporant dans ses rangs des anciens *chebab* (jeunes) de l'Intifada. Tous se trouvent aujourd'hui sous la menace permanente de frappes punitives qui comportent aussi leur lot de bavures. A Beit Lahia, deux familles campent désormais dans la rue devant les ruines de leurs maisons. Cette fois-ci encore, le pire a été évité.

Gilles Paris

Pour une majorité d'Israéliens, le pays est en danger

JÉRUSALEM
correspondance

La nouvelle cible choisie, lundi 16 avril, par les Palestiniens n'est pas une colonie en plein cœur des territoires palestiniens, ni un kibboutz accolé à la « ligne verte » du côté israélien. Sderot, sur laquelle sont tombés cinq obus de mortier en fin d'après-midi, est une petite agglomération israélienne, à trois kilomètres au nord-est de la bande de Gaza. Un des projectiles est tombé à vingt mètres de la maison du maire, Eli Moyal. *« Maintenant on est sur la ligne de front. C'est insoutenable. La solution est de prévenir les attaques dans cette direction, pas de protéger les citoyens en les envoyant dans des abris »*, a-t-il aussitôt déclaré. Cette attaque palestinienne renforce l'idée, partagée par la grande majorité de la population israélienne, que le pays est en danger, et pas seulement les colonies.

A Sderot, aucune victime n'est à déplorer, mais la population est sous le choc, stupéfaite d'être devenue l'objet d'attaques palestiniennes. Les tireurs n'ont sans doute pas choisi cette ville par hasard ; la ferme d'Ariel Sharon est à proximité de la commune. L'armée israélienne a aussitôt réagi en pénétrant une nouvelle fois dans la zone contrôlée par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et en bombardant plusieurs symboles de l'Autorité palestinienne, notamment à Beit Hanoun, d'où les obus de mortier auraient été tirés.

Une partie de la classe politique et de l'opinion publique considère désormais que Tsahal doit se montrer plus dure. *« La situation va peut-être s'aggraver »*, a déclaré le ministre de la défense Benyamin Ben Eliezer. Certains experts israéliens considèrent d'ailleurs que l'attaque sur Sderot est une réponse indirecte des Syriens au raid aérien mené par Tsahal contre une de leurs positions au Liban. Pour les Israéliens, Sderot est devenue une autre Kyriat Chmoneh, ville du nord de la Galilée qui a été souvent exposée aux tirs de katioucha du Hezbollah avant le retrait de Tsahal du Liban sud.

CONTACTS OFFICIEUX

Les espoirs de retour au calme et de reprise de négociations semblent de plus en plus infimes. Le ministre jordanien des affaires étrangères, Abdel Ilah El Khatib, a failli annuler une visite, lundi, en Israël après le raid israélien sur une station radar syrienne au Liban. M. El Khatib, qui s'est laissé convaincre de maintenir sa visite par son homologue Shimon Pérès, a présenté officiellement le plan jordano-égyptien de reprise des pourparlers de paix. Ce plan a été rejeté par le gouvernement d'Ariel Sharon, qui refuse notamment qu'une date butoir soit fixée pour la conclusion d'un accord sur le statut définitif des territoires palestiniens.

Une réunion de coopération israélo-palestinienne en matière de sécurité semble renvoyée aux calendes. Quant aux contacts officieux de Omri Sharon, le fils du premier ministre, avec le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, ils font l'objet de vives critiques. Yossi Sarid, un député du Meretz et une organisation non gouvernementale ont décidé de présenter un recours devant la Cour suprême au motif qu'un membre du gouvernement ne peut employer un de ses proches pour une mission publique. De son côté, l'aile droite de l'équipe au pouvoir estime que ces contacts vont à l'encontre du principe énoncé par le gouvernement, selon lequel *« Israël ne négocie pas sous la violence »*.

Omri Sharon, directeur de la campagne électorale de son père, est plus familier du monde des affaires que de la politique, mais il a un atout majeur auprès de M. Arafat : la confiance de son père.

Catherine Dupeyron

La Syrie « se réserve le droit de se défendre contre l'agression »

L'ONU, les Etats-Unis, la Russie, la France et de nombreux autres pays ont exhorté, lundi 16 avril, toutes les parties à *« la retenue »* après le raid aérien israélien mené, tôt le même jour, contre une station radar syrienne au Liban, après une attaque anti-israélienne du Hezbollah libanais. Les pays arabes ont condamné unanimement *« l'agression »* israélienne.

● **Damas** considère que le raid qui a visé ses forces et *« les crimes sauvages et racistes dans les territoires palestiniens sont l'expression de la politique agressive du gouvernement dirigé par Ariel Sharon »*, a déclaré un haut responsable syrien cité par l'agence Sana. La Syrie *« se réserve le droit de se défendre contre cette agression »*, a ajouté ce responsable, qui a invité les Nations unies à *« œuvrer pour mettre fin à l'occupation des territoires arabes conformément à la légalité internationale »*.

● **Au Liban**, rapporte notre correspondant Lucien George, le raid israélien a été perçu comme un sérieux coup de semonce à l'adresse de Damas, le Liban n'en étant que le théâtre. Les Libanais estiment, ajoute Lucien George, que le raid israélien contribue à ancrer la présence de l'armée syrienne et à imposer une sourdine aux voix qui réclamaient une révision de cette présence.

● **Kofi Annan,** secrétaire général des Nations unies, a joint par téléphone plusieurs dirigeants du Proche-Orient pour s'informer avec précision de la manière dont les choses se sont passées. Son représentant spécial au Liban, Staffan de Mistura, avait auparavant déclaré qu'il fallait *« absolument qu'on puisse entendre la position de l'ONU qui s'inquiète et observe avec beaucoup de préoccupation une escalade des réactions des forces israéliennes de l'autre côté de la ligne bleue sur des objectifs syriens en territoire libanais ». « Tout cela pousse vers l'escalade et nous le jugeons dangereux »*, a ajouté M. de Mistura. La *« ligne bleue »* est la ligne de démarcation, tracée par les Nations unies au Liban sud après le retrait de l'armée israélienne en mai 2000. Elle concerne les espaces terrien, aérien et maritime.

● **Aux Etats-Unis,** un responsable du département d'Etat qui a requis l'anonymat a affirmé que Washington était *« préoccupé par l'escalade aussi bien au Liban qu'avec les Palestiniens ». « Nous reconnaissons que le Hezbollah a lancé des roquettes et que les Palestiniens ont tiré au mortier, mais nous conseillons aussi la retenue à Israël car il ne va pas régler ces problèmes par des actions militaires »*, a-t-il ajouté.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Beyrouth, David Satterfield, faisant allusion à l'attaque du Hezbollah, a estimé que *« les attaques délibérées et provocatrices au-delà de la frontière au Liban sud ont pour unique résultat de susciter une escalade »*.

● **Le président russe,** Vladimir Poutine, a demandé que soient *« pris en compte l'intérêt de toutes les parties de la région »*, condition indispensable, selon lui, à l'instauration d'une *« paix solide et durable »*. Auparavant, le ministère des affaires étrangères avait, selon l'agence Ria Novosti, *« catégoriquement condamné »* le raid israélien.

● **La France** a exprimé sa *« vive préoccupation »* après l'engrenage des tirs du Hezbollah et de la riposte israélienne contre *« les positions de l'armée syrienne ». « Face au risque d'escalade des opérations armées, nous appelons toutes les parties à faire preuve de responsabilité pour arrêter cet engrenage et s'abstenir de toute nouvelle action violente »*, indique un communiqué du ministère des affaires étrangères.

● **La Grande-Bretagne** *« désapprouve la violence en provenance de quelque partie que ce soit et regrette les morts causées par cette attaque »,* a déclaré un porte-parole du Foreign Office. *« Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et nous les exhortons fermement à reprendre les négociations »*, a-t-il ajouté.

● **L'Arabie saoudite,** *« choquée par le raid aérien israélien contre des positions syriennes au Liban* (...), *condamne énergiquement cet acte méprisable qui constitue une violation grossière du droit international »,* a déclaré le ministère des affaires étrangères dans un communiqué. *« Nous attendons maintenant* (...) *du Conseil de sécurité de l'ONU qu'il adopte une position ferme, juste et courageuse contre le comportement sauvage d'Israël et ouvre la voie à une remise sur les rails du processus de paix »*, a ajouté Riyad.

● **L'Organisation de la conférence islamique (OCI),** dont le Qatar exerce actuellement la présidence, a réclamé une *« intervention rapide et efficace »* des Etats-Unis et de la Russie, co-parrains du processus de paix, pour *« mettre un terme aux agressions israéliennes et favoriser la reprise du processus de paix »*. Le Qatar et les Etats de l'OCI se tiennent aux côtés de la Syrie, du Liban et du peuple palestinien dans leur juste lutte pour le recouvrement de leurs droits légitimes, a indiqué le ministère des affaires étrangères qatari.

● **L'Egypte, l'Algérie, l'Iran** ont, eux aussi, condamné *« l'agression »* israélienne. Un Airbus d'Egypt Air, faisant la ligne Le Caire-Beyrouth avec cent seize personnes à bord, a failli être pris dans la tourmente au moment du raid d'après son pilote, qui a dévié la trajectoire lorsqu'il a vu les avions bombardiers israéliens, et fait demi-tour pour revenir au Caire.

● **Le président de l'Autorité palestinienne,** Yasser Arafat a dénoncé, enfin, une *« grave escalade »* aux risques imprévisibles.

L'affaire de l'avion-espion, objet d'une rencontre cruciale sino-américaine à Pékin

La libération de l'équipage n'a pas fait baisser la tension

WASHINGTON
de notre correspondant

La rencontre sino-américaine prévue, mercredi 18 avril, pour discuter des suites de l'incident aérien du 1er avril, qui a coûté la vie à un pilote de la République populaire de Chine et entraîné la détention pendant onze jours de l'équipage d'un avion-espion américain, sera cruciale pour les relations entre les deux pays. La tension continue de monter et chaque camp rejette sur l'autre la responsabilité de l'affaire. Signe de cette tension, les rumeurs – démenties lundi par le Pentagone – selon lesquelles les chasseurs du porte-avions *Kitty Hawk* pourraient être utilisés pour protéger les futurs vols de reconnaissance.

La délégation américaine est dirigée par le sous-secrétaire par intérim aux questions politiques du département de la défense, Peter F. Verga. Même si des fonctionnaires du département d'Etat sont du voyage, le fait que le Pentagone ait repris aux diplomates la direction des négociations confirme le durcissement de l'attitude de George W. Bush à présent que l'équipage est sain et sauf. Plutôt que d'arrondir les angles ou de renouveler des regrets – à défaut d'excuses, comme l'auraient souhaité les Chinois – les Etats-Unis vont, dit-on officiellement, poser des *« questions sans concessions »*.

APPAREILS SANS PILOTE

Les Américains entendent aborder quatre thèmes :

1. – Rappeler la responsabilité de l'accrochage, qui incombe, selon eux, au pilote chinois Wang Wei, traité de casse-cou, et qui a peut-être agi sur ordre. Les Chinois insistent au contraire sur la culpabilité de l'équipage de l'EP-3 ;

2. – Éviter que l'incident ne se reproduise. Le Pentagone veut que la chasse chinoise cesse de harceler ses patrouilles.

3. – « Écouter » la revendication de la Chine sur l'arrêt des vols de surveillance ou au moins sur leur éloignement de ses côtes.

4. – Enfin, exiger la restitution de l'avion.

Il n'est pas question pour les Américains de cesser leurs missions d'espionnage aérien de la Chine. Ils ont fait savoir qu'il en allait de leur sécurité et de celle de leurs alliés asiatiques, que ces vols avaient lieu légalement dans l'espace aérien international et que la Chine se livrait également à de telles pratiques le long des côtes de ses voisins.

Le Pentagone attend le feu vert du président pour reprendre ces vols et le commandant des forces du Pacifique a même proposé que le premier ait lieu dès cette semaine. Il est donc exclu de céder aux pressions de Pékin, même si l'on admet que le nombre de ces missions pourrait éventuellement être réduit. En outre, le Pentagone prévoit d'augmenter considérablement l'utilisation d'avions-espions sans pilote.

Pour le secrétaire d'Etat adjoint, Richard Armitage, *« si cette réunion est conduite de manière sérieuse, cela pourrait indiquer que la Chine souhaite des relations productives. Si, au contraire, elle se comporte de manière polémique ou acrimonieuse, cela pourrait indiquer qu'elle n'a pas encore décidé quelle attitude prendre.* (...) *Il va lui falloir choisir quelle sorte de relations elle entend avoir avec nous »*.

LES « DURS » RENFORCÉS

Cette affaire aura en tout cas renforcé, à Washington, la main des « durs » qui veulent mettre fin aux avances de l'ère Clinton. La méfiance l'emporte désormais et l'on ne peut guère s'attendre à une reprise substantielle du dialogue dans les mois à venir, explique Bates Gill, de la Brookings Institution.

Les échanges commerciaux ne devraient pas trop en souffrir, en dépit de déclarations virulentes, car ils sont trop importants et l'administration estime que l'on peut continuer de faire des affaires avec la Chine tout en maintenant ses distances sur le plan stratégique. Certains envisagent néanmoins un renforcement des contrôles sur les exportations de matériel sensible vers la Chine. Washington a par ailleurs présenté, la semaine dernière, une résolution critique pour la Chine à la commission des droits de l'homme des Nations unies.

Enfin, en ce qui concerne les ventes de matériel militaire à Taïwan – qui doivent être décidées la semaine prochaine par M. Bush –, la Maison Blanche aurait déjà fait savoir à Pékin que la livraison éventuelle d'armements antimissiles, comme les destroyers équipés du système radar Aegis ou la dernière version des missiles Patriot, dépendra avant tout de sa conduite, et en particulier de la menace que font peser sur l'île ses batteries de fusées. Mais le président peut difficilement repousser sa décision ou refuser de livrer au moins une partie des équipements réclamés par Taïwan, de peur de paraître céder aux exigences chinoises. D'où la possibilité qu'il accepte de fournir quatre destroyers de type Kidd, plus anciens, commandés par Téhéran dans les années 1970, avant la révolution iranienne.

La libération de l'équipage de l'EP-3 n'a donc pas fait baisser la tension, bien au contraire. De part et d'autre, on célèbre ses « héros » – les 24 militaires américains tout comme le pilote chinois, qui s'est vu conférer à titre posthume par le président Jiang Zemin le titre de *« protecteur des mers et des cieux »*.

Patrice de Beer

► www.lemonde.fr/chineusa

Confusion au Bénin après le retour d'un navire soupçonné de transport d'« enfants-esclaves »

Selon plusieurs ONG, Cotonou serait la plaque tournante d'un trafic touchant toute l'Afrique de l'Ouest

L'*Etireno*, un navire nigérian soupçonné de transporter des enfants-esclaves, est arrivé, mardi 17 avril, à Cotonou (Bénin). Refoulé au Gabon et au Cameroun, le bateau n'aurait eu à son bord que des émigrants clandestins et les autorités n'auraient pu apporter la preuve d'un quelconque trafic. Le Bénin reste cependant la plaque tournante de ce qui est dénoncé comme un véritable esclavagisme des temps modernes.

COTONOU
de notre envoyé spécial

Le mystère sur les victimes présumées d'un trafic d'enfants-esclaves reste entier après l'accostage de l'*Etireno*, un navire battant pavillon nigérian parti le 30 mars de Cotonou, au Bénin, puis refoulé à Libreville, au Gabon, et à Douala, au Cameroun. De retour dans le port béninois, mardi 17 avril, le bateau transportait apparemment une centaine d'émigrants clandestins, dont un certain nombre d'enfants et d'adolescents. Fatigués, racontant avoir été maltraités par la police gabonaise, les passagers, dont beaucoup sont originaires d'Afrique de l'Ouest, disent ne pas avoir vu d'enfants seuls en nombre important, au cours de leurs quelque dix-huit jours d'errance dans le golfe de Guinée.

Ces témoignages ajoutent à la confusion qui entoure cette affaire depuis son début: un quotidien béninois, *Les Échos du jour*, avait, le premier, évoqué des enfants *« en danger de mort au Gabon »*. Sur la foi d'enquêtes de ses bureaux du Gabon et du Cameroun, l'Unicef avait ensuite alerté l'opinion publique, tout en donnant des chiffres, assez imprécis, évoquant une fourchette comprise entre 28 et 250 mineurs. La ministre de la protection sociale du Bénin, Ramatou Baba Moussa, parlait, quant à elle, de 180 enfants.

Quelques heures avant l'arrivée du bateau à Cotonou, la ministre a organisé une conférence de presse et annoncé l'existence possible d'un second bateau qui pourrait avoir à son bord 255 personnes, dont beaucoup de mineurs. *« On ne sait pas d'où vient ce bateau, mais cela pourrait être du Nigeria »*, a-t-elle déclaré, visiblement soulagée de dégager la responsabilité du Bénin dans une affaire embarrassante. Ainsi, le lancement – un temps annoncé – d'un mandat d'arrêt international contre l'affréteur et l'équipage du bateau a été finalement oublié. Quant au second bateau, il était *« imaginaire »*, a ensuite affirmé la ministre, qui concède cependant, en substance : c'est vrai qu'il y a un trafic d'enfants, mais le gouvernement lutte contre et il n'a pas, en tout cas, les proportions évoquées par la presse internationale...

Les organisations humanitaires sont pourtant formelles : le Bénin est la plaque tournante d'un véritable trafic d'esclaves des temps modernes en Afrique de l'Ouest. Des pratiques traditionnelles, tels que le placement et le travail précoce des enfants à des fins éducatives, aboutissent souvent à des situations de servitude.

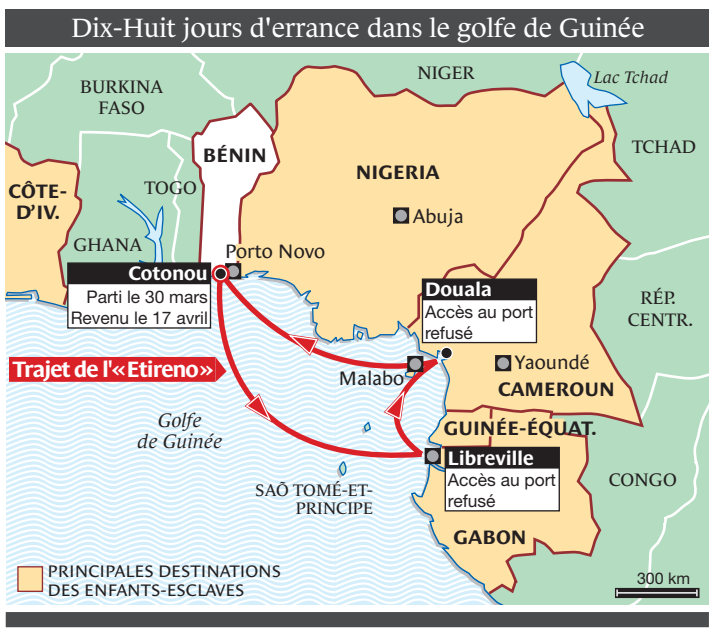

RÉSEAUX SPÉCIALISÉS

Au Bénin, le trafic des enfants-esclaves est d'abord interne : des mineurs, âgés de 4 à 15 ans, issus de milieux ruraux, non scolarisés ou déscolarisés, vont dans les grandes villes pour travailler comme domestiques avec l'accord de leurs parents. *« Le contact entre les parents et le trafiquant est toujours facilité par un proche ou une connaissance de la famille. Ce trafic ne doit pas être confondu avec le placement traditionnel d'enfants, qui répond à un souci de solidarité, d'éducation et d'entraide sociale »*, note Zakari Adam, administrateur de l'Unicef à Cotonou.

Le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Nigeria sont trois des principales destinations des enfants-esclaves, qui y sont employés comme domestiques ou ouvriers agricoles, dans les plantations de cacao et de coton. Pour les y convoyer, des réseaux spécialisés sont mis en place. Des « démarcheurs » sillonnent les villages déshérités et entrent en contact avec les parents auxquels ils promettent de l'argent : un enfant-esclave est ainsi acheté pour 100 à 200 francs. *« Des gens quittent le Gabon, se parent de beaux vêtements pour montrer qu'ils y vivent bien et attirent les enfants en leur promettant la belle vie »*, raconte un témoin entendu par l'association Anti-Slavery International.

D'après cette organisation, *« des moyens de transport peu sûrs, comme des camions et des navires en mauvais état »*, sont utilisés pour acheminer les enfants à destination. *« Nous avons recueilli des témoignages faisant état d'enfants malades jetés par-dessus bord par les équipages des bateaux qui les transportaient »*, ajoute Zakari Adam. Autant d'éléments alarmants qui imposent, pour les associations, que la lumière soit faite sur l'hypothèse d'un deuxième navire, et sur l'attitude pour le moins ambiguë du gouvernement béninois face à cette affaire.

Théophile Kouamouo

Un sommet mondial de l'enfance se tiendra à l'ONU en septembre

Selon l'Unicef, 250 millions de moins de 14 ans travaillent dans des conditions proches de l'esclavage

AU MOINS 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dans des conditions relevant de l'esclavage, estime le Fonds international de secours à l'enfance des Nations unies (Unicef), et plus de 500 millions vivent avec moins de 1 dollar par jour. La manière dont le monde considère et traite les enfants a cependant considérablement évolué au cours de la dernière décennie. A l'origine de ce changement : l'adoption par les Nations unies, en 1989, de la Convention internationale sur les droits de l'enfant (ratifiée à présent par la quasi-totalité des pays de la planète), puis, en 1990, la tenue à New York du premier sommet mondial pour les enfants.

En septembre prochain, l'ONU dressera le bilan des progrès accomplis et de ceux qui restent à faire dans ce domaine, lors d'une session extraordinaire de l'assemblée générale. Une trentaine de chefs d'Etat, dont Jacques Chirac, ont déjà annoncé leur participation à cette réunion qui devrait relancer la campagne pour l'amélioration du sort des enfants dans le monde. De nouveaux engagements seront pris, et un calendrier précis sera fixé, avec trois objectifs principaux : un meilleur départ possible pour les enfants dans leurs toutes premières années, une éducation fondamentale de qualité pour chacun d'eux, et enfin la possibilité pour tous, en particulier les adolescents, de participer pleinement à la vie de leur société. « *La participation des jeunes est essentielle,* souligne Jacques Hintzy, président du comité français de l'Unicef. *Qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté, du sida ou des conflits armés, rien d'important ne peut se faire sans eux. Nous nous adressons en fait beaucoup aux adolescents, et pas seulement aux moins de cinq ou six ans. »*

PAUVRETÉ, GUERRES, SIDA

Seule une stratégie globale, qui prenne en compte l'environnement familial et communautaire, a des chances d'être efficace. C'est ainsi que le développement de l'enfant va de pair avec la protection des femmes et la défense de leurs droits, en particulier leur éducation et leur scolarisation, principal levier pour sortir du cercle vicieux de la misère.

Pour Carole Bellamy, directrice générale de l'Unicef, les trois principaux défis concernant les plus jeunes restent la pauvreté, les guerres et le sida. *« Ces trois facteurs,* insiste-t-elle, *frappent les enfants plus durement encore que quiconque. Leur développement physique et mental exige qu'une solution soit trouvée sans délai. L'enfance ne dure pas toujours. Une fois perdue, on ne la retrouve jamais. »*

Les raisons d'investir en faveur des plus jeunes sont multiples. Elles s'avèrent, de plus, rentables. Près de 11 millions d'enfants meurent chaque année de causes qu'on aurait pu prévenir. Le rapport 2001 de l'Unicef s'attache à le rappeler et estime que chaque franc investi dans les soins à la petite enfance génère 7 francs d'économie.

Tous les spécialistes le soulignent : il ne faudrait pas grand-chose pour que les droits élémentaires des enfants soient assurés. Ce qui manque, la plupart du temps, c'est la volonté politique, assortie d'engagements fermes. Pour cela, il s'agirait de réussir à convaincre les gouvernements de *« l'impérieuse nécessité de bâtir une politique qui fasse de l'enfant une priorité absolue, »* comme le souligne Claire Brisset, ancienne porte-parole du comité français de l'Unicef et actuelle défenseur des enfants, poste créé en France en mai 2000 à l'initiative de Laurent Fabius, et qui existe déjà dans une dizaine d'autres pays européens.

Florence Beaugé

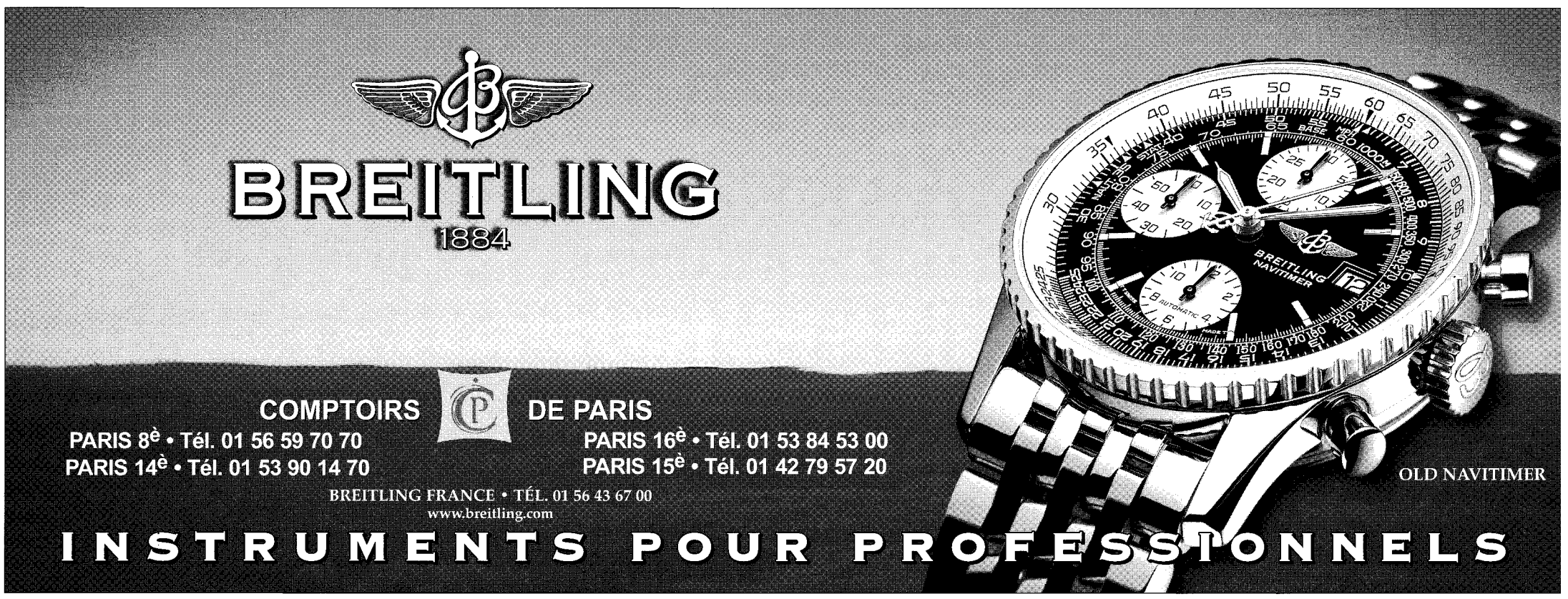

Ricardo Lagos, président de la République du Chili, en visite officielle à Paris

« Le cas Pinochet montre que notre justice fonctionne normalement »

Dans un entretien au « Monde », le chef (socialiste) de l'Etat chilien estime que l'ancien dictateur « a cessé d'être un acteur politique »

Le président chilien, Ricardo Lagos, effectue du 17 au 19 avril sa première visite officielle en France depuis son arrivée au pouvoir, le 11 mars 2000. Premier socialiste élu depuis la chute de Salvador Allende, renversé par le coup d'Etat militaire du général Augusto Pinochet, il sera reçu par Jacques Chirac, et aura des entretiens avec le premier ministre, Lionel Jospin. M. Lagos était à Washington, lundi, où il a évoqué avec George W. Bush les négociations en cours entre le Chili et les Etats-Unis en vue d'un traité de libre-échange commercial. Après sa visite à Paris, le président chilien se rendra au Québec pour participer au troisième Sommet des Amériques, qui doit préparer la création de la zone de libre-échange entre les deux parties du continent… Avant de quitter Santiago, Ricardo Lagos a répondu aux question du *Monde*, au palais présidentiel de La Moneda. Dans cet entretien, il évoque notamment les problèmes du commerce international, les suites de l'affaire Pinochet et la question du divorce, toujours interdit dans son pays.

SANTIAGO
de notre envoyée spéciale

« Qu'attendez-vous de votre visite officielle à Paris alors que, sur le plan économique, la France est le 9e fournisseur du Chili et son 11e client ?

– Nos relations avec la France sont basées sur une vision commune de la démocratie, des droits de l'homme, des politiques sociale et culturelle, et cela depuis fort longtemps. Je veux aussi rappeler que, dans les moments difficiles qu'a traversés le Chili, la France a participé à notre lutte pour la liberté. Sur le plan économique, les investissements français sont significatifs et le commerce bilatéral très important. Au-delà de la France, pour un petit pays comme le Chili, qui exporte 28 % de son produit national, le marché européen est très important puisqu'il absorbe environ 30 % de nos exportations, alors que 20 % à 22 % vont vers les Etats-Unis et 25 % en Asie. Les négociations en vue d'un traité de libre-échange commercial avec l'UE ont bien avancé et, si tout va bien, nous espérons parvenir à un accord en 2002. La

RICARDO LAGOS

France joue en ce sens un rôle déterminant.

– Le Chili entend-il privilégier la négociation d'accords commerciaux à titre individuel – comme c'est le cas avec les Etats-Unis et l'Union européenne mais aussi avec le Mexique et le Canada – ou au nom de blocs régionaux comme l'Aladi (Association latino-américaine d'intégration) ou le Mercosur (Marché commun entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay), auquel le Chili est associé ?

– Il faut faire une différence entre commerce et intégration politique régionale. Nous négocions des accords bilatéraux avec les Etats-Unis, comme avec l'Union européenne, qui sont destinés à améliorer le commerce du Chili sur tous les fronts. Le Chili a un commerce équilibré entre l'Europe, les Etats-Unis mais aussi l'Asie. Mais sur le plan politique, le Chili appartient à l'Amérique latine. Le Mercosur est beaucoup plus qu'un simple marché. C'est la région géographique à laquelle le Chili appartient et à partir de laquelle nous devons élaborer notre politique extérieure. S'il y a demain un accord de libre-échange des Amériques, avec comme partenaire un pays de la taille des Etats-Unis, il est évident qu'il doit y avoir une contrepartie qui sera le monde latino-américain. Le Mercosur n'est pas seulement une union douanière : il doit être une zone d'entente économique, politique et culturelle moyennant une intégration réelle.

» Pour l'instant, le Chili est seulement associé au Mercosur à cause de différences dans les tarifs douaniers. Ce sont des barrières dues à des modèles économiques différents. Mais ce ne sont pas les seules barrières. Nous devons parvenir à harmoniser nos politiques macroéconomiques. Je voudrais personnellement que nous avancions vers un petit Maastricht. Pour affronter la globalisation, nous devons nous mettre d'accord, en Amérique latine, pour affronter, par exemple, la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Individuellement, nous ne sommes rien face à des pays qui ont des législations antidumping qui nous semblent inadéquates. Le commerce mondial, ce ne sont pas seulement des marchés mais, fondamentalement, des accords politiques.

– Quel bilan faites-vous de votre première année de gouvernement ? L'opposition de droite parle d'une "année perdue"…

– Pour certains, cela a sans doute été une année perdue dans la mesure où les institutions ont fonctionné normalement au Chili et que la justice a pu faire ce qui, par le passé, était impensable ! Le gouvernement a créé les conditions pour que les tribunaux puissent agir et ceux-ci ont agi. Nous avons aussi avancé avec un rapport sur les droits de l'homme qui nous a permis d'affronter une vérité très douloureuse et, notamment, les révélations sur les corps de détenus disparus jetés à la mer. Combien de pays ont-ils osé affronter les blessures profondes du passé de façon commune et collective ? Il y a peu de pays où les forces armées ont reconnu ce que les forces armées chiliennes ont reconnu !

> « Il y a peu de pays où les forces armées ont reconnu ce que les forces armées chiliennes ont reconnu ! »

» La question des droits de l'homme a occupé ma première année de gouvernement. Je suis fier que le Chili ait pu à nouveau démontrer au monde qu'il était capable de régler par lui-même ses problèmes. Et maintenant, nous allons pouvoir parler de la réforme de la Constitution et achever la transition démocratique. L'autre élément positif est que la croissance du Chili a été, en 2000, de 5,4 %, soit l'un des taux les plus élevés d'Amérique latine. Ma plus grande frustration est toutefois que, en dépit de cette croissance, nous n'ayons pas pu créer de nouveaux emplois et que le taux de chômage soit actuellement de 8,4 %. Mais je suis optimiste et, dans les prochains mois, nous allons faire approuver une loi garantissant une assurance-chômage et une législation plus justes en matière d'impôts et de travail.

– Le Chili est le dernier pays catholique au monde à ne pas reconnaître le divorce. Pensez-vous qu'une loi puisse être prochainement adoptée sur ce thème malgré l'opposition de l'Eglise ?

– Un projet de loi est en discussion au Parlement et je crois qu'il va aboutir. La peine de mort a récemment été abolie au Chili et cela me semble un bon signe.

– Que pensez-vous du juge Juan Guzman, chargé d'instruire le dossier Pinochet, qui a affirmé au *Monde*, en janvier, subir des pressions de divers secteurs, y compris de membres du gouvernement ?

– J'ai énormément de respect pour le juge Guzman, pour son parcours et pour tout ce qu'il a fait. Je n'aimerais pas que certaines personnes aient cherché à faire pression sur lui car ce serait méconnaître cet homme. Il a d'ailleurs indiqué récemment ne plus subir de pressions. En raison même du dossier dont il avait la charge, le monde entier avait les yeux rivés sur le juge Guzman. Tout ce qui pouvait se passer était un examen personnel pour lui alors que, en fait, il s'agissait d'un examen pour le Chili. Les décisions du juge ont fait l'objet d'appels auprès de cour d'appel de Santiago ou de la Cour suprême. Il ne faut pas oublier que tout a commencé avec la levée de l'immunité du sénateur Pinochet, qui a été votée par une large majorité des membres de la Cour suprême. Donc, les institutions fonctionnent normalement au Chili et je crois que c'est le plus important.

– Après avoir été inculpé et arrêté, le général Pinochet a été remis en liberté. Ses avocats estiment qu'il n'est pas en mesure d'affronter un procès. Croyez-vous que l'affaire Pinochet est terminée et qu'elle ne divise plus le pays ?

– Augusto Pinochet a cessé d'être un acteur politique au Chili. C'est devenu un cas dont beaucoup de gens parlent comme de n'importe quel autre cas. Quand, par exemple, dans un pays européen, resurgissent des situations relatives à ce qui s'est passé pendant l'occupation nazie, ce ne sont pas des thèmes politiques, ce sont des thèmes de conversation. Pendant toute ma campagne présidentielle, pratiquement personne ne m'a posé de questions sur l'affaire Pinochet. Quand on m'a réclamé un procès Pinochet, j'ai toujours affirmé que ce n'était pas à moi de juger le général Pinochet. C'est à la justice chilienne. »

Propos recueillis par Christine Legrand

► www.lemonde.fr/pinochet

MEDECINS SANS FRONTIERES

Paris, le 17 avril 2001

Lettre ouverte à

Monsieur le Président de la République française,
Monsieur le Premier Ministre,

Le 18 avril, à Pretoria, en Afrique du Sud, reprendra un procès qui retient toute notre attention tant ses conclusions et son retentissement seront déterminants pour les médecins impliqués dans les soins aux plus démunis.

Il n'est plus acceptable pour nous et nos patients de se voir refuser l'accès à des médicaments efficaces. Abandon de la recherche pour les maladies tropicales, abandon de la production de certains médicaments essentiels et prix prohibitifs pour les nouvelles molécules conduisent à des situations catastrophiques. L'épidémie de paludisme qui a touché un million de Burundais, l'hiver dernier, constitue un exemple frappant de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. En effet, la majorité de ces malades a été traitée avec de la chloroquine dont l'inefficacité est établie dans tous les pays de la région. Des alternatives thérapeutiques existent mais leur coût interdit pour l'instant leur utilisation élargie.

Les malades atteints du sida sont un autre exemple de cette situation inacceptable. Alors que l'Afrique du Sud prend un tournant décisif pour permettre à ces patients de bénéficier de traitements, 39 compagnies pharmaceutiques, parmi lesquelles Aventis, une entreprise française, ont engagé une action en justice contre le gouvernement sud-africain. Elles demandent que celui-ci retire une loi, votée en 1997 et bloquée depuis, destinée à rendre les médicaments plus accessibles. Cette loi permettrait à de nombreux patients atteints du sida ou d'autres maladies d'obtenir à un prix abordable les médicaments essentiels à leur survie.

L'enjeu de ce procès est de savoir si la priorité sera donnée au maintien des profits de l'industrie pharmaceutique, au détriment de l'accès à des médicaments vitaux pour les malades. Les compagnies pharmaceutiques ont, certes, besoin de la protection assurée par les brevets pour financer leurs recherches. Mais cet argument, seul, est irrecevable car les bénéfices réalisés sur la vente des anti-rétroviraux depuis le milieu des années 1990 devraient permettre, aujourd'hui, aux patients les plus menacés de disposer d'un traitement.

Les compagnies pharmaceutiques le savent bien et elles ont déjà proposé, en marge du procès, des tarifs préférentiels pour certains médicaments. Mais ces annonces ne constituent pas une réponse durable et la vie des malades ne peut dépendre de ces offres "promotionnelles".

Depuis le 11 mars dernier, plus de 250 000 personnes à travers le monde se sont mobilisées aux côtés de Médecins Sans Frontières en signant une pétition qui demande aux compagnies pharmaceutiques de retirer leur plainte sans condition. Les 626 membres du Parlement Européen, des représentants des gouvernements belge, allemand, hollandais et danois ont pris, pour leur part, des positions publiques fortes en soutien au gouvernement sud-africain et en faveur de l'accès aux médicaments pour les pays pauvres.

Parce que le défi posé par l'absence d'accès aux médicaments essentiels pour les plus démunis réclame de l'ambition, mais aussi une forte volonté politique, nous nous adressons à vous. En demandant à la société Aventis de retirer sa plainte, en soutenant les initiatives des pays désireux de favoriser l'accès aux médicaments vitaux et en participant à l'élaboration de politiques appropriées, la France pourrait jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de solutions plus équitables.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Jean-Hervé Bradol
Président de Médecins Sans Frontières

cc : Messieurs les Ministres de la Santé et du Commerce

Depuis 1999, Médecins Sans Frontières s'est engagé dans une campagne internationale d'actions et d'information visant à améliorer l'accès des pays les plus pauvres aux médicaments essentiels. Vous pouvez retrouver la pétition de Médecins Sans frontières sur le site www.paris.msf.org

Un « mur de la honte » élevé à Québec pour la sécurité du Sommet des Amériques

MONTRÉAL
de notre correspondante

Joyau du Patrimoine mondial de l'humanité établi par l'Unesco, la paisible ville de Québec a pris des allures de camp retranché en prévision du 3e Sommet des Amériques qui doit réunir, à partir de vendredi 20 avril, les chefs d'Etat et de gouvernement de 33 pays du continent. Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, craint l'action de ceux qu'il appelle les *« hooligans »*, groupuscules radicaux, anarchistes ou autres, qui se déplacent désormais au gré des rendez-vous de l'antimondialisation. Au point que les employés municipaux ont travaillé d'arrache-pied à souder des bouches d'égouts ou à retirer des pavés de la chaussée.

Les gouvernements canadien et québécois ont investi 70 millions de dollars canadiens dans la sécurité du Sommet. Une prison a carrément été vidée de ses 600 occupants pour accueillir les manifestants qui seraient arrêtés durant le sommet. Plus de 6 700 policiers s'entraînent depuis des mois pour faire face au pire, avec des équipements à la pointe de la technologie anti-émeute, comme les armes d'impact Arwen 37 à balles de plastique ou des uniformes ignifugés résistant aux cocktails Molotov.

En auront-ils besoin, alors que la vieille ville fortifiée qui domine le fleuve Saint-Laurent a rehaussé ses murailles pour protéger les hauts dignitaires des Amériques et George W. Bush ? Le *« mur de la honte »*, ainsi qualifié par les militants antimondialisation, est un *« périmètre de sécurité »* de 6,4 kilomètres de long englobant tous les lieux de travail et d'hébergement du Sommet.

Côté fleuve, nul besoin de palissade, la falaise, de plus de 2 kilomètres de long, est imprenable ! Mais par-delà les célèbres plaines d'Abraham, il fallait autre chose, et les organisateurs du Sommet ont complété le tour du fort par une clôture de 4 kilomètres composée de blocs de béton surmontés de hauts grillages. Pour accéder au cénacle, quelque 20 000 personnes devront montrer patte plus que blanche… y compris ceux qui habitent ou travaillent normalement à l'intérieur du périmètre. Écoliers et fonctionnaires ont d'ailleurs obtenu un congé spécial pour vendredi.

LE CAMPUS DES « REFOULÉS »

La meilleure garantie pour éloigner les « trouble-fête », comme les nomme Marc Lortie, « sherpa » du premier ministre canadien, ce serait encore qu'ils n'arrivent pas jusqu'à Québec. D'où le renforcement des mesures de contrôle notamment aux 33 postes frontières Québec-Etats-Unis.

Si José Bové a été autorisé in extremis à venir par Ottawa, d'autres n'auront pas cette chance. Dans l'Etat américain du Vermont, on a d'ailleurs tout prévu pour accueillir les « refoulés ». Y compris des navettes de la frontière jusqu'au campus de Burlington où pourraient être organisés un mini-contre-sommet et des manifestations *« spéciales-refoulés »*.

Anne Pélouas

La Belgique ouvre le procès du génocide rwandais

BRUXELLES. La Belgique devait ouvrir, mardi 17 avril, le procès du génocide rwandais, en jugeant devant la Cour d'assises de Bruxelles quatre Rwandais soupçonnés d'avoir pris part à cette tragédie dans laquelle ont péri, au printemps 1994, environ huit cent mille Tutsis et Hutus modérés. Vincent Ntezimana, professeur d'université de 39 ans, Alphonse Higaniro, ex-ministre et industriel de 51 ans, Consolata Mukangango (sœur Gertrude) et Julienne Mukabutera (sœur Maria Kisito), religieuses de 42 et 36 ans, sont soupçonnés d'avoir participé au génocide dans la région de Butare (Sud). Les deux premiers auraient inspiré et organisé les massacres des Tutsis. Les deux sœurs bénédictines sont accusées, quant à elles, d'avoir livré aux miliciens hutus plusieurs milliers de personnes qui s'étaient réfugiées au couvent de Sovu, dont sœur Gertrude était la mère supérieure.
La matinée de mardi devait être consacrée au tirage au sort des douze jurés et de leurs douze suppléants et l'après-midi à la lecture de l'acte d'accusation. Le procès est prévu pour durer de quatre à six semaines. – *(AFP.)*

Deux nouveaux coups durs pour Media Most en Russie

MOSCOU. Le magnat Vladimir Goussinski, du groupe Media Most, a essuyé deux nouveaux coups durs, lundi 16 avril, avec l'annonce de la fermeture d'un de ses quotidiens, *Sevodnia*, et celle de poursuites pour évasion fiscale contre sa chaîne de télévision TNT, qui a accueilli les journalistes démissionnaires du fleuron de son empire, la chaîne NTV, reprise par Gazprom. Les nouveaux actionnaires de la société éditrice de Sevodnia, dont Gazprom, cessaient, lundi, de financer le quotidien, qui perdait de l'argent et devait disparaître mardi. Concernant TNT, c'est la police fiscale russe qui a inculpé son chef comptable pour un litige. Le porte-parole du département d'Etat a exprimé, lundi, sa *« préoccupation »* de *« l'absence d'un processus transparent pour le contrôle »* de NTV. Quand à Ted Turner, le fondateur de CNN, qui voulait acheter des parts de NTV, il s'est déclaré, lundi, *« très déçu »* par *« les évènements »* en Russie, ajoutant qu'il allait *« réévaluer »* sa position. – *(Reuters).*

Angola : les rebelles continuent de bénéficier des ventes de diamants

NEW YORK (Nations unies). Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a indiqué, lundi 16 avril, dans un rapport remis au Conseil de sécurité, que les rebelles de l'Unita en Angola continuaient de collecter des fournitures et de l'argent à l'étranger, grâce à la vente illicite de diamants, et cela en dépit des sanctions imposées par l'ONU pour tenter de mettre un terme à la guerre civile. M. Annan souligne que le conflit armé n'a pas pris fin et qu'une grande partie de l'Angola demeure dans un état d'insécurité permanent. Les civils, ajoute-t-il encore, paient un prix désastreux de cette situation. Ils sont la cible régulière de violations répétées des droits humains, tant de la part de l'Unita que des forces gouvernementales. Le nombre de personnes déplacées depuis 1994 en Angola s'élève à plus de 2,8 millions. – *(AP.)*

DÉPÊCHES

■ **COLOMBIE : quatre-vingts des quatre-vingt-douze employés colombiens de la société américaine** Occidental Petroleum, « Oxy », enlevés, lundi 16 avril, dans le nord-est de la Colombie par un commando guérillero non identifié, ont été libérés sains et saufs, mardi à l'aube. Au moins douze employés de l'« Oxy » sont encore séquestrés par la guérilla. Les ravisseurs appartiendraient soit aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes), soit à l'Armée de libération nationale (ELN, extrême gauche). – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : un incendie a détruit**, lundi 16 avril, la plus grande salle omnisports d'Alger, la salle Harcha, d'une capacité de 6 000 places. Situé au cœur de la capitale, ce lieu abritait les grandes compétitions sportives nationales et internationales, mais aussi des concerts de musique et des meetings politiques. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : une partie du mur d'Aurélien à Rome s'est effondrée** sans faire de victime, dimanche 15 avril vers 19 h 30. L'enceinte, bâtie autour de Rome au IIIe siècle de notre ère par l'empereur Aurélien et restaurée à l'occasion du Jubilé, s'est écroulée sur une vingtaine de mètres, entre Porta Latina et Porta San Sebastiano, au sud de la ville. Des infiltrations d'eau causées par les violents orages qui ont touché Rome ces derniers jours pourraient être à l'origine du désastre. La municipalité a ouvert une enquête pour en déterminer les causes exactes. – *(Corresp.)*

■ **CHINE : le procès de l'homme sourd-muet, auteur présumé du quintuple attentat** qui a fait au moins cent huit morts, le 16 mars, à Shijiazhuang, a débuté, mardi 17 avril, dans cette ville du nord de la Chine. Selon l'agence officielle Chine nouvelle, l'accusé, Jin Ruchao, est jugé en compagnie de trois autres prévenus, accusés de lui avoir fourni des explosifs. Jin, un sourd-muet âgé de quarante et un ans, avait été arrêté quelques jours après l'attentat dans le sud du pays et était passé aussitôt aux aveux. Il est aussi accusé d'avoir tué sa compagne le 9 mars. Plusieurs experts tant chinois qu'étrangers ont émis des doutes sur la culpabilité du suspect, jugeant peu probable qu'un sourd-muet ait pu faire sauter cinq immeubles en moins d'une heure. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES : l'ex-président Joseph Estrada,** qui s'est livré aux autorités judiciaires après qu'un tribunal spécial eut ordonné, lundi 16 avril, son arrestation pour corruption et parjure, a été remis en liberté sous caution, le même jour, après avoir remis la somme de 40 000 pesos (800 dollars) afin d'éviter son incarcération immédiate. Le gouvernement de la présidente Gloria Arroyo l'accuse d'avoir détourné au moins 20 milliards de pesos philippins, soit environ 400 millions de dollars. – *(AFP.)*

Japon : « possible » grossesse pour la princesse Masako

TOKYO. Le Japon a repris espoir sur la pérennité de sa famille impériale avec l'annonce que la princesse Masako, l'épouse du prince héritier, attendait probablement un premier enfant. *« Il est possible que la princesse Masako soit enceinte »*, a annoncé, lundi 16 avril, l'Agence de la maison impériale, plaçant immédiatement la famille impériale sous les feux des médias. Le Japon attend de fêter la naissance d'un enfant depuis l'union, en juin 1993, du prince Naruhito, 41 ans, fils aîné de l'empereur Akihito, avec la princesse Masako (aujourd'hui âgée de 37 ans). S'il est de sexe masculin, cet enfant prendra la deuxième place dans la lignée de succession du Trône du Chrysanthème, après son père.
Pour sa part, la famille impériale est restée extrêmement prudente. Le Japon avait été en effet fortement déçu lorsque, après quelques semaines d'espoirs, Masako avait fait – peut-être sous l'effet du « stress médiatique » – une fausse couche en 1999. – *(AFP.)*

L'Inde annule les quotas d'importation des produits de consommation courante sans libéraliser le marché

Taxes exorbitantes et contraintes multiples limiteront les flux

Le gouvernement indien a supprimé, le 31 mars, les restrictions quantitatives sur les importations de produits de consommation courante afin de se conformer aux règlements de l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, les mesures fiscales et techniques accompagnant cette décision en réduisent considérablement la portée, maintenant le marché indien dans son état de quasi-fermeture à l'économie mondiale.

NEW DELHI
de notre correspondante en Asie du Sud

Ce devait être enfin, pour les consommateurs indiens, le droit de choisir, le rêve d'avoir à sa porte tous ces produits étrangers que les privilégiés commandaient à l'ami voyageur, la fin d'un marché captif en faveur duquel les producteurs locaux ne faisaient pas d'efforts puisqu'ils n'avaient pas de concurrents. En levant, le 31 mars, conformément à ses engagements auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les dernières restrictions quantitatives aux importations, l'Inde – un des cinq derniers pays à pratiquer cette mesure – entrait dans le jeu commercial mondial et était supposée ouvrir son économie. Les espoirs ont toutefois été de courte durée tant les mesures fiscales et techniques qui ont accompagné cette ouverture jettent une ombre sur la possibilité même d'importer certains produits, compte tenu des prix auxquels ils devront être vendus.

Les premiers à faire grise mine ont été les professionnels du vin (français, italien, espagnol, américain, australien, chilien, sud- africain). Avec des taxes variant de 264 % à 420 % pour les vins et bières et de 464 % à 706 % pour les alcools forts et spiritueux, l'importation en Inde devient quasi impossible. Jusqu'au 31 mars, seuls les grands hôtels et l'organisme officiel gérant les magasins sans douanes avaient le droit d'importer vins et alcools, avec des taxes d'environ 110 %. *« Avant, je vendais une bouteille de vin de table français à 350 roupies (58 francs)*, raconte un commerçant qui s'approvisionnait en simili-fraude auprès de l'organisme d'importation. *Maintenant, je devrais vendre la même bouteille 900 roupies (138 francs). A ce prix-là, je n'ai plus de clients. »*

« Le ministre du commerce a exploité toutes les possibilités données par le règlement de l'OMC pour s'assurer que l'économie ne sera pas sujette à une inondation d'importations », assure l'économiste Bhaskar Dutta. Certains n'en sont pas si sûrs et, affirme un expert étranger, *« le débat va se déplacer sur le terrain juridique pour vérifier la conformité de toutes ces restrictions »*.

En plus des mesures tarifaires, le gouvernement a en effet annoncé des mesures techniques plus ou moins contraignantes. Une *« chambre de guerre »* – le mot n'est pas neutre – a été mise en place pour surveiller mois par mois le flux d'importations *« anormal »* de 300 produits (céréales, viandes, produits laitiers, etc.) et éventuellement rétablir les quotas d'importation. *« Mais que veut dire "anormal" quand la référence n'existe pas, puisque auparavant ces importations avoisinaient zéro »*, s'interroge un observateur.

ORGANISMES D'ÉTAT

Pour répondre aux inquiétudes des fermiers, l'importation des céréales et engrais ne pourra se faire qu'à travers des organismes d'Etat – ce qui laisse au gouvernement un contrôle complet de ces importations. D'autres mesures, comme la nécessité de permis sanitaires et phytosanitaires et la conformité aux normes indiennes en matière d'étiquetage ou de résidus, rendent l'importation coûteuse et difficile. *« Malgré les faux-semblants de l'ouverture, l'Inde demeure un des pays les plus fermés du monde »*, affirme un économiste.

Deux semaines après cette mesure, les commerçants interrogés ne semblent pas avoir pris la mesure d'éventuels changements. *« Pour l'instant, les prix n'ont pas bougé, ni à la hausse ni à la baisse »*, affirme un épicier d'un marché chic de New Delhi. *« Avant,* dit-il, *quelques importations se faisaient légalement, mais le gros se négociait en fraude. Cela va sans doute continuer, car le marché des produits de consommation courante importés est très étroit. »* Sur 13 millions d'habitants que compte Delhi, seulement environ 100 000 personnes – Indiens et étrangers – achètent des produits alimentaires importés sur les quelques marchés de la ville qui les distribuent. L'avenir dans ce domaine appartient plus sûrement aux multinationales qui investissent sur place et qui peuvent vendre à des prix concurrentiels des produits de meilleure qualité car bénéficiant d'une technologie avancée.

Françoise Chipaux

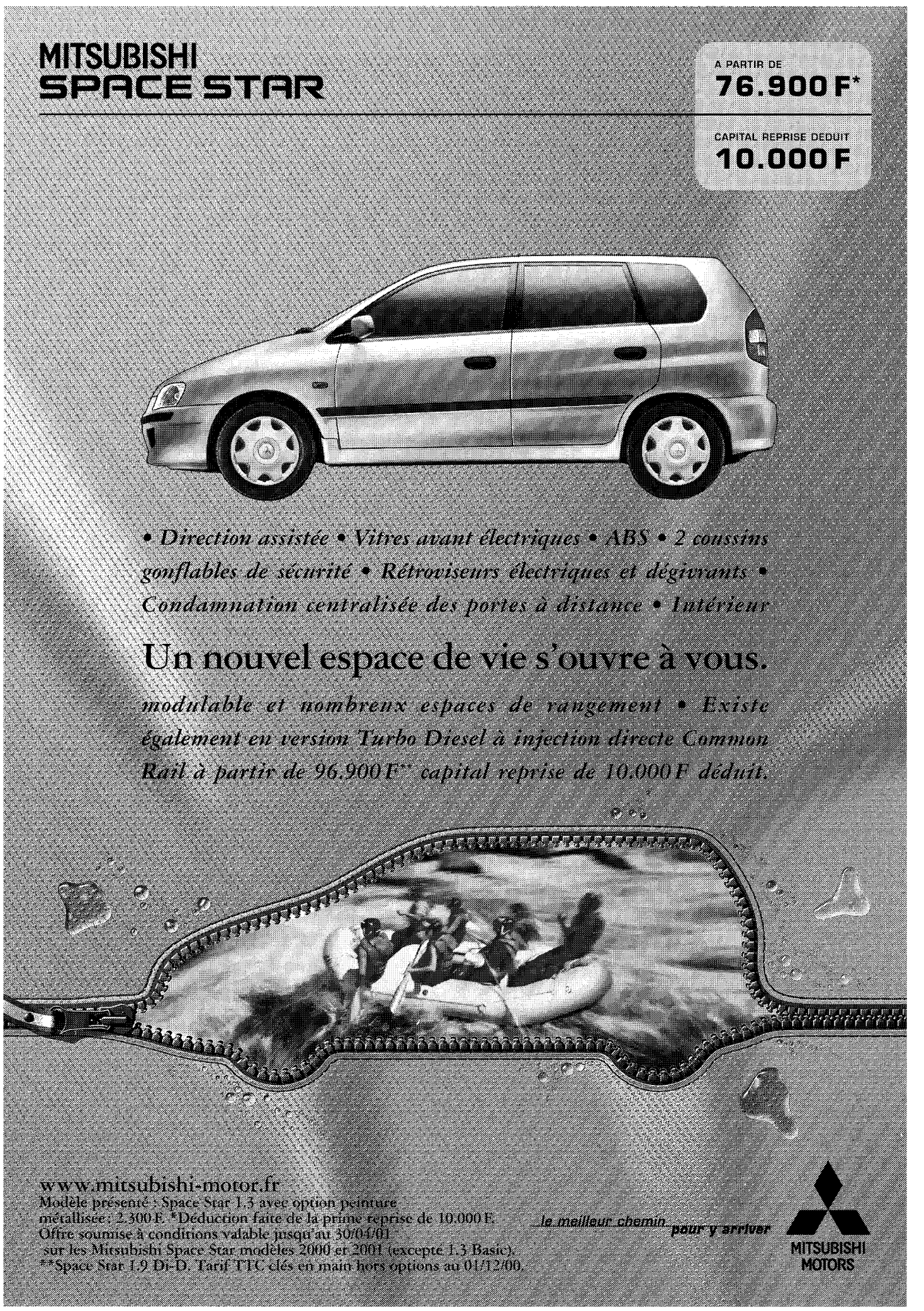

GOUVERNEMENT **Lionel Jospin était l'invité, mardi 17 avril à 20 h 20, d'une émission spéciale de France 2 destinée à l'interroger sur la situation du gouvernement et de la majorité, sur ses projets et sur sa candidature à l'élection présidentielle en avril 2002. ● CETTE ÉMISSION intervenait un mois après les élections municipales et cantonales des 11 et 18 avril, dont les résultats ont été jugés décevants pour la gauche et encourageants pour la droite, et qui ont ouvert une période de difficultés et de doutes pour le gouvernement. ● LE PREMIER MINISTRE a été critiqué, aussi, après avoir adressé de brutales remontrances à deux journalistes de l'Agence France Presse et de France 2, le 7 avril, dans l'avion qui l'emmenait de Rio de Janeiro à Buenos Aires. Il leur reprochait de ne pas avoir rendu compte d'un discours qu'il avait prononcé au sujet de la mondialisation *(lire page16).***

Lionel Jospin répond aux interrogations accumulées depuis un mois

Sur France 2, mardi 17 avril, le premier ministre avait l'occasion pour la troisième fois, après les « séminaires » gouvernementaux des 31 mars et 12 avril, de s'expliquer sur ses projets et sur son calendrier. Il allait être invité à clarifier sa position à un an de l'élection présidentielle

CE N'EST PAS la première fois que Lionel Jospin doit miser sur une émission de télévision pour rétablir sa relation avec les Français. Mardi 17 avril, le premier ministre devait être, sur France 2, l'invité d'une émission spéciale au cours de laquelle il allait être interrogé sur l'ensemble des sujets d'actualité. C'était la troisième occasion qui lui était offerte de répondre aux interrogations qui se sont accumulées depuis un mois, c'est-à-dire depuis les élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars. Il y avait eu un premier « séminaire » gouvernemental, le 31 mars, qui n'avait convaincu ni ceux qui y participaient, ni les alliés du PS, ni l'opinion. Une deuxième réunion, le 12 avril, avait débouché sur l'annonce d'*« ajustements »* de l'action gouvernementale, qui n'ont pas, eux non plus, provoqué le changement de climat espéré.

M. Jospin a l'expérience d'entretiens télévisés auxquels les circonstances donnent un caractère virtuellement décisif. Ses déclarations du 4 mai 1999, lors de l'affaire des « paillotes » en Corse, et du 19 octobre 2000, après les hausses de prix des carburants et les manifestations de routiers auxquelles elles avaient donné lieu, sont restées dans les mémoires. Le premier ministre était parvenu à expliquer sa démarche, à convaincre de sa bonne foi, à démontrer son écoute des Français. Cependant, à peu près toutes les interventions télévisées de M. Jospin, depuis son arrivée à Matignon, se sont inscrites dans un contexte d'interrogation ou d'attente plus ou moins vives.

Alors même qu'il se présente comme un homme politique soucieux de garder ses distances vis-à-vis des modes médiatiques, M. Jospin s'est révélé – que ce soit à la télévision, à la radio ou dans la presse écrite – expert dans l'utilisation de ces modes de communication. Sans présumer d'une communauté de pensée avec son épouse, Sylviane Agacinski, professeure de philosophie, on peut trouver dans le dernier livre qu'elle a publié *(lire ci-dessous)* des observations sur les rapports entre médias et politique qui correspondent à la pratique qu'en a M. Jospin : critique de la pression et de « l'impatience » médiatiques, mais acceptation du type de relation que la télévision a créé entre les citoyens et leurs dirigeants.

Cette relation est à chaque fois particulière, y compris dans les crises qu'elle traverse. Celles qu'a connues M. Jospin ont presque toujours été liées à la question centrale de sa politique : sa capacité à assurer la modernisation avec une majorité dont une partie la refuse. Or, à un an de l'élection présidentielle, dont il semble acquis qu'elle précédera les législatives en 2002, cette question prend inévitablement une tournure différente de celle qu'elle avait jusqu'à maintenant. Elle porte davantage sur l'avenir, même si l'action présente du gouvernement reste essentielle. M. Jospin est entré dans une période où ce qu'il fait et dit est jugé aussi à l'aune du nouveau mandat qu'il demandera peut-être aux Français, cette fois comme président de la République.

> M. Jospin est entré dans une période où ce qu'il fait et dit est jugé aussi à l'aune du nouveau mandat qu'il demandera peut-être aux Français, cette fois comme président de la République

L'attitude constante de M. Jospin, à ce sujet, a été de refuser d'être engagé malgré lui dans une candidature prématurée. Il a toutefois donné lui-même des signes contraires, le principal d'entre eux ayant été la décision d'appuyer l'inversion du calendrier électoral réclamée par le président de l'UDF, François Bayrou, et par deux anciens premiers ministres, Michel Rocard (PS) et Raymond Barre (UDF). Après les élections municipales, le premier ministre a indiqué, dans un entretien avec plusieurs journaux régionaux, qu'il pourrait ne pas être candidat à l'Elysée. Ce propos était destiné à compenser l'effet du débat sur le calendrier et à refonder la position de premier ministre « gouvernant » à laquelle M. Jospin prétend s'en tenir.

La question allait être posée de nouveau mardi soir, et M. Jospin pouvait difficilement l'éluder. On était en droit d'attendre de lui une vraie clarification, ne serait-ce que parce qu'il appartient à un premier ministre de définir un calendrier à un an d'échéances politiques décisives. Au demeurant, il s'est lui-même préparé à intégrer cette perspective dans son agenda de chef du gouvernement, qui comporte des voyages à l'étranger, des occasions de s'exprimer sur les questions internationales et surtout, avait-il lui même annoncé, la formulation de sa vision de l'Europe et des choix qu'il entend défendre face aux partenaires de la France dans l'Union.

La construction européenne est déjà un terrain sur lequel M. Jospin va rencontrer Jacques Chirac. Il en est un autre, où il a cherché à s'engager le moins possible : celui des affaires judiciaires mettant en cause le président de la République. Or, dès cette semaine, la question risque d'être relancée par les efforts du député socialiste Arnaud Montebourg pour réunir les signatures nécessaires à une procédure de mise en accusation de M. Chirac devant la Haute Cour de justice, seule juridiction habilitée à connaître de toute infraction reprochée au chef de l'Etat en exercice.

M. Jospin abordait en outre l'émission de mardi soir quelques jours après un incident avec des journalistes *(lire ci-dessous)* qui a suscité des interrogations sur son sang froid. Ce thème avait déjà été exploité par l'opposition, à propos des affaires parisiennes, précisément, après une réponse un peu vive de M. Jospin, à l'Assemblée nationale, le 3 novembre 1999. Alors que M. Chirac est convaincu que sa personnalité, telle qu'elle est perçue par les Français, est son principal atout pour une nouvelle candidature à l'Elysée, la mise en cause du caractère de M. Jospin, de sa rigidité et de ses coups de colère, a toute chance de devenir un leitmotiv chez ses adversaires. Un premier ministre a certainement droit à la fatigue. Un candidat à la présidence de la République, c'est moins sûr.

Patrick Jarreau

« Coup de sang » et « coup de fatigue », selon les ministres

Le « coup de sang » du premier ministre face à deux journalistes *(lire ci-dessous)* a suscité un début de polémique sur sa fatigue éventuelle. *« Le coup de stress »*, titrait en « une » *Le Parisien* du 10 avril. Interrogée le lendemain matin sur France-Inter, la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, conseillait à Lionel Jospin de *« prendre une semaine de vacances »*, interprétant sa *« colère »* comme *« un symptôme invitant à prendre un peu de repos »*. Quelques heures plus tard, à la sortie du conseil des ministres, plusieurs membres du gouvernement l'ont contredite. *« C'est des histoires, il était en grande forme »*, a affirmé le ministre délégué à l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, en invitant Mme Voynet à suivre le « remède » qu'elle avait prescrit. *« Je ne le trouve pas fatigué et je suis qualifié pour vous le dire »*, a renchéri le ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, qui est, comme Mme Voynet, médecin.

Sylviane Agacinski, les médias, la vie politique, et leur rapport au temps

DANS SON LIVRE *Le Passeur de temps*, Sylviane Agacinski, professeure à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, épouse de Lionel Jospin, consacre un chapitre au *« temps des médias »*. *« Les médias modernes »*, écrit-elle, posent *« à la vie politique et à la vie quotidienne des problèmes spécifiques* [par rapport aux périodes antérieures] *en imposant leur rythme à notre existence »*. *« Ils mettent en cause,* explique Mme Agacinski, *le rapport ordinaire à la durée en annulant sans arrêt une nouvelle par la suivante. Installés dans une position de spectateurs, et dans une course à l'information, les journalistes, au lieu de compter avec le temps comme la plupart des actions l'exigent, semblent travailler à annuler le temps, à réduire systématiquement toute durée. »*

Mme Agacinski aborde ensuite ce qu'elle appelle *« la tendance propre à tout observateur en général* (...) *de vouloir juger des résultats et de toujours tenter d'anticiper la fin »*. Elle écrit : *« On constate cette même impatience dans la pratique des sondages. Les instituts simulent des situations électorales lointaines et posent des questions qui se poseront réellement, et différemment, des années plus tard. »*

Evoquant plus particulièrement le rôle de la télévision dans la démocratie, Mme Agacinski écrit : *« Les instruments de notre temps conduisent* (...) *moins* (...) *à des appauvrissements des anciennes formes de la vie politique* (...) *qu'à des recadrages de l'espace commun. Les êtres qui peuplent les écrans ont beau être vus à distance, ils sont aussi très familiers et infiniment plus proches que les tribuns d'antan, que le peuple ne connaissait qu'à travers les gazettes. »* Mme Agacinski estime qu'il ne s'agit nullement d'une *« illusion de proximité »*, mais d'une *« véritable approche »*. *« Le regard, la voix, l'attitude, le style d'un homme ou d'une femme sont non seulement sensibles mais grossis par l'image, et l'on connaît mieux quelqu'un, bien qu'unilatéralement, à le voir souvent à la télévision qu'à le rencontrer de loin dans les assemblées. »*

★ *Le Passeur de temps*, de Sylviane Agacinski, éditions du Seuil, 2000.

Alain Juppé fait le portrait de son successeur : « Un homme de gauche traditionnel »

DANS UN LIVRE d'entretiens avec Serge July, directeur de *Libération*, à paraître à partir du mercredi 18 avril, Alain Juppé livre ce portrait de son successeur à l'hôtel Matignon :

« Je dirais volontiers que Lionel Jospin est à la fois intelligent et habile. Il a démontré depuis 1997 qu'il avait incontestablement la dimension d'un premier ministre. Il se tire plutôt bien de sa partie de bras de fer quasi quotidienne avec le président de la République, en mêlant savamment l'insolence et la courtoisie. Il sait être dur, quand son intérêt politique le commande, même à l'encontre de ses amis. On a vu comment il a traité Claude Allègre ! Il attache bien sûr une extrême importance à la communication et n'hésite pas, tout au long d'un journal télévisé à 20 heures, à désigner ses ministres par leur prénom : Martine, Elisabeth, Dominique... et les autres. Tout ça pour prouver combien sont conviviales les relations dans son équipe !

» Son habileté frise souvent l'opportunisme, et on le voit changer d'avis, au gré des circonstances, sur des questions où sa conviction paraissait très assurée. (...) *Le problème, avec Lionel Jospin, c'est qu'il se fait gloire de toujours garder son cap et de tenir tous ses engagements. C'est un peu exagéré.*

(...) *Prenez la question de la place de la France dans le monde.* (...) *Je ne le sens pas habité par une conviction européenne forte. Je le sens sceptique sur la capacité de la France à peser sur les grandes évolutions mondiales.* (...) *Les orientations sont plus nettes quand on en revient à la politique intérieure. Là, on perçoit mieux l'état d'esprit de Lionel Jospin, je dirais sa culture profonde. Je ne veux pas lui chercher querelle sur les origines de sa formation et de son engagement politiques. Tout le monde évolue, heureusement. Mais il lui reste, me semble-t-il, une empreinte forte, celle de la "gauche traditionnelle", avec ce que cela implique d'inclination pour l'intervention de l'État tant dans la régulation économique que dans les relations sociales, de jacobinisme, et même de rigidité idéologique !*

» Quand Lionel Jospin parle de décentralisation, on constate vite que ce n'est pas vraiment sa tasse de thé et qu'il n'a aucune expérience réelle de la vie locale.

» Quand il observe les organisations professionnelles et syndicales en train de débattre de l'avenir de l'Unedic, il ne supporte pas qu'un accord contractuel puisse se dispenser de l'intervention du législateur.

» De temps en temps, il y a même chez lui quelques relents de sectarisme anticlérical ou antireligieux, comme quand la France, à sa demande et à la stupéfaction de la plupart de nos partenaires européens, s'oppose à ce qu'il soit fait mention de notre héritage "religieux" dans la Charte des droits fondamentaux !

» Bref, et je ne pense pas lui faire injure en affirmant cela, c'est un homme de gauche traditionnel. Je ne dirais évidemment pas la même chose de Laurent Fabius ou de Dominique Strauss-Kahn, que je rattacherais plutôt à un centre gauche moderniste. »

★ *Entre quatre z'yeux*, d'Alain Juppé et Serge July, éditions Grasset, 316 p.

Retour sur le vol de Rio au cours duquel le premier ministre a accusé une journaliste de l'AFP de « manipulation politique »

TOUT COMMENCE par un coup de téléphone, samedi matin 7 avril. De Rio de Janeiro, Lionel Jospin appelle son fils, Daniel, qui lui raconte qu'en France on n'a guère retenu du voyage du premier ministre au Brésil que ses commentaires de la veille devant les étudiants du centre culturel Candido Mendes, sur les leçons des élections municipales. Lorsque, un peu plus tard dans la matinée, M. Jospin retrouve les journalistes qui suivent son voyage, il les prend sèchement à partie sur le traitement, insuffisant à ses yeux, qu'ils ont réservé à son discours sur la mondialisation et il leur reproche de n'être intéressés que par les sujets de politique intérieure et de ne rien comprendre à la diplomatie. *« C'est bien la peine que l'on vous sorte de Matignon ! »*, leur lance-t-il, énervé.

RÉCIT

Sur les sièges voisins, deux ministres, gênés, disparaissent derrière leurs journaux

Son mécontentement vise surtout la chaîne publique France 2, qui n'a diffusé, dans son journal télévisé, que le sujet sur les élections municipales, et l'Agence France-Presse. Après ce premier échange, il reprend ses rendez-vous. On croit alors l'épisode terminé. Dans l'après-midi, le premier ministre, la délégation de chefs d'entreprise qui l'accompagnent et une partie de la presse empruntent le même avion pour rejoindre Buenos Aires. Mais M. Jospin, qui n'a pas décoléré, convoque à l'avant de l'appareil l'envoyée spéciale de l'agence, Sylvie Maligorne, et son homologue de France 2, Jeff Wittenberg.

A la première, il reproche violemment une dépêche dans laquelle elle expliquait que, à Rio, M. Jospin avait enfreint la règle selon laquelle les dirigeants français ne parlent pas de politique intérieure à l'étranger. Cette règle non écrite est en effet régulièrement rappelée par le président de la République et par le premier ministre lors de leurs déplacements officiels pour couper court à toute question franco-française qui leur est posée, par exemple à l'occasion d'une conférence de presse. La journaliste de l'AFP, en poste à Matignon depuis de nombreuses années et qui suit à ce titre M. Jospin depuis 1997, tente de s'expliquer. Comme toute « agencière », elle a rédigé plusieurs dépêches sur la journée de vendredi à Rio, dont une moitié était consacrée au discours du premier ministre sur la mondialisation et l'autre à ses propos sur les municipales. Mais M. Jospin, ulcéré, ne la laisse pas parler, tape du poing sur son fauteuil, l'accuse de *« manipulation politique »* et , pour finir, se montre offensant : *« Vous êtes bête ? » « Avez-vous fait des études ? »* Les deux ministres installés sur les sièges voisins, Jean-Luc Mélenchon et Roger-Gérard Schwartzenberg, gênés, disparaissent derrière leurs journaux.

HEC-ESSEC-ESCP
▶ Stages intensifs
Pré-rentrée, Noël, février, Pâques
▶ Classes préparatoires annuelles "pilotes" 1e et 2e années, voies S et E
HEC-ESSEC-ESCP-EML :
de 90% à 100% d'intégrés en voie S,
de 70% 80% d'intégrés en voie E
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

Blessée, la journaliste de l'AFP se lève et s'en va. Quant à son homologue de France 2, il explique à M. Jospin que, sur les deux sujets qui ont été envoyés à Paris, la chaîne a choisi de ne diffuser que celui dans lequel le premier ministre évoquait la politique intérieure, jugé plus vivant et plus grand public.

UNE LETTRE REMISÉE

Lorsque les deux « accusés » regagnent l'arrière de l'avion, l'incident suscite d'autant plus l'indignation de ses confrères que la journaliste de l'AFP est en larmes. Dans l'avion, on ne parle plus que de l'épisode, les conseillers du premier ministre vont et viennent entre l'avant et l'arrière, sous le regard ébahi des chefs d'entreprise. Devant la tournure prise par l'incident – une lettre de protestation est rédigée et signée par tous les journalistes –, M. Jospin consent finalement à rappeler la rédactrice de l'AFP et à lui présenter ses *« excuses personnelles pour* [sa] *brutalité »*, même si, lui dit-il, il *« ne retire rien sur le fond »*. La lettre de protestation est remisée. Et l'avion, après trois heures de psychodrame, se pose finalement à Buenos Aires.

Cet incident a suscité des réactions très vives au sein de l'AFP. La Société des journalistes (SDJ), dont les instances dirigeantes ont été renouvelées le mois dernier, a réagi la première en condamnant, mardi 10 avril, *« l'attitude »* du premier ministre à l'égard de la journaliste de l'agence. *« En dépit des excuses formulées par la suite, les remontrances qu'il a cru pouvoir faire constituent une pression intolérable sur la rédaction de l'AFP et sur cette journaliste, dont le professionnalisme ne peut être remis en cause »*, a indiqué la SDJ dans un communiqué. Enfin, *« à l'approche des échéances électorales de 2002, la SDJ entend dénoncer toute atteinte à l'indépendance de l'AFP, émanant de quelque responsable politique que ce soit »*. Le sujet est d'autant plus sensible à l'agence que la nomination de son PDG, Bertrand Eveno, le 11 octobre 2000, est intervenue sur fond de pressions gouvernementales. Le ministère de la communication, en accord avec Matignon, avait, en vain, tenté d'imposer son candidat, Jean-Paul Cluzel, PDG de Radio France International (RFI). Devant l'hostilité du collège presse du conseil, le gouvernement avait reculé.

Cet incident a été suffisamment pris au sérieux à l'agence pour que, deux jours plus tard, le directeur de l'information, Jean Burner, fasse également part, dans une lettre remise au directeur du cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck, *« de son étonnement et de sa tristesse »*. Il rappelle que l'incident a notamment *« soulevé de vives réactions au sein de la rédaction de l'AFP. A la veille d'échéances électorales importantes, l'AFP tient à remplir son rôle d'agence de presse, objective et impartiale, et veillera à ce que ses journalistes puissent remplir leur mission dans les meilleures conditions. »*

Ce type de mise au point est rare à l'AFP, d'autant plus que l'Etat fait partie des principaux clients de l'agence. Chaque mot a donc été soigneusement pesé. Si la réaction de la direction de l'AFP a clairement pris la défense de Sylvie Maligorne, à France 2, au contraire, personne n'a réagi. Ni la direction de l'information, ni les syndicats. *« Peut-être parce que l'invective de Lionel Jospin s'adressait plus particulièrement à la journaliste de l'AFP »*, tente-t-on d'expliquer à la rédaction de la chaîne publique.

Pascale Robert-Diard et Nicole Vulser

Les sénateurs ne font pas d'obstruction à l'inversion du calendrier électoral

La droite entendait se borner à émettre « un message fort et noble »

Les sénateurs devaient examiner en nouvelle lecture, mardi 17 avril, la proposition de loi organique fixant la date des élections législatives après la présidentielle de 2002. *« Il n'y aura pas d'opération lenteur »,* a prévenu Josselin de Rohan, président du groupe RPR au Palais du Luxembourg. Le président du groupe RPR à l'Assemblée, Jean-Louis Debré, dénonce , dans *Le Figaro*, une *« manœuvre »* qui *« met à bas »* l'édifice institutionnel.

LA GUERRE du calendrier, deuxième version, n'aura pas lieu. Tout bien réfléchi, les sénateurs, qui devaient examiner en nouvelle lecture, mardi 17 avril, la proposition de loi organique fixant la date des élections législatives après la présidentielle de 2002, entendaient se contenter d'un simple baroud d'honneur. *« Il n'y aura pas d'opération lenteur, comme cela avait été le cas en première lecture »*, a déclaré à l'AFP Josselin de Rohan, président du groupe RPR au Palais du Luxembourg, à la veille des débats. Le sénateur RI-DL de la Vienne, Jean-Pierre Raffarin, a annoncé que la droite se contentera d'émettre *« un message fort et noble »*. Par conséquent, les députés devraient approuver définitivement le texte le 24 avril. Ensuite, il appartiendra au Conseil constitutionnel de valider ou de retoquer la proposition de loi.

Pendant plus de trois semaines, du 16 janvier au 7 février, la majorité sénatoriale avait orchestré un surplace généralisé en usant de tous les artifices pour retarder le vote sur le texte, inspiré en droite ligne par Matignon. Une kyrielle d'orateurs s'étaient succédé à la tribune, une trentaine d'heures durant, pour dénoncer *« une mesure de circonstance »* et, accessoirement, la politique économique du gouvernement, malgré les pressions du gouvernement et la menace agitée un moment d'une extension de la session au-delà du 9 février. Astucieux, les sénateurs RPR et RI avaient ajouté par amendement des dispositions concernant les inéligibilités parlementaires en estimant de ce fait que la proposition de loi devenait relative au Sénat et nécessitait donc un accord par navettes entre les deux Assemblées.

Le 3 avril, les députés ont défait le canevas et confirmé leur premier vote du 20 décembre 2000. Aux 296 voix de la gauche se sont joint les suffrages de 27 UDF, conformément au vœu de leur président, François Bayrou, pourfendeur du calendrier *« dingo »*, issu de la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997. Premier signe de lassitude dans les rangs de la droite, 147 députés seulement ont rejeté le texte, contre 245 lors de la lecture initiale, même si le président du groupe RPR à l'Assemblée, Jean-Louis Debré, déplore, dans *Le Figaro* du 16 avril, la fin de la Ve République, en dénonçant une *« manœuvre »* qui *« met à bas »* l'édifice institutionnel : *« Un président élu pour cinq ans, dont l'élection commandera celle des députés, fait passer ce régime de la Ve République dans la catégorie des régimes présidentialistes. »*

« L'OPINION SERA JUGE »

« Les dés sont jetés, résume un sénateur RPR. *Il faut tenir compte des circonstances. Nous avons réussi à retarder l'adoption du texte au-delà des élections municipales et cantonales. »* Plus fataliste encore, un sénateur RI confie : *« Le vote de l'Assemblée nationale en deuxième lecture anéantit nos espoirs. Nous n'avons pas pu empêcher la vingtaine de centristes de mêler leurs voix avec celles de la gauche. »* Plutôt que de renouveler une nouvelle « action escargot », avec le risque de nuire *« à l'image du Sénat »* (Jean Arthuis, président du groupe centriste), la droite préfère mobiliser son énergie pour les échéances à venir. *« Nous dénoncerons une nouvelle fois la manœuvre pour convenance personnelle, mais nous allons maintenant nous mettre en ordre de bataille pour la présidentielle et les élections législatives, quel que soit le calendrier »*, assure M. de Rohan, qui relaie la paix des braves réclamée par Jacques Chirac à un an du renouvellement de son mandat.

Regonflée par les résultats des municipales, la majorité sénatoriale compte entretenir la dynamique. Le moment serait donc mal choisi de culpabiliser la trentaine de centristes qui s'apprêtent à confirmer leur soutien à l'inversion du calendrier. *« L'opinion sera juge*, lance Josselin de Rohan. *De notre côté, nous ne nous trompons pas de combat. Nous allons nous mettre en ordre de bataille pour empêcher Lionel Jospin de gagner la présidentielle. »*

Elie Barth

L'« année utile » d'Elisabeth Guigou commence par les personnes âgées

ÉCLIPSÉE jusqu'ici par le débat sur les licenciements, la réforme sur l'aide aux personnes âgées va tenter de s'imposer. En début de soirée, mardi 17 avril, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) devait en effet commencer son parcours parlementaire à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, destiné à prendre la relève de la prestation spécifique dépendance adoptée par la précédente majorité, avait été présenté en conseil des ministres à point nommé avant les élections municipales (*Le Monde* du 8 mars). Désormais, l'APA jouera, aussi, un rôle rédempteur.

Confrontée à une montée de critiques sur son manque de *« fibre sociale »* jusque dans les rangs du PS, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, mise beaucoup sur ce projet qu'elle qualifie de *« quatrième grande loi sociale »* de la législature après les emplois jeunes, les 35 heures et la Couverture maladie universelle (CMU). Alors que son discours sur le harcèlement moral, le 11 avril, devant le Conseil économique et social, est passé totalement inaperçu, la ministre, malmenée par plusieurs arbitrages perdus face à Bercy, attaquée sur son manque de promptitude à s'exprimer au sujet des licenciements de Marks & Spencer et de Danone, va ainsi tenter de reprendre la main.

Dans une conférence de presse organisée à la mi-journée, avant que Lionel Jospin ne s'exprime à la télévision, Mme Guigou devait dresser la liste des *« mesures concrètes, visibles, et qui s'adressent aux besoins qu'exprime la population »*. Le catalogue comprend l'APA, bien sûr, mais aussi le nouveau programme de lutte contre les exclusions, la priorité mise sur les jeunes en difficulté, les négociations avec les partenaires sociaux sur les salaires, la mise en place des 35 heures dans les PME, celle du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), sans oublier le projet de loi de modernisation sociale dans lequel le volet sur la prévention des licenciements devrait s'enrichir d'amendements.

L'INGRAT SUIVI DES TEXTES

Moins emblématiques que les *« grandes lois »* du début de la législature, ces dispositions n'en demeurent pas moins importantes, a coutume de plaider Mme Guigou, d'autant qu'elles s'accompagnent du travail, ingrat mais non négligeable, du suivi des textes votés précédemment.

S'agissant de la CMU, par exemple, elle devra examiner, fin juin, le renouvellement des droits des bénéficiaires auparavant pris en charge par l'aide médicale gratuite. Ou bien encore, lors de la présentation des comptes de la Sécurité sociale, le 17 mai, il lui faudra résoudre la délicate question du financement des 35 heures...

Mais, pour l'instant, place à l'APA, inscrite en pôle position de *« l'année utile »*. *« C'est une politique ambitieuse que le gouvernement entend mettre en œuvre (...) Il s'agit rien de moins que de rompre avec une partie de l'histoire de notre pays pour instaurer un nouveau droit relevant de la solidarité nationale, faisant de la perte d'autonomie un nouveau risque social »*, expliquait, il y a peu, la ministre lors de son audition devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée. L'APA *« va faire parler d'elle. Toutes les familles sont concernées ou potentiellement concernées »*, a-t-elle de nouveau souligné dans un entretien, mardi, à *Libération.*

Consensuel, même si le député Yves Bur, porte-parole du groupe UDF, dénonce une *« vision étroite »* et quelques *« zones d'ombre »* en particulier sur le financement du projet, et même si l'opposition compte en profiter pour attaquer le gouvernement sur les retraites, ce texte devrait favoriser, à terme, la prise en charge de 800 000 personnes âgées de plus de soixante ans dépendantes, au lieu de 135 000 actuellement. Le système mettra fin, en particulier, à la très grande disparité de traitement qui existait d'un département à l'autre, grâce à une allocation unique, modulable en fonction des ressources et du degré de dépendance *(lire ci-dessous).*

Le seul point contesté, à propos du recours sur succession, bien qu'ayant été relevé à 1 million de francs dans le projet de loi, a été rejeté en commission par le PS aussi bien que par l'opposition. Il reste que les unions confédérales de retraités CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC dénoncent un *« risque d'inégalités »* de traitement selon que les personnes résident à domicile ou en établissement. Et puis, Mme Guigou ne présentera pas seule cette *« quatrième grande loi sociale »*. La toute nouvelle secrétaire d'Etat aux personnes âgées, Paulette Guinchard-Kunstler, ancienne rapporteure du texte, se tiendra à ses côtés.

Isabelle Mandraud

800 000 personnes concernées

● **Le dispositif.** L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) remplace la prestation spécifique dépendance (PSD) instaurée le 24 janvier 1997 par le gouvernement Juppé. Le nouveau dispositif s'adresse aux 800 000 personnes en perte d'autonomie (le PSD ne comptait que 135 000 bénéficiaires). La perte d'autonomie est mesurée en utilisant une grille d'évaluation pour déterminer si la personne peut accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

● **Les prestations.** A chaque degré de perte d'autonomie déterminé par l'encadrement médical correspond une aide plafonnée. Quatre groupes « iso-ressources X » ont été définis – de niveau de ressources équivalent –, correspondant à une allocation mensuelle plafonnée entre 3 000 et 7 000 francs. Les personnes lourdement handicapées, et dont le revenu est inférieur à 6 000 francs par mois, bénéficieront d'une prestation de 7 000 francs. Ces 69 000 allocataires seront exonérés de la participation au plan d'aide. Pour les personnes dont les revenus dépassent les 6 000 francs mensuels sont instaurés des modérateurs de 20 %, 40 %, 60 % et 80 %.

● **Le financement.** Le coût de l'APA est estimé, pour les deux premières années, entre 15 et 17 milliards de francs, puis à 23 milliards de francs en « régime de croisière ». L'allocation sera financée par les 11 milliards jusque là alloués à la PSD dans les départements par l'affectation d'un point de CSG, soit 5 milliards de francs.

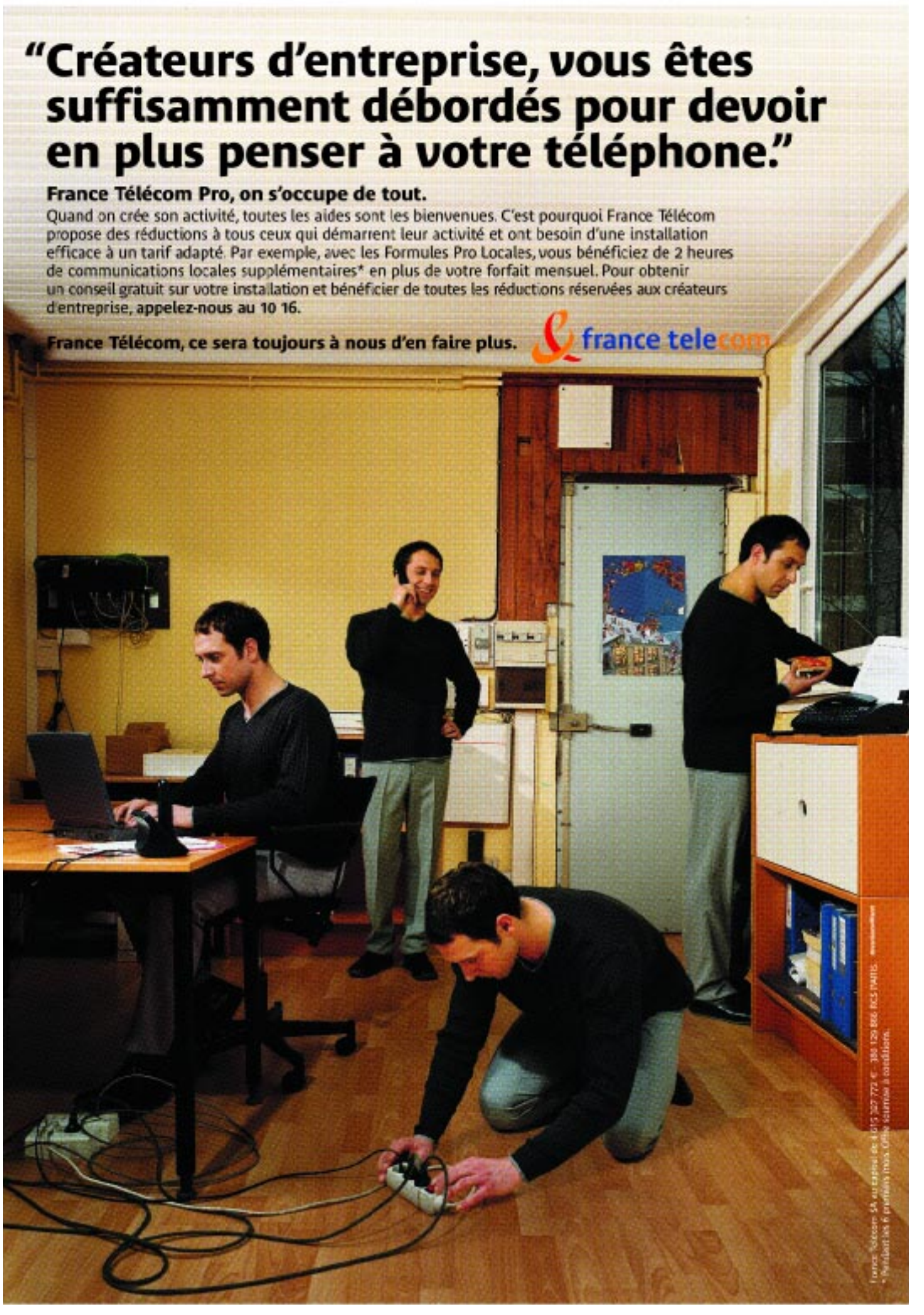

Le gouvernement veut simplifier les démarches administratives des chefs d'entreprise

Les formulaires nécessaires pour créer une société seront disponibles « en ligne » à partir du 17 avril

La Commission pour les simplifications administratives, présidée par Lionel Jospin, doit annoncer mardi 17 avril une série de mesures allégeant les contraintes des entreprises. Les créateurs d'entreprise pourront, par exemple, bientôt déclarer en ligne leur nouvelle activité. Par ailleurs, tout projet de loi ou de règlement devra désormais être accompagné d'une étude sur les simplifications des démarches attendues pour les usagers.

LES CRÉATEURS d'entreprise n'auront désormais plus à se déplacer et à faire la queue au guichet afin de récupérer la fameuse « liasse » des imprimés nécessaires à la déclaration de leur nouvelle activité. A compter de mardi 17 avril, ils pourront la remplir en ligne, aide à l'appui.

Ce service est l'une des mesures que doit annoncer aujourd'hui la Commission pour les simplifications administratives (COSA), réunie en assemblée plénière autour de François Patriat, secrétaire d'Etat aux PME. Après avoir annoncé, en janvier, une série de simplifications en faveur des particuliers, cet organisme, créé en décembre 1998 et présidée par le premier ministre, met cette fois l'accent sur les professionnels.

La mise en ligne de la « liasse » n'en est qu'une première étape. Car l'objectif, à terme, est de créer un véritable Centre de formalités des entreprises (CFE) virtuel, comme le proposait le député PS Jean-Marie Bockel dans un rapport sur « la simplification de la création d'entreprise », remis en janvier à Lionel Jospin. Un tel service devrait enfin rendre effectif le délai d'immatriculation de vingt-quatre heures, instauré par décret le 2 juillet 1998, mais resté un vœu pieux jusqu'alors : il offrira la possibilité d'accomplir, à travers une déclaration unique, l'ensemble des démarches obligatoires auprès du greffe ou du répertoire des métiers, de l'Insee, des organismes sociaux et du fisc. A cette occasion, il s'agit aussi de toiletter les textes de base des CFE afin de faciliter les télédéclarations et d'alléger les formalités exigées des créateurs. *« L'irruption des nouvelles technologies a pour avantage de mettre en évidence les lourdeurs administratives et, dès lors, de rendre plus faciles à entreprendre les simplifications requises »*, souligne Michel Yahiel, rapporteur général de la COSA.

D'ici l'été, sera également mise en ligne une déclaration unifiée de cotisations sociales sur le site « Net-entreprises » du groupement d'intérêt public réunissant – fait unique – tous les régimes de base et complémentaires de protection sociale. Intéressant toutes les entreprises, ce service viendra compléter la possibilité q'elles ont déjà, depuis la fin 2000, de déclarer par Internet leurs embauches. D'ici janvier 2002, les employeurs devraient également pouvoir fournir, par voie électronique, leur déclaration annuelle de données sociales (DADS). D'autres mesures destinées à faciliter les démarches fiscales et sociales des très petites entreprises devraient également voir le jour d'ici à la fin de l'année, comme l'harmonisation des déclarations que sont contraints d'effectuer les travailleurs indépendants auprès des grands réseaux de protection sociale (Urssaf, assurance-maladie des non-salariés, assurance-vieillesse), qui ne pourront plus, notamment, exiger la même déclaration auprès des professionnels. La mise en œuvre de cette harmonisation passera par des plates-formes communes de services.

AMÉLIORER LA VIE DE L'USAGER

Au-delà de cet ensemble de mesures allégeant les contraintes pesant sur les entreprises, le gouvernement s'apprête à prendre un décret disposant que tout projet de loi ou de règlement doit être accompagné d'une étude d'impact incluant une estimation précise de la simplification ou de l'allégement des démarches attendues par les usagers. Louable, cette décision, si elle devenait vraiment effective, introduirait une petite révolution dans l'administration, replaçant l'usager au centre des préoccupations... *« L'idée n'est pas tant d'instituer une procédure contraignante que d'infuser une éthique, une culture amenant les ministères à se poser la question de l'accessibilité et de la lisibilité des formalités découlant des nouveaux textes qu'ils définissent. Un mauvais formulaire est souvent l'expression d'un mauvais texte »*, défend Michel Yahiel, qui, lucide, attache une importance particulière à cette question. La COSA est d'ailleurs en train de mettre en place des groupes d'usagers pour tester les formulaires.

Enfin, ce même décret devrait également renforcer la compétence de la commission pour apprécier l'utilité pour l'administration des pièces demandées aux usagers. Car si la COSA peut homologuer des formulaires qui lui sont présentés avant leur diffusion, elle ne peut jusqu'à présent pas demander aux administrations de limiter les pièces qu'elles exigent à l'appui d'un formulaire..., dans des conditions parfois excessives.

Lætitia Van Eeckhout

Les nouveaux maires de Démocratie libérale ne jurent que par « le terrain »

AU LENDEMAIN du second tour des élections municipales, le parti d'Alain Madelin affichait sa satisfaction sur son site Internet : *« Des trois familles de l'opposition, gaullistes, centristes et libérales, Démocratie libérale est sans aucun doute celle qui a le plus de raisons de se réjouir »*, y lisait-on. Moins bien représentée localement que l'UDF et le RPR, DL qui, pour la première fois depuis sa création, avait l'occasion de concourir sous ses propres couleurs, peut s'enorgueillir de succès non négligeables. Le premier est la confortable réélection à Marseille de Jean-Claude Gaudin, qui gère désormais la plus grande ville de droite.

Hormis les succès de Marie-Louise Fort, qui a conquis Sens (26 000 habitants), dans l'Yonne, dès le premier tour aux dépens du PCF, et de Jean-Pierre Gorges, secrétaire fédéral de DL dans l'Eure-et-Loir, qui a obtenu son premier mandat en faisant basculer Chartres (40 000 habitants) à droite, les victoires obtenues par DL dans les grandes villes ont le plus souvent été le fait de parlementaires. Le sénateur Hubert Falco a détrôné Jean-Marie Le Chevallier (ex-FN) à Toulon ; l'ancien député Gérard Trémège l'a emporté à Tarbes (46 000 habitants) face au PCF ; les députés Yves Nicolin, à Roanne (39 000 habitants), et Philippe Houillon, à Pontoise (27 500 habitants), ont gagné face à des sortants socialistes. Leurs collègues François Goulard, à Vannes (52 000 habitants), et Dominique Dord, à Aix-les-Bains (26 000 habitants), succèdent à des sortants UDF et RPR.

A DL, on insiste plutôt sur la victoire de M. Gorges et l'arrivée de nouveaux élus dans une petite dizaine de villes de 15 000 à 30 000 habitants. A en croire Xavier Chinaud, délégué général chargé des élections, ce serait le signe que *« DL est en train de faire sa mue »*. Loin des caciques du parti et à bonne distance des parlementaires aujourd'hui chiraquiens par souci d'union, les élections municipales auraient fait apparaître des *« candidats directement issus de la "madelinie" »*. Selon M. Chinaud, il s'agirait d'un *« grignotage par la base »*.

Ladite « base » témoigne d'une implication à géométrie variable dans la stratégie de leur parti et de M. Madelin. *« En 1998, des anciens du Parti républicain m'ont coopté pour entrer à DL »*, raconte M. Gorges. Ingénieur informaticien de quarante-sept ans, créateur, en 1981, de l'association « Chartres votre ville », le nouveau maire dit avoir alors hésité à rester en dehors des partis. *« Sans étiquette, j'aurais été broyé par le système »*, indique-t-il. La souplesse des anciens « indépendants » l'a incité à franchir le pas. *« Ce parti n'est pas du tout jacobin. C'est la base qui compte »*, souligne M. Gorges, qui se méfie de *« l'ambiguïté permanente de l'UDF »* et du côté *« trop soldat »* du RPR. Intarissable sur le *« travail de proximité »* qui l'a conduit à la victoire, le maire de Chartres se dit en phase avec le discours de M. Madelin, *« un type très sensible, très humain, libre, et qui dit ce qu'il pense »*.

Recruté par M. Gorges, Jacques Morland, nouveau maire de Lucé, ville de 18 000 habitants de la banlieue chartraine, est à quelques années-lumière de ces considérations. *« Je ne suis pas un politique par nature »*, prévient d'emblée ce chef d'entreprise de cinquante-sept ans, qui dit vouloir batailler contre *« un système mafieux, vérolé et gangrené »*. A l'instar de M. Gorges, il a créé une association locale avant d'adhérer à DL : *« On ne peut pas se présenter à une élection sans étiquette : à un moment donné, il faut bien se raccrocher à quelque chose. » « Le travail de terrain a été payant. Ce n'est pas un problème de parti »*, ajoute-t-il, en se démarquant de M. Madelin : *« Moi, je suis sur le terrain, à la différence de lui, qui n'est pas dans la réalité. »*

UNE « BASE CENTRISTE »

C'est le dynamisme de la fédération du Val-de-Marne, conduite par le député Michel Herbillon, qui a incité Didier Gonzales à rejoindre le Parti républicain, devenu depuis DL. *« Comme il se dit beaucoup de choses dans ce parti, on arrive toujours à s'y retrouver »*, sourit le nouveau maire de Villeneuve-le-Roi (18 000 habitants), qui affirme avoir une *« base centriste »*. *« Je ne me sens pas très lié par les positions très libérales que défend Madelin »*, précise-t-il. Inspecteur à la direction générale des douanes, âgé de quarante ans, il insiste, lui aussi, pour placer sa victoire dans cet ancien fief communiste sous le signe de la proximité : *« On a collé à la réalité locale, sans aucune référence au débat national. »*

Pour être disparates, ces nouveaux élus n'en constituent pas moins une réserve pour les élections législatives. Ceux d'entre eux qui ont l'intention de briguer un siège de député en 2002 sont les plus enclins à suivre le message et la stratégie de M. Madelin. *« Sa démarche est une bonne ligne directrice pour la droite, divisée entre les centristes et le RPR, parti traditionnel et un peu poussiéreux »*, confie Yves-Marie Uhlrich. Le nouveau maire d'Ecully (18 000 habitants), banlieue résidentielle de Lyon, assure qu'il va *« soutenir »* M. Madelin dans sa campagne présidentielle. Michel Valla, qui a pris la succession d'Amédée Imbert, également DL, à Privas, dans l'Ardèche, se définit comme *« un libéral qui a envie de faire prospérer pour redistribuer et donner de l'air au social ». « Ce qui appartenait à la gauche ripe vers une autre catégorie de gens, qui ne sont pas forcément ancrés à droite mais qui ont des convictions libérales*, analyse M. Valla. *Il faut être sur le terrain, et rester très attentifs aux problèmes sociaux. Les gens qui étaient dans une tour d'ivoire, c'est terminé. »*

Jean-Baptiste de Montvalon

Daniel Vaillant tente de rassurer les députés au sujet de la Corse

Le texte sera débattu les 15, 16 et 17 mai

LA PREMIÈRE FOIS, le 4 octobre 2000, l'audition de Daniel Vaillant avait eu lieu à huis clos. De retour des vacances parlementaires, au lendemain de la démission de Jean-Pierre Chevènement, hostile au processus de Matignon sur la Corse, les députés avaient l'esprit chagrin. Cette fois-ci, le ministre de l'intérieur parlera devant la presse. Matignon en est persuadé : il y a *« moins d'inquiétude »*. Mardi 17 avril, dans l'après-midi, M. Vaillant devait présenter, une nouvelle fois, le projet de loi sur la Corse devant la commission des lois de l'Assemblée nationale. Le texte doit être examiné par cette commission, mercredi 18 et jeudi 19 avril, avant la discussion en séance publique, les 15, 16 et 17 mai.

Les élus ont encore besoin d'être rassurés. L'avis sévère rendu par le Conseil d'Etat, le 8 février, a ravivé des craintes jusque dans les rangs socialistes (*Le Monde* du 10 février). L'institution du Palais-Royal avait émis des réserves sur quatre points : l'apprentissage de la langue corse prévu, à l'article 7, dans les écoles maternelle et primaire *« sauf volonté contraire des parents ou du représentant légal de l'enfant »* ; la dispense, pendant dix années supplémentaires, du paiement des droits de succession sur l'île, avant une sortie du régime d'exception prévue sur cinq ans ; la possibilité – à titre provisoire, avant une éventuelle révision constitutionnelle en 2004 – de *« déroger à certaines dispositions législatives dans les conditions que le Parlement définirait »* ; enfin, la capacité de *« modifier »* ou *« d'adapter »* des dispositions législatives ou réglementaires dans un certain nombre de domaines.

CALMER LE JEU SUR LA LANGUE

De ces quatre points, la langue corse est celui qui suscite le plus de tension. M. Vaillant l'avait senti lorsqu'il était venu présenter la réforme devant le groupe socialiste, le 3 avril. *« Nous trouverons une formulation dans laquelle tous les républicains de progrès pourront se retrouver »*, avait promis le président de la commission des lois, Bernard Roman (PS) (*Le Monde* du 6 avril). En clair, il faut dédramatiser. Le rapporteur, Bruno Le Roux (PS), devrait amender l'article 7.

Matignon a compris le message : *« Il faut ne rien faire, ne rien écrire qui donne le sentiment que l'enseignement du Corse est obligatoire »*, explique l'entourage du premier ministre. En même temps, il ne faut pas donner l'impression que *« le gouvernement a présenté un texte inconstitutionnel que les députés seraient chargés de rendre constitutionnel... »*. La commission des lois devra naviguer entre ces deux bornes.

Clarisse Fabre

► www.lemonde.fr/corse

La France confirme le moratoire sur les nouveaux OGM

LE MINISTRE de la recherche, Roger-Gérard Schwartzenberg, a affirmé, lundi 16 avril, son *« attachement au moratoire »* français sur les autorisations de culture commerciale et de mise sur le marché de plantes transgéniques qu'elle applique, depuis 1999, avec quatre autres pays de l'Union européenne. Alors que devait se tenir, mardi 17 avril, la journée mondiale anti-OGM (organismes génétiquement modifiés), le ministre a assuré qu'il n'envisage pas de nouvelles autorisations tant que *« des dispositions effectives pour une traçabilité complète des OGM et un étiquetage fiable, permettant de les suivre de la culture jusqu'à l'assiette »*, n'auront pas été décidés par la Commission européenne. Le ministre met en garde contre *« l'aventurisme qui autoriserait les OGM sans connaître précisément leur impact éventuel sur la santé et l'environnement »*, et *« l'obscurantisme »* qui équivaut à un *« refus de la connaissance »*.

DÉPÊCHES

■ **OPPOSITION : le député RPR de Loire-Atlantique, Michel Hunault, a souhaité**, dans un communiqué publié lundi 16 avril, que *« les groupes parlementaires de l'opposition RPR, UDF, DL s'accordent pour déposer une motion de censure »* contre le gouvernement. M. Hunault explique que le dépôt d'une telle motion serait *« l'occasion de censurer le gouvernement et de démontrer que l'opposition a un projet alternatif à proposer au pays »*.

■ **TAXIS : le collectif G7 a appelé l'ensemble des chauffeurs locataires de taxi à venir manifester,** mardi 17 avril, devant les garages de la compagnie G7, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Ce collectif, qui rassemble 700 chauffeurs de taxi locataires, veut dénoncer *« le système esclavagiste »* des contrats de location, qui concerne 6 500 chauffeurs sur les 14 900 licences attribuées pour Paris. Ce système prévoit que le loueur mette un taxi à la disposition du locataire, en échange du paiement d'une redevance, actuellement de 4 700 francs par semaine environ, à Paris.

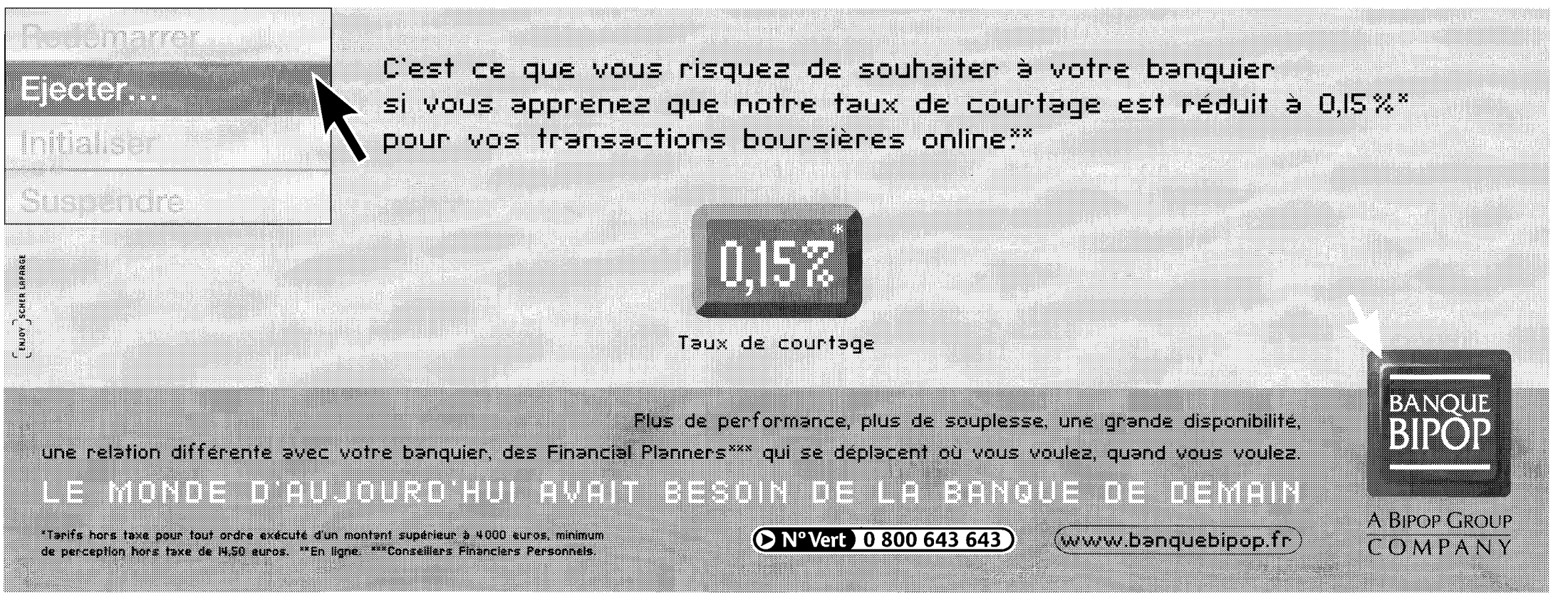

JUSTICE **Le procès de l'Ordre du Temple solaire devait s'ouvrir, mardi 17 avril, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, réuni pour l'occasion dans la grande bibliothèque de l'ancien Musée des peintures de la ville. ● SEIZE PERSONNES avaient trouvé la mort, le 23 décembre 1995, dans une forêt du Vercors, à Saint-Pierre-de-Chérennes (Isère), dans ce que l'accusation nomme un suicide collectif. ● D'AUTRES CADAVRES ont été retrouvés entre octobre 1994 et mars 1997 en Suisse et au Canada, portant à soixante-quatorze le nombre de victimes de l'OTS. ● SEUL PRÉVENU, renvoyé pour *« association de malfaiteurs en vue de la préparation de crimes d'assassinats »*, le chef d'orchestre Michel Tabachnik est accusé d'avoir suscité une *« dynamique homicide »*. ● LES PARTIES CIVILES refusent de croire à la thèse du suicide et s'interrogent sur la destination des fonds de l'organisation.**

Michel Tabachnik, unique prévenu du procès de l'Ordre du Temple solaire

Plus de cinq ans après le suicide collectif de seize adeptes de la secte à Saint-Pierre-de-Chérennes, dans le Vercors, le tribunal correctionnel de Grenoble examine, à partir de mardi 17 avril, les responsabilités du musicien, accusé d'avoir suscité une « dynamique homicide » en annonçant la fin de l'Ordre

23 DÉCEMBRE 1995. Seize corps calcinés sont découverts dans une forêt du Vercors, à Saint-Pierre-de-Chérennes (Isère). Retrouvées allongées en cercle, les victimes de ce qui ressemble à une sorte de rituel macabre ont un point commun : elles sont, ou ont été, pour la plupart, membres de l'Ordre du Temple solaire (OTS), une organisation occulte, sectaire et initiatique, qui a déjà fait parler d'elle quatorze mois plus tôt en Suisse. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1994, quarante-huit personnes ont trouvé la mort, dans des circonstances analogues, à Cheiry (canton de Fribourg) et à Salvan (canton du Valais), dans des chalets appartenant à la secte. Le même jour, à Morin-Heights (Canada), cinq autres membres de l'OTS sont retrouvés morts dans un incendie. Enfin, le 27 mars 1997, cinq adeptes périssent par le feu dans une maison à Saint-Casimir (Canada). Ces morts violentes et la véritable nature de cette mystérieuse organisation seront au centre du procès de l'Ordre du Temple solaire, qui devait s'ouvrir mardi 17 avril, devant le tribunal correctionnel de Grenoble (Isère).

PROCÈS

Pour la justice française, le fait divers du Vercors a marqué le début de quatre ans d'enquête. Dirigé par Joseph Di Mambro, présenté dans l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction Luc Fontaine comme un *« gourou mégalomane »*, l'OTS avait fait de la mort *« le cœur de sa doctrine »* et *« le fondement de ses enseignements »*. La plupart des responsables de la secte sont d'ailleurs morts lors de ce qu'il est convenu d'appeler des *« suicides collectifs »*. D'autres dirigeants n'ayant pu être mis directement en cause, une seule personne devait comparaître devant le tribunal.

Chef d'orchestre de renom, féru d'occultisme et proche de Joseph Di Mambro, Michel Tabachnik est poursuivi pour *« association de malfaiteurs en vue de la préparation de crimes et d'assassinats »*. Présenté comme le fondateur, avec Joseph Di Mambro, de la Fondation Golden Way (FGW), noyau dur de l'OTS, le musicien aurait été plus spécialement chargé de l'enseignement initiatique réservé aux hauts gradés de l'organisation. La justice française lui reproche d'avoir su que des *« suicides collectifs »* se préparaient et d'avoir suscité une *« dynamique homicide »* en annonçant la fin de l'ordre lors d'une conférence à Avignon, le 24 septembre 1994, ouvrant la voie au *« transit »*, terme utilisé par les adeptes de la secte pour parler de la mort.

DES ÊTRES « COSMIQUES »

Pour le juge Luc Fontaine, Michel Tabachnik *« savait que le but de l'initiation dans l'ordre était le "retour vers le Père" »*. *« C'est donc bien* (...) *le "transit" de l'Ecole des mystères* [structure regroupant l'élite de la secte], *donc la mort physique, qu'elle soit consentie ou provoquée,* (...) *que Michel Tabachnik avait annoncé.* » Selon le magistrat instructeur, *« le fait que certaines personnes aient accepté la mort n'écarte pas la responsabilité homicide de ceux qui les ont tuées »*.

Pour preuve de l'implication du prévenu dans la hiérarchie de l'OTS, le magistrat rappelle que Michel Tabachnik avait présidé, de 1981 à 1990, la FGW, devenue Ecole des mystères et considérée comme le *« cœur »* de la nébuleuse OTS. A en croire les conclusions de l'ordonnance de renvoi, il aurait été *« l'alter ego de Joseph Di Mambro au plan des rituels »* et avait, *« seul, la responsabilité de l'enseignement des Archées, réservé aux hauts grades, l'étude dudit enseignement permettant d'accéder à l'Ecole des mystères dont sont issues la quasi-exclusivité des victimes »*. C'est donc à ce titre qu'il est poursuivi, non seulement pour les faits commis à Saint-Pierre-de-Chérennes, mais aussi pour les *« suicides collectifs »* de Suisse et du Canada, la justice française voyant dans ses *« enseignements »* les actes préparatoires du délit.

Au-delà de l'analyse de la responsabilité du prévenu, le procès de Grenoble devrait disséquer le fonctionnement de l'OTS, en préciser ses fondements doctrinaux, ses ressources financières et ses ramifications internationales. L'instruction s'est notamment intéressée au rôle de Joseph Di Mambro et de Luc Jouret, un médecin homéopathe, qualifié de *« rabatteur efficace »* parce qu'il a su rassembler autour de la secte un petit groupe de fidèles capables d'accepter l'idée du suicide collectif.

Joseph Di Mambro a longtemps gravité dans le petit cercle des organisations maçonniques et occultes. Dirigeant, dans les années 1960, de la loge Debussy de Nîmes, dépendante de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix (Amorc), il réapparaît en 1974 en Haute-Savoie où il crée une première association, le Centre de préparation à l'âge nouveau-école de vie. Deux ans plus tard, il constitue une société civile immobilière, la Pyramide, qui achète une bâtisse à Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie), où s'installe une petite communauté qui s'inscrit clairement dans la filiation idéologique de la Rose-Croix. Cette communauté formera le premier noyau de fidèles qui suivront le gourou à la création de la FGW, en 1978.

Au sein de l'OTS, structuré comme un ordre initiatique, les adeptes participent à des cérémonies rituelles au cours desquelles ils pensent assister à des apparitions surnaturelles. A ces occasions, des *« maîtres »* se seraient manifestés aux fidèles, leur délivrant des messages à caractère apocalyptique, incompréhensibles du commun des mortels, mais que Joseph Di Mambro et Michel Tabachnik auraient été chargés de traduire. C'est à l'occasion de l'une de ces cérémonies que les adeptes auraient été informés de devoir se préparer à *« la transmutation du règne humain à un règne supérieur »*. Mais tous les adeptes ne se laisseront pas abuser par ce qui n'est en fait qu'un ingénieux trucage utilisant des hologrammes pour faire apparaître des êtres *« cosmiques »* : au début des années 1990, une partie d'entre eux quittent l'OTS. Convaincus d'avoir eu affaire à des escrocs, ils mettent en doute l'existence des maîtres inconnus, membres d'une mystérieuse loge mère qui, de Zurich, dirigeait toute l'organisation. C'est du moins ce que leur avait affirmé Joseph Di Mambro, qui se présentait auprès des adeptes comme le représentant de ces maîtres. Au cours de l'instruction, d'anciens fidèles affirmeront que cette prétendue hiérarchie ultra-secrète avait été inventée de toutes pièces par le gourou pour imposer à ses ouailles des décisions difficiles.

« TRANSITER SUR SIRIUS »

A cette même époque, le concept de *« transit »* commence à apparaître dans la philosophie de l'ordre, notamment dans les discours de Luc Jouret. Les adeptes sont alors avertis qu'ils devront, le moment venu, *« abandonner leur corps physique et transiter sur Sirius »*. L'astre, symbole d'une nouvelle religion et présenté comme *« l'étoile-relais pour le transit des âmes »*, apparaît, dans le discours des dirigeants de l'OTS, comme le territoire des maîtres, *« entités de lumière, à l'image du Christ ressuscité »*. A ses fidèles, Joseph Di Mambro enseigne que seule l'âme peut migrer sur Sirius, l'enveloppe charnelle étant abandonnée à la Terre pour permettre le passage.

Au cours du premier trimestre 1994, Joseph Di Mambro annonçait à un carré de fidèles que *« la mission de l'ordre est achevée »*. Annonce confirmée par Michel Tabachnik lors de sa conférence d'Avignon en septembre 1994, quelques jours seulement avant les premiers *« suicides collectifs »*. Pour l'accusation, il ne fait aucun doute que l'anéantissement du noyau dur de l'Ecole des mystères, structure occulte de niveau supérieur qui regroupe les initiés de l'OTS, était alors inéluctable et que les *« transits »*, et donc la mort, étaient programmés.

Acacio Pereira

Un ancien musée de Grenoble accueille le procès

Les salles du tribunal de grande instance de Grenoble étant trop petites pour accueillir le procès de l'Ordre du Temple solaire, les audiences se dérouleront dans la grande bibliothèque de l'ancien Musée des peintures de la ville. Longue de 150 mètres, éclairée naturellement par des verrières en dômes, cette salle décorée de boiseries et de colonnes est installée dans un édifice de la place de Verdun, à proximité de la préfecture. Une centaine de journalistes français, mais aussi canadiens, suisses et italiens se sont fait accréditer pour un procès qui devrait durer jusqu'au 30 avril. Au total, une soixantaine d'experts et de témoins, dont certains anciens adeptes de la secte, devraient défiler à la barre. Une quarantaine de personnes occuperont les bancs des parties civiles.

Le compositeur et chef aujourd'hui sans orchestre se dit « complètement étranger » aux faits qui lui sont reprochés

MICHEL TABACHNIK, cinquante-huit ans, a longtemps hésité. Devait-il répondre à la convocation de ses juges, lui qui se dit *« complètement étranger »* aux faits qui lui sont reprochés, ou refuser d'y déférer au risque d'apparaître coupable d'office ? *« Dans cette affaire, je ne suis qu'un bouc émissaire*, confiait-il au *Monde,* la semaine dernière. *Je suppose que la justice française veut faire un grand procès pédagogique et qu'elle avait besoin pour cela d'un responsable. »* Lundi matin 16 avril, son avocat nous indiquait que l'unique prévenu du procès serait bel et bien présent à l'audience.

Chef d'orchestre réputé et compositeur reconnu, Michel Tabachnik ne veut pas porter le chapeau d'une affaire qu'il dit être le premier à condamner. *« On oublie que Christine, mon ex-épouse, la mère de mes deux premiers enfants, est morte dans l'un des massacres du Temple solaire. »* Christine Péchot, son mari Christian et son fils Sébastien, douze ans, sont morts dans l'incendie de la ferme de La Rochette, appartenant à la secte, à Cheiry (Suisse), le 4 octobre 1994.

« J'AI TOUT PERDU »

« Depuis que cette affaire a éclaté, il y a eu des attaques insidieuses à mon encontre, ça a brisé ma famille et ça a foutu ma vie professionnelle en l'air, se désole le musicien. *Je ne suis plus jamais invité pour des concerts. J'ai tout perdu alors même que rien de précis n'a été révélé sur mon compte. »* A l'en croire, le chef d'orchestre n'a plus qu'un *« petit job d'enseignement au Danemark »* qui se termine *« dans trois mois »*. Bien peu pour un homme qui dirigea de prestigieux orchestres à travers le monde.

Après avoir été l'assistant du compositeur et chef d'orchestre français Pierre Boulez, dont il avait suivi les cours à Bâle en 1965, il a assuré la direction musicale de l'orchestre de la Fondation Gulbenkian, à Lisbonne (Portugal), de 1973 à 1975. Il est ensuite devenu le patron de l'Ensemble interContemporain, à Paris, et de la Philharmonie de Lorraine. Son talent est aussi reconnu outre-Atlantique, où il dirige l'Opéra national du Canada, avant de prendre la tête de grandes formations parisiennes et de l'Orchestre des jeunes de la Méditerranée, dont il abandonnera la direction lorsque son nom sera cité dans l'affaire de l'Ordre du Temple solaire. Parallèlement, ce spécialiste de la musique sérielle développe ses propres créations, dont *Fresque*, présentée en 1970 au Festival de Royan.

« Ce qui m'a sauvé du naufrage, c'est l'amitié et le soutien sans faille de Pierre Boulez et [du compositeur] *Iannis Xenakis, qui vient malheureusement de disparaître »*, indique-t-il. Depuis qu'il ne se produit plus en concert, il s'est réfugié dans son chalet du Valais suisse, avec son épouse, Sabine, artiste-peintre. Il ne souhaite plus évoquer sa *« collaboration en tant que conférencier »* à l'OTS. *« Cette affaire a déjà eu un retentissement énorme dans les esprits, il est inutile d'en dire plus »*, se contente-t-il de préciser. Pour autant, il assure ne pas comprendre les raisons pour lesquelles la justice française l'a mis en cause alors qu'il n'a pas été inquiété par les autorités judiciaires helvétiques dans le cadre des enquêtes sur les *« suicides collectifs »* de Cheiry et Salvan, en 1994. *« Comment peut-on m'impliquer dans l'affaire du Vercors, alors même que je ne connaissais aucune des victimes ? »*, justifie-t-il. Pour sa défense, Michel Tabachnik met aussi en avant le non-lieu pour *« recel »* dont il a bénéficié dans le cadre de l'information instruite à Grenoble. *« On a beaucoup glosé sur l'OTS en affirmant qu'il s'agissait d'une gigantesque affaire commerciale*, indique-t-il. *Ce non-lieu démontre au moins que je ne m'en suis pas mis plein les poches en donnant mes conférences. »*

A. Pe.

Les parties civiles dénoncent les négligences des enquêteurs dans le volet financier du dossier

OÙ SONT passés les millions de l'Ordre du Temple solaire (OTS) ? A cette question, Luc Fontaine, le magistrat instructeur de Grenoble, a, semble-t-il, eu bien du mal à répondre. Si l'enquête a permis d'approcher au plus près la réalité comptable de la secte, elle n'a pas pu mettre en évidence avec une certitude absolue l'utilisation finale des sommes brassées par l'organisation et leurs principaux bénéficiaires. Dans son ordonnance du 11 juillet 2000, lourde de 427 pages, le juge Luc Fontaine en consacre à peine treize à la question du *« financement des structures »* de l'OTS. Evoquant une organisation structurée *« comme une multinationale »*, l'ordonnance qualifie la secte de *« gigantesque affaire commerciale dont les intérêts financiers étaient répartis sur trois continents, l'Europe, le Canada et l'Australie »* et dans laquelle *« des sommes considérables* [ont été] *englouties »*.

Les investigations menées en France, en Suisse et au Canada ont permis d'établir que l'essentiel du patrimoine de l'OTS était d'abord immobilier. Partis de rien, Joseph Di Mambro et ses proches se sont rapidement rendus acquéreurs, par le biais de sociétés civiles immobilières, d'une série de propriétés, dans les trois pays ainsi qu'en Australie. Après l'achat d'une bâtisse à Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie), le gourou et son groupe de fidèles s'installent dans une maison de maître à Plan-les-Ouates (Suisse). Une part importante des dons et du produit de la communauté d'une trentaine de personnes qui vit là aurait été reversée en numéraire à Joseph Di Mambro lui-même ou à des proches chargés de la gestion. De la même manière, une partie des revenus de la Fondation Golden Way qu'il avait créée et dont il percevait déjà un salaire en qualité d'animateur-organisateur (247 000 francs suisses entre 1981 et 1986), aurait été détournée à son profit personnel.

Pour faire vivre le petit groupe de personnes qui gravite autour du leader charismatique, comme pour les acquisitions immobilières, Joseph Di Mambro, qui n'avait pas de fortune personnelle, a pu compter sur la bienveillance d'adeptes fortunés. A lui seul, Camille Pilet, ancien patron des montres Piaget, mort en octobre 1994 dans l'incendie du chalet de la secte à Cheiry (Suisse), a laissé plusieurs millions de francs dans l'affaire. Qualifié de principal *« bienfaiteur »* de l'OTS, *« il colmatait les brèches financières occasionnées par la gestion de Jo Di Mambro, lequel dépensait sans compter pour lui-même et sa garde rapprochée »*. Selon l'ordonnance de renvoi, il aurait aussi *« complètement entretenu »* Luc Jouret, médecin homéopathe proche de Joseph Di Mambro et conférencier habituel de l'Ordre, qui possédait une procuration sur le compte du « mécène » à la Société de banque suisse de Genève. La participation financière de ses généreux mécènes était sans commune mesure avec les autres ressources de l'Ordre – cotisations des membres, participation aux cérémonies – qui, à en croire l'ordonnance de renvoi, *« ne constituaient que des gouttes d'eau dans un océan d'argent »*.

BARBOUZES ET PARAMILITAIRES

A l'occasion de l'examen des comptes personnels de Camille Pilet, les enquêteurs se sont interrogés sur l'importance des transferts de fonds opérés au bénéfice de l'OTS ou de ses dirigeants afin de rechercher si ces mouvements de capitaux correspondaient à des opérations de blanchiment. Une commission rogatoire internationale adressée aux autorités judiciaires helvétiques a permis d'écarter cette piste : Camille Pilet avait ponctionné sa fortune personnelle, évaluée en 1992 à 18 millions de francs suisses, pour satisfaire aux besoins financiers de l'OTS.

Pourtant, pour certaines familles de victimes, l'argent qui a transité dans la secte n'aurait pas simplement servi à son fonctionnement ou au train de vie de ses dirigeants. Me Alain Leclerc, avocat de plusieurs familles, se dit persuadé que l'OTS a bien servi de structure de blanchiment à des capitaux à l'origine douteuse. *« Qui s'est inquiété des flux financiers opérés au sein de la secte ?* interroge-t-il. *Personne ne sait vraiment d'où venait l'argent, ni surtout où il est parti. On ne peut pas exclure que l'OTS ait été en lien avec une mafia, pour du blanchiment d'argent ou pour des ventes d'armes. Comme le dit le magistrat instructeur à plusieurs reprises dans son ordonnance : "Tout est possible, rien n'est certain." »*

Me Leclerc s'étonne que l'enquête judiciaire ne se soit pas concentrée sur ces questions d'argent. *« Le mobile financier est capital dans cette histoire*, assure-t-il. *En cours d'instruction, les parties civiles que je représente ont réclamé un audit du patrimoine foncier et financier de l'OTS, sans obtenir satisfaction, alors que la question de ce procès est bien de savoir à qui a profité le crime. »* S'il insiste tant sur l'aspect financier du dossier, c'est essentiellement parce qu'il n'adhère pas à la thèse développée par le magistrat instructeur consistant à expliquer les *« suicides collectifs »* par une folie sectaire poussée à l'extrême et un endoctrinement auquel les adeptes du Temple solaire auraient accepté de se soumettre volontairement.

L'avocat, lui, ne veut pas entendre parler de *« suicides collectifs »*. *« Il s'agit purement et simplement d'un massacre, d'une manipulation »*, soutient-il, avant d'affirmer détenir la preuve que les *« crimes »* du Vercors ont été commis grâce à une intervention extérieure. Une expertise commandée par des parties civiles ferait état de la présence d'une quantité anormale de phosphore sur les lieux des faits. Preuve, selon Me Leclerc, que la *« tuerie »* serait l'œuvre de barbouzes ou de paramilitaires à la solde de groupes politico-mafieux qui auraient eu intérêt à faire disparaître les adeptes de l'OTS, et notamment ses principaux dirigeants, pour récupérer son trésor de guerre.

A. Pe.

Près de 200 Roumains squattent des maisons vétustes à Courbevoie

Leurs conditions de vie sont plus que précaires

ILS ONT ÉCHOUÉ là, par vagues successives. Depuis l'été 2000, des dizaines de Roumains squattent plusieurs immeubles à Courbevoie (Hauts-de-Seine). Les premiers semblent être arrivés au mois d'août et ont « emménagé » boulevard de la Mission-Marchand, dans un ancien garage de la direction départementale de l'équipement, indique-t-on au conseil général des Hauts-de-Seine, qui est aujourd'hui propriétaire des lieux. A quelques pas de là, d'autres Roumains ont trouvé refuge dans deux habitations situées avenue de l'Arche. Celles-ci appartiennent à la Semcodan, une société d'économie mixte contrôlée par la municipalité qui pilote l'aménagement du Faubourg-de-l'Arche. Dans ce nouveau quartier de Courbevoie, hérissé de grues et labouré par les engins de chantier, les opérations immobilières de standing foisonnent. De luxueuses résidences, hautes d'une dizaine d'étages, sont récemment sorties de terre. D'autres verront le jour *« ici bientôt »*, lit-on sur un grand panneau publicitaire.

Ce n'est pas dans ce type d'habitat que les Roumains ont élu domicile. Eux se sont plutôt nichés dans de vieilles masures vacantes, promises à la démolition. Comme ce pavillon, situé au 112, avenue de l'Arche, où plusieurs dizaines de personnes s'entassent. La cave a même été réaménagée en dortoir : quatre lits sont disposés le long des murs, un radiateur électrique chauffe la pièce, basse et exiguë ; il y a aussi un petit téléviseur et des vêtements en pagaille, posés sur les tuyauteries. Juste à côté, la cuisine, équipée notamment d'un réfrigérateur, d'un four électrique et d'une friteuse. *« C'est du matériel que nous avons récupéré dans la rue »*, explique Joan, dix-neuf ans, qui se débrouille plutôt bien en français.

RECOURS AU « SYSTÈME D »

De l'autre côté de la rue, dans la deuxième habitation squattée, le tableau est plus sombre encore : une montagne d'immondices s'élève à proximité de l'entrée ; trois enjambées plus loin, une misérable cahute en bois fait office de sanitaires. L'intérieur de la maison est sommairement aménagé : ici, trois matelas jetés sur des palettes en bois ; là, un appentis transformé en « chambre à coucher ». L'eau a été coupée, alors les hommes trimballent des bonbonnes et « font le plein » à un robinet, sur un chantier attenant.

Malgré ces conditions d'existence désolantes, Petru, vingt-trois ans, préfère encore se trouver en France plutôt qu'en Roumanie. *« Là-bas, il n'y a pas de travail,* déclare-t-il. *Il est impossible de faire vivre sa famille. »* Comme de nombreux autres squatteurs, le jeune homme dit être originaire de Satu Mare, au nord-ouest du pays. Il a quitté son pays, seul, à l'âge de seize ans. Il a séjourné en France puis est retourné en Roumanie *« quelque temps »* avant de regagner l'Hexagone. Joan, vingt et un ans, a eu un itinéraire analogue : en 1994, il part pour la France, puis il rentre au bercail, quatre ans plus tard, avant d'émigrer à nouveau en région parisienne. Ioan, lui, est arrivé *« il y a cinq ans »*, quelques mois après son père. Lui et sa famille ont erré à travers la banlieue sud de la capitale. *« Chaque fois que nous avons squatté une maison, ils l'ont cassée »*, raconte-t-il.

Cependant, le témoignage de ces trois jeunes hommes ne reflète pas la diversité des parcours et des profils. Certains squatteurs sont nettement plus âgés, d'autres n'ont débarqué en France que depuis quelques mois. Aussi, pour tenter d'y voir plus clair, Droit au logement, Droits devant !!, le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et Médecins du monde ont organisé un recensement, le 8 avril : 183 personnes ont été dénombrées ; une cinquantaine sont venues seules en France, dont onze ont moins de vingt ans.

« UN TRAITEMENT SOCIAL »

La population de ce *« petit village »* – selon l'expression de Christophe Daadouch, du Gisti – est plutôt jeune, mais l'on a relevé la présence d'un couple où le mari a soixante-huit ans et sa femme soixante-cinq. Enfin, *« une dizaine de personnes ont des titres de séjour encore valables »*, selon Eric Coutellier, de Droits devant !!. Les autres sont en situation irrégulière. D'où le recours au « système D » et aux petits boulots non déclarés : *« Certains vendent des journaux de rue,* affirme Christophe Daadouch. *D'autres font la manche. »* Petru, lui, indique avoir travaillé dans le bâtiment et fait des déménagements. Ioan, lui, distribue des prospectus.

Immigrés sans papiers, occupants sans titre, les « Roumains de Courbevoie » sont en situation plus que précaire. A la fin mars, les associations qui leur viennent en aide redoutaient même qu'ils soient jetés à la rue. *« Il n'est pas question d'envoyer les bulldozers pour déloger ces gens »*, affirme Jacques Kossowski, le député et maire (RPR) de Courbevoie. La tonalité est identique au conseil général des Hauts-de-Seine : *« Nous ne sommes pas dans une optique d'expulsion »*, indique-t-on. Ce que semble confirmer Simone Mielle, sous-préfète, chargée de la politique de la ville : *« Le préfet n'est pas saisi d'une demande de concours de la force publique »* pour faire évacuer les lieux, dit-elle.

Les pouvoirs publics sont en revanche plus évasifs sur le devenir des squatteurs. Le conseil général parle d'appliquer *« un traitement social »*. Le 5 avril, un huissier s'est rendu dans les immeubles situés boulevard de la Mission-Marchand pour relever les identités des occupants. *« A partir de là, nos services sociaux verront comment agir »*, indique-t-on au conseil général. La municipalité, elle, se mure dans l'attentisme. *« Je vais voir ce que dit la préfecture,* explique M. Kossowski. *Nous ne ferons rien sans son accord. »* De son côté, Mme Mielle affirme que l'Etat agira une fois qu'il disposera d'un diagnostic *« des situations individuelles »*, établi par les *« collectivités propriétaires »*.

Bertrand Bissuel

CORRESPONDANCE

Une lettre de l'avocat de Rémi

***À LA SUITE** de notre article intitulé « Rémi, témoin de Jéhovah, refuse la transfusion qui pourrait le sauver »* (Le Monde *du 11 avril), nous avons reçu de l'avocat lillois Me Frank Berton, au nom du jeune Rémi, la mise au point suivante :*

Atteint d'une leucémie aiguë, maladie foudroyante qui fait chaque année 5 000 victimes en France, malgré les progrès de la science et de la médecine, Rémi a été hospitalisé et a consulté les meilleurs spécialistes, notamment à l'hôpital Cochin de Paris. Il veut vivre. Ses convictions personnelles l'ont amené à privilégier un traitement médical ne faisant pas appel à une chimiothérapie lourde associée à des transfusions sanguines aux résultats incertains. C'est un choix que tout adulte est normalement en droit d'exercer.

Réduire la situation de Rémi à un refus de *« transfusion* [sanguine] *qui pourrait le sauver »* constitue une présentation tendancieuse, contraire à la réalité, et notamment à la façon habituelle de soigner cette maladie grave et souvent incurable, qui s'est révélée il y a une dizaine de jours. Outre l'atteinte à sa vie privée, il ne peut accepter que sa mère soit faussement accusée de le laisser *« s'enfoncer dans la mort sans réagir »*. Une telle affirmation constitue un affront inacceptable à l'amour et à l'attention que lui porte sa mère depuis sa plus tendre enfance.

« Ievoli Sun » : les opérations de pompage du styrène pourraient commencer dès mercredi

La méthode de ces manœuvres à risques est proche de celle utilisée pour le fioul de l'« Erika »

Le *Smit Pioneer,* navire néerlandais chargé de mener le pompage des 4 000 tonnes de styrène, substance toxique contenue dans le *Ievoli Sun*, un chimiquier échoué depuis le 31 octobre 2000 à 35 kilomètres au nord-ouest de la Hague, est désormais prêt à commencer cette opération. La durée des manœuvres pourrait être longue en raison des risques que font courir les forts courants dans cette zone de la Manche.

CHERBOURG
de notre correspondant

« Au loin, j'aperçois l'île anglo-normande d'Aurigny. Elle scintille, magnifique, sous le soleil. Derrière moi, les cargos circulent à la file indienne. J'en aperçois une bonne quinzaine qui se dessinent sur l'horizon. » A bord du *Smit Pioneer,* navire de lutte antipollution affrété par l'armateur italien Marnavi et son assureur, le capitaine de frégate Pierre Pinloup participe aux premières opérations de pompage du *Ievoli Sun.* En surface la mer est belle ce lundi de Pâques mais par 75 mètres de fond la situation est moins réjouissante. Depuis le 31 octobre 2000 au matin, un cargo chargé de 6 000 tonnes de produits chimiques, dont 4 000 tonnes du toxique styrène, gît sur le flanc bâbord après un naufrage qui n'avait fait aucune victime. Appuyé par le remorqueur d'assistance Banckert, le *Smit Pioneer,* long de 159 mètres, est sur zone depuis jeudi dans la soirée.

A 35 km dans le nord-ouest de la pointe de la Hague, il se prépare à nettoyer l'épave. Une mission délicate dans ce secteur de la mer de la Manche où la circulation maritime est intense et où reposent, dans la fosse des Casquets, des milliers de tonnes de munitions de la première guerre mondiale et autant de déchets nucléaires.

Equipé d'un système de positionnement dynamique, le navire hollandais peut se maintenir parfaitement à l'aplomb du *Ievoli Sun.* Une technique indispensable pour permettre à l'équipage de cinquante-neuf hommes de mettre en œuvre les deux robots. Le premier, le ROV (remote operated vessel) va inspecter minutieusement l'épave tandis que le second, le ROLS (remote off lauding system) sera chargé de percer la coque pour extraire les produits chimiques de chacune des onze cuves. *« Nous en avons déjà inspecté quatre »*, expliquait lundi en fin d'après-midi l'officier de marine français. *« Ce repérage est essentiel. Nous avons besoin de connaître l'emplacement exact des cuves et des renforts de coque avant d'attaquer le pompage. »*

Pour extraire le styrène, des plaques d'acier vont être placées sur la coque du navire à l'emplacement même où le robot ROLS va se positionner. Une opération entièrement automatisée et pilotée depuis la surface. *« Les forts courants sous-marins qui règnent à cet endroit ne nous autorisent à travailler que pendant deux heures à chaque marée »*, souligne le capitaine de frégate. Selon lui, cet arrimage va être aussi délicat que celui d'une navette avec une station spatiale. Il faudra pourtant répéter la manœuvre vingt-deux fois.

« CONCENTRATION DÉTECTÉE »

« Sur chaque cuve, nous allons devoir percer une première fois dans la partie basse. Plus léger que l'eau, le styrène va remonter. Un second orifice sera alors pratiqué dans le haut pour permettre le pompage proprement dit. » Celui-ci pourrait démarrer dès mercredi, selon une méthode très proche de celle utilisée pour le fuel de l'*Erika* et qui inspire confiance à l'expert de la Shell, propriétaire de la cargaison de styrène. Pourtant, mélangé à l'eau de mer, celui-ci produit un gaz déflagrant. *« Les premiers litres récupérés seront analysés. En fonction de la concentration détectée, nous ralentirons la vitesse de pompage pour éviter toute compression du gaz. »* Ces manipulations seront surveillées par un bâtiment de la marine nationale. L'*Altyon*, à bord duquel sont embarqués plusieurs sapeurs-pompiers de Cherbourg, va effectuer régulièrement le prélèvement d'air et d'eau.

L'eau de mer polluée et le styrène seront stockés dans une barge avant d'être transférés à bord d'un petit tanker, l'*Angela*, qui ralliera ensuite Rotterdam. Les cuves de styrène vidées, il faudra alors s'attaquer à l'alcool isopropylique et au méthyl-éthyl-cétone. Estimées *« non polluantes et biodégradables en dissolution »*, les 2 000 tonnes restantes vont être purement et simplement relarguées dans l'environnement. Quant aux 170 tonnes de fuel de propulsion, elles seront récupérées, elles aussi, par pompage. Le planning prévoit 38 jours pour vider l'intégralité de la coque. Ensuite, l'épave servira de dortoir à homards, fort nombreux dans les parages...

Jean-Pierre Buisson

Holiday Inn HOTELS · RESORTS

Séjours à prix séduisants pour visiter l'Europe

Evadez-vous le temps d'un week-end au printemps; nos prix spéciaux comprennent l'hébergement et le petit déjeuner buffet, pour 2 adultes et 2 enfants maximum, les vendredis, samedis et dimanches, jusqu'au 23 juin.

Accordez-vous un break bien mérité. Avec la convivialité et le savoir faire d'Holiday Inn, vous vous sentirez comme chez vous partout où vous séjournerez. Il y a plus de 300 hôtels pour répondre à vos envies.

FRANCE
Aix-en-Provence ..... FF 720
Amiens ..... FF 450*
Angers ..... FF 370*
Blois ..... FF 520
Bordeaux (2 hôtels) ..... FF 450 & FF 620
Brest ..... FF 520
Caen ..... FF 620
Calais ..... FF 620
Cannes ..... FF 620
Clermont-Ferrand ..... FF 520
Dijon ..... FF 520
Le Touquet ..... FF 800
Lille ..... FF 520*
Lyon (2 hôtels) ..... FF 620
Marseille ..... FF 720
Metz ..... FF 520
Montpellier ..... FF 800
Nantes ..... FF 520
Nevers ..... FF 520
Nice ..... FF 720 - FF 1.100 (3 hôtels)
Nîmes ..... FF 620
Orléans ..... FF 370*
Paris ..... FF 450 - FF 1500 (18 hôtels)
Paris ..... FF 520 - FF 720* (3 hôtels)
Poitiers ..... FF 370*
Reims ..... FF 620
Reims ..... FF 450*
Strasbourg ..... FF 720 & FF 1.100 (2 hôtels)
Thoiry ..... FF 520
Toulon ..... FF 520
Toulouse ..... FF 520
Tours ..... FF 620
Tours ..... FF 450*
Troyes ..... FF 620

BELGIQUE
Anvers ..... FF 620
Bruxelles ..... FF 720 - FF 1.500 (3 hôtels)
Gand (2 hôtels) ..... FF 620
Plus 6 destinations supplémentaires en Belgique.

ITALIE
Aosta ..... FF 620
Milan (3 hôtels) ..... FF 800
Turin (2 hôtels) ..... FF 620 & FF 800
Plus 15 destinations supplémentaires en Italie.

ROYAUME-UNI
Ashford ..... FF 620
Londres ..... FF 800 - FF 1.800 (11 hôtels)
Plus 23 destinations supplémentaires au Royaume-Uni.

Plus 163 autres hôtels Holiday Inn ailleurs en Europe et sur d'autres continents.

*Express by Holiday Inn hôtel
(82 hôtels en Europe - petit déjeuner continental)

Visitez: **www.weekenderplus.com**
Appelez: **0800 905999**

Weekender Plus

La formule Weekender Plus existe également dans les hôtels Crowne Plaza en France, de même que partout en Europe et ailleurs.

Les prix indiqués sont des prix maximum, valables dans les hôtels participants, les nuits des vendredis, samedis et dimanches, du 4 mars au 23 juin 2001, dans la limite des chambres disponibles allouées à l'offre Weekender Plus. Les prix s'entendent par chambre, par nuit, et comprennent le petit déjeuner buffet pour au maximum 2 adultes et 2 enfants jusqu'à 12 ans, à condition qu'ils partagent la chambre de leurs parents. Une durée minimum de séjour peut s'appliquer. Les tarifs sont payables en monnaie locale; les prix en FF sont donnés à titre indicatif et basés sur la contre-valeur approximative des prix locaux. Termes et conditions détaillés disponibles auprès du numéro d'appel gratuit ou sur www.weekenderplus.com.

Des profanations de lieux de culte commises dans plusieurs communes de Loire-Atlantique

NANTES
de notre correspondant

Plusieurs profanations de lieux et d'objets de culte ont été perpétrées dans les nuits du 13 au 14 et du 14 au 15 avril en Loire-Atlantique. Aucune piste n'était retenue lundi soir par les brigades de gendarmerie enquêtant sur les faits. Ceux-ci ont été commis dans un rayon d'une trentaine de kilomètres au nord du département entre Saint-Nicolas-de-Redon, Blain et Pontchâteau, jetant la consternation localement en ce week-end de Pâques où les réunions de famille sont nombreuses.

Sur la commune du Dresny, une réplique de la grotte de Lourdes et la fontaine de Saint-Joseph, distantes de 200 mètres, ont été complètement saccagées. La statue en plâtre de la Vierge Marie, scellée dans un mur à trois mètres de hauteur, a été mise à terre, décapitée et sa tête posée sur un autel de pierre. Des signes de nature cabalistique dont un pentacle (une étoile à cinq branches dessinée dans un cercle) ont été retrouvés au sol. A la fontaine de Saint-Joseph, six statues en fonte représentant des apôtres ont été brisées et des bancs jetés dans la fontaine. *« Je ne veux pas croire qu'il s'agit d'une profanation au sens religieux mais d'une mise en scène pour faire comme ce que l'on a vu à la télé. Mais les gens du pays sont très choqués et se sentent agressés. C'est un lieu de pèlerinage et un endroit de promenade très apprécié où l'on aime se rendre en famille quand il fait beau »*, explique le maire de Dresny, Mme Yvette Jaunasse, qui a porté plainte, tout comme le conseil paroissial de la commune.

Dominique Luneau

ESB : juges et scientifiques enquêtent sur le rôle des graisses animales

Fabriquées avec des matériaux à risques, elles ont servi à l'alimentation du bétail

Une étude scientifique en Allemagne et une enquête judiciaire en France mettent en évidence le rôle qu'ont pu jouer les graisses animales dans la transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Des prions ont été retrouvés dans ces graisses, qui auraient notamment servi à fabriquer des lactoremplaceurs destinés aux veaux.

EN TENTANT de pister le prion dans son parcours meurtrier, les juges et les scientifiques qui enquêtent sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) se sont lancés dans une scabreuse aventure au sein de la filière alimentaire. Chaque nouvelle hypothèse de contamination révèle des pratiques déroutantes. Ainsi des graisses animales, vecteur longtemps négligé et aujourd'hui considéré comme un postulat sérieux.

Ces graisses ont été largement utilisées dans l'alimentation du bétail. Elles auraient notamment servi dans la fabrication des lactoremplaceurs. Ce produit industriel en poudre était fourni aux veaux quand l'exploitant agricole ne souhaitait pas les élever « sous la mère ». Il était constitué d'un lait dont on avait extrait la matière grasse, noble et chère, qui servait à la fabrication du beurre et d'autres aliments humains. La partie écrémée, ou petit lait, était ensuite enrichie par divers apports nutritifs, dont des graisses animales à bas prix. Selon le cahier des charges de la profession, ces graisses auraient dû être des suifs, issus des tissus adipeux, directement achetés dans les abattoirs, et en principe exempts de prions.

PLAINTE DÉPOSÉE

Mais, lors des auditions de la commission d'enquête du Sénat sur l'ESB, fin février, les représentants des deux principaux équarrisseurs français, Saria et Caillaud, ont tour à tour affirmé avoir vendu aux fabricants de lait de remplacement des graisses de cuisson et notamment des graisses d'os, considérées à risques mais moins coûteuses que les suifs. Interrogé à ce sujet par les sénateurs, Bernard Lepoitevin, directeur général de Sofivo, un de ces fabricants, a estimé qu'il devait s'agir d'une *« confusion »* des équarrisseurs. Mais les services vétérinaires enquêtent également sur cette piste des lactoremplaçeurs, ainsi que sur l'intégration de graisses d'équarrissage dans d'autres aliments pour veaux. S'expliqueraient ainsi certains cas insolubles, notamment chez des bêtes qui auraient contracté la maladie dans les premiers mois de leur existence. L'hypothèse a également été avancée en Allemagne.

La justice s'intéresse également à cette voie de transmission. Le plus étonnant est que les magistrats semblent même avoir été, dans ce domaine, en avance sur les scientifiques. A Aurillac, dès 1996, l'enquête sur la mort de Toulouse avait étayé l'hypothèse d'une contamination par ce biais. Le 9 juillet, André et Joseph Laporte, éleveurs à Tarnavelle (Cantal), découvraient qu'une de leurs vaches était atteinte d'ESB. Toulouse étant née en février 1991, un an après l'interdiction totale d'incorporer des farines de bovins dans les aliments pour bovins, l'animal n'aurait donc pas dû contracter la maladie. Les propriétaires, dont les 156 bêtes ont été abattues, ont porté plainte auprès du procureur d'Aurillac pour savoir comment leur élevage avait pu être contaminé. L'enquête a été diligentée par la section de recherche de la gendarmerie, avec l'aide des services vétérinaires.

Examinant la liste des aliments fournis à Toulouse, remontant chaque fois les filières de fabrication pour déboucher sur des impasses, les enquêteurs ont trouvé une seule réponse possible : l'animal aurait mangé un aliment pour jeune bovin où était incorporée de la graisse animale provenant d'équarrissage anglais. La matière première avait été achetée massivement par un importateur au Royaume-Uni et revendue à plusieurs fabricants. Les achats s'élevaient à plus de 462 tonnes entre mai 1989 et avril 1991.

VERS UNE INTERDICTION TOTALE ?

L'affaire d'Aurillac a été récemment rapatriée à Paris et se trouve sur le bureau de la juge d'instruction Edith Boizette. Il n'est pourtant pas certain que la magistrate trouve matière à infraction. Alors que l'importation des farines animales du Royaume-Uni a été interdite dès la fin 1989, celle des graisses animales a échappé à l'embargo jusqu'en mars 1996, date où tous les produits bovins britanniques ont été interdits d'entrée. Dès cette époque, des scientifiques avaient pourtant évoqué cette voie de contamination, sans convaincre les décideurs.

Après un avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) (*Le Monde* du 26 octobre 2000), la France a finalement publié un arrêté, le 14 novembre 2000, restreignant leur usage. Le gouvernement envisage de procéder bientôt à leur interdiction totale. Dans un rapport rendu public mercredi 11 avril, l'Afssa préconisait d'ailleurs l'interdiction définitive des farines animales et de certaines graisses issues des ruminants (*Le Monde* du 12 avril). Dans le reste de l'Union, les graisses restent autorisées. Le comité scientifique européen vient cependant d'alerter la Commission de Bruxelles sur les risques. Une première mise en garde du même comité en 1998 était restée vaine. Des restrictions ou une interdiction pure et simple pourraient cette fois être envisagées au niveau des Quinze.

Reste une question. Ces graisses sont ou ont-elles été utilisées dans l'alimentation humaine, par exemple comme liant dans des plats cuisinés ? Les industriels de la filière jurent que non. Mais, dans l'imbroglio de la chaîne alimentaire, aucun des autres connaisseurs du dossier n'est prêt à se montrer aussi catégorique.

Benoît Hopquin

► www.lemonde.fr/prion

Cinq mineurs jugés à huis clos pour violences sur un élève

LE TRIBUNAL pour enfants de Briey (Meurthe-et-Moselle) devait juger à huis clos, mardi 17 avril, cinq élèves mineurs du lycée technique Alfred-Mézières de Longwy. Ceux-ci sont accusés d'avoir pris pour souffre-douleur, entre septembre 1999 et janvier 2000, Sébastien, l'un de leurs camarades de classe. Les cinq adolescents sont jugés pour *« violences habituelles suivies d'une incapacité de plus de huit jours sur une personne atteinte d'une vulnérabilité apparente »* et pour *« extorsion »*. Un sixième lycéen, majeur, sera jugé le 22 mai en séance publique, devant le tribunal correctionnel de Briey, pour les mêmes faits. Pendant plus de trois mois, *« Sébastien a été brûlé par du fer blanc chauffé au chalumeau, il a pris des coups de poing, des coups de marteau et d'autres outils, on lui a coincé les doigts dans un étau »*, selon son défenseur, Me Gérard Kremser.

Le personnel de l'établissement, qui avait été soupçonné de *« non-assistance à personne victime d'un délit ou d'un crime »*, a été mis hors de cause à l'issue de la procédure pénale. Une enquête de l'inspection générale de l'éducation nationale avait abouti aux mêmes conclusions.

Suicide d'un instituteur à Zittersheim : dialogue entre procureur et parents

QUATRE JOURS après le suicide du professeur des écoles de Zittersheim (Bas-Rhin), Paul Jacquin, qui allait être interpellé dans le cadre d'une *« affaire de mœurs »* (*Le Monde* du 14 avril), le procureur de Savernes, Madeleine Simoncello, devait s'entretenir dans la journée du mardi 17 avril avec les parents d'élèves. Selon Mme Simoncello, les faits recueillis au début de l'enquête, en début de semaine dernière, *« justifiaient »* l'interpellation de l'enseignant et sa mise en garde à vue. Le maire et les habitants du village se sont *« indignés »* de la méthode utilisée par le procureur *« qui a poussé l'instituteur à mettre fin à ses jours »*.

Le maire, Gilbert Brock, regrette notamment que les gendarmes soient intervenus en milieu de journée, jeudi, sans attendre la fin des cours et le début des vacances scolaires, prévu le soir même. Le conseil municipal de Zittersheim a décidé de faire appel à un avocat afin d'être conseillé *« sur la procédure judiciaire à engager pour avoir accès au dossier et connaître la vérité »*.

Une femme agressée le 11 avril, à Saint-Denis décède des suites de ses blessures

UNE FEMME âgée de 75 ans, qui figurait parmi les quatres personnes agressées à coups de couteau dans la journée du mercredi 11 avril, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), est décédée des suites de ses blessures pendant le week-end. Un homme de 35 ans avait été arrêté peu après ces agressions et formellement reconnu par l'une de ses victimes présumées. Des analyses ADN ont montré que du sang retrouvé sur le couteau de cuisine qu'il détenait était celui d'au moins deux victimes. Cet individu est également soupçonné du meurtre de deux personnes âgées, survenu le 14 mars et le 1er avril, à l'arme blanche, dans le secteur de Saint-Denis.

L'agresseur présumé a été mis en examen, samedi 14 avril, pour tentatives de meurtres et placé en détention provisoire à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne). Il devrait être également poursuivi pour meurtre.

DÉPÊCHES

■ **ACCIDENT : quatre personnes ont trouvé la mort et quatre autres ont été blessées dans un accident de la route** qui s'est produit, lundi 16 avril, sur la RN7, à la hauteur de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes). L'accident a eu lieu vers 22 heures, quand deux véhicules sont entrés en collision frontale.

■ **Le spéléologue de vingt-cinq ans coincé depuis samedi 14 avril dans une cavité du massif du Dévoluy (Hautes-Alpes), a été ramené à la surface** lundi 16 avril. Blessé par une chute de pierres, il a été transporté par hélicoptère à l'hôpital de Gap.

■ **VIMY : les autorités n'excluaient pas, lundi 16 avril, un second transfert d'obus chimiques du dépôt de Vimy (Pas-de-Calais)** vers le camp militaire de Suippes (Marne). Un convoi spécial transportant 55 tonnes de munitions toxiques datant de la première guerre mondiale était parvenu sans incident, lundi matin, à Suippes, près de Châlons-en-Champagne (*Le Monde* du 17 avril). Au cours des prochains jours, les démineurs vont effectuer un tri des munitions restant à Vimy en vue de leur transfert éventuel.

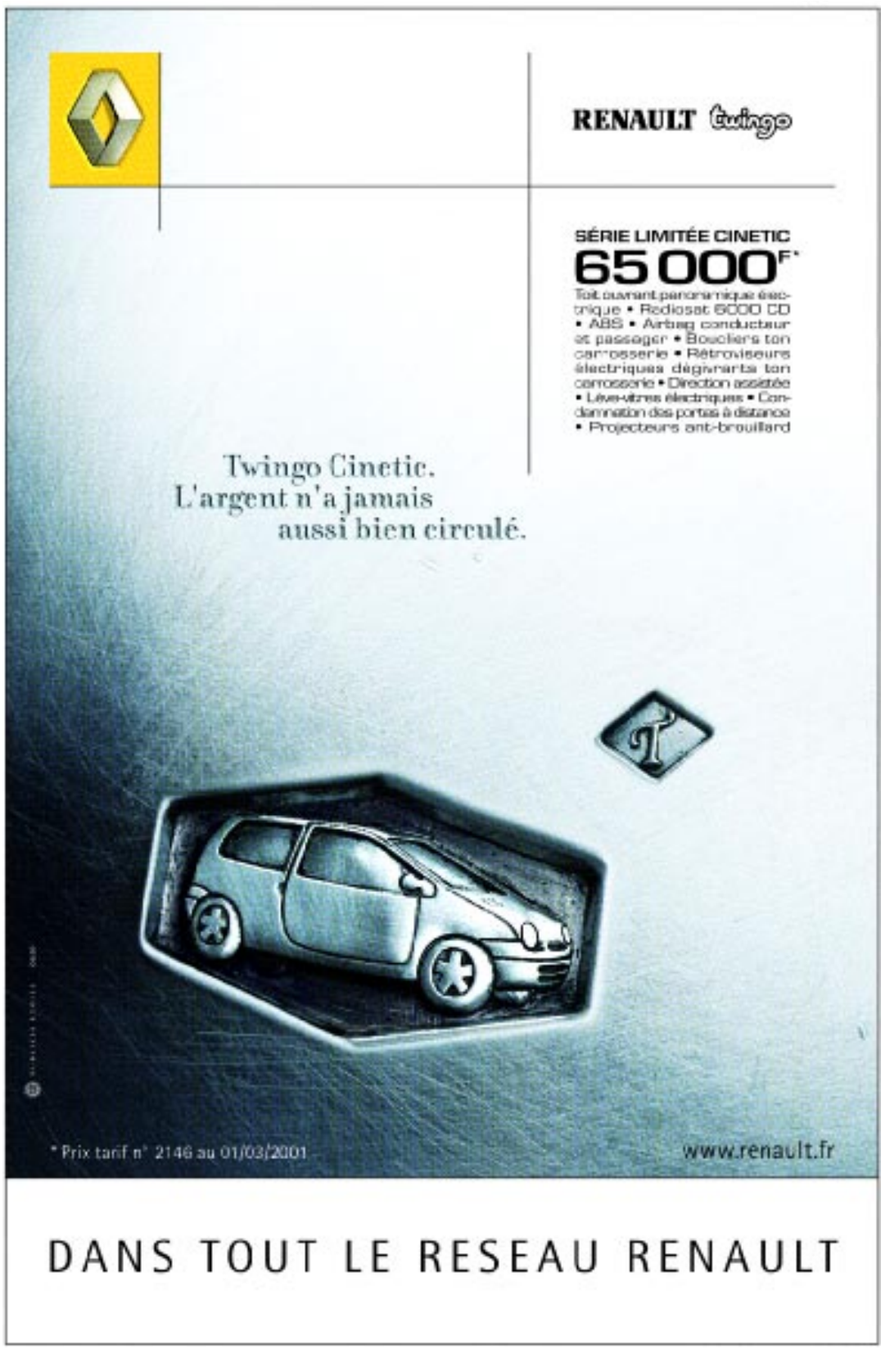

FRAMATOME

Résultats annuels 2000

Chiffre d'affaires : 4,98 milliards d'€, en hausse de plus de 18 %.
Résultat net : 306 millions d'€.

Chiffre d'affaires 4,98 Md'€
+18,4 %

Le Conseil d'Administration de Framatome, réuni le 9 avril 2001 sous la présidence de M. Philippe Pontet, a arrêté les comptes de l'exercice 2000.

2000 aura été marqué par une forte croissance tant de l'activité Connectique que de l'activité Energie. Le **chiffre d'affaires consolidé** du groupe s'établit à **4,98 Milliards d'€ en progression de 18,4 % par rapport à 1999**. Le Groupe Framatome affiche clairement sa dimension internationale avec 32 % de son chiffre d'affaires réalisé en France, 26 % en Amérique du Nord et 42 % dans le reste du monde.

Le **résultat d'exploitation consolidé** s'élève à **672 Millions d'€ en progression de 55 %** par rapport au résultat d'exploitation récurrent de 1999.

Résultat net 306 millions d'€
+79 %*
*hors éléments exceptionnels

Le **résultat net** (part du groupe) est de **306 Millions d'€** contre 463 Millions d'€ en 1999, exercice marqué par un résultat exceptionnel important (292 M€). Hors éléments exceptionnels, la progression du résultat est de 79 %.

Dans le **secteur de la Connectique**, FCI a réalisé un **chiffre d'affaires de 2,64 Milliards d'€ en progression de 35 %** par rapport à 1999. Son résultat d'exploitation augmente de plus de 50 %, et représente plus de 11 % du CA.

Le **secteur Energie**, qui bénéficie de la mise en service de Civaux 2 en France et de la livraison quasi totale de la centrale chinoise de Ling Ao, réalise un **chiffre d'affaires de 2,18 Milliards d'€ en progression de 9,5 %** par rapport à 1999.

S'agissant de l'exercice 2001, M. Philippe Pontet a souligné que, si cette année devait être marquée par une conjoncture sensiblement moins porteuse dans chacun des deux grands métiers du Groupe, elle sera néanmoins une année charnière importante pour la consolidation des atouts des secteurs Energie et Connectique.

Dans l'Energie, la coentreprise entre Framatome (66 %) et Siemens (34 %), dénommée Framatome ANP, est opérationnelle depuis le 30 janvier 2001. Cette alliance qui constitue le leader mondial de l'énergie nucléaire va permettre de développer des synergies industrielles techniques et commerciales importantes et de conforter ce "leadership" dans l'attente d'une reprise du marché de la construction des centrales neuves, les activités services et combustibles restant caractérisées par des perspectives satisfaisantes.

Résultat d'exploitation consolidé 672 millions d'€
+55 %

Dans la Connectique, les informations du premier trimestre laissent penser que 2001 sera une année de pause dans la croissance. A cet égard, le fort ralentissement du secteur des télécommunications notamment aux Etats-Unis mais aussi en Europe et le manque de visibilité du marché risquent de peser sur l'activité et les résultats de l'exercice. FCI, numéro deux mondial du secteur concentrera donc ses efforts sur l'optimisation de ses outils de management et de production dans la perspective de son introduction en Bourse.

L'intégration de ces deux filiales dans le groupe TOPCO est en cours de mise en œuvre et devrait être effective à l'automne prochain.

Les sinistrés de la Somme s'installent dans un provisoire qui pourrait durer

Accueillies chez des amis ou logées par l'office HLM d'Abbeville, les familles victimes des inondations tentent de se recomposer un environnement de vie. Il faudra plusieurs mois avant qu'elles récupèrent leurs habitations, car la décrue des eaux sera lente

ABBEVILLE
de notre envoyé spécial

« C'était dimanche je crois, non lundi, pas celui-là, l'autre. » Carole Hautefeuille s'embrouille, elle doit avoir recours au calendrier de La Poste pour situer le jour funeste où elle a quitté sa maison du quartier Rouvroy, à Abbeville. Une chose est sûre, *« nous avons été les premiers à avoir de l'eau »*. Après quatre jours d'une lutte inégale contre les infiltrations, les Hautefeuille ont jeté l'éponge. Depuis deux semaines, le couple, ses trois enfants, *« plus le copain de ma fille »*, occupent un logement de l'office HLM de la ville (ODA), inhabité depuis quatre ans, mais assez vaste et confortable pour tenter de reconstituer une vie de famille.

REPORTAGE

La mairie d'Abbeville a relogé 200 familles et s'attend à une nouvelle vague de demandes

Les cartons entreposés ici et là disent le caractère provisoire de l'installation, de même que le mobilier, rare et dépareillé. *« La mairie nous a prêté la table, des chaises, la gazinière et des lits de camp pour les chambres »*, énumère Carole. Elle remercie l'association locale de retraités, qui a fourni un réfrigérateur et une armoire. De leur maison noyée, les Hautefeuille ont emporté la machine à laver, le lave-linge, le téléviseur, quelques sièges. Dans un pénible exercice de mémoire à deux, Carole et sa fille Céline récapitulent ce qui est resté là-bas, sur des parpaings devenus inutiles puisque l'eau est montée à plus de 1,30 mètre : *« Le divan, la salle à manger, le frigo, les meubles de le salle de bains, le bureau de papa... »* Heureusement, précise Mme Hautefeuille, *« on a pu sauver les papiers et le matériel de mon mari, qui est artisan »*.

Combien de temps resteront-ils dans ce provisoire ? Sans doute moins longtemps que la plupart des autres sinistrés abbevillois. En effet, la famille Hautefeuille ne retournera pas chez elle après la décrue, puisque le propriétaire, désireux de vendre la maison, lui avait signifié son congé. La recherche d'une nouvelle location a donc été accélérée, et la perspective de retrouver bientôt un endroit sec atténue leur détresse. Pour leurs voisins en revanche, comme pour les habitants des autres quartiers touchés, il faut s'installer dans une précarité dont nul ne peut prédire le terme. Le temps que la marée immobile qui enserre la ville entame son reflux, que les sols et les murs sèchent, que les travaux de remise en état soient réalisés, *« c'est une question d'au moins trois ou quatre mois,* estime Josette Caublot, l'une des responsables de la cellule de crise d'Abbeville. *Je ne suis pas sûre que les gens s'en rendent encore compte. »*

RETROUVAILLES FORCÉES

Dans un logement HLM réquisitionné, à deux pas de la mairie, la famille Bellebouche est enfin reconstituée pour Pâques. *« C'est la première nuit que nous passons tous ensemble »*, raconte Jean-Michel, quarante-quatre ans. Le couple a retrouvé ses trois enfants, qui, depuis une bonne semaine, dormaient *« chez des copains »*. Il héberge aussi Violette Hazard, la grand-mère, qui habitait à côté de chez eux, route de Rouen, jusqu'à ce jour où *« l'eau s'est mise à monter, comme si c'était la mer »*. L'autre fille de Violette et son gendre sont restés là-bas, *« pour surveiller les trois maisons »*. Elle précise : *« Ils habitent à l'étage, mais ils n'ont plus d'eau chaude, et ils sont ravitaillés par les pompiers. »* Ces vigies, encore nombreuses dans les quartiers sud, résisteront-elles longtemps ? Leur détermination à garder la maison ne risque-t-elle pas de se dissoudre dans les eaux stagnantes de la Somme ?

La mairie d'Abbeville a déjà relogé quelque 200 familles, mais elle s'attend à une nouvelle vague de demandes : *« Beaucoup avaient trouvé des solutions familiales, mais la durée commence à poser des problèmes. »* Ainsi, Corinne Libessart, trente-quatre ans, a-t-elle recueilli son ancien mari, Patrick, dont elle est divorcée depuis cinq ans, ainsi que son fils aîné, âgé de dix-huit ans, dont il a la garde. Comme elle a elle-même quatre enfants dans son appartement de trois chambres, *« nous sommes un peu les uns sur les autres*, dit-elle, *mais je ne pouvais pas les laisser dans l'eau »*. Heureusement, leurs horaires de travail étant différents, la vie quotidienne s'est organisée en une sorte de chassé-croisé. Toutefois, la promiscuité survivra-t-elle aux premiers élans de solidarité ? Corinne n'avait pas vraiment réalisé que la situation pouvait s'éterniser. Patrick non plus, sans doute, quand il a débarqué chez elle *« uniquement avec quelques habits »*. Aujourd'hui, elle va lui suggérer de *« faire une demande à la mairie »*.

CRAINTES POUR LES FONDATIONS

La plupart des sinistrés, éperdus de reconnaissance pour les services municipaux, s'installent tant bien que mal dans ce provisoire appelé à durer. Premier soulagement pour Jean-Michel Bellebouche : il a enfin obtenu le remboursement du voyage que le couple avait programmé en Tunisie pour ses vingt ans de mariage. Un bras de fer épuisant avec l'agence de voyages, malgré l'assurance annulation qu'il avait souscrite : *« Il aurait sans doute fallu qu'une bombe tombe sur notre maison,* grince-t-il. *Mais, les sous, on en aura besoin. »* Il lui reste deux ans pour finir de rembourser son crédit immobilier, mais M. Bellebouche vit dans l'angoisse de ce qu'il découvrira après la décrue : *« Le carrelage s'est soulevé dans la cuisine, j'ai peur qu'il y ait un glissement de terrain, que la maison bouge. »* Les autorités confirment les craintes de tous pour les fondations des bâtiments touchés, qu'ils soient publics, comme l'école du quartier Rouvroy, ou privés.

Chaussés de cuissardes ou bien conduits par les barques des pompiers, les habitants évacués retournent souvent chez eux, pour récupérer quelques objets qui font défaut à leur nouveau quotidien, ou en spectateurs impuissants de leur propre malheur. Michel Lefebvre, relogé avec sa femme et ses quatre garçons dans l'appartement de fonction d'une école, se contente de regarder les photos prises pour l'assurance. Sa maison, qu'il a agrandie au fil des ans, est entièrement en rez-de-chaussée. *« Je la bichonnais depuis trente et un ans »*, dit-il devant les images d'un confort douillet englouti sous un mètre d'eau. *« Parfois, je passe un peu dans les abords, mais je ne suis pas encore allé jusqu'à chez moi. Pas eu le courage. »*

Jean-Jacques Bozonnet

Le préfet envisage la mise en place d'un plan de prévention des risques d'inondations dans deux ans

ABBEVILLE
de notre envoyée spéciale

« Quand je suis arrivé ici, on m'a dit : s'il y a un risque qu'on ne court pas, c'est celui des inondations ! », raconte Daniel Cadoux, préfet de Picardie. Il y a deux mois, deux inspecteurs généraux en mission sur les risques de crue dans la région avaient été formels : comme autant d'éponges, les marais, qui recouvrent les terres ont, de tout temps, absorbé les pluies. La Somme passait pour une longue rivière tranquille, d'autant plus domestiquée qu'elle avait été élargie et canalisée au siècle dernier pour permettre le passage des péniches Freyssinet. Les Picards avaient fini par s'installer dans cette insouciance collective. Ils se réveillent aujourd'hui dépourvus d'instruments de lutte contre les inondations, et se reprochent mutuellement leur manque de prévoyance.

Le conseil général a la charge de l'entretien de la Somme

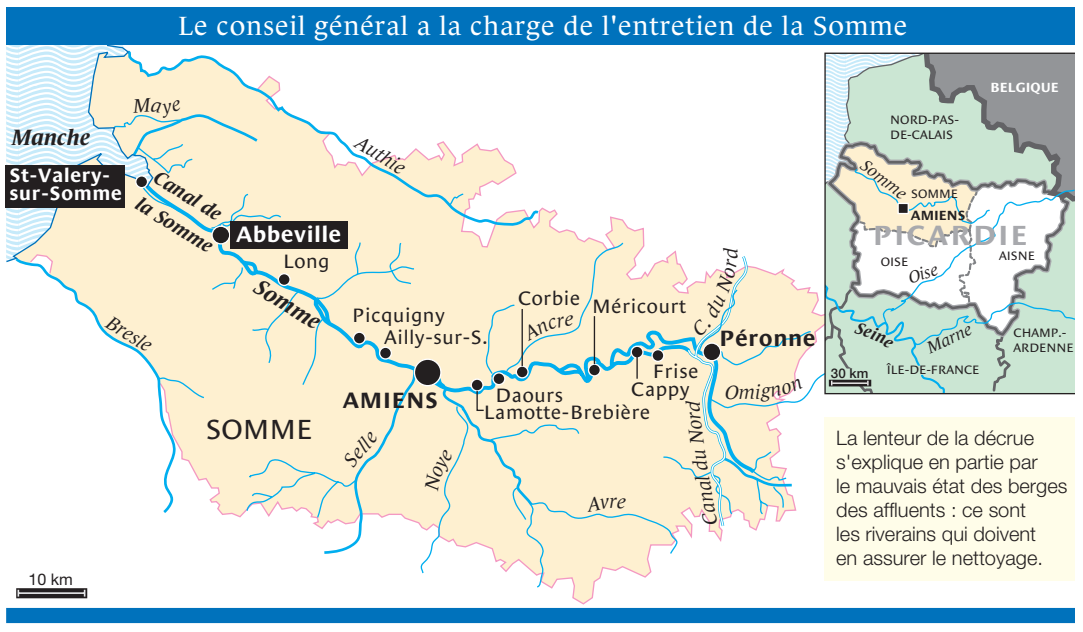

La lenteur de la décrue s'explique en partie par le mauvais état des berges des affluents : ce sont les riverains qui doivent en assurer le nettoyage.

UN DOCUMENT CADUC

La Somme n'était vraiment pas préparée à ce coup du ciel. Outre l'absence de service d'annonce des crues, il n'existe, sur le département, aucun Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI). Ce dispositif par lequel l'Etat délimite les zones potentiellement dangereuses, donc inconstructibles, n'a jamais été élaboré, alors qu'il en existe plus de 1 500 en France.

Ironie du sort, un atlas des zones inondables dans la Somme vient tout juste d'être achevé sur la base des inondations de 1994 et 1995, d'une ampleur bien moindre. *« Cet atlas est caduc. Il faut tout recommencer ! »*, soupire le préfet. Si l'État a manqué de diligence, les élus ont fait preuve de peu de vigilance dans le tracé des plans d'occupation des sols. Abbeville est construite tout entière dans le lit majeur de la Somme, soit sur la zone potentiellement inondable en cas de fortes intempéries. *« Je ferai adopter un PPRI dans les deux ans qui viennent »*, s'engage M. Cadoux. Mais déjà les élus regimbent à l'idée de ne plus pouvoir construire. Et préfèrent s'en prendre au conseil général qui laisserait la Somme déborder par manque d'entretien.

En 1992, le conseil régional de Picardie s'est vu concéder par l'Etat la gestion de ses voies navigables. Pour la Somme, elle a immédiatement délégué cette compétence au département. A charge pour lui d'entretenir 240 kilomètres de berges, de restaurer les digues, les barrages et les écluses, mais aussi de draguer le fond de la rivière et de son canal. Avec d'autres élus, et de nombreux habitants, Joël Hart, maire (RPR) d'Abbeville, estime qu'*« il n'y a plus de curage significatif entre Abbeville et Saint-Valéry-sur-Somme à part quelques cuillères à café. Résultat, le fond de l'eau remonte et le fleuve déborde »*, accuse-t-il.

Dominique Voynet a relayé cette critique, mercredi 11 avril : *« Avons- nous entretenu la Somme et ses affluents comme ils auraient dû l'être ? Ça ne semble pas être le cas »*, s'est interrogée la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

UN FAUX PROCÈS

Président du conseil général, Alain Gest (UDF) se sent pris dans la nasse. Il a écrit, vendredi 13 avril, à Lionel Jospin pour lui demander des *« éclaircissements »* sur *« la critique inopportune de Mme Voynet »*. Il se défend du moindre manquement : *« Nous consacrons 10 millions de francs par an à l'entretien de la Somme. »* Mais dans cette enveloppe globale, le budget consacré au dragage de la rivière est en baisse sensible depuis 1995 : Il est passé de 6,5 millions de francs pour la période 1992 -1994, à un peu plus de 2 millions de francs pour la tranche 2000 -2004. En quinze ans, l'effort consenti pour le curage aura été divisé par trois. *« Quand nous avons repris la compétence de l'État, nous avons trouvé le canal de la Somme dans un état déplorable*, explique M. Gest. *Nous avons fourni un effort énorme pour le dragage, qui s'avère moins nécessaire aujourd'hui. »*

La direction départementale de l'équipement (DDE), en charge de l'entretien de la Somme pour le compte du département, dénonce, elle aussi, un faux procès : *« Notre tâche consiste à maintenir la profondeur de la Somme à 2,50 mètres, ce qui est globalement le cas »*, assure Denis Harlé, ingénieur des Ponts et Chaussées et directeur adjoint de la DDE.

Conseil général et DDE se retournent vers d'autres responsables présumés : les riverains des affluents de la Somme, qui sont censés entretenir leurs berges, comme celles de tous les cours d'eau non domaniaux et non navigables en France. Or les petits et grands ruisseaux qui se jettent dans la rivière sont très nombreux, et courent sur quelque 150 kilomètres, soit plus que la partie de la Somme sous tutelle départementale (120 km). Leur mauvais entretien ralentit la décrue de la Somme.

Béatrice Jérôme

Un rapport d'enquête attendu en mai

Lionel Jospin souhaite rapidement faire la lumière sur les causes des inondations dans la Somme. Un comité interministériel consacré à la question, vendredi 13 avril à Matignon, a nommé Claude Lefrou, inspecteur général auprès du ministère de l'environnement, à la tête d'une mission d'enquête annoncée par le premier ministre, lundi 9 avril, lors de son déplacement à Abbeville. Il sera accompagné de trois inspecteurs généraux représentant le ministère de l'agriculture, celui de l'équipement et celui de l'intérieur. La mission attendue, mardi 17 avril, à Amiens devrait rendre son rapport en mai. Son contrôle portera sur l'origine des inondations et sur la façon dont les services de l'Etat et les collectivités locales ont fonctionné. Les élus picards demandent qu'un expert qui les représente soit associé à son travail.

A Abbeville, M. Jospin avait dénoncé la rumeur selon laquelle l'eau du canal du Nord avait été déversée dans la Somme pour épargner Paris des inondations. Mais les habitants et les élus n'en continuent pas moins de croire à cette thèse : Gilles de Robien, maire (UDF) d'Amiens, devait interpeller M. Jospin sur cette question, mardi, à l'Assemblée nationale.

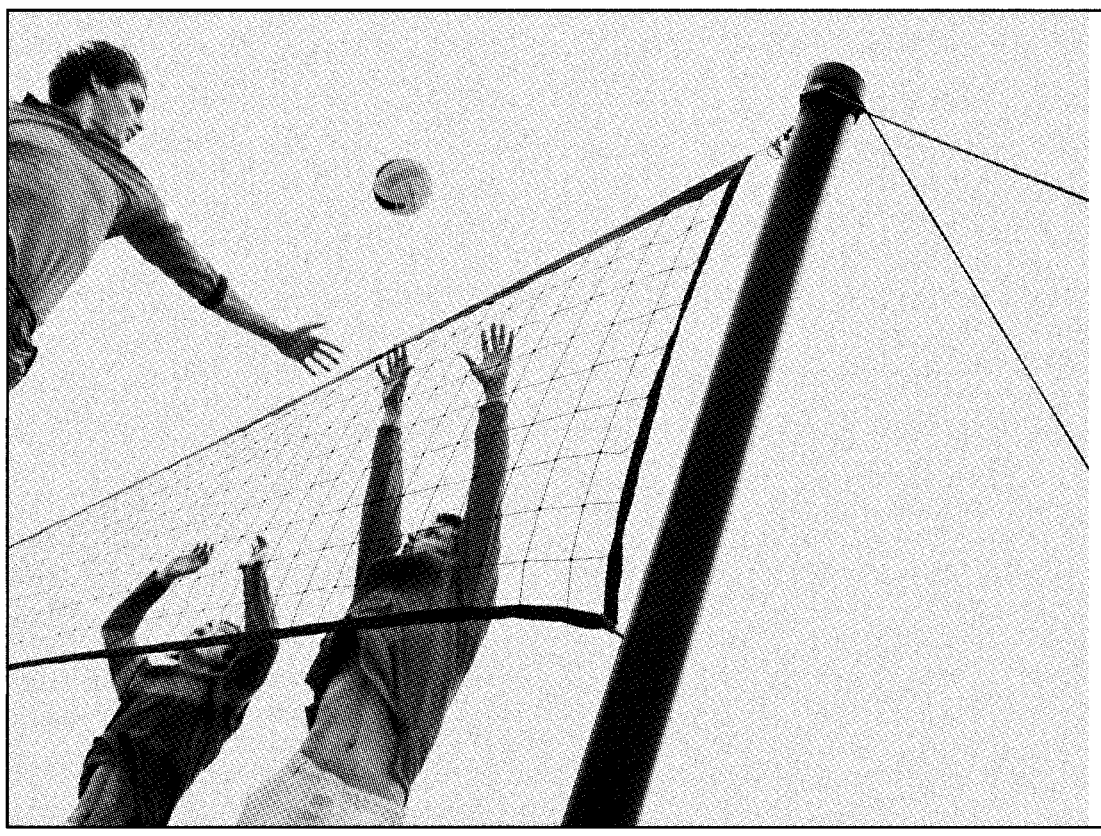

Paris
362 rue Saint-Honoré 75001

www.zegna.com
01 42 60 17 14

Zegna Sport

Le vieil homme et l'or blanc

AVANT de répondre aux questions, Laurent Chappis pose sur la table un épais polycopié de 330 pages. Il s'intitule *Ma montagne, du rêve à la réalité*. Y est consigné l'ensemble des études réalisées par cet architecte-urbaniste pendant près d'un demi-siècle en France ou en Italie, mais également hors d'Europe, dans l'Atlas ou les Andes. *« Tout est là dedans, mais je n'ai pas trouvé d'éditeur. C'est trop polémique »*, dit-il, sans acrimonie. L'homme qui a imaginé l'aménagement des Trois Vallées, en Tarentaise (Savoie), puis conçu Courchevel, première station de ski française créée en site vierge, garde un regard très critique sur l'aménagement touristique de la montagne. Mais on chercherait en vain la moindre trace d'amertume. Courtois et discret, Laurent Chappis ne paraît pas ses quatre-vingt-six ans. Il continue d'ailleurs de pratiquer le ski avec son fils ou ses petits-enfants, et d'user ses souliers sur les sentiers de grande randonnée en compagnie de son épouse. Et sa capacité d'indignation reste intacte.

Son principal sujet de préoccupation, en ce début de printemps mou ? L'effet de serre et le réchauffement climatique. Au mois de mars, il a plu jusqu'à 3 000 mètres d'altitude dans les Alpes du Nord. Les températures particulièrement douces qui ont régné durant une bonne partie de la saison d'hiver ont privé d'or blanc la moyenne montagne. Bien qu'équipées de canons à neige, les grandes stations de Tarentaise n'ont pas été épargnées ; les skieurs se sont concentrés dans les parties hautes des domaines skiables. La pression immobilière reste d'autant plus forte dans les sites d'altitude, ainsi poussés à construire de nouveaux lits alors que la montagne est déjà suréquipée... *« A force d'entasser de plus en plus de gens dans un secteur restreint, ceux-ci finiront par se désintéresser du ski de piste »*, prédit Laurent Chappis. *« C'est un homme convaincu, intransigeant, qui a travaillé énormément sur le terrain. Hostile à tout esprit mercantile, il a abordé l'aménagement de la montagne par le haut, comme un randonneur et un skieur »*, assure l'universitaire et géographe Pierre Préau, spécialiste du développement touristique de la montagne. *« Son acte d'urbaniste, c'est de penser la station par les pieds, en arpentant le terrain. Il a une relation physique avec son territoire. Il est le seul à faire ça »*, remarque de son côté Jean-François Lyon-Caen, professeur à l'école d'architecture de Grenoble.

Savoyard, né à Aix-les-Bains dans un milieu petit-bourgeois – son père était commerçant, sa mère institutrice –, son esprit critique et son refus des compromissions ne l'ont pourtant jamais empêché d'avoir du travail. Il l'admet volontiers. *« J'ai eu une chance formidable dans la vie : celle d'être là au bon moment »*, répète-t-il. Dans les années 1980, il est même devenu l'expert de l'organisation mondiale du tourisme – dépendant de l'ONU – en matière d'aménagement de la montagne. Sur proposition de l'Italie. *« La France avait choisi Pialat, un copain urbaniste qui n'avait jamais fait de ski. Et, en fin de compte, c'est ma candidature, proposée par les Italiens, qui a été retenue. C'est tout de même paradoxal »*, s'amuse-t-il. Mais pas surprenant ! Dans son propre pays, le bonhomme dérange et irrite. Nombre de fonctionnaires des ministères de l'équipement ou du tourisme, de promoteurs et d'élus locaux, ont été exaspérés par ses interventions rompant souvent avec le discours dominant.

Laurent Chappis est en effet convaincu qu'il est possible d'urbaniser un site d'altitude sans le perturber, non seulement en respectant la nature, mais en se laissant même *« dominer »* par elle, afin d'offrir à ceux qui viennent y séjourner des émotions semblables à celles qu'il éprouve. Cette conception poétique, voire mythique, d'une montagne *« qui fortifie le corps et embellit l'esprit »* l'a poussé à se dresser contre le plan neige, cette ruée vers l'or blanc qui, au début des années 1960, a conduit l'Etat à programmer la construction de milliers de lits touristiques en montagne, notamment en Tarentaise. Sur le terrain, il n'a ainsi cessé de se heurter à Maurice Michaud, ingénieur, l'homme du plan neige, et de dénoncer la toute-puissance de son service. *« Il subordonnait ses choix techniques à la perception d'honoraires pouvant doubler la rémunération de ses ingénieurs. Et le pouvoir politique était contraint de composer avec cette administration dominée par de hauts responsables tous issus du sérail : Polytechnique »*, écrit-il dans son manuscrit « impubliable ». De vive voix, Laurent Chappis est encore plus explicite : *« Pour Michaud, une station comme Val-Thorens, c'était d'abord 12 kilomètres de routes... »* Il s'insurge encore lorsqu'il entend un ministre du tourisme affirmer que la France possède le plus grand domaine skiable du monde. *« Toute la politique d'aménagement de la montagne a été bâtie derrière ce slogan qui est faux, mais a permis de justifier un équipement maximum. J'ai apporté maintes fois la preuve sur cartes que l'Italie, la Suisse et l'Autriche ont des domaines plus étendus que le nôtre, sans parler des Etats-Unis... Aujourd'hui on est arrivé au paradoxe qu'on n'a plus rien à équiper alors qu'il reste des possibilités importantes en Italie ou en Autriche. Et le drame, c'est que cette architecture typique d'une époque a terriblement mal vieilli »*, constate-t-il.

RAPHAËL HELLE/EDITING

Laurent Chappis, montagnard, randonneur et poète autant qu'urbaniste et architecte, a rêvé l'aménagement des Trois Vallées, puis conçu Courchevel, à une époque où le plan neige n'avait pas encore sévi. A quatre-vingt-six ans, il s'indigne encore

Curieusement, l'aventure de l'architecte montagnard commence dans les Oflags, ces camps réservés aux officiers alliés prisonniers des Allemands pendant la seconde guerre mondiale. Arrêté en mai 1940 sur le front de l'Aisne, le sous-lieutenant Chappis est envoyé d'abord en Allemagne, non loin de Hambourg, puis en Autriche, au nord de Linz. Là-bas, il ne perd pas son temps et fait des rencontres qui marqueront toute sa vie. Polytechniciens, élèves de Centrale ou d'HEC, avocats, artistes ou ecclésiastiques – certains, comme Daniélou ou Garrone, deviendront même cardinaux – se côtoient en effet dans ces camps où sont organisés des universités, des spectacles de théâtre – pratiques pour donner le change pendant que certains creusent des tunnels... Sept tentatives d'évasion n'empêcheront pas le jeune Savoyard de passer son diplôme d'architecte et de préparer une thèse d'urbanisme.

LAURENT CHAPPIS, qui a découvert l'alpinisme et le ski pendant des études académiques et ennuyeuses d'architecte à Grenoble, avant de faire les Beaux-Arts à Paris, recherche d'abord la compagnie des montagnards. C'est là qu'il rencontre le lieutenant Maurice Michaud, polytechnicien et ingénieur des Ponts, son futur ennemi. *« C'est en 1942 que j'ai commencé de discuter des Trois Vallées avec Michaud. Il ne connaissait pas le site, mais c'était un alpiniste qui avait fait nombre de grandes courses. Il les présentait aux prisonniers au cours de conférences. Comme j'aimais la peinture, je faisais des tableaux pour qu'il puisse décrire ses itinéraires »*, se souvient-il.

> « A force d'entasser de plus en plus de gens dans un secteur restreint, ceux-ci finiront par se désintéresser du ski de piste »
>
> **Laurent Chappis**

Chappis et Michaud – décédé en 1973 – deviennent les meilleurs amis du monde. Plus tard, ils ne cesseront de s'opposer, voire de se combattre ; mais, pour l'heure, leurs préoccupations se rejoignent. Futurs compagnons de cordée, tous deux sont physiquement très différents. Laurent Chappis est mince, sec, nerveux, alors que Maurice Michaud est un homme costaud, au visage rubicond, amateur de contrepétries et célèbre pour ses formules à l'emporte-pièce. *« Dans l'Oflag, on surnommait Michaud le bison »*, précise Laurent Chappis. Lui, son animal préféré serait plutôt le chamois... Le « bison » est un fonceur, à la recherche de territoires à conquérir. Il saura bientôt s'appuyer sur un architecte-urbaniste esthète et poète qui rêve d'évasion, de montagne et de neige...

Préparant sa thèse d'urbanisme, Laurent Chappis choisit logiquement les Trois Vallées, qu'il a déjà parcourues à pied ou à ski. A partir de plans au 50/1 000 obtenus par la Croix- Rouge, il réalise ainsi une grande carte d'enneigement du site d'après ses souvenirs. *« J'avais prévu une station à Courchevel, vers 1 850, une autre à Méribel, dans la vallée des Allues, et une troisième dans celle des Belleville, vers Saint-Marcel, tout en réservant la zone des Menuires »*, raconte-t-il. Dès la fin de la guerre, il peut confronter ses études à la réalité. En Savoie, le conseil général a le projet de faire une station de ski et a chargé les Ponts et Chaussées d'actualiser un rapport réalisé en 1942 par une commission de Vichy qui préconisait d'équiper les Trois Vallées pour concurrencer la Suisse et l'Autriche. Il se tourne vers Maurice Michaud, nommé ingénieur d'arrondissement puis directeur départemental de la reconstruction. Lequel fait appel à Laurent Chappis... Après cinq années de camps et de promiscuité, ce dernier a besoin à la fois de solitude et d'exercice. Dès janvier 1946, avec ses skis en frêne à lanières et ses peaux de phoque, il part reconnaître les vallées de Saint-Bon, des Allues et des Belleville. Il note tout ce qu'il voit, sapins, rochers, secteurs avalancheux, zones urbanisables ou susceptibles d'être transformées en pistes de ski. Tout en traînant un fil rouge derrière lui, par peur des avalanches. *« Si j'avais été pris, je voulais qu'on retrouve mon corps »*, précise-t-il, en reconnaissant que ses longues randonnées en solitaire frisaient l'inconscience.

Les Anglais ayant commencé à construire à Méribel, et les habitants des Belleville s'opposant alors à tout aménagement, c'est dans la vallée de Saint-Bon que sera conçue la première station en site vierge, Courchevel. L'aménageur en est le département de la Savoie, qui a acquis environ 125 hectares auprès de la commune. Poussé par Pierre Cot, ancien ministre du Front populaire et élu savoyard, le conseil veut alors faire une station sociale permettant aux jeunes générations de découvrir la montagne. Avec son ami l'architecte Denys Pradelle – disparu en 1999 –, Laurent Chappis va faire de ce nouveau site un terrain d'expérience, au point qu'on parlera jusqu'au Japon de « l'école de Courchevel ». *« Son plan d'urbanisme reste une référence »*, rappelle Jean-François Lyon-Caen. Les concepts inventés par Laurent Chappis, tels la « grenouillère » (point de convergence des pistes) ou le front de neige, ont en effet inspiré de nombreuses stations des années 1960-1970. Mais, en 1962, l'urbaniste montagnard rompt avec Courchevel, estimant que la recherche du profit et les pressions immobilières de plus en plus fortes dénaturent le projet d'origine.

CE n'est qu'en 1996 qu'il acceptera de revenir dans la station, qui fête alors ses cinquante ans. *« C'est avec émotion que je découvrirai un autre monde de près de 30 000 lits, bien différent des 6 000 lits dont la conception m'avait passionné. Monde enchevêtré, embouteillé, congestionné, déroutant de folklore de pacotille, pouvant faire illusion sur une clientèle habituée à paraître, et non à être. Monde où la montagne n'est plus qu'un prétexte à faire de l'argent, beaucoup, vite, et par tous les moyens »*, raconte-t-il dans son manuscrit.

Courchevel est le théâtre de la première brouille entre Chappis et Michaud. Les deux hommes s'affronteront encore plus durement autour de l'aménagement de la vallée des Belleville – et de la réalisation de la station des Menuires – au début des années 1960. Maurice Michaud veut imposer un plan masse à Laurent Chappis à l'opposé de l'urbanisme qu'il entend promouvoir. Ce dernier se cabre. La rupture entre les deux hommes est, cette fois, définitive. Par solidarité avec Laurent Chappis, tous les architectes de la Savoie boycottent le concours de la Sodevab (société d'économie mixte chargée de l'équipement de la vallée), dont le lauréat sera finalement un architecte de la Caisse des dépôts qui n'a jamais mis les pieds en montagne. Résultat : la station des Menuires mettra des années à faire oublier son surnom de Sarcelles-sur-Neige...

Quarante ans après, Laurent Chappis reste un adversaire résolu du plan neige, lequel a fait de la Savoie le premier département français de sports d'hiver. *« On aurait pu faire autrement »*, répète l'urbaniste, qui a cessé toute activité professionnelle il y a dix ans mais participe encore volontiers à des conférences. Il avoue que, s'il n'avait pas été architecte, il aurait aimé être médecin. Peut-on encore soigner une montagne défigurée par des équipements voués uniquement au ski ? *« Globalement, cela paraît difficile. Mais, station par station, il y a à faire. »* Laurent Chappis revient aux origines, c'est-à-dire à Courchevel. Il prend une feuille, dessine un croquis, parle d'une route à 7 % en direction de l'altiport, qu'on pourrait couvrir afin de cacher les voitures et faire une zone de promenade...

Aux temps des défricheurs d'or blanc et des bras de fer avec Maurice Michaud, il avait trouvé la formule pour clore le bec à son ancien compagnon d'Oflag : *« Toi, à Polytechnique, on ne t'a appris que deux modes de communication : l'oral et l'écrit. Moi, aux Beaux-Arts, on m'en a appris un troisième : le dessin. Avec mon crayon, je fais ce que je veux, et donc je t'emmerde. »*

Philippe Révil

Les OGM entre science et démocratie

par Jean-François Briat, Pierre-Henri Gouyon et Francis-André Wollman

IMPLIQUÉS dans la recherche fondamentale en biologie, nous observons que deux sensibilités sociales également légitimes – chercheurs en quête de nouvelles méthodes pour améliorer l'insertion de l'homme dans son environnement et citoyens soucieux de préserver leur cadre de vie dans ce même environnement – n'ont pas trouvé jusqu'à présent la médiation politique nécessaire à une gestion sereine de l'évolution des sciences et techniques.

Dans sa stricte définition, un *« organisme génétiquement modifié »* résulte de l'introduction ou de la modification de l'expression d'un ou plusieurs gènes par l'insertion d'un fragment ADN, modifié dans un tube à essai. Pourquoi les OGM sont-ils identifiés presque exclusivement aux plantes transgéniques et à leurs produits dérivés ? Sans doute parce que, pour le plus grand nombre, le terme OGM est l'expression emblématique d'une certaine façon de pratiquer l'agriculture intensive.

Quel est le rapport entre un maïs OGM résistant à un herbicide et produit par une multinationale agroalimentaire qui commercialise ce même herbicide, et un papayer OGM résistant à un virus, produit par une université à Hawaï ? Dans le premier cas, tout citoyen comprend qu'il assiste à la prise d'un marché par une entreprise privée quand, dans le deuxième cas, il s'agit de répondre à une demande sociale pressante de petits propriétaires locaux désespérés de voir leurs champs périodiquement détruits par la maladie. Deux types d'OGM donc, semblables par la technique, mais distincts par les pratiques sociales qui leur sont associées. Une technique émergente devrait toujours être l'objet d'une réflexion politique, d'une évaluation raisonnée qui détermine les conditions de son exercice.

En ce sens, les anathèmes et disqualifications réciproques sont un signe inquiétant de la difficulté dans nos démocraties de partager le savoir et le pouvoir de décision socio-économique. Le savoir : la plupart des scientifiques sont légitimement atterrés de la nature quasi métaphysique de certaines des critiques formulées contre les OGM – l'ordre naturel des gènes serait perturbé – quand les connaissances élémentaires de la génétique pourtant accessibles à tout élève de lycée démontrent l'inanité de cette référence.

Le pouvoir de décision socio-économique : beaucoup de citoyens s'inquiètent de stratégies commerciales qui prennent en compte – légitimement – la satisfaction d'actionnaires, sans que leur impact éventuel pour l'ensemble de la société soit convenablement étudié. L'acceptation de nouvelles techniques s'inscrit par essence dans le domaine social, et est proportionnelle aux bénéfices que le citoyen peut en escompter.

L'introduction des OGM a été accompagnée de leur examen par des structures d'évaluation comme la Commission du génie biomoléculaire. Deux aspects ont sans doute été négligés. Une structure d'évaluation des bénéfices attendus de l'autorisation d'un OGM serait un complément nécessaire de l'évaluation des risques. Un exemple : on peut considérer que l'introduction d'OGM résistants à des herbicides ne répond qu'au seul intérêt économique des groupes agroalimentaires, mais on peut aussi remarquer qu'elle pourrait, si elle était bien gérée, diminuer l'usage d'autres herbicides utilisés à grande échelle, comme l'atrazine, qui polluent la nappe phréatique au-delà de l'acceptable.

Dans quel cadre ce débat, pourtant nécessaire, a-t-il eu lieu ? Il faut donc une instance qui permette une médiation politique et l'information du public. Ce pourrait être une émanation de l'Office parlementaire des choix technologiques.

Le deuxième aspect concerne la prise en compte des OGM, non au cas par cas, mais dans leur dimension écologique associée à un code d'utilisation. Elle serait mieux à même de faire apparaître des synergies indésirables, comme des résistances croisées à deux herbicides dues à des flux de gènes entre deux cultures d'OGM distincts et résistantes chacune à un seul herbicide, mais placées sur des parcelles trop proches.

Nous pensons donc qu'il faut développer dans le même temps des recherches destinées à la production d'OGM et à l'évaluation de leurs impacts. Notre pays a le privilège d'être doté d'une recherche publique largement indépendante des intérêts privés. Cela devrait nous permettre de poursuivre notre développement scientifique tout en conservant une capacité d'expertise critique.

Les chercheurs ont peu l'habitude d'occuper le devant de la scène dans des débats de société. Pourtant, nous souhaitons aujourd'hui attirer l'attention sur la nécessité de trouver les modalités d'un véritable débat démocratique qui permettent à l'ensemble de notre société et à la communauté des biologistes de mettre en place les meilleures conditions d'usage des progrès spectaculaires issus de la connaissance moléculaire du vivant. Cela demande un effort de recherche sur les *« niveaux d'intégration supérieurs »*, la physiologie, l'écologie et l'agronomie. Il est nécessaire de dépasser les clivages internes des disciplines scientifiques pour améliorer les capacités d'expertise requises pour la mise en place d'organismes génétiquement modifiés.

La demande insistante des pouvoirs publics de voir les chercheurs contribuer au développement économique à travers des collaborations plus étroites avec l'industrie se justifie en termes d'effort national pour améliorer l'emploi. Il serait toutefois nécessaire de l'accompagner d'une réflexion suffisante sur la garantie pour la recherche publique des conditions d'une expertise indépendante des intérêts privés. Cela contribuerait à préserver l'indispensable confiance de nos concitoyens envers les scientifiques dans leur ensemble.

La plupart des biologistes ont été choqués de la dénonciation sans nuances des OGM. Aujourd'hui, l'existence des nouveaux outils OGM dans l'agriculture et la production agro-industrielle sont des faits sociaux, comme la suspicion qui les accompagne. Il faut donc que chacun – biologiste, citoyen, responsable politique – fasse l'effort d'une compréhension globale de leur signification. Que les députés se soient abstenus d'un débat de fond sur la question est préoccupant.

> La diabolisation d'une technique conduit de fait à une impasse politique car elle brouille les cibles

On doit s'inquiéter des dérives suscitées par la mobilisation d'une partie du courant d'opinion se reconnaissant dans la lutte anti-OGM qui a proposé une radicalisation des oppositions en lançant une journée d'action « France sans OGM ». Sur le plan pratique, cette initiative constitue de fait un encouragement à ce que les moins avertis des militants attaquent des laboratoires plus ou moins au hasard dans le pays. Sur le plan politique, une telle dérive, outre qu'elle risque de radicaliser toutes les positions, fait l'impasse sur le formidable progrès pour la santé publique et l'environnement que pourrait représenter une transgenèse convenablement maîtrisée.

Les OGM végétaux ouvrent la possibilité de produire des molécules biologiques d'intérêt thérapeutique ou industriel dans des conditions de sécurité incomparablement plus grandes que celles offertes par les techniques de *poolage* biochimique (qui, dans des cas comme la production de l'hormone de croissance ou des facteurs de coagulation, ont posé les sérieux problèmes de santé publique que l'on sait). Une stratégie OGM ouvre aussi la possiblité de lutter efficacement contre les attaques virales dévastatrices dont beaucoup de cultures sont l'objet, en particulier dans les pays tropicaux.

La diabolisation d'une technique conduit de fait à une impasse politique car elle brouille les cibles. Elle finira par altérer les capacités de recherche des laboratoires qui sont le bien commun de notre société dans son ensemble, sans inquiéter véritablement les multinationales agroalimentaires qui produiront sans états d'âme, suivant les lieux et les époques, des lignes de produits zéro OGM et... des produits OGM. Il nous semble donc essentiel d'exhorter aussi bien nos collègues chercheurs que ceux de nos concitoyens actuellement préoccupés par les développements récents des avancées de la biologie à faire de ces mouvements revendicatifs non pas le lieu d'une radicalisation haineuse mais l'occasion d'un dialogue franc et ouvert entre scientifiques et citoyens.

Jean-François Briat *est directeur de recherche au CNRS, spécialiste de biologie moléculaire et physiologie végétale.*

Pierre-Henri Gouyon *est professeur à l'université Paris-XI, spécialiste en génétique des populations et écologie végétale.*

Francis-André Wollman *est directeur de recherche au CNRS, vice-président d'Initiative citoyen en Europe (ICE), spécialiste en génétique moléculaire et biologie végétale.*

Droit d'auteur et espace public

par Gérard Monnier

UN récent jugement du tribunal de grande instance de Lyon déboute l'artiste Daniel Buren et l'architecte Christian Drevet qui réclamaient des droits sur l'image de leur œuvre, éditée sous la forme de cartes postales (*Le Monde* daté 8-9 avril).

Il vient d'être fustigé dans ces colonnes par un juriste, Pierre-Yves Gautier, selon lequel *« on peut toujours se payer de mots savants pour méconnaître des droits pourtant fondamentaux »* (*Le Monde* du 11 avril).

C'est faire peu de cas de la réalité : si le droit des auteurs à percevoir des droits sur leur œuvre est incontestable, ce droit doit-il entraîner une cascade de rémunérations et de profits ? Faut-il confondre les auteurs qui n'ont que le paiement des droits pour seule rémunération de leur travail, et les autres ?

Dans le cas de l'aménagement de cette place, la commande de l'œuvre et des travaux a conduit à la rémunération des concepteurs et des intervenants. Est-il correct que cette rémunération initiale soit prolongée par l'exploitation de droits d'auteurs ? Que dirait-on d'un agent du service public qui, en plus de son traitement, solliciterait des usagers une rémunération supplémentaire ?

Le tribunal ne semble pas avoir traité ce point. Et c'est dommage, car, dans le cas d'une commande publique, d'un édifice public, d'une intervention dans l'espace public (je pense aux équipements durables mais aussi aux formes éphémères de l'art dans la rue), et alors que c'est le maître d'ouvrage qui commande, qui rémunère (avec les ressources de la collectivité)... et alors que c'est lui aussi qui prend des risques, face à l'opinion (qui est celle d'électeurs), on doit se poser la question de la nature de l'œuvre. Offerte au partage avec les citoyens, l'œuvre issue de la commande publique, et qui contribue à la qualité d'un service public, à l'identité d'un espace public, n'est pas une œuvre comme les autres.

On pourrait ainsi concevoir que l'artiste, dans ce cas, renonce explicitement à percevoir, au-delà du contrat initial, des droits sur la représentation de son œuvre achevée. C'était, comme le rappelle avec obstination Bernard Marrey, le choix de Gustave Eiffel pour sa tour (il resterait à l'artiste l'exploitation des droits sur les esquisses, études et dessins).

> Offerte au partage avec les citoyens, l'œuvre issue de la commande publique n'est pas une œuvre comme les autres

Et si on veut à tout prix chercher à installer une logique dans le contrôle des images de l'espace public, pourquoi la collectivité publique ne serait-elle pas fondée à exercer, après le renoncement de l'artiste, et dans une logique de retour sur investissement, le contrôle des représentations et des images, sinon des droits ? Mesdames et messieurs les juges, encore un effort !

Gérard Monnier *est professeur d'histoire de l'architecture à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.*

La sociologie sous une mauvaise étoile

Suite de la première page

Des astrophysiciens réputés et des autorités scientifiques ont déjà attiré l'attention du président sur l'imposture que constituait la réhabilitation de l'astrologie par l'Université.

Mais, dira-t-on, il s'agissait de sociologie et non d'astrologie. Depuis plus de cent ans, en France et à l'étranger, des esprits rigoureux s'efforcent de montrer qu'une analyse objective des faits sociaux est possible. Grâce à la diversité de leurs orientations et des moyens mis en œuvre, grâce surtout à leur invention créatrice, ils ont progressivement réussi à donner ses lettres de noblesse à la sociologie, en constituant un corps de savoir sur le monde social qui soit objectif et dans l'ensemble cumulatif.

Cette démarche qui consiste à traiter des faits sociaux comme des choses, à supposer que la réalité sociale peut être l'objet d'une connaissance rationnelle, a toujours rencontré et suscite aujourd'hui encore de fortes résistances de la part de tous ceux qui refusent les principes de l'objectivation. Au sein même de la discipline, Michel Maffesoli, le directeur de thèse d'Elisabeth Teissier, s'est toujours singularisé par ce refus en privilégiant le culte du vécu, l'interprétation gratuite et l'analyse spontanée.

> Manifestement, les contrôles n'ont pas fonctionné à l'occasion de la soutenance de thèse d'Elisabeth Teissier

En tentant d'accréditer l'équivalence entre l'astrologie et sa sociologie, il tombe lui-même dans le piège qu'il a tendu à des autorités académiques somnolentes. *« La superstition,* écrivait Voltaire, *est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très folle d'une mère très sage. »* On saura désormais que le maffésolisme est *« la fille très folle »* de Madame Soleil. L'autodérision vient à point sanctionner la dérision.

Mais on ne peut se satisfaire d'une aussi complaisante punition. Aux antipodes d'une cérémonie mondaine, la soutenance d'une thèse n'est pas seulement un rituel vénérable. Pour les apprentis chercheurs, elle constitue une étape essentielle dans l'accès à un marché professionnel très concurrentiel.

La quasi-totalité de nos collègues en sont bien conscients, qui se montrent très exigeants sur la qualité des doctorats qu'ils dirigent ou qu'ils ont à évaluer. Et les jeunes docteurs rivalisent d'efforts pour réunir des données originales, les soumettre à des traitements rigoureux et les ordonner dans une culture sociologique sans cesse enrichie. C'est à elles et à eux, nos étudiant(e)s, que nous pensons d'abord en exprimant notre indignation devant cette mascarade mondaine. Il est insupportable que leurs efforts et leurs titres risquent d'être dévalués par une telle braderie médiatique.

Christian Baudelot et Roger Establet

Le Monde.fr

1er site français d'information

Plébiscité par les internautes, Le Monde.fr est classé premier site français d'information selon Nielsen/NetRating.

Avec un record d'audience de plus de 3 millions de visites et plus de 17,4 millions de PAP en mars, l'édition 2001 du site Le Monde.fr devient aujourd'hui le site presse préféré des internautes français.

Sources : Panel Nielsen - Net Rating février 2001 / Cybermétrie mars 2001 / Les baromètres multimédia Médiamétrie 1er trimestre 2001.

Régie publicitaire : tél. : 01 55 43 69 00 / www.i-regie.com

www.Le Monde.fr

Le discours de Lionel Jospin à Rio

Lors de son voyage au Brésil, le premier ministre a prononcé, le 6 avril, une allocution au symposium organisé par le Centre Candido-Mendes et le centre brésilien des relations internationales sur le thème de la maîtrise de la mondialisation. « Le Monde » publie l'intégralité de ce discours, dont la relation par les médias français a suscité la colère de M. Jospin, dans l'avion du retour

NOUS sommes réunis pour évoquer un sujet, la mondialisation, qui est abordé avec passion aussi bien au Brésil qu'en France, tant dans les milieux politiques ou universitaires que dans l'opinion publique.

Mon pays, comme le vôtre, s'est pleinement intégré dans le flux de la mondialisation, dans cette dynamique portée par l'ouverture des marchés, la circulation des capitaux, la diffusion rapide des innovations, la célérité croissante des communications. La mondialisation constitue la réalité dans laquelle nous évoluons. Mais cette réalité est ambivalente. Elle favorise la croissance globale, mais s'accompagne d'inégalités croissantes. Elle favorise la découverte de la diversité humaine, mais porte en elle le risque de l'uniformisation. Elle libère des énergies, mais entraîne aussi des forces négatives qu'il faut maîtriser.

Le sens de cette mondialisation dépendra de ce que nous en ferons. Car si la mondialisation est un fait, elle n'est pas une fin en soi. Elle suit un cours que nous devons maîtriser, pour en tirer les bénéfices et pour en prévenir les revers.

La mondialisation est donc une question de nature politique, qui appelle une réponse politique : celle de nos gouvernements.

Des interrogations essentielles ne peuvent rester sans réponses.

Comment répartir plus équitablement les fruits de la mondialisation ? L'ouverture des économies, la multiplication des échanges, l'accélération du progrès technique : tout cela a nourri la croissance. Mais les inégalités s'accroissent entre les pays comme au sein de chaque économie. Les profits des dix plus grands groupes mondiaux sont supérieurs au PIB de l'ensemble des pays les moins avancés. La grande pauvreté touche près d'un être humain sur quatre.

Que faire pour que l'expansion accélérée des réseaux de communication profite à tous ? La multiplication des sources d'informations, la circulation accrue des idées, le foisonnement des créations sont riches de promesses. Mais les inégalités devant l'éducation freinent l'accès à ces technologies. Ces formidables multiplicateurs de savoirs peuvent creuser un redoutable « fossé numérique ».

Les associations et les organisations non gouvernementales n'ont pas une légitimité ni une capacité d'agir du même ordre que celle que confère la souveraineté, surtout lorsque celle-ci procède du suffrage universel. Le rôle des Etats reste donc déterminant

Comment mieux prendre en compte la fragilité de notre planète ? Notre environnement n'est pas une marchandise, un simple stock de matières premières dans lequel on pourrait puiser sans se soucier des générations futures. Il n'y a de vrai développement que durable.

Comment lutter contre le crime organisé ? Celui-ci a connu, avec la mondialisation, une véritable explosion. La fluidité des communications permet aux réseaux criminels d'exploiter les contradictions entre les lois nationales et les faiblesses de certaines d'entre elles, pour se mettre à l'abri de la justice.

Toutes ces questions sont politiques. Elles concernent tous les citoyens, de toutes les nations du monde.

Il est donc logique qu'un débat mondial soit né.

Une forme « d'opinion publique mondiale » fait son apparition. Militants associatifs, syndicalistes ou universitaires, des femmes et des hommes se mobilisent à travers la planète, tirant parti des dynamiques mêmes de la mondialisation : l'Internet, les médias. A Seattle à la fin de 1999 puis en marge des réunions du FMI, de la Banque mondiale ou du Forum de Davos, plus récemment à Porto Alegre, ce mouvement a témoigné d'une prise de conscience des enjeux politiques de la mondialisation : la qualité de l'environnement, les droits sociaux des travailleurs, la protection des consommateurs, le développement des pays du Sud, la diversité culturelle. Cette mobilisation est bienvenue.

Mais ce mouvement reste imparfait. Il ne peut prétendre représenter, à lui seul, la communauté internationale. Les associations et les organisations non gouvernementales n'ont pas une légitimité ni une capacité d'agir du même ordre que celle que confère la souveraineté, surtout lorsque celle-ci procède du suffrage universel. Le rôle des Etats reste donc déterminant, car c'est d'abord en leur sein que s'élaborent les choix politiques. Tous les peuples, d'ailleurs, n'ont pas les mêmes priorités. Les pays en développement demandent avant tout un commerce plus équitable ; les préoccupations des pays prospères, aussi essentielles soient-elles, ne sont pas nécessairement des priorités partagées par tous.

La mondialisation politique reste donc encore à construire : c'est la régulation. Partout où risque de ne s'appliquer que la loi du plus fort, où les intérêts privés portent atteinte à l'intérêt général, où la recherche du profit à court terme ébranle la justice sociale et abîme l'environnement, il faut que les Etats définissent des « règles du jeu ». Par la concertation et dans un cadre multilatéral, les Etats doivent construire une architecture internationale de régulation. Il faut pour cela, en particulier, compléter et renforcer les institutions des Nations unies. Ce travail doit être porté par des Etats qui, comme le Brésil et la France, veulent assumer toute leur responsabilité dans la redéfinition de l'ordre mondial.

Dans cette perspective, le Brésil et la France développent une approche commune.

Les entretiens que j'ai eus avec le président Cardoso soulignent la convergence de nos analyses. Mon peuple – comme le vôtre – est conscient de son passé, de ses traits caractéristiques, de sa langue. Il est attaché à son identité, de même que le Brésil, dont l'histoire est d'abord celle d'une rencontre de cultures, entend préserver la spécificité héritée de ce brassage.

Pas plus que le Brésil, la France ne craint pas pour autant de s'ouvrir au monde. Mais elle entend le faire à sa façon, une façon maîtrisée, qui tienne compte de sa réalité économique, de ses équilibres sociaux, de sa tradition politique, de ses références culturelles. De même, la puissante économie brésilienne s'appuie pleinement sur les échanges internationaux, mais vous avez connu le prix des turbulences monétaires liées à une globalisation trop rapide des marchés financiers.

Ainsi, nos deux pays savent qu'il est impératif de mieux organiser le monde. De la force de cette conviction témoignent leurs engagements respectifs dans les institutions internationales, mais aussi dans la construction d'organisations régionales. A travers l'Union européenne, la France contribue à construire l'unité de son continent. De son côté, le Brésil développe, avec ses partenaires du Mercosur, une intégration favorisant le développement économique et la coopération. Ainsi, nous nous attachons à construire un monde multipolaire, fondé sur le droit et la souveraineté des Etats.

Ensemble, nous devons faire vivre la régulation dont le monde a besoin.

L'économie mondiale a besoin d'un cadre stable.

Les récentes crises économiques et financières ont démontré que des règles sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie de marché. Depuis trois ans, pour tirer les leçons de ces crises, d'importants progrès ont été accomplis. Beaucoup reste à faire, et d'abord en matière de régulation financière internationale.

La mondialisation à visage humain exige une action volontariste. En effet, je ne crois pas que les valeurs démocratiques se répandent automatiquement (...). La démocratisation est un processus et une conquête des peuples

Les institutions de Bretton Woods doivent poursuivre leur évolution. Le FMI a désormais les moyens d'intervenir de manière préventive, pour empêcher la propagation d'une crise financière touchant une partie du monde. Il doit encore renforcer son rôle de veille.

Prévenir l'instabilité financière nécessite aussi une plus grande transparence et une meilleure implication des acteurs privés. Nous avons pour cela besoin de nouvelles règles prudentielles. Le Forum de stabilité financière a fait sur ce sujet des recommandations utiles, en particulier quant à la régulation des *hedge funds* et la supervision bancaire dans les centres off-shore. Elles doivent être pleinement appliquées, au travers d'un renforcement de la législation des Etats concernés et d'une meilleure coopération internationale. De même, la lutte contre le blanchiment d'argent doit être au cœur de nos préoccupations.

Ces efforts concourent aussi à encadrer la logique purement spéculative des mouvements volatils de capitaux à court terme. L'objectif n'est pas différent de celui de la « taxe Tobin ». La taxation systématique des flux de capitaux supposerait, pour réellement réguler la sphère financière, d'être d'application universelle. Je souhaite que le Fonds monétaire international s'engage dans cette réflexion pour examiner, au-delà des mesures déjà prises, dans quelles conditions une « viscosité » – source de stabilité – pourrait être introduite dans la circulation des capitaux.

Le monde a besoin d'un commerce équitable.

Un demi-siècle après la charte de La Havane et la création du GATT, le monde s'est doté d'une Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Europe s'est battue pour la création de cette organisation, qui permet de traiter les conflits commerciaux par des procédures objectives et de nous préserver de l'unilatéralisme. Cette régulation va dans l'intérêt même de l'essor du commerce international.

Cette régulation doit veiller à ce que le commerce ne prenne pas le pas sur les autres domaines de la vie sociale. Les choix de chaque nation en matière de santé publique, d'environnement ou de services publics ne peuvent être évalués à l'aune des seules règles commerciales. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne souhaite que le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales, dont les contours seront discutés lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Qatar, en novembre prochain, ait un ordre du jour large et global, reflétant les intérêts de tous les pays membres : progrès social, sécurité sanitaire, environnement.

AFP

LE monde a besoin d'un partage des richesses plus harmonieux.

Les pays en développement doivent être mieux intégrés dans l'économie mondiale. C'est pourquoi la France et l'Union européenne plaident pour que la prochaine conférence de l'OMC fasse clairement de cette intégration une priorité. Dans le même esprit, la France souhaite que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales soit le « cycle du développement ».

Sans attendre celui-ci, l'Union européenne a décidé d'ouvrir totalement son marché à l'ensemble des produits des pays les moins avancés. Elle souhaite que les autres pays industrialisés suivent ce chemin, ainsi que les grands pays émergents. Pour importante qu'elle soit, cette décision n'épuise pas nos engagements envers les pays les plus pauvres. Ceux-ci, qui ne peuvent encore tirer du commerce des ressources suffisantes, ont besoin de l'aide publique au développement. La France continuera d'y consacrer un effort majeur.

Pour ces pays, le premier obstacle au développement reste le poids de la dette. Avec un effort de plus de 8 milliards d'euros, la France est aujourd'hui le premier contributeur de l'initiative engagée à Lyon, en 1996, en faveur de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Ces annulations de créances permettent à ces pays de se concentrer sur leur priorité absolue, qui est la satisfaction des besoins fondamentaux de leur population : l'alimentation, l'éducation, la santé.

La santé des hommes, en particulier, exige la solidarité de la communauté internationale. Aggravées par les inégalités de développement, de nouvelles épidémies menacent des populations entières. La majorité des personnes atteintes du virus du sida vivent ainsi dans les pays en développement. Cette situation dramatique requiert que soit facilité l'accès des malades aux traitements disponibles. Dans cette perspective, je me réjouis que les grands laboratoires pharmaceutiques aient pris conscience de leurs responsabilités et commencent de proposer des prix différenciés au bénéfice des pays en développement.

De même, les accords multilatéraux Adpic doivent être appliqués dans toutes leurs composantes ; ils fixent des normes minimales de protection des droits de propriété intellectuelle, en même temps qu'ils soulignent la nécessité d'en limiter un usage qui s'avérerait abusif. Ces accords ne sauraient donc entraver les programmes de lutte contre l'épidémie. Au contraire, il est indispensable qu'ils soient pleinement mis au service de politiques de santé publique.

Enfin, le monde a besoin de la diversité de ses cultures, elles doivent être préservées.

Mesdames, Messieurs,

A travers ces régulations, nous établissons de nouvelles solidarités entre les hommes. Nous traduisons ainsi le sens profond qui doit être celui de la mondialisation : l'interdépendance entre les peuples, la communauté de nos destins respectifs.

Si nous savons la maîtriser, la mondialisation peut être une nouvelle étape dans le progrès de la civilisation.

Elle peut d'abord offrir de nouvelles chances à la paix.

Pour préserver la paix, il faut construire un régime de relations internationales stable et civilisé. Si le monde n'est plus divisé en blocs opposés, il reste traversé par des rivalités complexes et par des antagonismes ethniques ou religieux qui alimentent de graves conflits régionaux.

Dans la résolution de ces conflits, le rôle primordial revient à l'Organisation des Nations unies. Notre monde a besoin des Nations unies. Celles-ci sont modernes, parce que – depuis leur origine – elles recherchent des solutions globales ; cette vocation est aujourd'hui parfaitement en phase avec notre monde globalisé. Le Conseil de sécurité doit rester notre référence pour la mise en jeu des actions collectives. Dans ce cadre, source de légitimité internationale, je crois que les solidarités régionales peuvent jouer un rôle stabilisateur croissant. Au moment où nous sommes confrontés, dans l'ex-Yougoslavie, à de nouvelles tensions, le chemin de l'espoir pour tous les peuples de la région, après le rétablissement de la démocratie en Serbie, passe par la perspective d'une association croissante à l'Union européenne.

La sécurité internationale exige également la poursuite du désarmement. Les Etats doivent réaffirmer leur attachement aux instruments collectifs destinés à prévenir la prolifération des capacités de destruction massive. Dans ce domaine, la France, qui a ratifié, ces dernières années, plusieurs conventions – relatives à l'interdiction des armes chimiques, à l'interdiction complète des essais nucléaires ou encore à l'interdiction des mines antipersonnel –, entend poursuivre les négociations internationales pour compléter le champ et la portée de ces traités, en espérant que tout cela ne sera pas gravement bouleversé par les projets américains du NMD.

En même temps qu'elle encouragera la paix, une mondialisation maîtrisée peut favoriser l'épanouissement d'un nouvel universalisme.

CELUI-CI porte un nom : le respect des droits de l'homme.

La mondialisation à visage humain, que nous appelons de nos vœux, exige une action volontariste. En effet, je ne crois pas que les valeurs démocratiques se répandent automatiquement, comme si elles étaient le produit naturel de l'ouverture aux échanges économiques. Je ne pense pas non plus qu'elles puissent être imposées du jour au lendemain par les nations qui, pour les avoir longuement mûries, croiraient aujourd'hui en détenir la recette instantanée. La démocratisation est un processus et, nous le savons, une conquête des peuples.

Je suis convaincu que nous devons ne rien négliger pour obtenir des progrès en faveur des droits de l'homme, qu'il s'agisse de la place accordée à ces questions dans notre dialogue politique avec les pays concernés, de la conditionnalité des aides, de l'orientation de notre coopération vers le renforcement de l'Etat de droit, jusqu'à l'usage éclairé des sanctions, à condition que celles-ci n'aboutissent pas à aggraver la condition des peuples concernés, et ne nous privent pas de canaux d'écoute et d'influence positive à l'intérieur même de ces sociétés.

Quant aux violations les plus graves de la dignité humaine, ces génocides et ces crimes qui insultent la conscience de l'humanité, leurs responsables doivent être traduits devant une justice internationale. L'établissement de la Cour pénale internationale constituera un progrès décisif dans ce sens.

La mondialisation peut permettre de sauvegarder l'avenir des générations futures.

La mondialisation nous place devant une responsabilité collective : préserver notre environnement. Celui qui nous permet de vivre ; celui dans lequel devront vivre les prochaines générations. Depuis le Sommet de Rio de 1992, d'importants engagements ont été pris, concernant le climat, la biodiversité, la désertification. Le protocole de Kyoto sur les changements climatiques ou celui sur la biosécurité ont témoigné de l'importance de ces nouvelles prises de conscience. Mais l'avenir incertain des climats et la récurrence des catastrophes naturelles nous invitent à mettre en œuvre pleinement ces mesures et à préparer de nouveaux efforts.

L'Union européenne et la France y sont pour leur part déterminées. La position des Etats-Unis sera essentielle : je tiens ici à marquer la grande préoccupation de la France quant aux premières déclarations de la nouvelle administration américaine sur ce point. La tentation d'abdiquer toute responsabilité à l'égard des générations futures, au seul motif qu'une libéralisation sans frein de la production électrique a conduit à quelques rares pénuries momentanées, doit être combattue avec résolution.

Le dialogue entre les pays producteurs et les pays consommateurs d'hydrocarbures ressortit de cette même cohérence : assurer la stabilité du prix du pétrole à un niveau raisonnable est essentiel. Cette stabilité est nécessaire pour assurer la généralisation et la permanence des politiques de réduction de la consommation d'énergies polluantes. Elle est une condition d'une croissance stable et durable, tout particulièrement pour les pays en développement.

Mesdames, Messieurs,

La mondialisation est une chance que nous devons saisir, une réalité prometteuse qu'il nous faut savoir façonner pour qu'elle bénéficie à l'humanité dans son ensemble. Nous sommes donc placés devant un choix collectif. Nous pouvons laisser des lois économiques prétendument naturelles guider l'évolution de nos sociétés, et par là abdiquer nos responsabilités politiques. Nous pouvons, au contraire, chercher à orienter les forces qui sont à l'œuvre dans la globalisation de l'économie. C'est ainsi que nous pourrons humaniser la mondialisation et en faire un temps de progrès pour tous les peuples. Pour cela, nous avons besoin de nations pleinement conscientes de cet enjeu, de gouvernements responsables, déterminés à agir avec volontarisme, d'institutions multilatérales légitimes et transparentes qui respectent le droit de tous les Etats. Telle est ma conviction, que je voulais partager avec vous. Je pense que la communauté internationale doit organiser la mondialisation dans le sens du droit et de la justice. C'est ce que nos peuples attendent de nous.

Fausses transparences *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

JOYEUSES PÂQUES, vraiment !

A peine s'éteignaient les brasiers de bestiaux, voulus pour notre bien par les économistes et vétérinaires de pointe mais dont les charognes en torche évoquaient plutôt un retour fou aux superstitions médiévales, à des rites fanatiques de Ku Klux Klan, des explosifs datant d'anciens conflits, ou stockés en vue de prochaines tueries, on ne savait trop, ont dû être déplacés toutes affaires cessantes à travers le nord de la France, tandis que d'autres déchets effrayants parcouraient le pays d'est en ouest, le tout avec le luxe de matériels sophistiqués et d'ordres obscurs qui fait ressembler les mesures dites de précaution à des préparatifs de guerre.

Prudence et transparence, qui sont devenues nos deux mamelles, montrent leurs limites pour ce qui est de rassurer les populations. Les explications de préfets et de gradés à nuque rase peinent à instiller un peu de rationnel dans les « états de choc » qui se succèdent sur nos écrans. L'apport des tests ADN en matière criminelle tel qu'il ressort de l'enquête de Pleine-Fougères n'a pas suffi à sauver la science des soupçons que lui valent les inondations de la Somme.

La confiance dans les experts se gâte à la vitesse des climats et des sondages politiques. On ne sait ce qui désole davantage, au spectacle des malheurs des Abbevillois : le fait de les voir perdre tous leurs biens, là, sous nos yeux, ou leur conviction absurde, aussi médiévale que les bûchers de bovins, que ce malheur leur vient d'une ruse infâme des Parisiens. Il est vrai que, à l'heure où l'homme envoie des sondes fouiller le cosmos, la Sorbonne ouvre grandes ses portes à l'astrologie !

Il ne doit pas être facile de gouverner quand le bon sens de l'opinion vacille à ce point sous les régressions et les colères. On suppose grande la tentation de se lâcher, de se fâcher, si on s'est mal fait comprendre, comme le premier ministre l'autre nuit, en plein vol. Quitte à le payer cher, car l'homme d'Etat continue à être jugé sur sa capacité de dissimulation et de malice. Devant cet instant de faiblesse, la presse de service public fait d'autant moins de cadeaux qu'elle a longtemps accepté les diktats de l'Etat, et qu'elle n'endure, quant à elle, aucun contre-pouvoir.

Le public tolère mieux les fausses transparences des artistes que celles des politiques. Il leur fait même un triomphe, ces temps-ci. Sur le modèle des impudeurs télévisuelles et des publicités camouflées pour le Viagra, les librairies sont inondées de prétendus aveux intimes. Ceux-ci profitent de ce qu'il ne manque jamais de frustrés, de gogos pour se demander comment le voisin s'y prend au lit, et s'ils ne vont pas apprendre un raffinement inédit. Autrefois, il existait des « maisons » pour ces curiosités. La glace sans tain tenait lieu de transparence – synonyme, au cinéma, de trucage. En littérature, c'est peu dire que le simple constat nuit au mystère et à ses plaisirs. Il n'y a guère de pudibonderie à observer que les récits gagnent rarement à passer tout de suite à l'acte, que le retardement et la sublimation leur profitent.

Dans la vie aussi, l'honnêteté et le charme augmentent avec le refus de l'exhibition. Le sort a voulu que disparaissent, la même semaine, deux êtres de retenue, notre ami du *Monde* Jean-Pierre Quélin et l'immense éditeur Jérôme Lindon. Tous deux portaient la litote à la hauteur d'une vertu, d'une générosité de soi. Face aux fausses authenticités bavardes de l'époque, ils changeaient le silence en marque de respect, en grâce, en art. Soudain, au bord d'une phrase-précipice, Quélin s'arrêtait, se taisait ; il n'était plus que regard démuni, pure amitié.

De même Lindon, en qui se retrouvait la hauteur réservée des grandes figures morales de l'après-guerre, Vilar, Beuve-Méry. Après m'avoir certifié qu'il devinait, dès les premières pages des manuscrits, si les textes avaient été écrits au stylo, à la machine ou à l'ordinateur, et comme je lui demandais si la modernisation indéfinie des procédés d'écriture allait influencer à jamais les styles, il fixait le même vide que Quélin en murmurant : *« Comment savoir ! »*

Une autre voix éteinte il y a vingt ans, celle de Lacan, laissait déjà tomber, sur le ton rugueux de l'oracle : « *La vérité ne peut se dire toute.* »

Le piège

Suite de la première page

Jacques Chirac a connu cette rude école, à ses dépens, face à François Mitterrand, entre 1986 et 1988. Il en a tiré la leçon une première fois, en 1995, quand Edouard Balladur, premier ministre du même Mitterrand qui ne se représentait plus, a tenté de lui ravir la place présidentielle. Il attendait donc patiemment ce moment où, soudain, tout se retourne, dans une spirale prévisible même si celui qu'elle entraîne peut la juger irrationnelle. Mais c'est ainsi : l'usure du pouvoir est le lot de Matignon, tandis qu'à l'Elysée, on se refait une santé. Des élections municipales, réputées locales, et moins favorables qu'annoncé, auront donc suffi pour que Lionel Jospin soit à son tour menacé de ce retournement. Sans doute peut-il, à bon droit, s'étonner de l'injustice qui le frappe, notamment à gauche. Après tout, il n'est pas celui qui, comme François Mitterrand, a proclamé que, contre le chômage, *« on avait tout essayé »,* mais celui dont le gouvernement peut plaider qu'il a su accompagner la croissance afin qu'elle profite à l'emploi. Il n'est pas non plus celui qui, refusant l'interpellation du politique par l'éthique, proclamait que la réalité était plus souvent grise que noire ou blanche, mais bien plutôt celui dont l'attitude face aux affaires et vis-à-vis de la justice est restée fidèle aux principes proclamés. Enfin, il n'est pas enclin à la démagogie d'un discours où la radicalité du verbe cache l'immobilisme des actes, mais a préféré attacher son action à plusieurs réformes de société qui, telle le Pacs, auront accompagné la modernisation de la France, au lieu de renforcer ses crispations.

La partie est-elle donc perdue ? Aucune ne l'est avant d'avoir été engagée. Mais elle sera particulièrement difficile car si Lionel Jospin veut aller plus loin, il lui faudra être capable de répondre à cinq questions, qui toutes en fait sont liées les unes aux autres, et renvoient au même piège : comment éviter qu'un *« bon bilan »* ne s'accompagne d'aucune récompense électorale? Comment pallier l'absence de l'effet repoussoir que constituait une extrême droite puissante ? Comment éviter la surenchère *« à gauche »* de sa propre majorité ? Comment éviter l'immobilisme ? Et surtout,comment continuer de gouverner tout en mettant sur pied, puis en incarnant un nouveau projet ?

Le fait que son bilan ne soit pas immédiatement convertible en suffrages renvoie à un déficit proprement politique : ce bilan pèse peu, en effet, face à la dynamique même de la cohabitation. Et cela d'autant plus que l'actuelle, la plus longue de notre histoire, contribue à banaliser la gauche dans l'univers du pouvoir et, donc, par un effet de perspective plus que de réalité, à effacer sa différence avec la droite. Ces vingt dernières années, depuis 1981, la gauche aura été aux affaires – à l'Elysée ou à Matignon, ou encore les deux à la foix – dix-huit ans, la droite n'ayant gouverné sans partage que pendant deux ans, de 1995 à 1997. Le pouvoir, son image, son bilan, son usure sont donc le fardeau de la gauche, autant sinon plus que de la droite. Quand Philippe Séguin, sachant sa cause parisienne perdue, s'en prend avec virulence à *« la gauche de l'argent »,* c'est ce clou qu'il enfonce. Sortir du piège, c'est trouver le moyen sinon de sortir de la cohabitation – il est trop tard – du moins de trouver un terrain de rupture.

Comment éviter que la droite, désormais sous perfusion électorale permanente du fait du report des voix d'extrême droite (le mécanisme mitterrandien ne fonctionnant plus du fait de l'éclatement de celle-ci) ne soit automatiquement majoritaire ? Evidemment en acceptant l'idée que la bataille se joue, in fine, au centre. En gagnant ou en perdant les voix du centre, notion il est vrai particulièrement difficile à cerner, mais que M. Jospin a pu parfaitement mesurer à Toulouse. Mais alors comment rendre compatible une éventuelle sratégie de conquête au centre avec les pulsions de la majoriété plurielle, qui toutes poussent à une surenchère à gauche ?

Celle-ci tient davantage à des considérations propres à chacune de ses composantes plutôt qu'à une analyse de la situation. Un simple rappel du passé aurait d'ailleurs pu suffire, en plus du contre-exemple toulousain : à chaque fois qu'il a été question d'un nouveau *« virage à gauche »* ou d'une radicalisation *« à gauche »* de la politique de la gauche – ainsi d'Edith Cresson ayant pour mission de rompre avec la gestion réputée centriste de Michel Rocard –, ce n'est pas la défaite mais la déroute qui était au bout de cette logique. En outre, gouvernant à l'apogée du libéralisme mondialiste, Lionel Jospin, au contraire de MM. Blair, Shröder ou D'Amato, a scandé sa gestion de réformes identifiées à une gauche traditionnelle : des trente cinq heures à la CMU hier, l'APA aujourd'hui ; sans oublier la défense des services publics *« à la française »* au point de ralentir, sous le poids de certains corporatismes syndicaux, leur necessaire modernisation ; enfin , toujours au nom d'une vision traditionnelle de la gauche et de la sociologie française, en gâchant l'occasion d'une réforme fiscale qui fasse leur juste part aux classes moyennes, y compris celles dites supérieures : se souvient-on que, depuis 1997, le gouvernement a consacré quelque deux cents milliards à différentes mesures fiscales ?

La surenchère vient plutôt de l'échec des communistes à conduire leur mutation, désormais sous la menace d'une nouvelle extrême gauche qui peut constituer, pour l'Elysée, une chance appréciable ; et de l'incapacité des Verts à se doter d'un véritable parti : voilà une autre gauche en gestation, plus prometteuse parce que moins ancrée dans un refus global de la société, qui devrait apporter une plus grande compétence sur des sujets de plus en plus dominants, mais qui peine à faire surgir de ses rangs un Joshka Fischer.

Restent deux questions : comment éviter l'immobilisme alors que chaque mouvement expose au contre-feu présidentiel, en sachant que l'immobilté peut tuer ? Comment faire naître un projet quand la droite, elle, peut gagner sans projet, mais forte de son activisme ? Une droite qui, dans son incarnation chiraquienne, mais plus essentiellement dans ce qu'elle reflète de l'impensé politique profond des Français, sait très habilement jouer du registre bonapartiste, ratissant à droite et à gauche, au-dessus des partis et des idéologies, entre fracture sociale et crispation sécuritaire, entre Europe et nation, collant à merveille aux terrains les plus divers et saisissant toutes les opportunités. Si l'homme privé a des doutes – après tout, il y a une vie en dehors de la politique ! –, l'homme public, le politique Lionel Jospin, n'a plus le choix : il lui faut réinventer la gauche, sa différence et son projet. Ce qui signifie, même s'il ne le dit pas, être candidat et se battre.

J.-M. C.

Le bestiaire *par André François*

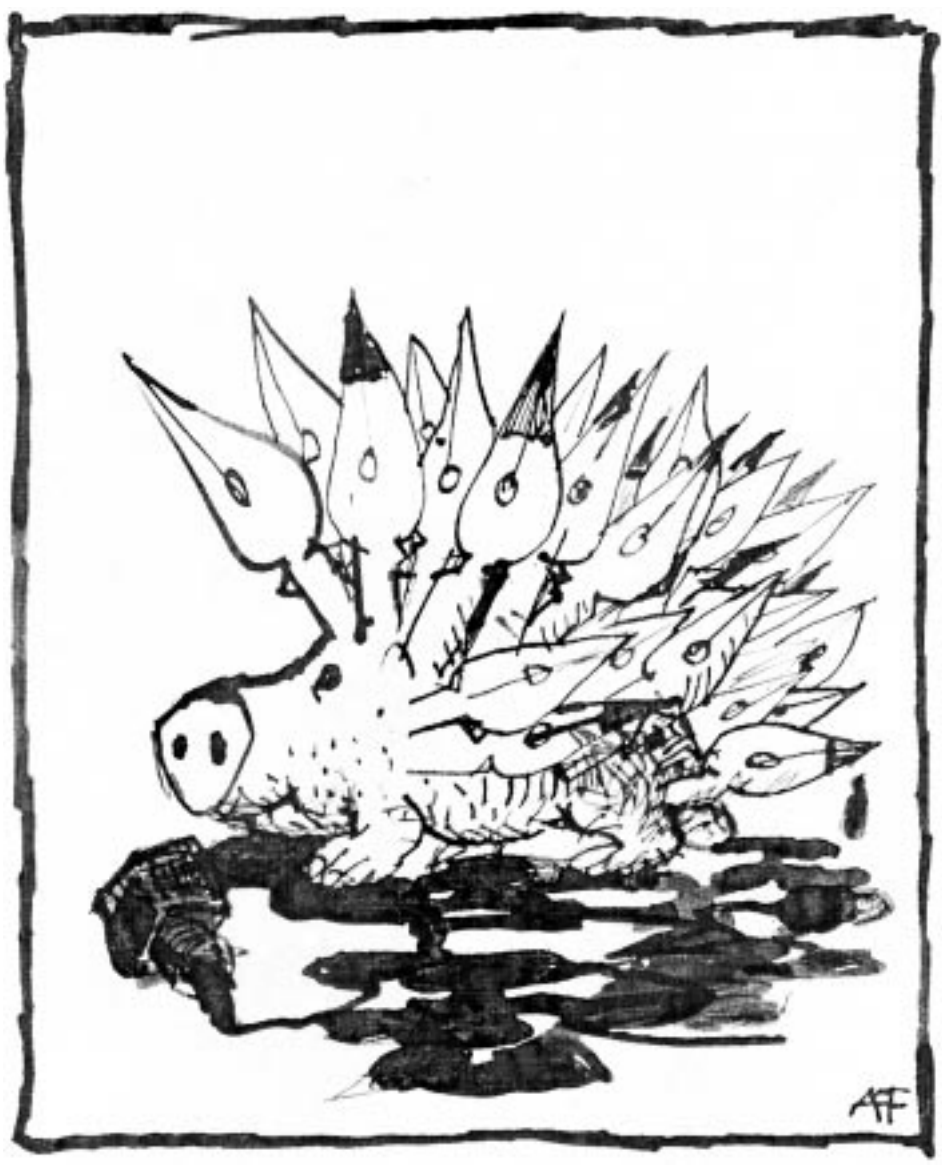

Le hérisson. C'est le scribe du temps. Il se hérisse à la moindre faute et se pique d'une mémoire sans faille.

Vincent Pachès

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Dans les prisons turques

ELLE s'appelait Canan Kulaksiz. Elle est morte le 15 avril, des suites de 137 jours de grève de la faim. Elle avait dix-neuf ans ; elle était étudiante. Elle était turque, aussi. Elle avait commencé ce jeûne pour dénoncer la situation dans les prisons de son pays, où croupit l'un de ses oncles, détenu politique. Le lendemain, c'était au tour de Sedat Gursel Akmaz, quarante et un ans, emprisonné pour appartenance à un groupe d'extrême gauche (le DHKP-D, Front-Parti révolutionnaire de libération du peuple), de connaître le même sort. Avant eux, onze autres personnes – pour l'essentiel des détenus – ont trouvé la mort des suites d'une grève de la faim. Le gouvernement turc n'a rien à dire. Il ne voit pas matière à négociation avec les grévistes de la faim. Ils sont plus de deux cents autres encore à poursuivre le mouvement. Trente d'entre eux sont sur le point de mourir – demain, après-demain, dans une semaine. En principe, la Turquie est candidate à l'entrée dans l'Union européenne (UE)...

Le mouvement de grève de la faim a commencé en novembre 2000. Les détenus entendent protester contre une réforme de l'organisation des prisons. Jusqu'alors, les prisonniers politiques – islamistes, membres de l'extrême gauche radicale, militants kurdes – étaient enfermés dans des « dortoirs » de quelques cent personnes. L'organisation de ces « chambrées » dépendait du bon vouloir de ces organisations politiques. Elles assuraient la protection des détenus face aux autorités. Mais elles faisaient aussi régner la terreur, utilisant, elles aussi, menaces de mort et torture à l'encontre des détenus. Le gouvernement a voulu casser ce système, faisant valoir qu'il favorisait mutineries et révoltes dans les prisons. En décembre, il a lancé la troupe dans une vingtaine de centrales pour déloger les détenus des « dortoirs ». Assaut massif, brutal : trente-deux personnes ont été tuées, dont deux gendarmes ; six prisonniers ont brûlé vifs dans leur cellule, empêchés de sortir ; des dizaines d'autres ont été très grièvement blessés, mutilés à vie. On n'a guère entendu, alors, l'UE.

Le gouvernement dit qu'il veut des prisons aux *« normes européennes »*. Il a entrepris de transférer les prisonniers politiques dans des cellules de une à trois personnes. Il n'y aurait rien à redire si avocats et familles n'étaient en mesure de montrer que cette nouvelle organisation carcérale favorise un regain de mauvais traitements et tortures à l'encontre des détenus.

La torture est courante dans les commissariats et prisons de Turquie : le 10 avril encore, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné Ankara après le décès, en 1994, d'un jeune paysan kurde, tabassé à mort au cours d'une garde à vue. La Turquie est un pays où l'on est facilement emprisonné pour des motifs politiques : la seule expression d'une opinion au profit d'une organisation interdite entraîne l'emprisonnement.

L'UE devrait avoir quelque chose à dire, très fort. Avant le prochain mort.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Eric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pléthore de champions de France

COMBIEN DE SPORTIFS peuvent-ils se parer du titre de champion de France ? Juniors, seniors, scolaires, universitaires, militaires, corporatifs, amateurs, aspirants, professionnels, champions par catégories de poids ou puissances de moteur, par équipes d'honneur ou d'excellence, de première, seconde ou troisième division, par spécialités dans la discipline pratiquée, par sexe, par fédérations quand ce n'est pas par confessions, puisqu'il existe des championnats de France de l'enseignement libre et d'autres où l'appel de Stockholm joue le rôle de sélectionneur : c'est une confusion telle que le diable ne s'y retrouverait pas.

A la fin de la saison dernière, notre confrère *L'Equipe* publia une liste des « tricolores ». Il dut faire précéder ce palmarès de la note suivante, qui en dit long : *« Nous entendons par champions de France ceux qui ont enlevé les championnats seniors, masculins ou féminins, professionnels ou amateurs, à l'exclusion des catégories inférieures ou d'âge dont aucun vainqueur ne devrait pouvoir se targuer du titre de champion de France, mais seulement de champion de telle catégorie. »* Malgré cette limitation, le tableau comportait cent quatre-vingt-douze noms d'athlètes ou de clubs !

Il devient nécessaire de mettre un peu d'ordre dans ce chaos. Pourquoi le sous-secrétariat d'Etat aux sports ou le comité national des sports ne donneraient-ils pas une définition nette du « champion de France » et ne protégeraient-ils pas les titres nationaux comme un syndicat vinicole protège ses appellations contrôlées ?

André Chassaignon
(18 avril 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

ÉLECTRONIQUE **Le groupe néerlandais, qui présentait, mardi 17 avril, ses résultats trimestriels, a annoncé 6 000 suppressions de postes dans le monde. ● MÊME SI LES DÉTAILS seront connus au cours du deuxième trimestre, le groupe ne fait pas mystère que deux divisions seront plus particulièrement visées par les restructurations : l'activité composants d'une part, et l'activité d'électronique grand public, dont la téléphonie mobile, d'autre part. ● L'USINE DU MANS, qui emploie 2 600 salariés et qui accueille l'unité de téléphonie mobile et un centre de recherche, est à terme menacée. ● MOULINEX (petit électroménager) pourrait selon des sources syndicales annoncer, lors d'un conseil d'administration le 25 avril, un nouveau plan social qui pourrait concerner 2900 emplois, du fait de la fermeture de trois usines dans le Nord, le Calvados et l'Orne.**

Philips annonce la suppression de plus de 6 000 emplois dans le monde

Deux divisions seront plus particulièrement visées par les restructurations : les composants et l'électronique grand public. En France, les 2600 emplois du site du Mans, qui concentre la plus grande usine de fabrication de téléphones mobiles et un centre de recherche, sont menacés

APRÈS LES PLANS sociaux de Marks & Spencer et de Danone, les salariés de la filiale française de Philips retiennent leur souffle. L'avenir du site industriel du Mans, qui concentre à la fois la plus grande usine de fabrication de téléphones mobiles du groupe néerlandais et un centre de recherche, et qui emploie 2 650 personnes, est aujourd'hui sur la sellette. Gérard Kleisterlee, qui prendra les rênes de Philips le 30 avril, a déjà évoqué le possible désengagement de la téléphonie mobile. Mardi 17 avril, les menaces se sont précisées. Le groupe, qui présentait ses résultats trimestriels, a annoncé 6 000 suppressions de postes dans le monde. Même si les détails seront connus au cours du deuxième trimestre, le groupe ne fait pas mystère que deux divisions seront plus particulièrement visées par les restructurations : l'activité composants d'une part, et l'activité d'électronique grand public, dont la téléphonie mobile, d'autre part. « *Nous continuons à évaluer toutes les options pour cette activité et les conclusions seront communiquées dans le courant du deuxième trimestre 2001* », a précisé le groupe.

Deux heures plus tard, un comité central d'entreprise se tenait à Suresnes (Hauts-de-Seine) pour apporter les premiers éléments de réponse aux représentants du personnel français. La concomitance souhaitée entre la publication des résultats trimestriels du groupe à Amsterdam, et l'information livrée aux salariés français n'a pas échappé aux syndicalistes. « *C'est l'effet Marks & Spencer* », souligne Daniel Perclin, délégué central CFDT. Le nouveau patron de la filiale française, Alain Le Corvec, n'a pas caché que l'usine du Mans était en « *sureffectifs* » et a promis des détails avant la fin mai. Il a révélé que l'activité avait perdu 300 millions de francs l'an dernier en France. La CGT « *ne croit pas au maintien de l'usine* ».

L'entreprise néerlandaise est touchée de plein fouet par le ralentissement des ventes de téléphones mobiles en Europe. Sur les trois premiers mois 2001, Philips a vendu deux fois moins de produits que sur la même période l'an dernier. Or, déjà en 2000, le groupe avait dû revoir ses prévisions à la baisse passant de 18 à 13 millions de téléphones mobiles livrés dans le monde. Ce ralentissement des ventes est d'autant plus difficile à vivre que Philips n'a pas atteint une taille critique face au rouleau compresseur Nokia. Pourtant, entré tardivement sur le marché de la téléphonie mobile, le groupe en avait fait son cheval de bataille. Alors que les marges sur les métiers traditionnels ne cessaient de se réduire et que les ventes stagnaient, Jan Timmer avait initié ce repositionnement sur un secteur en forte croissance en 1996.

BÉNÉFICE EN BAISSE DE 90 %

Les ambitions de la nouvelle entité Philips Consumer Communications (PCC) ne manquaient pas. L'objectif fixé était d'être parmi les trois premiers mondiaux en 2000, et d'être à l'équilibre dès 1997. Tout devait se jouer au Mans, où près d'un milliard de francs a été investi. Intronisé siège mondial de l'activité, le site du Mans a également récolté la manne des subventions locales et territoriales. Le projet avait d'ailleurs été présenté en France, conjointement par le PDG de Philips France, François Mauduit, qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur, et par François Fillon, alors ministre des postes et télécommunications. Un an plus tard, Philips s'allie à l'américain Lucent pour atteindre une dimension mondiale. Mais le pari s'est avéré plus difficile que prévu. L'alliance américaine tourne court, le trio de tête, Nokia, Motorola et Ericsson n'est pas détrôné, et PCC n'en finit pas de courir après une hypothétique rentabilité.

Le ralentissement de la croissance de ce marché touche plus ou moins tous les concurrents. Ericsson a lui aussi annoncé, mardi, un nouveau train de 6 000 suppressions d'emplois.

Le groupe néerlandais qui affiche pour le premier trimestre 2001 un chiffre d'affaires de 8,208 milliards d'euros, en repli de 1 %, et un bénéfice de 106 millions d'euros, en baisse de 90 %, s'attend à plonger dans le rouge au prochain trimestre. Sa division composants, qui commercialise des périphériques comme des moniteurs ou des petites caméras, est touchée par le ralentissement du marché des PC. Tout comme l'activité semi-conducteurs, dont l'usine de Caen affirme être en mesure de faire mieux que ses concurrents.

Laurence Girard
avec Pascal Galinier

Caen dans « le creux de la vague »

CAEN
de notre correspondant

Seul site industriel de la division semi-conducteurs de Philips France, l'usine de Caen est à « *un niveau d'activité qui n'est pas le sien habituellement. Nous sommes en retournement de cycle avec une phase transitoire d'ajustement entre l'offre et la demande de semi-conducteurs* ». Directeur de l'usine de Caen où travaillent 1 850 salariés, dont près d'un tiers d'ingénieurs, Jean-Pierre Régner ne veut pas céder à une pression de court terme. Il remet les choses en perspective : « *Le marché mondial des semi-conducteurs a crû de 35 % en 2000. Il ralentit fortement cette année. Sa croissance nulle est due en partie à une forte baisse du marché des téléphones portables. Sur les quarante dernières années, l'activité semiconducteurs a augmenté en moyenne de 17 % par an. Le marché avait avalé un peu trop. Il digère maintenant avant de repartir. Nous pensons avoir atteint le creux de la vague. Le second semestre 2001 devrait être moins difficile.* »

Avec ce trou d'air, Philips Caen cale son emploi à la marge, en limitant les recrutements au strict minimum, en ne renouvelant pas les contrats à durée déterminée et les intérimaires. Le premier objectif de la direction est de ne pas toucher au noyau dur de l'usine et de garder ses ingénieurs, comme ses petites mains, pour anticiper les marchés de demain. En 2000, période faste, l'usine caennaise a embauché 400 personnes dont 150 ingénieurs. Une trentaine de nationalités se côtoient dans les laboratoires de recherche. « *L'usine normande a un esprit d'entreprise que l'on ne trouve pas partout et une excellente connaissance du marché mondial de la télévision* », témoigne l'un d'eux.

« ANNÉE DE CONSOLIDATION »

La recherche-développement est la force de frappe de Caen. « *A la différence de nos concurrents asiatiques*, explique Jean-Pierre Régner, *une de nos particularités est de concevoir, produire et vendre les circuits intégrés, le tout en quelques mois. Etant entendu que seulement 20 % de nos puces servent aux produits Philips, à nous de dénicher des marchés chez les fabricants de téléviseurs et de téléphones. Il s'agit d'accrocher les meilleures entreprises mondiales dans ce domaine tout en restant concurrentiels dans la terrible course à la réduction des prix de revient. 2001 est une année de consolidation où nous préparons activement la nouvelle phase de croissance.* »

Un téléviseur sur deux dans le monde est équipé de circuits intégrés fabriqués à Caen. Les puces pour téléviseurs représentent plus de 40 % de l'activité caennaise de Philips. Comme la deuxième famille de produits pour la téléphonie, 90 % des circuits intégrés caennais sont exportés, près de la moitié pour l'Asie, 30 % pour les Etats-Unis et 20 % pour l'Europe. « *Avec l'aide des pouvoirs publics, Philips a investi à Caen plus de 1 milliard de francs depuis trois ans*, précise Jean-Pierre Régner. *Notre outil est prêt pour suivre l'évolution du marché qui ne peut que continuer.* »

Jean-Jacques Lerosier

Au Mans, seulement 250 ouvriers sur 1 700 ont aujourd'hui du travail

LE MANS
de notre correspondant

« *Pendant nos huit heures, on ne parle que de cela. Et pourtant, nous n'avons aucune information. Parfois, il y a un grand silence sur la chaîne. Nous avons la trouille.* » Devant l'usine Philips Consumer Communications du Mans (Sarthe), au moment de prendre le travail à 13 heures, les quelques ouvrières qui échappent au chômage partiel évoquent avec angoisse le spectre d'un plan social. Ici, le pire est envisagé. Sur treize lignes de production, une seule est toujours en marche. Elle fabrique le Dect, un téléphone sans fil domestique, dont la production doit être délocalisée en juin vers la Roumanie. Sur les 1 700 ouvriers de production, seuls 250 sont aujourd'hui au travail. « *La direction m'appelle pour travailler deux jours*, raconte Jacqueline, cinq ans de maison. *D'autres sont là aussi, mais ne savent pas quoi faire. Ils se mettent alors à laver les grandes poubelles.* »

Depuis janvier, les mauvaises nouvelles s'accumulent. La dernière date du 2 avril : la direction annonce son intention d'ajouter quatre semaines aux neuf semaines de chômage partiel déjà mises en place d'ici à la fin juin. Le comité d'entreprise refuse de se prononcer et demande une expertise des comptes de l'établissement. Le chômage partiel, indemnisé à 90 %, est remplacé par des absences autorisées, payées à 100 %. Il y a encore huit mois, Philips affichait des courbes de production pointées vers le haut. Les salariés avaient le sourire. Le site du Mans, centre mondial de téléphonie mobile, avait fabriqué 10 millions de téléphones portables en 2000. Le directeur général annonçait dans la foulée un besoin urgent de s'agrandir et d'installer dans du neuf son service de recherche-développement. Ses huit cents ingénieurs commençaient à se sentir à l'étroit dans des bâtiments préfabriqués de 8 000 mètres carrés.

Rapidement, un terrain était trouvé juste à côté de l'usine de la route d'Angers. L'Europe, la région, le département, la communauté urbaine du Mans et la ville annonçaient des aides financières (240 millions de francs). Il y a quatre ans, environ 1 500 personnes avaient trouvé un emploi chez Philips « *bien au-delà des conventions fixées (estimées à 700) pour l'obtention d'aides* », rappelle Roland du Luart, président (UDF) du conseil général de la Sarthe. Philips, en Sarthe, devenait la vitrine de la haute technologie et un des premiers en France à signer un accord de Robien, instituant la semaine de quatre jours en échange d'une usine qui tourne à plein.

« FAIRE PLAISIR AUX ACTIONNAIRES »

L'arrivée de la téléphonie mobile en 1996 marque un tournant dans la vie de l'usine du Mans, construite en 1960. La fabrication du téléviseur couleur, du Minitel dans les années 1980, du téléphone fixe numérique, avec ou sans fil, avec ou sans répondeur, appartient au passé. Finie la diversité, place à la production unique, avec pour ambition de détrôner le suédois Ericsson, l'américain Motorola et pourquoi pas, le numéro un, le finlandais Nokia. En face de ce qui devient l'unique site européen de fabrication de portable du groupe, sur l'aérodrome du Mans-Arnage, la compagnie aérienne Chalair crée une liaison privée avec Eindhoven, siège du groupe néerlandais. En 1998, elle se transforme en ligne régulière.

En décembre 2000, la conjoncture du portable vire brutalement au rouge. Les quelque 900 intérimaires sont remerciés. Puis les 2 600 salariés en contrat à durée indéterminée sont touchés à leur tour. L'heure est au chômage partiel. « *Pourquoi transférer chez Solectron, un sous-traitant basé en Roumanie, la production du téléphone domestique sans fil Dect, alors qu'ici nous avons un savoir-faire et une productivité capables de compenser le différentiel de coût* ? », interroge Pascal Huguet, délégué du personnel.

La direction ne communique plus, en interne ou en externe. « *De toute façon, nous savons que les décisions sont prises au siège du groupe* », commente Anne Dréan, déléguée syndicale. Avant même l'annonce d'une possible débâcle, pressentie pour le mardi 17 avril, lors de l'annonce des résultats du groupe, François Fillon, président RPR du conseil régional des Pays de la Loire et ancien ministre des télécommunications, Roland du Luart, président UDF du conseil général de la Sarthe, et Jean-Claude Boulard, nouveau maire PS du Mans, ont rencontré la semaine dernière le nouveau président de Philips-France, Alain Le Corvec. Au Mans, les syndicats craignent par-dessus tout que Philips ne se sépare de sa téléphonie mobile. « *Pourtant, Philips n'a jamais autant gagné d'argent* », s'indigne un représentant CGT. « *Il s'agit de faire plaisir aux actionnaires* », glisse la CFDT.

Thierry Maillard

Une décennie d'errements stratégiques

LE 30 AVRIL, Gérard Kleisterlee va prendre les rênes de la société Philips. Il succédera à Cor Boonstra. Ce changement à la tête du géant néerlandais ne semble pas présager de révolution. Comme la plupart de ses prédécesseurs, à l'exception de Cor Boonstra justement, le futur PDG est un homme du sérail. Il a effectué l'essentiel de sa carrière, soit près de vingt-cinq ans, au sein du groupe. Surtout, lors d'une de ses premières interventions publiques, il a évoqué le probable abandon des activités non rentables, à l'instar de la téléphonie mobile. Une déclaration qui s'inscrit dans la continuité des coupes sombres, dans les effectifs et les métiers qui sont le lot commun de ce groupe depuis plus d'une décennie.

Restructuration. Le mot revient, en effet, comme un leitmotiv depuis la grande crise qu'a traversée le géant au tournant des années 1990. L'entreprise d'Eindhoven, qui s'est imposée comme un des leaders mondiaux de l'électronique grand public, frôle alors la faillite alors qu'elle s'apprête à fêter son centenaire. En 1989, elle annonce des pertes abyssales de 12 milliards de francs ! Un bilan catastrophique, qui contraint son PDG, Cornelius Van der Klugt, à un départ anticipé. Son remplaçant, Jan Timmer, est chargé de remettre de l'ordre dans la maison et de parer au plus pressé. Les maux de Philips sont stigmatisés : des structures trop bureaucratiques, des lourdeurs hiérarchiques et des conflits de baronnies. Sans oublier, la concurrence asiatique intense qui lamine les marges sur les ventes de téléviseurs, de matériel hi-fi ou vidéo, le cœur des activités du groupe.

Fidèle à sa réputation qui lui vaut des surnoms comme le « boucher d'Eindhoven », ou « l'Ouragan », Jan Timmer n'y va pas par quatre chemins. Il tranche à la hache dans les effectifs et les filiales : près de 50 000 emplois seront supprimés alors que le groupe comptait plus de 300 000 salariés, et près de 3 milliards de francs d'actifs seront soldés. Philips signe en particulier la fin de son aventure dans l'informatique et les équipements de télécommunications.

Mais l'entreprise néerlandaise semble avoir perdu son ascendant marketing dans l'électronique de loisir. Elle ne réussit pas à renouveler le succès phénoménal du disque compact audio qui a dopé ses ventes au début des années 1980. Les lancements du disque compact interactif (CDI), puis de la cassette numérique (DCC) sont autant de flops, auxquels s'ajoute l'échec de la télévision haute définition. Pis, alors que le groupe semblait avoir recouvré une santé financière, il replonge en 1996. Jan Timmer quitte alors le groupe.

Pour le remplacer, le choix s'est porté sur Cor Boonstra, un homme du marketing, qui a fait ses classes chez Unilever puis au sein du groupe américain Sara-Lee. « *Philips n'est plus au bord de la faillite comme il y a six ans. Mais le toit fuit, il faut réparer* », déclare le nouveau PDG. Très attendu sur une redéfinition de la stratégie de Philips, il se lance à son tour dans une nouvelle politique de cessions pour renflouer les caisses. Elles rapportent en 1997 près de 15 milliards de francs. « *Il n'y a plus ni tabou, ni vaches sacrées* », affirme Cor Boonstra. Ce qui se traduit par la décision hautement symbolique de déménager le siège de Philips d'Eindhoven à Amsterdam. Puis par la cession, en 1998, de la filiale PolyGram, numéro un mondial du disque et producteur cinématographique, au canadien Seagram. Le dogme, cher au cœur de Jan Timmer, de l'indissociable alliance des contenus et des supports matériels, est brisé. La même année, les résultats replongent dans le rouge. Cor Boonstra annonce un nouveau plan de restructuration avec à la clé la fermeture du tiers de ses usines dans le monde.

> 1989 : le groupe annonce 12 milliards de francs de pertes. Depuis, il n'a cessé de se restructurer

Depuis, le groupe a redressé la barre. En 2000, les résultats ont été dopés par l'excellente performance des activités semi-conducteurs. Un succès qui a certainement valu au patron de la branche composants électroniques, Gerard Kleisterlee, d'être nommé pour succéder à Cor Boonstra, au détriment du dauphin déclaré, Adri Baan, dirigeant de l'activité d'électronique grand public, qui, dépité, annoncera son départ.

Reste que le passage de témoin ne va pas sans poser quelques questions. D'abord, le départ de Cor Boonstra se fait sur une fausse note. Un soupçon de délit d'initié pèse sur lui : il aurait acheté des actions de la société de production télévisuelle néerlandaise Endemol, en mars 2000, juste avant sa prise de contrôle par l'espagnol Telefonica. Ensuite, le débat de fond sur la stratégie de Philips n'est toujours pas tranché. Le spectre d'activités est encore très large, des équipements médicaux, aux téléviseurs, des rasoirs aux téléphones mobiles, de l'éclairage aux semi-conducteurs. De plus, en arrivant aux commandes de Philips, Cor Boonstra avait promis d'« *agrandir la maison* », après avoir « *réparé le toit qui fuit* ».

Cette stratégie offensive a commencé à se concrétiser par l'acquisition en 1999 du fabricant de semi-conducteurs américain VLSI, par une double alliance avec le coréen LG, dans la fabrication des écrans plats et des tubes cathodiques, et par la reprise des activités médicales de l'américain Agilent. Mais elle n'en est qu'à ses prémisses. A Gérard Kleisterlee de donner le cap au paquebot néerlandais, qui a échappé de peu au naufrage. L'avis de tempête sur l'électronique risque de compliquer sa tâche.

L. Gi.

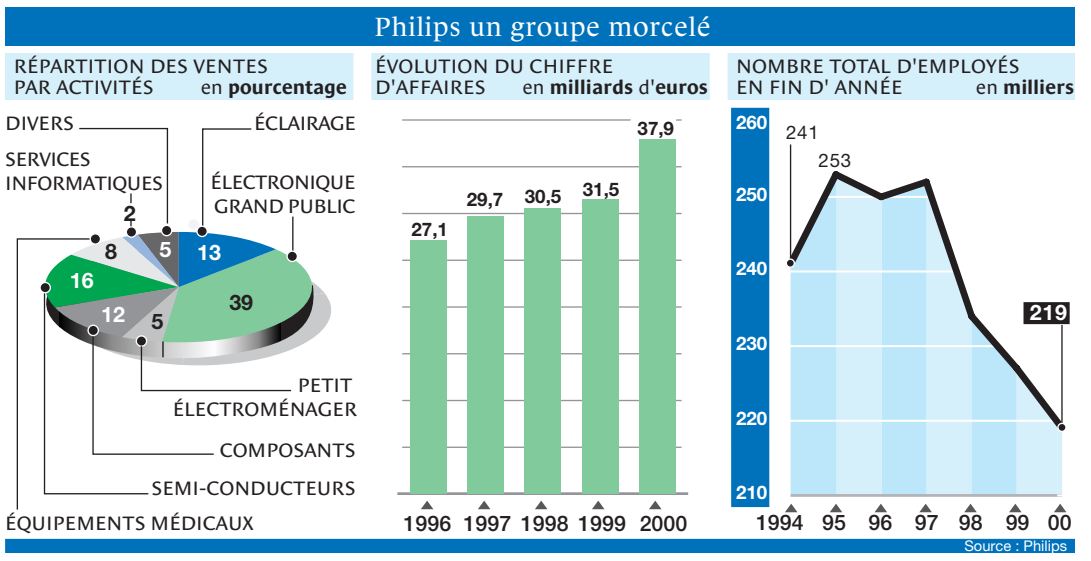

Les autres plans sociaux en cours

● **Danone :** le groupe français supprimera, d'ici 2004, 1 816 emplois en Europe, dont 570 en France avec la fermeture des usines de Calais et Ris-Orangis.
● **Marks & Spencer :** le distributeur britannique fermera 38 magasins en Europe et se retire de France où il possède 18 points de vente qui emploient 1 700 salariés.
● **Sarah Lee** : le groupe américain procède à 6 900 suppressions d'emplois dans le monde, dont 300 dans les usines Dim de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) et de Ruitz (Pas-de-Calais).
● **EADS :** le groupe de défense prévoit 3 000 suppressions d'emplois en Europe, dont 1 500 à 1 800 en France.
● **SNPE :** la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) en fermant son usine à Angoulême entraîne la suppression d'une centaine d'emplois.
● **NMPP :** les Nouvelles messageries de la presse parisienne ont annoncé 797 suppressions d'emplois.
● **Delphi :** l'équipementier américain, qui supprime 11 500 emplois dans le monde, va fermer l'usine d'Andé (Eure) qui emploie 275 personnes.
● **Valeo :** l'équipementier automobile n'exclut pas des fermetures d'usines en Europe, dont Cahors (Lot) et Vire (Calvados) en France.
● **BSN Glasspack** : cette ancienne activité Emballage verre de Danone, aujourd'hui détenue par Danone (à plus de 40 %) et par le fonds de pension CVC Partner, supprime 865 emplois, avec notamment la fermeture de son usine de Givors (317 salariés).
● **Transports Grimaud :** l'entreprise, basée à Bressuire (Deux-Sèvres), a été reprise par le groupe belge de transports et logistique Ziegler, avec, à la clef, 611 licenciements économiques.
● **Le groupe André :** l'enseigne de chaussures fermera 110 magasins sur un total de 230, entraînant la suppression d'environ 450 emplois.
● **AOM-Air Liberté et Air Littoral :** les 7 500 salariés du deuxième pôle aérien français, lourdement déficitaire, craignent pour leurs emplois. L'avenir du groupe sera définitivement connu quand l'actionnaire principal, SAirGroup, annoncera, le 25 avril, son plan de redressement.

Inquiétudes pour 2 900 emplois chez Moulinex-Brandt

CAEN
de notre correspondant

Les salariés de Moulinex-Brandt sont, de nouveau, inquiets. Ils s'attendent à *« de très mauvaises nouvelles pour l'emploi lors du conseil d'administration du groupe »* qui se réunira mercredi 25 avril, jour de publication des comptes annuels. Selon des confidences faites au *Monde* par plusieurs sources syndicales, un projet aurait été dessiné par la direction, prévoyant la fermeture de deux usines Moulinex, à Cormelles-le-Royal (Calvados), (1 100 salariés), et une à Alençon (Orne), (1 100 salariés également) ainsi que d'une usine Brandt à Lesquin (Nord), (700 salariés).

Marie-Gisèle Chevalier, déléguée de la CFDT de Moulinex, ne cache pas sa préoccupation : *« J'ignore*, dit-elle, *comment la nouvelle direction de Moulinex-Brandt va présenter les choses. Mais je crains fort que nous souffrions beaucoup. On va se retrouver avec des milliers de suppressions d'emplois. Tout cela sans les mesures d'accompagnement du plan Blayau que furent la réduction du temps de travail, les préretraites et la réindustrialisation. Au total, sur 2 100 suppressions d'emplois gérées par Pierre Blayau, nous n'avons connu que 19 licenciements secs. »*

Succédant au médiatique Pierre Blayau, qui dirigeait l'entreprise depuis le 18 février 1996, Patrick Puy est resté totalement silencieux depuis sa prise de fonction, le 23 décembre 2000, à la tête du nouvel ensemble Moulinex-Brandt, détenu par l'Italien ElFi.

Numéro 3 européen de l'électroménager, loin derrière le suédois Electrolux et l'allemand Bosh-Siemens, le nouveau groupe franco-italien compte 22 000 salariés et 33 usines dont 20 pour Moulinex avec les marques Krups, Swan et Mallory, et 13 usines pour ElFi avec les marques Brandt, De Dietrich, Thomson, Vedette, Sauter et Thermor.

La fermeture de trois usines dans le Nord, le Calvados et l'Orne serait envisagée

Qualifiant la tâche qui l'attendait de *« difficile »*, M. Patrick Puy a pris les rênes d'un ensemble à la santé très fragile. Pour le premier semestre 2000-2001, soit la période d'avril à septembre, la perte d'exploitation de Moulinex, d'un montant de 113 millions de francs, a presque triplé par rapport à l'exercice précédent. *« Nous perdons plus de 1 million de francs par jour »*, assure un syndicaliste. Fabricant 1 million d'appareils micro-ondes chaque année, l'usine de Cormelles-le-Royal (Calvados) reste un foyer de pertes très important, de l'ordre de 120 à 140 millions de francs par an. D'où la grande tentation de fermer ce site de l'agglomération caennaise.

A Alençon (Orne), centre historique du groupe électroménager où Jean Mantelet, le créateur fameux du moulin à légumes, adepte d'un paternalisme autoritaire, décentralisa sa première usine en Normandie en 1937, c'est le projet d'une nouvelle usine de cafetières qui devrait rester dans les cartons. Cet investissement, de l'ordre de 100 millions de francs, devait être pris en charge financièrement par les collectivités publiques. Le permis de construire avait été accordé mais les travaux n'ont jamais démarré. Totalement obsolètes, les ateliers actuels installés dans le centre d'Alençon ne peuvent que fermer leurs portes. *« Cela n'empêche pas ses produits d'être rentables »*, plaide la CFDT.

Plaidant en faveur d'une usine neuve, le syndicat majoritaire à l'usine d'Alençon est, une nouvelle fois, en désaccord total avec la CGT, majoritaire à l'usine de Cormelles-le-Royal. *« Je ne vois pas comment on pourrait dans le même temps fermer Cormelles-le-Royal et accorder des aides publiques à Alençon »*, rétorque Thierry Lepaon, pour la CGT. Réponse le 25 avril.

J.-J. Le.

L'inquiétante logique de la « destruction créatrice »

ANALYSE

Dans le passé, certains patrons se glorifiaient de ne pas licencier à la première alerte

DE MARKS & SPENCER jusqu'à Danone, en passant par les chaussures André, les transports Grimaud, Valeo, et maintenant Philips et peut-être Moulinex, la vague de plans sociaux qui touchent la France est tellement spectaculaire qu'on est naturellement enclin à se poser la question : mais pourquoi donc un aussi grand nombre d'entreprises réduisent-elles en même temps la voilure, alors que la conjoncture reste soutenue en Europe, sinon aux Etats-Unis ? Faut-il y voir une nouvelle confirmation que la règle sacro-sainte du capitalisme américain, celle de la *shareholder value* – du profit pour l'actionnaire – gagne de plus en plus de terrain ?

L'explication est tentante. Et la brutalité dont a usé Marks & Spencer pour annoncer la fermeture de ses magasins, dans le but revendiqué de *« rendre 21 milliards de francs de cash à ses actionnaires »* d'ici un an, a donné spectaculairement du corps à cette hypothèse. On devine, pourtant, que la réalité est forcément plus complexe et que les stratégies d'entreprise ne peuvent pas s'apprécier à l'aune d'un seul critère, celui de la rentabilité, même si le modèle anglo-saxon gagne indéniablement du terrain sur le modèle rhénan.

De fait, si on prend le temps d'analyser ces différents plans sociaux, on mesure qu'ils ont des causes très nombreuses. Chaque entreprise a son histoire, et il faut y pénétrer pour ne pas verser dans la caricature. Marks & Spencer, c'est ainsi, d'abord, l'histoire d'une firme britannique qui n'a pas senti la mode tourner et qui, d'un seul coup, s'est réveillée, au bord du gouffre. Comme dans le cas de Moulinex, cette histoire est donc un peu celle d'un pathétique déclin.

Dans le cas de Philips, l'histoire est différente : c'est plutôt celle d'une longue hésitation, ou, si l'on préfère, d'une panne de stratégie. Entre le marché des semi-conducteurs, celui de la téléphonie mobile et celui de l'électronique grand public, la firme n'a jamais voulu vraiment choisir et elle en fait aujourd'hui les frais.

L'explication des plans sociaux par la *shareholder value* ne marche donc pas à tous les coups ou, du moins, ce n'est pas l'explication unique. Pour être précis, elle ne fonctionne, en fait, de manière chimiquement pure, si l'on peut dire, que dans un seul cas actuel, celui de Danone. Exemple-type, dans un passé récent, de « l'entreprise-citoyenne », la firme française est devenue le symbole inverse, celui de ces entreprises qui sacrifient tout à leur actionnariat – ou en tout cas, qui sacrifient les branches les moins rentables de leur activité, pour *« créer de la valeur pour l'actionnaire »*.

Détruire des emplois pour créer de la valeur... Le PDG du groupe, Franck Riboud, assume d'ailleurs lui-même, le paradoxe puisque dans un entretien au *Point* (daté 13 avril), il lâche ce commentaire : *« Il est absurde d'interdire aux entreprises de licencier quand elles sont bénéficiaires : toute la dynamique de l'emploi repose sur la "destruction créatrice", comme disait Schumpeter »*

UN MONDE QUI BASCULE

Dans cette myriade de comportements différents, il y a cependant, au moins un trait commun, qui tend à s'imposer : avec ce nouveau capitalisme patrimonial qui prospère, les choses vont vite, beaucoup plus vite que dans le passé. Avec les marchés boursiers pour juges de paix, prêts à se déchaîner à la moindre incartade, il faut, d'une entreprise à l'autre, non pas seulement promettre aux actionnaires qu'ils gagneront de l'argent pour l'exercice en cours ; il faut chercher à leur donner l'assurance qu'ils en gagneront toujours plus que leurs concurrents. *« Alors, c'est vrai,* admet M. Riboud, *nous gagnons de l'argent dans les biscuits. Mais, si nous tardons à nous réorganiser, ce que nos concurrents ont déjà fait, nous perdrons notre compétitivité et nos résultats plongeront »* D'où la fermeture des deux usines de Ris-Orangis et de Calais : comme le pôle biscuit du groupe ne dégage une marge opérationnelle « que » de 7,9 %, à comparer à 11 % pour le pôle des produits laitiers ou 12,3 % pour le pôle boissons, il doit faire l'objet d'un plan de rigueur.

C'est un signe des temps. Hier, en France, les chefs d'entreprise s'appliquaient à couper les « branches mortes » ; aujourd'hui, la mode est à élaguer les branches les moins rentables. Dans le passé, certains patrons se faisaient même un motif de gloire de ne pas réduire l'emploi à la première alerte, pour préserver la « communauté » que constitue l'entreprise ; désormais, le licenciement préventif est un moyen éprouvé de soutenir un cours boursier. C'est, en quelque sorte un monde qui change, un monde qui bascule. L'histoire de Danone a donc ses particularités. Mais n'est-ce pas aussi celle qui en dit le plus long sur les évolutions de l'économie française ?

Laurent Mauduit

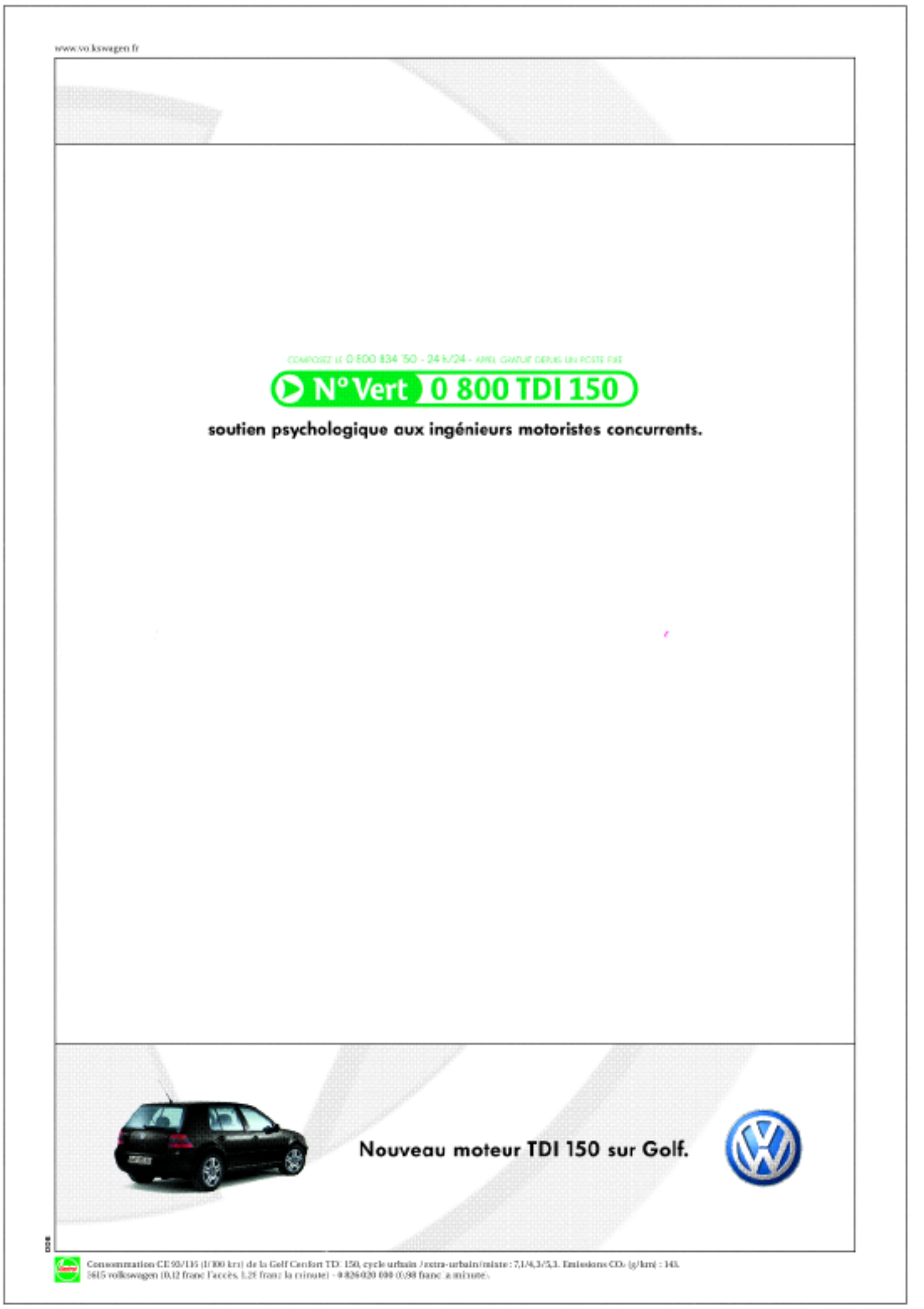

RTL se redresse et NRJ établit un nouveau record d'audience

Le sondage Médiamétrie sur le premier trimestre 2001 profite à la quasi-totalité des radios. Le retour à l'antenne de Philippe Bouvard redonne des couleurs à la station de la rue Bayard. France-Inter s'impose comme la deuxième antenne généraliste

ÉLECTIONS municipales obligent, l'audience globale de la radio est repartie à la hausse comme le montre la dernière vague du sondage de l'institut Médiamétrie qui porte sur la période janvier-mars 2001. Au premier trimestre, la radio a obtenu 83,9 % d'audience cumulée, contre 83,1 % à la fin 2000. Ce regain ne semble faire que des heureux. Toutes les stations, ou presque, enregistrent une progression de leurs résultats.

Robin Leproux, directeur général de RTL depuis le 1er janvier, peut souffler. Avec 13,6 % d'audience cumulée, contre 13,2 % lors du précédent sondage, la station de la rue Bayard a enrayé la baisse continuelle de son audience. RTL demeure la première radio de France mais reste loin de son résultat d'il y a un an : 17,1 %. *« Notre score est encore meilleur qu'il n'y paraît car nos nouveaux programmes ne sont arrivés à l'antenne que le 29 janvier »*, souligne M. Leproux. Selon lui, le redressement de RTL est principalement dû au succès de son *« prime time du matin »* avec la tranche d'information et la rubrique de l'imitateur Laurent Gerra. Mais aussi de *« façon très spectaculaire et évidente »*, Philippe Bouvard a réussi avec les « Grosses têtes » son retour à l'antenne. RTL ne compte pas en rester là. *« Notre objectif est d'aller le plus loin possible, nous sommes conscients du chemin qui reste à parcourir mais nos équipes peuvent être satisfaites »*, se réjouit M. Leproux.

Jean-Marie Cavada, PDG de Radio-France, affiche lui aussi sa satisfaction. Il note que *« la forte percée de France-Inter est en augmentation depuis trois sondages »*. Avec 11,9 %, contre 11,7 % en novembre-décembre 2000 et 11,8 % il y a un an, France-Inter s'impose comme *« la deuxième station généraliste de France »*. Selon Jean-Luc Hees, directeur de France-Inter, la bonne tenue de la radio publique est notamment à mettre au crédit de *« la tranche matinale et de l'émission de Stéphane Bern »*. Selon lui, l'animateur *« s'est franceintérisé* (sic) *ce qui n'a pas pourtant été facile »*.

> Le score de 11,1 % de France-Info est un peu décevant pour une période électorale

En revanche, avec 11,1 % contre 12,2 % à la fin 2000, France-Info baisse un peu. Un score décevant lors de cette période électorale qui aurait pu être plus favorable à une radio d'information en continu. *« La compétition entre les radios devient de plus en plus féroce et rude »*, analyse M. Cavada. Il remarque *« qu'entre la première station généraliste et France-Info il n'y a plus que 2,5 points de différence alors qu'il y en avait 5 il y a un an »*.

Dans ce concert d'autosatisfaction, la direction d'Europe 1 s'emploie à faire entendre sa petite musique. Avec 11,4 % contre 10,2 % il y a un an et 11,5 % en novembre-décembre 2000, la station de la rue François 1er, se place durablement au-dessus de la barre des 10 %. Jérôme Bellay, directeur général de l'antenne, affirme *« qu'Europe 1 a retrouvé une vraie crédibilité et est redevenue une référence »*. Arnaud Lagardère, propriétaire d'Europe 1, Europe 2 et RFM, estime que le succès d'Europe 1 *« est la récompense de la constance de la ligne éditoriale et de la durée »*. Par ailleurs, RMC, qui a été reprise par Alain Weill, reste stable à 1,9 %, contre 2 % fin 2000.

Pour les musicales, NRJ enregistre un vrai succès avec 12,4 % d'audience, *« un chiffre historique »*, s'enthousiasme Max Guazzini, directeur général. Grâce à cette *« audience record »*, NRJ s'installe comme la deuxième radio de France. Un résultat qui aurait même pu être meilleur, si dans l'Hexagone comme à l'étranger, l'audience était calculée auprès des onze ans et plus et non seulement auprès des individus de quinze ans et plus. Selon NRJ, *« Médiamétrie nous interdit d'en tenir compte. Cela aurait pour effet de bouleverser la hiérarchie des radios »*. Par ailleurs, Rires et Chansons, autre station du groupe NRJ, enregistre elle aussi son record avec 3,8 % d'audience. Nostalgie baisse légèrement à 8,5 %.

En revanche, le pôle FM de Lagardère Active stagne. Europe 2 reste à 4,9 % d'audience et RFM est collée à 4,4 %. Enfin, Fun Radio progresse notablement avec 7,4 %, contre 6,1 % il y a un an.

Guy Dutheil

Universal garde la distribution des films DreamWorks

LOS ANGELES
de notre correspondante

Lundi 16 avril, DreamWorks SKG et Universal Studios ont annoncé la prolongation sur cinq ans de leur accord de distribution des films du jeune studio sur le marché international, ainsi qu'en vidéo et DVD. Commentant cette nouvelle depuis son bureau d'Universal à Los Angeles, Pierre Lescure, responsable du secteur cinéma et télévision de Vivendi-Universal, estime que DreamWorks est *« une société qui ne ressemble à aucune autre, ce qui tient au talent des trois principaux partenaires* [Steven Spielberg, Jeffrey Katzenberg et David Geffen], *mais aussi à l'éclectisme de sa production, de* Almost Famous *à* Gladiator *et puis* Shrek, *un film d'animation qui sera en compétition à Cannes. Ce qu'ils ont dans leurs tuyaux est exceptionnel, et met Universal dans une position unique »*.

LE PREMIER ÉCUEIL CONTOURNÉ

« Il était essentiel pour Vivendi-Universal que ce soit un deal profitable pour chacun, mais que ce soit un deal raisonnable... », poursuit M. Lescure, qui se refuse pourtant à préciser les détails de l'accord, sauf pour indiquer qu'il *« ne présente aucun risque financier supplémentaire par rapport à l'accord précédent »*. *« On est confortable »*, résume-t-il. *« L'un des problèmes d'un studio de cette taille est de veiller à ce que les coûts de fonctionnement ne soient pas trop excessifs »*, ajoute-t-il.

Ron Meyer, président du studio, souligne que ce renouvellement intervient au moment où la collaboration des deux compagnies culmine avec les résultats internationaux de *Meet the Parents* et *Gladiator,* qui a valu son deuxième Oscar de meilleur film à DreamWorks (après *American Beauty*). Steven Spielberg juge également cette alliance *« gratifiante »*. Ayant négocié avec d'autres majors, dont AOL-Time Warner, DreamWorks a finalement choisi de poursuivre avec la même équipe.

Vivendi-Univeral, menacé de perdre cet approvisionnement précieux, a donc contourné ce premier écueil hollywoodien. Le prochain obstacle, la grève des scénaristes et des acteurs annoncée pour mai, est anticipé. M. Lescure affirme que *« certains films du studio ont pu être bouclés plus rapidement que prévu »*.

Claudine Mulard

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le *New York Times* a reçu, lundi 16 avril, deux prix Pulitzer pour une série d'articles sur les Etats-Unis** tandis que le *Wall Street Journal* et le *Chicago Tribune* ont été tous deux récompensés pour le meilleur reportage international, a annoncé l'Université de Columbia à New York. Le quotidien new-yorkais est désormais titulaire de 81 Pulitzer, la récompense la plus prestigieuse pour la presse aux Etats-Unis.

■ **Le quotidien wallon *Le Matin* a fait paraître son dernier numéro samedi 14 avril.** Lancé en 1998, ce journal n'a jamais atteint les 10 000 exemplaires de diffusion nécessaires à son équilibre financier. Premier actionnaire du quotidien, le groupe italien Poligrafici, par ailleurs propriétaire de *France Soir*, ne souhaitait pas soutenir *Le Matin,* préférant se concentrer sur le quotidien parisien.

■ **INTERNET : America Online, filiale Internet d'AOL Time Warner, a annoncé lundi que son service d'accès à Internet** avait dépassé le cap des 29 millions d'abonnés, soit 1 million de plus en un mois. Le fournisseur d'accès, qui doit publier mercredi 18 avril ses résultats du premier trimestre, a précisé que les abonnés passaient en moyenne 70 minutes en ligne quotidiennement contre 64 minutes en 2000.

■ **PUBLICITÉ : le groupe JCDecaux reste seul en lice pour le rachat de 24,99 % des parts de la société polonaise AMS**, après le retrait, vendredi 13 avril, de son concurrent sur ce dossier, le groupe de médias polonais Agora SA. AMS est le numéro un de l'affichage et du mobilier urbain en Pologne.

■ **La chaîne associative Zalea TV diffusée sur CanalSatellite et par voie hertzienne à Paris** lance une souscription en vue de récolter 5 millions de francs (0,76 million d'euros). Cette somme lui est nécessaire *« pour devenir une chaîne permanente totalement indépendante et non marchande »*.

REPRODUCTION INTERDITE

IMMOBILIER

Vos bureaux à **GENEVE**

Blandonnet International Business Center

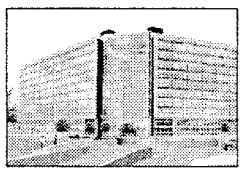

informations complètes :
www.blandonnet.com
ou contactez : C.G.S. S.A.
00 41 22 732 07 55
E-mail : cgs.sa@bluewin.ch

VENTES

APPARTEMENTS

Paris 5e

LUXEMBOURG-PANTHÉON
Beau, classique, 102 m², 4e, asc., calme, salon, s. à manger, 3 ch., cuisine équip., bains, 4 080 000 F.
01-40-51-79-79 ou 01-40-51-75-75

Paris 8e

TERRASSE 75M²
MADELEINE 7 100 000 F.
haussmannien, 5e ét., 5 P. 2 chbres, duplex poss. Prestations de qualité
VAUBAN - 01-47-05-45-55

EUROPE. Pierre de taille, beau 178 m² + serv. Travaux. 4 000 000 F.
01-45-46-26-25

Paris 9e

4e ETAGE BALCON
Joli 4 P., soleil, 1 980 000 F.
X'IMMO - 01-53-04-07-05

Paris 14e

Paris-14e, Alésia, 5/6 P, 113 m², séjour, 4 chbres, 3e ét. sur rue et jard., box, cave, balc. s-e, p. : 3,3 MF.
Tél. : 06-81-00-24-98.

Paris 16e

ALMA-MARCEAU
5 P. 125 m². Dble séj, 50 m², 3 chbres, service. Calme. Très bon plan. 3,950 MF.
Tél. : 01-46-04-69-28

16e Nord, exception. 90 m², plein ciel, vue panoramique + vue Tour Eiffel, calme, veranda toit ouvrant neuf 4,4 MF. : 01-44-05-05-15

MAISONS

Etranger

Offre
maison privée
Allemagne
Hambourg
www.d-lesko.de-

IMMEUBLES

Rég. parisienne

• ENCHÈRE •
NOTAIRE 01-45-00-33-63
COURBEVOIE (92)
25, rue Edith-Cavell
Immeuble mixte 593 m²,
Loué 313 084 F/an
MAP 4 220 000 F
(643 34,85 ¤)
Visites 18, 24 et 27/4
de 10 h à 12 h

PROPRIÉTÉS

Province

Grimaud, golfe de St-Tropez, bel. propr.
3 200 m², vue mer, ds un dom. privé et résid., pl. sud, 7 chbres, 300 m² hab.
Tél. : 04-94-96-10-97

ACHATS

APPARTEMENTS

RECHERCHE
2 à 3 P. pour placement
Bon quartier
LE CLAIR 01-43-59-69-36

VIAGERS

LEGASSE VIAGER
47, Ave Bosquet, estimation gratuite 01-45-55-86-18
Liste de nos viagers sur :
WWW.VIAGER.FR

LOCATIONS

DEMANDES VIDES

Paris

J.F. ch. appart. 2/3 P. Paris, proche banlieue, 4 500 F cc maxi, 06-87-19-21-29

EMBASSY SERVICE

43, AVENUE MARCEAU
75116 PARIS

CONSEIL IMMOBILIER
Locations-Ventes-Gérance
Spécialisé depuis plus de 20 ans dans les quartiers RÉSIDENTIELS
recherche pour CLIENTS ÉTRANGERS
Hôtels particuliers
apparts et villas
VIDES & MEUBLÉS
01-47-20-40-03
www.embassy-service.fr

OFFRES VIDES

Rég. parisienne

A louer 93 Seine-St-Denis, ds hôtel part., prox. mairie des Lilas, appt 140 m², F4, balcon, salon dble et chem., refait à neuf, parc paysagé privé, garage et cave. Tous commerces, cinéma et parc sportif, calme et bon voisinage, 8 500 F + charges de 500 F/mois.
Tél. : 06-85-45-98-55 ou 06-60-74-86-50.
Références exigées

AGENDA

ANTIQUITÉS

NOUVEAU À OOSTDUINKERKE

Arts et antiquités Anastasia
Albert I Laan 96 A
8670 Oostduinkerke.
Tél. : (0032) 58.51.69.20

Achats et ventes d'antiquités, objets d'art, tapis d'Orient, bijoux, etc. Grandes collections de meubles en acajou Louis-Philippe, Empire, etc. Icônes, archéologie, bronzes, tapis d'Orient, etc.

Ouvert tous les jours, de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h. En dehors des vac. scolair. Fermé mardi et mercredi.

EMPLOI

DEMANDES

H. 50 ans,
EMPLOYÉ ADM. POLYVALENT
bonne présentat., permis VL, dispon. de suite, étudie ttes propositions.
Tél. : 06-20-35-40-11

OFFRES

Maison d'édition spécialisée en écologie pratique
RECHERCHE
Secrétaire d'édition / Responsable de fabrication. CDI temps partiel.
Poste basé Sud Isère (38)
à pourvoir immédiatement.
Envoyer CV+prétentions+lettre de motivation à Terre vivante, Domaine de Raud, 38710 - Mens

RUTH ELKRIEF EST À RTL

L'interview de la femme ou de l'homme qui fait l'événement
Tous les jours à 7H50

RTL
rtl.fr

Version Originale

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MERCREDI 18 AVRIL

■ **EUROPE :** publication du bulletin mensuel de la Banque centrale européenne (BCE).
■ **FRANCE :** production industrielle en février.

JEUDI 19 AVRIL

■ **JAPON :** publication des prévisions économiques annuelles pour l'Asie par la Banque asiatique de développement.
■ **ÉTATS-UNIS :** discours de Roger Ferguson, vice-président de la Réserve fédérale américaine (Fed), devant le club national des économistes.
■ **EUROPE :** indice des prix à la consommation harmonisé en mars dans les pays de la zone euro.

VENDREDI 20 AVRIL

■ **EUROPE :** réunion informelle des ministres des finances de la zone euro à Malmö (Suède) jusqu'au dimanche 22 avril.

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **ERICSSON : le premier fabricant mondial de réseaux mobiles** devrait annoncer au moins 6 000 suppressions d'emplois supplémentaires, selon le *Financial Times* de lundi 16 avril. Le groupe doit rendre publics, vendredi 20 avril, ses résultats pour le premier trimestre *(lire page 18)*. Ericsson avait déjà annoncé en mars la suppression de 3 300 emplois en Suède et en Grande-Bretagne afin d'économiser 2 milliards de dollars par an à partir de 2002.

● **NTT : le géant japonais des télécommunications** a annoncé, lundi 16 avril, les grandes lignes d'un plan de réorganisation interne sur trois ans, destiné à permettre au groupe d'affronter la concurrence étrangère et de faire entrer le Japon dans *« l'ère de l'Internet à haut débit »*. Ce plan se traduira notamment par *« des dizaines de milliers de réaffectations d'employés de NTT East et NTT West »*, les branches régionales de NTT, vers les autres branches du groupe.

● **TOYOTA MOTOR/JAPAN TELECOM : le constructeur automobile japonais** a annoncé lundi la vente de ses parts dans l'opérateur de téléphonie mobile japonais J-Phone à la maison mère de ce dernier, Japan Telecom, afin de se concentrer sur KDDI, rival de J-Phone, dont Toyota est le deuxième actionnaire.

● **ADOLFO DOMINGUEZ : le numéro trois espagnol de la confection, Cortefiel,** a annoncé, mardi 17 avril, qu'il retirait son offre publique d'achat lancée sur la société du créateur de mode Adolfo Dominguez.

SERVICES

● **LÉON DE BRUXELLES : la chaîne française de moules-frites, au bord du dépôt de bilan**, tente de renégocier sa dette auprès des banques et va fermer rapidement cinq de ses restaurants, sur 37 au total, dont 33 détenus en propre. La chaîne a enregistré une perte nette consolidée de 12,1 millions d'euros en 2000, pour un chiffre d'affaires de 51,2 millions d'euros.

● **EXCITEATHOME : le fournisseur d'accès américain à l'Internet haut débit a engagé des discussions** *« préliminaires »* avec plusieurs sociétés, dans le but de céder ses activités européennes, a indiqué lundi un porte-parole du groupe, sans donner de noms. Il confirmait des informations données plus tôt par JP Morgan Chase, selon lesquelles ExciteAtHome comptait céder sa branche européenne pour 50 à 100 millions de dollars.

● **COMPUTER ASSOCIATES : l'éditeur de logiciels et de services informatiques américain** a indiqué lundi que son chiffre d'affaires et son bénéfice par action seraient supérieurs aux prévisions au quatrième trimestre de l'exercice 2000/2001.

FINANCES

● **FIRST UNION-WACHOVIA : les banques américaines ont annoncé lundi leur fusion**, une transaction en actions évaluée à plus de 13 milliards de dollars (14,6 milliards d'euros), donnant naissance à la quatrième banque des Etats-Unis. Le nouveau groupe, qui portera le nom de Wachovia Corporation, comptera quelque 19 millions de clients et 324 milliards de dollars d'actifs.

● **AXA : le groupe d'assurance français** est toujours intéressé par une coopération avec la Deutsche Bank, mais exclut un rachat du type de celui prévu de la Dresdner Bank par Allianz, a indiqué le patron de la filiale allemande de Axa Colonia, Claus-Michael Dill, au quotidien *Handelsblatt* mardi.

EUROPE

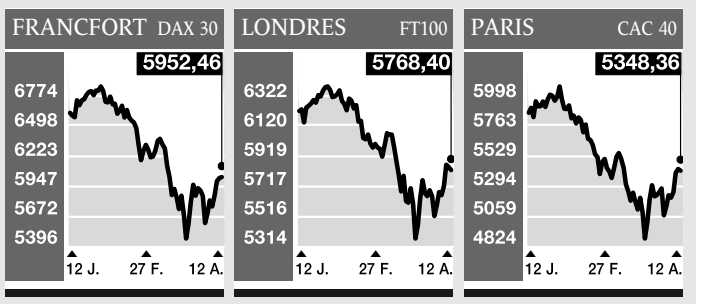

Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 12/04	Var. % 11/04	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4320,12	– 0,21	– 9,48
EUROPE	STOXX 50	4143,06	– 0,36	– 9,09
EUROPE	EURO STOXX 324	356,96	– 0,16	– 8,89
EUROPE	STOXX 653	329,77	– 0,28	– 8,34
PARIS	CAC 40	5348,36	– 0,25	– 9,75
PARIS	MIDCAC	2339,51	0,34	– 5,56
PARIS	SBF 120	3640,87	– 0,20	– 9,49
PARIS	SBF 250	3422,20	– 0,02	– 9,26
PARIS	SECOND MARCHÉ	2662,52	0,14	– 5,48
AMSTERDAM	AEX	574,85	– 0,28	– 9,84
BRUXELLES	BEL 20	2864,76	– 0,91	– 5,28
FRANCFORT	DAX 30	5952,46	0,02	– 7,48
LONDRES	FTSE 100	5768,40	– 0,34	– 7,30
MADRID	STOCK EXCHANGE	9592,70	– 0,22	5,30
MILAN	MIBTEL 30	39807,00	....	– 8,95
ZURICH	SPI	7255,70	0,27	– 10,81

AMÉRIQUES

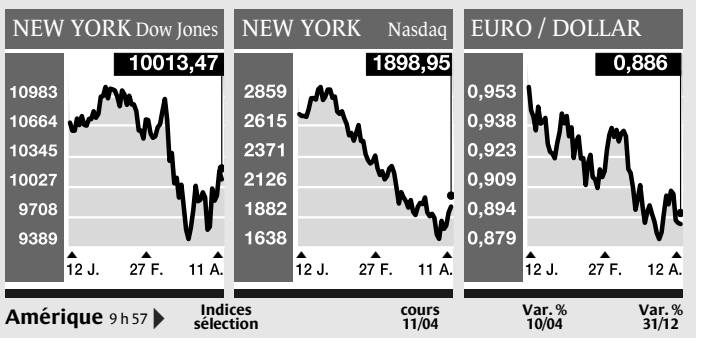

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 11/04	Var. % 10/04	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10013,47	– 0,88	– 7,17
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1165,89	– 0,21	– 11,69
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1898,95	2,53	– 23,14
TORONTO	TSE INDEX	7712,68	– 0,43	– 13,67
SAO PAULO	BOVESPA	14818,83	....	– 2,89
MEXICO	BOLSA	334,58	0,74	5,88
BUENOS AIRES	MERVAL	456,16	– 1,47	9,45
SANTIAGO	IPSA GENERAL	97	0,02	1,04
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7580,97	0,14	11,07

ASIE - PACIFIQUE

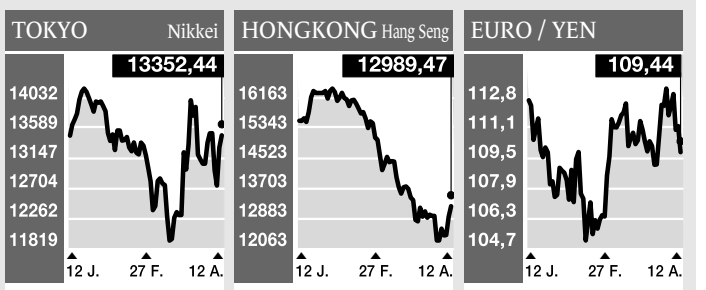

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 12/04	Var. % 11/04	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13352,44	1,35	– 3,14
HONGKONG	HANG SENG	12989,47	2,23	– 13,95
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1603,07	– 0,81	– 16,80
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	64,05	1,36	1,10
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3216,10	0,55	1,95
BANGKOK	SET	19,78	2,06	6,17
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3252,05	– 2,21	– 18,13
WELLINGTON	NZSE-40	2046,38	– 0,21	7,61

ÉCONOMIE

Le plan de sauvetage économique turc fait monter la Bourse

LA BOURSE d'Istanbul a clôturé en hausse de 4,9 %, lundi 16 avril, les investisseurs saluant la présentation d'un programme de sauvetage économique très attendu mais restant toujours dans l'attente d'une aide étrangère, selon les analystes. L'indice des cent valeurs vedettes (IMKB) a clôturé à 9 378 points, soit une hausse de 438 points. Samedi, le ministre de l'économie, Kemal Dervis, avait présenté un plan révisé, destiné à réduire les dépenses publiques, à restructurer le secteur bancaire défaillant et à accélérer les privatisations. Le dollar américain s'échangeait lundi à 1 175 000 livres turques (TL), contre 689 000 TL avant la dévaluation de février, soit une dépréciation de 41,3 %. Par ailleurs, Standard and Poor's (SP) a annoncé lundi qu'elle abaissait la note à long terme de la Turquie de « B » à « B – », en raison des incertitudes pesant sur le plan de redressement économique présenté par le gouvernement. *(lire aussi notre éditorial page 17)*

■ **BRÉSIL :** le real brésilien est tombé lundi à son niveau le plus bas par rapport au dollar depuis sa création, en 1994, en raison des réactions négatives au projet du ministre argentin de l'économie d'incorporer l'euro à une future définition de change du peso argentin. Un dollar s'échangeait lundi en clôture à 2,194 reals à l'achat et 2,196 à la vente, tandis que son cours moyen dans la matinée avait été de 2,183 à l'achat et de 2,185 à la vente. Les investisseurs brésiliens considèrent que l'incorporation de l'euro au système de change argentin entraînera une dévaluation du peso. *(lire page 36)*

■ **JAPON : l'économie japonaise est entrée dans une « phase d'ajustement »** caractérisée par un ralentissement de la production industrielle et une détérioration du moral des milieux d'affaires, a indiqué la Banque du Japon (BoJ) dans son rapport de conjoncture pour avril, publié mardi. La banque a revu à la baisse son diagnostic pour le deuxième mois d'affilée. *« La phase d'ajustement économique au Japon devrait continuer pendant un certain temps »*, a-t-elle indiqué. Les marchés n'ont pas réagi au tableau plutôt noir dressé par la BoJ, estimant qu'il ne s'agissait pas d'une surprise.

■ **La production industrielle japonaise a augmenté de 1 % sur un mois en février**, et non de 0,7 % comme l'avaient indiqué des statistiques préliminaires, a annoncé mardi le ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie.

■ **CHINE :** la croissance de l'économie chinoise s'est accélérée depuis le début de 2001, augmentant de 8,1 % au cours du premier trimestre par rapport à la même période de 2000, a annoncé mardi un porte-parole du Bureau national des statistiques. Cette hausse s'était élevée à 7,4 % au cours des trois derniers trimestres de l'année 2000. Plusieurs économistes ont mis en garde contre une extrapolation des chiffres du premier trimestre à l'ensemble de 2001.

■ **CHINE/COREE : la Corée du Sud a décidé d'importer 10 000 tonnes d'ail chinois** afin d'éviter un différend commercial avec la Chine, qui menace de suspendre ses importations de téléphones mobiles et de dérivés du polyéthylène sud-coréens, a-t-on annoncé, lundi 16 avril, de source gouvernementale.

■ **PÉTROLE : l'explosion en Angleterre d'une raffinerie de la compagnie américaine Conoco**, les tensions au Proche-Orient, ainsi que la crainte toujours tenace d'une pénurie d'essence aux Etats-Unis cet été ont fait monter lundi les cours du pétrole sur le marché à terme de New York. Le baril de brut de référence (light sweet crude), pour livraison en mai, a grimpé de 54 cents, à 28,79 dollars au lendemain du long week-end de Pâques.

■ **SYRIE : le président Bachar al-Assad a promulgué lundi deux lois** instituant le secret bancaire et autorisant la création de banques privées pour la première fois en Syrie depuis 1963. Les individus et compagnies étrangères peuvent désormais participer aux banques privées à hauteur maximum de 49 % du capital. Les nouvelles banques devront être dotées d'un capital minimum de 1,5 milliards de livres syriennes (30 millions de dollars).

■ **RUSSIE : le gouvernement a l'intention de laisser inchangés ses grands paramètres budgétaires** pour 2001 et tiendra ses prévisions, y compris en matière d'inflation, a assuré lundi le ministre des finances, Alexeï Koudrine. Le président Vladimir Poutine avait déclaré, plus tôt lundi, que l'inflation était la *« principale menace »* pesant aujourd'hui sur la croissance économique du pays. Pour l'ensemble de 2001, le gouvernement table sur une hausse de 14 %.

VALEUR DU JOUR

Cisco annonce 8 500 licenciements

LUNDI 16 AVRIL, après la clôture du Nasdaq, le marché américain des valeurs technologiques, Cisco Systems, a pris tous les observateurs de court en annonçant 8 500 suppressions de postes : 6 000 parmi ses 44 000 salariés permanents, et 2 500 chez ses 4 000 employés en CDD ou à temps partiel. Au total, le nombre des personnes licenciées excède de 500 le maximum envisagé par Cisco au mois de mars. Le leader mondial des équipements de réseaux prévoit, en effet, une baisse de 30 % de son chiffre d'affaires trimestriel, clos à fin avril, à 4,75 milliards de dollars. En février, Cisco espérait que son chiffre d'affaires serait stable ou en baisse de 5 %. Son profit trimestriel, qui sera annoncé début mai, serait *« très bas »*. Aucune embellie n'est attendue pour le trimestre suivant, puisque les ventes de Cisco seraient *« stables ou en baisse jusqu'à 10 % »*.
Pour financer son plan social, l'entreprise californienne va passer une provision de 800 millions à 1,2 milliard de dollars (5,9 à 8,9 milliards de francs), qui permettrait de dégager une économie annuelle de... 1 milliard de dollars, soit le coût de la mesure ! Cette *« opération blanche »* suggère que Cisco Systems s'attend à un ralentissement durable du marché, en dépit de commentaires selon lesquels un redémarrage de l'économie mondiale lui permettrait de croître à nouveau de 30 % à 50 % par an.

Action Cisco
en **dollar** au Nasdaq

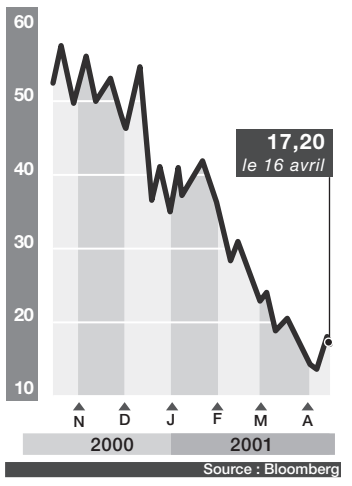

Une giga-provision de 2,5 milliards de dollars va aussi être passée pour *« stocks en excédents »*. La société, qui avait gonflé ses stocks en 2000 pour faire face à la demande explosive, a procédé à une gigantesque *« correction d'inventaire »*. Nombre d'observateurs pensaient pourtant que la saison des mauvaises nouvelles était passée. La semaine avant Pâques, le titre Cisco avait d'ailleurs regagné 32 % en quatre séances, après avoir atteint un record de baisse à 13,625 dollars, le 6 avril. Le 27 mars 2000, l'action Cisco avait culminé à 80,06 dollars. Lundi, après la clôture, elle a perdu jusqu'à 12 % dans les échanges hors marché, laissant augurer une séance difficile sur le Nasdaq, mardi 17 avril.

Adrien de Tricornot

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris a ouvert en baisse de 1,89 %, mardi 17 avril, à 5 271,24 points. L'ouverture de la séance a été différée d'une heure et quart, en raison de *« problèmes techniques »*. Les valeurs des premier, second et nouveau marchés ne cotaient toujours pas en milieu de matinée.

FRANCFORT

LE DAX de la Bourse de Francfort a perdu plus de 2 % après l'ouverture de la séance, mardi, pour s'établir à 5 865,18 points, contre 6 002,3 points jeudi soir 12 avril, à la veille du week-end de Pâques.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a ouvert en baisse mardi, l'indice Footsie des cent principales valeurs reculant de 93,6 points, à 5 673 points, soit une perte de 1,62 %.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé de nouveau en baisse, de 1,4 %, mardi, les investisseurs délaissant les valeurs technologiques dans le sillage des marchés américains. L'indice de référence Nikkei a chuté de 187,80 points, à 13 067,09 points, pour sa deuxième séance d'affilée de baisse. Les cours boursiers sont trop bas et ne reflètent pas l'économie réelle, a commenté Shizuka Kamei, candidat à la présidence du Parti libéral démocrate, au pouvoir, pour succéder au premier ministre Yoshiro Mori.

NEW YORK

L'INDICE Nasdaq des valeurs technologiques a chuté de 2,64 %, en clôture, lundi 16 avril, à 1 909,57 points. Le marché a mal réagi aux analyses de la banque d'affaires américaine Morgan Stanley sur l'industrie des semi-conducteurs. Le bureau d'études a réduit sa recommandation sur plusieurs valeurs du secteur. Le Dow Jones, pour sa part, a terminé en hausse de 0,31 %, à 10 158,56 points. Le Standard and Poor's 500 a fini en recul de 0,32 %, à 1 179,68 points.

TAUX

LES TAUX d'intérêt à long terme dans la zone euro s'inscrivaient en hausse, mardi 17 avril en début de séance (5,02 % sur les taux à dix ans en France), dans le sillage des marchés américains la veille. Le rendement des bons du Trésor américains à dix ans était passé à 5,26 %, contre 5,16 % jeudi 12 avril, et celui de l'emprunt à trente ans était remonté à 5,68 %, contre 5,60 %.

MONNAIES

LE DOLLAR reculait fortement face au yen, dans les premiers échanges, mardi 17 avril, à 123,16 yens. Le vice-ministre japonais des finances aux affaires internationales, Haruhiko Kuroda, a affirmé que le Japon souhaitait une devise *« conforme aux fondamentaux économiques »*, mais qu'il n'existait aucun accord secret avec les Etats-Unis dans le but de faire baisser le yen. L'euro s'échangeait, pour sa part, à 0,8877 dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	11/04
COURONNE DANOISE	7,4624
COUR. NORVÉGIENNE	8,0665
COUR. SUÉDOISE	9,0125
COURONNE TCHÈQUE	34,7200
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7635
DOLLAR CANADIEN	1,3765
DOLLAR HONGKONG	6,8948
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1856
FORINT HONGROIS	266,9600
LEU ROUMAIN	24545
ZLOTY POLONAIS	3,5795

Cours de change croisés

12/04 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,81057	0,88690	0,13524	1,43570	0,58360
YEN	123,37000	.....	109,44500	16,69000	177,17000	72,01500
EURO	1,12752	0,91370	.....	0,15245	1,61815	0,65800
FRANC	7,39440	5,99145	6,55957	.....	10,61465	4,31615
LIVRE	0,69652	0,56440	0,61800	0,09415	.....	0,40645
FRANC SUISSE	1,71350	1,38830	1,51970	0,23165	2,45930	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 11/04	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,84	4,60	5	5,55
ALLEMAGNE	5,65	4,70	4,85	5,45
GDE-BRETAG.	4,63	5,30	4,88	4,66
ITALIE	5,65	4,64	5,27	5,89
JAPON	0,07	0,05	1,32	2,05
ÉTATS-UNIS	4,97	4,07	5,12	5,61
SUISSE	3	3,17	3,33	4,04
PAYS-BAS	5,50	4,64	5,02	5,50

Matières premières

En dollars	Cours 11/04	Var. % 10/04
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1694	– 0,06
ALUMINIUM 3 MOIS	90	+ 1025
PLOMB 3 MOIS	495	– 0,20
ETAIN 3 MOIS	5000	– 0,40
ZINC 3 MOIS	984,50	– 0,25
NICKEL 3 MOIS	6215	– 0,56
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,39	+ 1,04
PLATINE A TERME	151421,00	+ 1,76
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	262	+ 0,48
MAIS (CHICAGO)	210,50	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	154,50	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1004	+ 3,72
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 12 h 30	Volume 12/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	71747,00	89,36	89,31
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 11/04	Var. % 10/04
BRENT (LONDRES)	26,50	– 0,15
WTI (NEW YORK)	0,28	+ 0,39
LIGHT SWEET CRUDE	28,42	– 0,18

Or

En euros	Cours 11/04	Var % 10/04
OR FIN KILO BARRE	9330	+ 1,19
OR FIN LINGOT	9440	+ 2,16
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	54	+ 1,89
PIÈCE SUISSE 20 F	53,50	+ 1,71
PIÈCE UNION LAT. 20	53	+ 0,76
PIÈCE 10 DOLLARS US	186	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	361,50	– 2,30
PIÈCE 50 PESOS MEX.	345	+ 1,17

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre de la société irlandaise **Baltimore Technologies**, cotée à la Bourse de Londres, a chuté de 19,56 %, jeudi 12 avril, à 74 pence, avant la fermeture du marché pour le week-end de Pâques. Spécialisée dans les logiciels de cryptage et de sécurité pour Internet, la société a révisé à la baisse ses prévisions de résultats pour le premier trimestre.
● L'action **DaimlerChrysler** a baissé de 5,07 %, à 52,45 euros, jeudi. Le constructeur automobile a distribué un dividende de 2,35 euros, incitant les investisseurs à vendre, une fois le gain empoché.
● Le titre **Jobpilot** a progressé de 173,76 %, à 7,20 euros, lors de la seule séance de jeudi. La société de recrutement en ligne, cotée à la Bourse de Francfort, a déclenché des rumeurs d'offre publique d'achat (OPA) en faisant état de discussions avec des investisseurs.
● L'action de la holding italienne **Montedison** a gagné 2,40 %, jeudi, à 2,94 euros. Des rumeurs de marché rapportées par l'AFP font état d'achats massifs de la part de Mediobanca et de ses alliés, déjà actionnaires de contrôle de Montedison.
● Le titre **Terra Lycos**, filiale Internet de Telefonica, a souffert de la révision à la baisse des prévisions du portail américain Yahoo ! et perdu 2,68 %, jeudi, à 9,80 euros.

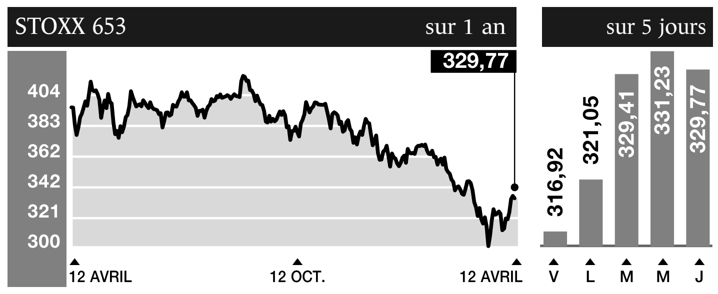

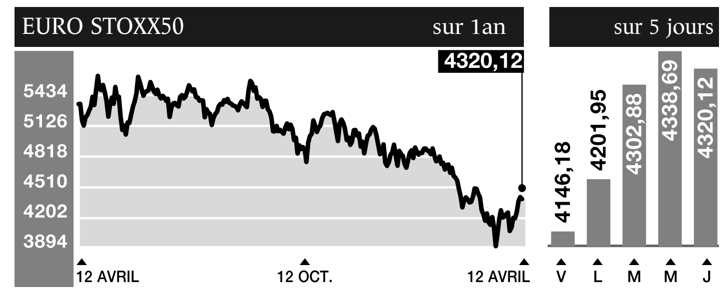

12/04 12 h 33 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/04

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	18,64	− 2,04
BASF AG	BE ★	47,15	+ 0,86
BMW	DE ★	36	+ 0,84
CONTINENTAL AG	DE ★	15,95	− 2,15
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	52,15	− 3,60
FIAT	IT ★	23,30	+ 0,73
FIAT PRIV.	IT ★	15,51	+ 0,06
MICHELIN	FR ★	34,25	+ 0,59
PEUGEOT	FR ★	305,50	+ 0,07
PIRELLI SPA	IT ★	3,86	+ 1,05
DR ING PORSCHE	DE ★	3270	+ 1,55
RENAULT	FR ★	58,05	+ 1,13
VALEO	FR ★	46,95	− 3
VOLKSWAGEN	DE ★	51	− 1,16
▶ DJ E STOXX AUTO P		230,61	− 2,24

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	18,63	− 0,86
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	22,47	− 0,31
ALL & LEICS	GB	12,46	− 2,41
ALLIED IRISH BA	GB	19,34	− 0,42
ALPHA BANK	GR	31,22	+ 4,41
B.P.SONDRIO	IT ★	19,30	+ 1,31
B.P.VERONA E S.	IT ★	12,21	− 0,73
BA HOLDING AG	AT ★	62	....
BANK OF IRELAND	GB	16,15	− 0,20
BANK OF PIRAEUS	GR	14,24	+ 6,43
BANKINTER R	ES ★	39,04	+ 0,46
BARCLAYS PLC	GB	35,18	− 0,05
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	60,70	− 0,16
BBVA R	ES ★	15,53	+ 0,84
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	9,70	− 0,61
BCA FIDEURAM	IT ★	11,86	+ 0,42
BCA INTESA	IT ★	4,30	− 0,23
BCA LOMBARDA	IT ★	10,51	− 0,85
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	20,40	+ 0,10
BCA P.MILANO	IT ★	5,20	+ 0,39
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	36,90	+ 0,14
B.P.NOVARA	IT ★	6,84	+ 1,33
B.P.LODI	IT ★	11,80	− 1,67
BCA ROMA	IT ★	1,15	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	37,38	+ 0,21
BCP R	PT ★	4,99	+ 0,20
BIPOP CARIRE	IT ★	5,44	+ 0,37
BK OF SCOTLAND	GB	11,65	....
BNL	IT ★	3,59	− 0,55
BNP PARIBAS	FR ★	96,10	− 0,98
BSCH R	ES ★	10,79	− 0,37
CHRISTIANIA BK	NO	6,05	....
COMIT	IT ★	6,27	− 0,32
COMM.BANK OF GR	GR	52,94	+ 3,36
COMMERZBANK	DE ★	30,80	− 0,65
CREDIT LYONNAIS	FR ★	41,75	− 1,53
DANSKE BANK	DK	17,55	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	86,55	+ 0,52
DEXIA	BE ★	165,10	− 2,08
DNB HOLDING -A-	NO	5,54	....
DRESDNER BANK N	DE ★	48,80	+ 0,21
EFG EUROBK ERGA	GR	17,96	+ 2,51
ERSTE BANK	AT ★	57,45	− 0,88
ESPIRITO SANTO	PT ★	16,61	+ 1,90
FOERENINGSSB A	SE	12,37	− 3,46
HALIFAX GROUP	GB	11,94	− 0,27
HSBC HLDG	GB	13,68	− 0,47
IKB	DE ★	15,75	....
KBC BANCASSURAN	BE ★	44	+ 0,23
LLOYDS TSB	GB	11,44	− 0,42
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,99	....
NAT BANK GREECE	GR	41,42	+ 3,29
NATEXIS BQ POP.	FR ★	99,90	− 1,09
NORDEA	SE	6,60	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	19,26	+ 0,57
ROYAL BK SCOTL	GB	25,96	− 0,68
S-E-BANKEN -A-	SE	9,93	− 2,72
SAN PAOLO IMI	IT ★	15,04	− 1,51
STANDARD CHARTE	GB	14,92	+ 1,10
STE GENERAL-A-	FR ★	69,55	− 1,77
SV HANDBK -A-	SE	16,42	− 1,99
SWEDISH MATCH	SE	4,48	+ 0,75
UBS N	CH	168,81	+ 0,19
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,24	+ 0,96
UNIDANMARK -A-	DK	85,76	....
▶ DJ E STOXX BANK P		320,99	− 0,09

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES ★	13,99	− 0,78
ACERINOX R	ES ★	34,15	+ 1,01
ALUMINIUM GREEC	GR	42,86	+ 1,71
ANGLO AMERICAN	GB	68,10	− 0,52
ASSIDOMAEN AB	SE	23,02	− 1,19
BEKAERT	BE ★	43,50	....
BILLITON	GB	5,57	+ 1,18
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	42,56	− 0,02
BUNZL PLC	GB	7,02	+ 0,46
CORUS GROUP	GB	1,02	− 1,56
ELVAL	GR	4,24	+ 0,95
HOLMEN -B-	SE	21,30	− 0,78
ISPAT INTERNATI	NL ★	3,20	+ 0,95
JOHNSON MATTHEY	GB	15,84	+ 0,51
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	52,30	+ 0,25
M-REAL -B-	FI ★	7,69	....
OUTOKUMPU	FI ★	9,15	....
PECHINEY-A-	FR ★	52,55	+ 5,10
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,18	....
RIO TINTO	GB	21,49	− 1,63
SIDENOR	GR	3,78	+ 2,72
SILVER & BARYTE	GR	27,10	+ 1,19
SMURFIT JEFFERS	GB	1,89	− 0,85
STORA ENSO -A-	FI ★	11,50	....
STORA ENSO -R-	FI ★	11,32	....
SVENSKA CELLULO	SE	23,19	− 1,42
THYSSENKRUPP	DE ★	16,56	+ 0,98
UNION MINIERE	BE ★	44,95	....
UPM-KYMMENE COR	FI ★	32,50	....
USINOR	FR ★	14,48	− 0,69
VIOHALCO	GR	10,86	+ 1,88
VOEST-ALPINE ST	AT ★	30,43	+ 1,26
WORMS N	FR ★	20,50	+ 2,50
▶ DJ E STOXX BASI P		176,88	+ 0,66

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR ★	166,20	− 2
AKZO NOBEL NV	NL ★	48,90	− 1,71
BASF AG	DE ★	47,15	+ 0,86
BAYER AG	DE ★	49,20	+ 0,92
BOC GROUP PLC	GB	15,94	+ 0,61
CELANESE N	DE ★	21,90	− 1,13
CIBA SPEC CHIMI	CH	67,82	+ 0,24
CLARIANT N	CH	316,93	+ 0,31
DEGUSSA-HUELS	DE ★	37,60	....
DSM	NL ★	40,01	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4860,75	+ 1,86
ICI	GB	6,42	+ 0,76
KEMIRA	FI ★	5,80	....
KON. VOPAK NV	NL ★	27,30	− 0,36
LAPORTE	GB	11,23	....
LONZA GRP N	CH	661,46	+ 2,76
NORSK HYDRO	NO	47,60	....
RHODIA	FR ★	14	+ 0,43
SOLVAY	BE ★	60,35	− 1,87
SYNGENTA N	CH	60,63	− 0,22
TESSENDERLO CHE	BE ★	31,40	− 0,25
▶ DJ E STOXX CHEM P		388,92	+ 0,07

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE ★	202,90	+ 0,15
AZEO	FR ★	73,05	− 0,54
GBL	BE ★	312,60	− 0,76
GEVAERT	BE ★	39,70	+ 1,28
INCHCAPE	GB	6,18	+ 3,24
KVAERNER -A-	NO	8,06	....
MYTILINEOS	GR	8,22	+ 0,74
UNAXIS HLDG N	CH	188,52	− 0,69
ORKLA	NO	20,15	....
SONAE SGPS	PT ★	1,19	− 1,65
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	0,60	+ 12,12
BRITISH TELECOM	GB	9,22	....
CABLE & WIRELES	GB	8,42	− 1,89
COLT TELECOM NE	GB	11,98	+ 4,52
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	28,80	+ 1,95
E.BISCOM	IT ★	92	+ 0,38
EIRCOM	IR ★	2,54	− 0,78
ELISA COMMUNICA	IE	15,71	....
ENERGIS	GB	4,69	− 0,34
EQUANT NV	DE ★	27	....
EUROPOLITAN HLD	SE	9,38	− 0,59
FRANCE TELECOM	FR ★	75,75	+ 0,33
HELLENIC TELE (	GR	15,22	+ 1,74
HELS.TELEPH E	FI ★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	2,18	+ 1,50
KONINKLIJKE KPN	NL ★	13,09	+ 3,89
KPNQWEST NV -C-	NL ★	9,83	+ 0,61
LIBERTEL NV	NL ★	10,20	+ 0,99
MANNESMANN N	DE ★	113,50	+ 0,44
MOBILCOM	DE ★	13,39	+ 3
PANAFON HELLENI	GR	7,02	+ 5,09
PT TELECOM SGPS	PT ★	10,69	− 1,02
SONERA	FI ★	9,78	....
SWISSCOM N	CH	272,60	....
T.I.M.	IT ★	7,44	− 0,80
TELE 1 EUROPE	SE	2,97	− 1,47
TELE DANMARK -B	DK	44,62	....
TELE2 -B-	SE	40,67	+ 0,14
TELECEL	PT ★	12,30	− 0,24
TELECOM ITALIA	IT ★	12,23	....
TELECOM ITALIA	IT ★	6,73	− 0,30
TELIA	SE	6,77	− 4,69
TISCALI	IT ★	15,30	+ 1,80
VERSATEL TELECO	NL ★	4,35	+ 1,64
VODAFONE GROUP	GB	3,53	− 0,46
▶ DJ E STOXX TCOM P		645,16	+ 0,25

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	38,55	− 0,72
ACS	ES ★	29,59	− 3,30
AGGREGATE IND	GB	1,23	....
AKTOR SA	GR	8,76	+ 0,92
AMEY	GB	6,83	+ 0,48
UPONOR -A-	FI ★	15,50	....
AUREA R	ES ★	19,90	+ 0,10
ACESA R	ES ★	10,74	− 1,47
BLUE CIRCLE IND	GB	7,54	....
BOUYGUES	FR ★	43,20	− 1,32
BPB	GB	3,58	− 0,45
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	11,06	− 1,07
BUZZI UNICEM	IT ★	10,11	+ 0,20
NOVAR	GB	2,75	+ 3,03
CRH PLC	GB	29,41	− 0,98
CIMPOR R	PT ★	27,61	− 2,78
COLAS	FR ★	62	+ 0,65
GRUPO DRAGADOS	ES ★	13,22	− 1,34
FCC	ES ★	23,01	....
GRUPO FERROVIAL	ES ★	17,75	− 1,39
HANSON PLC	GB	6,72	− 0,24
HEIDELBERGER ZE	DE ★	63,55	+ 0,08
HELL.TECHNODO.R	GR	7,14	+ 1,42
HERACLES GENL R	GR	14,16	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	25,20	+ 2,86
HOLDERBANK FINA	CH	1198,77	+ 1,11
IMERYS	FR ★	110,40	+ 1,47
ITALCEMENTI	IT ★	9,44	+ 0,53
LAFARGE	FR ★	102,40	− 0,58
MICHANIKI REG.	GR	3,40	+ 0,59
PILKINGTON PLC	GB	1,70	....
RMC GROUP PLC	GB	10,63	− 0,76
SAINT GOBAIN	FR ★	158,90	− 0,19
SKANSKA -B-	SE	42,05	− 1,81
TAYLOR WOODROW	GB	2,99	− 0,54
TECHNIP	FR ★	167	+ 0,91
TITAN CEMENT RE	GR	40	+ 5,43
VINCI	FR ★	68,20	− 0,66
WIENERB BAUSTOF	AT ★	22,67	− 0,35
▶ DJ E STOXX CNST P		232,88	− 0,85

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR ★	45,30	+ 1,23
ADIDAS-SALOMON	DE ★	61,80	+ 2,15
AGFA-GEVAERT	BE ★	21,25	− 0,47
AIR FRANCE	FR ★	19,40	+ 1,57
AIRTOURS PLC	GB	5,26	+ 3,17
ALITALIA	IT ★	1,65	− 1,20
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	13	....
AUTOGRILL	IT ★	12,47	− 0,56
BANG & OLUFSEN	DK	30,55	....
BASS	GB	11,59	+ 0,42
BENETTON GROUP	IT ★	1,70	+ 0,59
BERKELEY GROUP	GB	11,86	+ 2,23
BRITISH AIRWAYS	GB	5,62	+ 1,76
BULGARI	IT ★	11,86	....
CHRISTIAN DIOR	FR ★	41,94	+ 0,33
CLUB MED.	FR ★	78,80	+ 4,72
COMPASS GROUP	GB	8,71	− 0,37
DT.LUFTHANSA N	DE ★	20,80	+ 2,46
ELECTROLUX -B-	SE	16,14	− 1,02
EM.TV & MERCHAN	DE ★	5,94	+ 2,41
EMI GROUP	GB	7,33	− 1,95
EURO DISNEY	FR ★	0,78	....
HERMES INTL	FR ★	140,50	− 0,35
HILTON GROUP	GB	3,40	− 0,47
HDP	IT ★	4,11	+ 1,73
HUNTER DOUGLAS	NL ★	27,60	+ 0,36
KLM	NL ★	21,05	+ 4,99
LVMH	FR ★	59,70	− 1,57
MEDION	DE ★	87	+ 0,16
MOULINEX	FR ★	4,46	+ 0,45
NH HOTELES	ES ★	13,69	− 2,21
NXT	GB	5,41	+ 11,33
P & O PRINCESS	GB	4,76	− 0,34
PERSIMMON PLC	GB	5,53	+ 0,59
PREUSSAG AG	DE ★	37,90	....
RANK GROUP	GB	2,86	+ 1,14
RICHEMONT UNITS	CH	2582,11	+ 0,13
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	32,70	− 2,53
RYANAIR HLDGS	IE	10,65	− 0,93
SAIRGROUP N	CH	79,97	− 0,20
SAS DANMARK A/S	DK	11,26	....
SEB	FR ★	58,10	− 1,11
SODEXHO ALLIANC	FR ★	56,40	− 2,51
TELE PIZZA	ES ★	2,55	− 0,39
THE SWATCH GRP	CH	1177,75	− 1,97
THE SWATCH GRP	CH	246,32	....
THOMSON MULTIME	PA	40,26	+ 4,33
J D WETHERSPOON	GB	6,46	− 0,25
WILSON BOWDEN	GB	12,11	− 1,32
WM-DATA -B-	SE	4,34	+ 0,26
WOLFORD AG	AT ★	16,60	− 0,84
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,15	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		136,98	− 0,97

PHARMACIE

ACTELION N	CH	328,43	+ 2,04
ALTANA AG	DE ★	134,80	+ 0,97
ASTRAZENECA	GB	52,27	− 2,77
AVENTIS	FR ★	87	− 1,25
BB BIOTECH	CH	755,39	− 1,29
CELLTECH GROUP	GB	20,38	+ 0,40
ELAN CORP	IE	38	....
ESSILOR INTL	FR ★	318	+ 0,16
FRESENIUS MED C	DE ★	77	− 1,28
GAMBRO -A-	SE	6,71	− 0,82
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,89	− 1,22
H. LUNDBECK	DK	27,29	....
NOVARTIS N	CH	1832,63	+ 0,54
NOVO-NORDISK -B	DK	215,75	....
NYCOMED AMERSHA	GB	7,57	+ 0,21
ORION B	FI ★	21,01	....
OXFORD GLYCOSCI	GB	17,04	− 1,13
PHONAK HLDG N	CH	3540,46	− 1,10
QIAGEN NV	NL ★	24	+ 1,05
ROCHE HOLDING	CH	8686,94	....
ROCHE HOLDING G	CH	8016,95	− 0,04
SANOFI SYNTHELA	FR ★	63,80	− 2,45
SCHERING AG	DE ★	55,90	+ 2,57
SERONO -B-	CH	946,53	+ 1,12
SHIRE PHARMA GR	GB	16,98	− 1,41
SMITH & NEPHEW	GB	5,32	+ 0,30
SSL INTL	GB	7,74	− 0,83
SULZER AG 100N	CH	679,85	+ 2,48
SYNTHES-STRATEC	CH	591,17	+ 1,69
UCB	BE ★	37,35	− 0,05
WILLIAM DEMANT	DK	36,18	....
WS ATKINS	GB	11,99	+ 0,82
ZELTIA	ES ★	11,13	− 1,07
NOVOZYMES -B-	DK	22,65	....
GALEN HOLDINGS	GB	13,27	+ 1,49
▶ DJ E STOXX HEAL		535,96	− 1,22

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	4,52	+ 3,33
BP AMOCO	GB	9,78	....
CEPSA	ES ★	12,27	+ 0,66
COFLEXIP	FR ★	151,70	− 0,85
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,80	....
ENI	IT ★	7,36	− 0,14
ENTERPRISE OIL	GB	9,06	+ 0,90
HELLENIC PETROL	GR	9,18	+ 2,68
LASMO	GB	2,91	....
LATTICE GROUP	GB	2,27	+ 1,45
OMV AG	AT ★	91	− 0,22
PETROLEUM GEO-S	NO	10,10	....
REPSOL YPF	ES ★	20,54	− 0,34
ROYAL DUTCH CO	NL ★	64,40	+ 0,17
SAIPEM	IT ★	6,69	− 0,30
SHELL TRANSP	GB	9,19	− 0,18
TOTAL FINA ELF	FR ★	157,90	− 0,69
IHC CALAND	NL ★	54,10	− 1,19
▶ DJ E STOXX ENGY P		350,40	− 0,22

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	19,39	− 0,91
ALMANIJ	BE ★	43,16	− 0,90
ALPHA FINANCE	GR	40,08	+ 2,77
AMVESCAP	GB	16,90	+ 0,68
BHW HOLDING AG	DE ★	29,90	+ 0,34
BPI R	PT ★	3,19	....
BRITISH LAND CO	GB	7,87	+ 0,21
CANARY WHARF GR	GB	8,82	+ 1,68
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,23	....
CATTLES ORD.	GB	4,58	....
CLOSE BROS GRP	GB	13,76	+ 1,43
COBEPA	BE ★	64,50	− 4,44
CONSORS DISC-BR	DE ★	34,58	− 0,06
CORP FIN ALBA	ES ★	25	+ 2,04
CS GROUP N	CH	203,30	+ 0,16
DEPFA-BANK	DE ★	73,40	+ 0,94
DIREKT ANLAGE B	DE ★	15,10	+ 0,67
DROTT -B-	SE	11,87	+ 1,90
EURAFRANCE	FR ★	70,10	+ 2,79
FINAXA	FR ★	119	+ 2,59
FORTIS (B)	BE ★	29	− 0,68
FORTIS (NL)	NL ★	28,85	− 0,79
GECINA	FR ★	99,90	− 0,50
GIMV	BE ★	45,15	− 0,33
GREAT PORTLAND	GB	4,48	....
HAMMERSON	GB	8,38	+ 0,19
ING GROEP	NL ★	76,38	− 0,55
LAND SECURITIES	GB	14,86	+ 0,88
LIBERTY INTL	GB	8,46	....
MAN GROUP	GB	14,24	....
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	114,85	+ 0,75
MEDIOBANCA	IT ★	11,06	+ 0,27
METROVACESA	ES ★	18,01	− 0,17
MONTEDISON	IT ★	2,93	+ 2,45
PERPETUAL PLC	GB	62,60	....
PROVIDENT FIN	GB	13,43	− 1,66
REALDANMARK	DK	71,02	....
RODAMCO CONT. E	NL ★	44,45	....
RODAMCO NORTH A	NL ★	43,55	+ 0,46
SCHRODERS	GB	15,46	....
SIMCO N	FR ★	76,10	− 0,26
SLOUGH ESTATES	GB	6,42	+ 0,51
UNIBAIL	FR ★	174,40	+ 0,11
VALLEHERMOSO	ES ★	7,97	− 0,62
WCM BETEILIGUNG	DE ★	19	....
▶ DJ E STOXX FINS P		278,82	− 0,40

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	7,02	+ 0,46
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,22	+ 0,45
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	42,94	− 0,02
BRAU-UNION	AT ★	42,52	− 1,12
CADBURY SCHWEPP	GB	7,12	+ 0,46
CARLSBERG -B-	DK	52,26	....
CARLSBERG AS -A	DK	48,91	....
COCA COLA HBC	GR	15,84	+ 2,19
DANISCO	DK	36,18	....
DANONE	FR ★	141,10	+ 2,99
DELTA HOLDINGS	GR	9,50	....
DIAGEO	GB	11,38	− 1,82
ELAIS OLEAGINOU	GR	22,90	+ 1,78
ERID.BEGH.SAY	FR ★	93,40	+ 0,32
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	42,45	− 0,70
HELLENIC SUGAR	GR	13,92	− 1,69
KAMPS	DE ★	12,60	+ 1,20
KERRY GRP-A-	GB	20,23	+ 0,64
KONINKLIJKE NUM	NL ★	43,19	+ 0,07
MONTEDISON	IT ★	2,93	+ 2,45
NESTLE N	CH	2387,02	+ 0,39
PARMALAT	IT ★	1,61	....
PERNOD RICARD	FR ★	75,30	− 0,79
RAISIO GRP -V-	FI ★	1,83	....
SCOTT & NEWCAST	GB	8,04	− 0,60
SOUTH AFRICAN B	GB	7,67	− 0,21
TATE & LYLE	GB	3,51	− 1,81
TOMKINS	GB	2,43	....
UNILEVER	NL ★	60,45	+ 0,08
UNILEVER	GB	8,14	+ 1
UNIQ	GB	3,16	− 1,52
WHITBREAD	GB	10,15	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		236,64	+ 0,73

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	76,85	− 2,09
ADECCO N	CH	601,02	+ 0,88
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,14	....
AGGREKO	GB	6,81	+ 1,94
ALSTOM	FR ★	31,35	+ 1,62
ALTRAN TECHNO	FR ★	64,80	+ 0,39
ALUSUISSE GRP N	CH	742,91	+ 0,09
ASSA ABLOY-B-	SE	16,87	+ 1
ASSOC BR PORTS	GB	6,39	+ 0,25
ATLAS COPCO -A-	SE	21,30	− 2,78
ATLAS COPCO -B-	SE	20,53	− 3,14
ATTICA ENTR SA	GR	8,46	+ 1,93
BAA	GB	10,11	− 0,79
BBA GROUP PLC	GB	3,95	− 0,41
BOOKHAM TECHNOL	GB	5,11	− 5,11
BTG	GB	17,51	− 0,73
CIR	IT ★	2	+ 2,56
CAPITA GRP	GB	7,10	+ 0,46
CDB WEB TECH IN	IT ★	6,76	− 0,15
CGIP	FR ★	47,25	+ 1,61
CMG	GB	63,76	....
COOKSON GROUP P	GB	2,51	− 0,64
DAMPSKIBS -A-	DK	8442,32	....
DAMPSKIBS -B-	DK	9648,37	....
DAMSKIBS SVEND	DK	12864,49	....
E.ON AG	DE ★	55,15	− 1,52
EADS SICO.	FR ★	20,40	− 0,49
ELECTROCOMPONEN	GB	9,06	+ 1,63
EPCOS	DE ★	66,70	+ 0,30
EUROTUNNEL	FR ★	1,18	− 0,84
EXEL	GB	12,98	+ 1,26
F.I. GROUP	GB	5,55	+ 3,31
GROUP 4 FALCK	DK	115,91	....
FINMECCANICA	IT ★	1,16	....
FINNLINES	FI ★	21,99	....
FKI	GB	3,12	− 1,03
FLS IND.B	DK	13,67	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	37,57	+ 0,72
GAMESA	ES ★	25,40	− 0,39
GKN	GB	12,15	− 1,18
HAGEMEYER NV	NL ★	26,25	+ 1,94
HALKOR	GR	4,20	+ 0,96
HAYS	GB	4,69	+ 0,69
HEIDELBERGER DR	DE ★	61,20	+ 0,33
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	27,70	....
IFIL	IT ★	6,88	− 0,15
IMI PLC	GB	3,75	− 4,53
INDRA SISTEMAS	ES ★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	20,08	− 3,21
INVESTOR -A-	SE	13,87	− 1,57
INVESTOR -B-	SE	13,70	− 1,59
ISS	DK	59,23	....
JOT AUTOMATION	FI ★	1,19	....
KINNEVIK -B-	SE	23,97	....
COPENHAGEN AIRP	DK	103,18	....
KONE B	FI ★	72	....
LEGRAND	FR ★	227,90	− 0,91
LINDE AG	DE ★	49	− 0,41
MAN AG	DE ★	29,80	− 0,67
MG TECHNOLOGIES	DE ★	12,63	+ 2,68
WARTSILA CORP A	FI ★	20,90	....
METSO	FI ★	10,35	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,71	+ 1,75
TELE2 -B-	SE	40,67	+ 0,14
NKT HOLDING	DK	163,49	....
EXEL	GB	12,98	+ 1,26
PACE MICRO TECH	GB	6,85	+ 1,44
PARTEK	FI ★	11	....
PENINS.ORIENT.S	GB	4,26	+ 1,15
PERLOS	FI ★	10,75	....
PREMIER FARNELL	GB	5,13	+ 2,26
RAILTRACK	GB	7,27	− 0,88
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	13,85	+ 0,36
RENTOKIL INITIA	GB	3,14	....
REXAM	GB	4,16	+ 1,58
REXEL	FR ★	77,85	+ 2,70
RHI AG	AT ★	22,25	+ 0,45
RIETER HLDG N	CH	292,63	+ 0,56
ROLLS ROYCE	GB	3,40	− 0,47
SANDVIK	SE	23,19	− 3,02
SAURER ARBON N	CH	479,51	− 1,35
SCHNEIDER ELECT	FR ★	68,10	+ 1,04
SEAT PAGINE GIA	IT ★	1,38	− 0,72
SECURICOR	GB	2,65	+ 2,50
SECURITAS -B-	SE	20,58	....
SERCO GROUP	GB	6,80	+ 6,33
SGL CARBON	DE ★	35,50	+ 4,41
SHANKS GROUP	GB	2,72	....
SIDEL	FR ★	41,23	....
INVENSYS	GB	2,22	− 2,14
SINGULUS TECHNO	DE ★	21	+ 3,96
SKF -B-	SE	17,64	− 1,55
SMITHS GROUP	GB	12,57	− 0,64
SOPHUS BEREND -	DK	27,61	....
SPIRENT	GB	5,66	− 3,85
T.I.GROUP PLC	GB	6,57	....
TECAN GROUP N	CH	838,15	+ 0,47
TPI	ES ★	5,34	− 1,11
THALES	FR ★	45,48	− 1,13
TOMRA SYSTEMS	NO	18,47	....
TRAFFICMASTER	GB	4,32	+ 1,52
UNAXIS HLDG N	CH	188,52	− 0,69
VA TECHNOLOGIE	AT ★	41,50	− 3,53
VEDIOR NV	NL ★	11,30	+ 2,26
VESTAS WIND SYS	DK	50,25	....
VINCI	FR ★	68,20	− 0,66
VIVENDI ENVIRON	FR ★	48,42	− 0,47
VOLVO -A-	SE	18,31	− 0,30
VOLVO -B-	SE	18,97	− 0,87
▶ DJ E STOXX IND GO P		439,79	− 0,15

(Publicité)

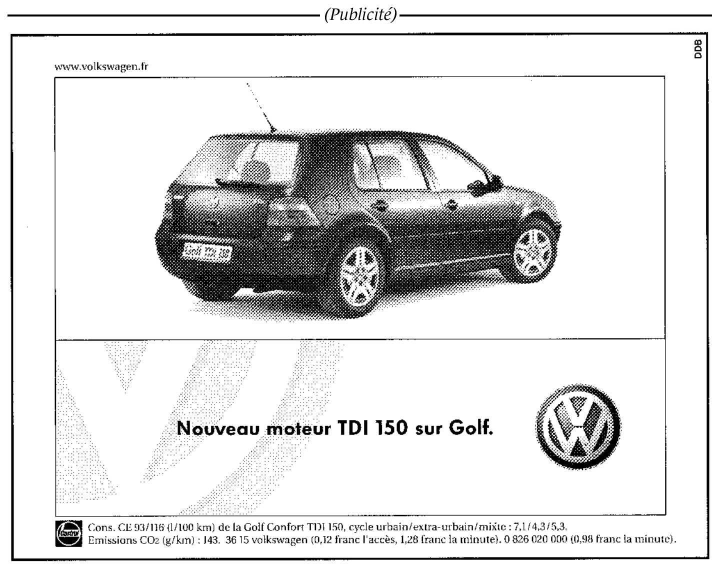

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	2,09	− 3,73
AEGON NV	NL ★	34,54	− 0,75
AGF	FR ★	69	+ 1,17
ALLEANZA ASS	IT ★	14,48	+ 0,42
ALLIANZ N	DE ★	301	+ 1,35
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	126,80	+ 1,93
BALOISE HLDG N	CH	1119,94	+ 1,13
BRITANNIC	GB	15,41	− 1,14
CGNU	GB	15,73	+ 0,73
CNP ASSURANCES	FR ★	38,73	− 0,44
CORP MAPFRE R	ES ★	22,15	− 0,76
ERGO VERSICHERU	DE ★	170,50	− 2,01
ETHNIKI GEN INS	GR	12	....
EULER	FR ★	52,20	− 1,88
CODAN	DK	82,68	....
FORTIS (B)	BE ★	29	− 0,68
GENERALI ASS	IT ★	35,40	+ 0,71
GENERALI HLD VI	AT ★	203,95	+ 0,96
INDEPENDENT INS	GB	1,96	− 4,72
INTERAM HELLEN	GR	15,10	+ 4,14
IRISH LIFE & PE	GB	12,61	....
FONDIARIA ASS	IT ★	6,02	− 0,66
LEGAL & GENERAL	GB	2,54	− 2,48
MEDIOLANUM	IT ★	12,50	− 0,40
MUENCH RUECKVER	DE ★	328	− 2,09
POHJOLA GRP.B	FI ★	24,60	....
PRUDENTIAL	GB	12,43	− 0,26
RAS	IT ★	14,31	+ 0,42
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,93	+ 2,08
SAI	IT ★	16,95	− 0,24
SAMPO-LEONIA -A	FI ★	47	....
SWISS RE N	CH	2345,64	+ 0,03
SCOR	FR ★	48,95	− 1,31
SKANDIA INSURAN	SE	10,15	− 1,61
ST JAMES'S PLAC	GB	6,25	− 1,03
STOREBRAND	NO	7,31	....
SWISS LIFE REG	CH	773,78	− 0,17
TOPDANMARK	DK	27,47	....
ZURICH FINL SVC	CH	394,11	− 0,17
▶ DJ E STOXX INSU P		387,04	+ 0,19

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	13,40	+ 0,24
CANAL PLUS	FR ★	3,82	+ 0,53
CAPITAL RADIO	GB	11,12	+ 1,03
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,23	....
CARLTON COMMUNI	GB	6,25	....
DLY MAIL & GEN	GB	12,30	+ 0,66
ELSEVIER	NL ★	14,63	+ 0,83
EMAP PLC	GB	11,86	+ 0,41
FOX KIDS EUROPE	NL ★	9,50	....
FUTURE NETWORK	GB	1,23	− 3,80
GRANADA	GB	2,61	+ 0,63
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	6,24	....
GWR GROUP	GB	7,33	+ 0,89
HAVAS ADVERTISI	FR ★	13,40	− 0,45
INDP NEWS AND M	IR ★	2,48	+ 3,33
INFORMA GROUP	GB	7,49	+ 2,89
LAGARDERE SCA N	FR ★	59	+ 0,51
LAMBRAKIS PRESS	GR	13,84	− 0,43
M6 METROPOLE TV	FR ★	27,27	+ 1,75
MEDIASET	IT ★	11,32	− 0,44
MODERN TIMES GR	SE	27,63	− 2,35
MONDADORI	IT ★	10,21	+ 0,59
NRJ GROUP	FR ★	26,80	+ 1,13
PEARSON	GB	21,07	+ 1,09
PRISA	ES ★	14,21	− 1,39
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	18,70	+ 1,08
PT MULTIMEDIA R	PT ★	16,61	− 1,13
PUBLICIS GROUPE	FR ★	32,18	− 1,29
PUBLIGROUPE N	CH	434,84	+ 0,30
REED INTERNATIO	GB	10,34	+ 1,43
REUTERS GROUP	GB	15,02	+ 0,43
RTL GROUP	LU ★	58,90	+ 0,68
SMG	GB	3,06	+ 5,59
SOGECABLE R	ES ★	22	− 0,09
TAYLOR NELSON S	GB	3,56	+ 3,77
TELEFONICA	ES ★	19,49	− 0,10
TELEWEST COMM.	GB	1,96	− 0,82
TF1	FR ★	41,92	+ 0,02
TRINITY MIRROR	GB	7,17	− 2,21
UNITED PAN-EURO	NL ★	5,43	− 3,04
UTD BUSINESS ME	GB	10,68	+ 1,85
VIVENDI UNIVERS	FR ★	71,90	− 0,76
VNU	NL ★	43,62	− 0,59
WOLTERS KLUWER	NL ★	30,48	+ 0,23
WPP GROUP	GB	11,65	− 0,69
▶ DJ E STOXX MEDIA P		388,99	− 0,41

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	35,57	+ 0,76
ALTADIS	ES ★	14,02	− 0,21
AMADEUS GLOBAL	ES ★	7,06	− 1,12
ATHENS MEDICAL	GR	6,06	+ 2,02
AUSTRIA TABAK A	AT ★	68,50	− 0,10
AVIS EUROPE	GB	2,61	+ 1,90
BEIERSDORF AG	DE ★	115	....
BIC	FR ★	43,10	− 2,66
BRIT AMER TOBAC	GB	8,69	− 0,37
CASINO GP	FR ★	100	+ 0,50
CLARINS	FR ★	77,70	− 1,33
DELHAIZE	BE ★	61,10	....
COLRUYT	BE ★	43,50	− 1,81
FIRSTGROUP	GB	4,55	− 0,35
FREESERVE	GB	1,54	....
GALLAHER GRP	GB	7,40	+ 0,44
GIB	BE ★	43,06	− 1,01
GIVAUDAN N	CH	300,18	+ 0,99
HENKEL KGAA VZ	DE ★	68,30	− 1,01
IMPERIAL TOBACC	GB	11,54	− 0,28
JERONIMO MARTIN	PT ★	7,90	− 0,38
KESKO -B-	FI ★	10,17	....
L'OREAL	FR ★	80,20	− 0,80
LAURUS NV	NL ★	5,50	....
MORRISON SUPERM	GB	3,33	− 0,96
RECKITT BENCKIS	GB	14,81	....
SAFEWAY	GB	5,11	+ 0,64
SAINSBURY J. PL	GB	6,36	− 1,01
STAGECOACH HLDG	GB	0,95	+ 1,72
T-ONLINE INT	DE ★	13,05	....
TERRA LYCOS	ES ★	9,91	− 1,59
TESCO PLC	GB	4,09	− 1,94
TNT POST GROEP	NL ★	23,80	+ 1,58
WANADOO	FR ★	6,53	....
WORLD ONLINE IN	NL ★	7,80	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		408,46	+ 0,08

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	9,56	+ 0,34
AVA ALLG HAND.G	DE ★	39,50	+ 4,50
BOOTS CO PLC	GB	10,05	+ 0,65
BUHRMANN NV	NL ★	29,99	+ 0,37
CARREFOUR	FR ★	64	+ 2,89
CASTO.DUBOIS	FR ★	255	....
CC CARREFOUR	ES ★	15,55	− 1,77
CHARLES VOEGELE	CH	120,20	+ 1,67
CONTINENTE	ES ★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE ★	202,90	+ 0,15
DEBENHAMS	GB	7,14	− 1,34
DIXONS GROUP	GB	4,43	+ 1,48
GAL LAFAYETTE	FR ★	171,20	+ 0,71
GEHE AG	DE ★	42,50	+ 0,95
GREAT UNIV STOR	GB	8,40	+ 3,59
GUCCI GROUP	NL ★	92,25	− 0,43
HENNES & MAURIT	SE	16,98	− 1,29
KARSTADT QUELLE	DE ★	32,70	− 0,61
KINGFISHER	GB	7,48	+ 0,43
MARKS & SPENCER	GB	4,16	....
MATALAN	GB	7,12	....
METRO	DE ★	51,70	....
NEXT PLC	GB	14,74	− 0,55
PINAULT PRINT.	FR ★	200,70	− 1,62
SIGNET GROUP	GB	1,08	− 1,47
VALORA HLDG N	CH	201	....
VENDEX KBB NV	NL ★	15,65	− 2,80
W.H SMITH	GB	8,17	− 4,36
WOLSELEY PLC	GB	6,57	....
▶ DJ E STOXX RETL P		341,78	+ 1,15

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE ★	78,01	− 0,56
ALCATEL-A-	FR ★	35,29	− 2,03
ALTEC SA REG.	GR	7,08	+ 0,57
ARM HOLDINGS	GB	5,31	+ 6,49
ARC INTERNATION	GB	1,62	+ 1,01
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	26,34	− 2,62
BAAN COMPANY	NL ★	2,61	− 0,38
BALTIMORE TECH	GB	1,20	− 19,57
SPIRENT	GB	17,40	....
BAE SYSTEMS	GB	5,53	+ 1,18
BROKAT	DE ★	7,02	− 0,43
BULL	FR ★	2,88	+ 8,27
BUSINESS OBJECT	FR ★	35	− 1,41
CAP GEMINI	FR ★	130,90	− 1,58
COMPTEL	FI ★	7,49	....
DASSAULT SYST.	FR ★	49,27	+ 1,07
DIALOG SEMICOND	GB	89,01	....
ERICSSON -B-	SE	6,82	− 0,81
F-SECURE	FI ★	0,82	....
FILTRONIC	GB	3,09	− 4,02
FINMATICA	IT ★	25,08	− 0,08
GETRONICS	NL ★	5,14	− 2,47
GN GREAT NORDIC	DK	12,06	....
INFINEON TECHNO	DE ★	45,95	− 0,11
INFOGRAMES ENTE	FR ★	17,99	− 0,06
INTRACOM R	GR	20,86	+ 3,78
KEWILL SYSTEMS	GB	2,06	− 9,93
LOGICA	GB	14,66	− 1,41
LOGITECH INTL N	CH	278,51	− 3,64
MARCONI	GB	5,62	....
NOKIA	FI ★	29,25	....
OCE	NL ★	13,75	+ 1,85
OLIVETTI	IT ★	2,40	+ 0,42
PSION	GB	1,62	− 3,85
SAGE GRP	GB	4,05	+ 2,04
SAGEM	FR ★	92	− 1,60
SAP AG	DE ★	134,50	....
SAP VZ	DE ★	135,90	− 0,07
SEMA	GB	9,03	....
SEZ HLDG N	CH	647	− 4
SIEMENS AG N	DE ★	124	− 0,48
MB SOFTWARE	DE ★	3,70	....
SPIRENT	GB	5,66	− 3,85
STMICROELEC SIC	FR ★	41,80	+ 0,48
TECNOST	IT ★	2,83	....
THINK TOOLS	CH	34,81	− 8,62
THUS	GB	0,74	+ 2,22
TIETOENATOR	FI ★	28,30	....
▶ DJ E STOXX TECH P		587,74	− 0,29

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT ★	10,84	− 0,55
AEM	IT ★	2,83	....
ANGLIAN WATER	GB	9,78	....
BRITISH ENERGY	GB	4,55	− 0,35
CENTRICA	GB	3,87	....
EDISON	IT ★	10,63	− 0,75
ELECTRABEL	BE ★	255,60	− 0,66
ELECTRIC PORTUG	PT ★	3,23	− 0,31
ENDESA	ES ★	18,89	− 2,07
ENEL	IT ★	3,86	....
EVN	AT ★	33,85	− 2,31
FORTUM	FI ★	4,25	....
GAS NATURAL SDG	ES ★	17,96	+ 0,73
HIDRO CANTABRIC	ES ★	24,86	+ 0,24
IBERDROLA	ES ★	16,75	+ 0,30
INNOGY HOLDINGS	GB	3,37	− 0,95
ITALGAS	IT ★	5,26	....
KELDA	GB	5,50	....
NATIONAL GRID G	GB	8,71	− 1,47
INTERNATIONAL P	GB	4,76	+ 3,16
OESTERR ELEKTR	AT ★	124,01	− 0,71
PENNON GROUP	GB	9,69	+ 0,67
POWERGEN	GB	11,62	+ 0,14
SCOTTISH POWER	GB	7,44	....
SEVERN TRENT	GB	11,17	− 0,72
SUEZ LYON EAUX	FR ★	173,20	+ 0,41
SYDKRAFT -A-	SE	26,52	+ 0,21
SYDKRAFT -C-	SE	22,08	+ 0,25
THAMES WATER	GB	19,74	....
FENOSA	ES ★	20,55	− 0,44
UNITED UTILITIE	GB	10,02	+ 3,17
VIRIDIAN GROUP	GB	10,41	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		313,18	− 0,51

EURO NOUVEAU MARCHÉ

12/04 12 h 33 ▶	Cours en euros	% Var. 11/04

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	19,65	− 1,01
ANTONOV	0,40	+ 2,56
C/TAC	3	....
CARDIO CONTROL	2,25	− 6,25
CSS	23,90	....
HITT NV	5,95	+ 5,31
INNOCONCEPTS NV	19,50	+ 0,52
NEDGRAPHICS HOLD	10,25	+ 13,89
SOPHEON	1,28	− 1,54
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,80	+ 3,90
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	4,75	− 1,04

BRUXELLES

ARTHUR	5,99	− 0,17
ENVIPCO HLD CT	0,41	− 8,89
FARDIS B	18,98	....
INTERNOC HLD	0,55	+ 5,77
INTL BRACHYTHER B	8	− 2,44
LINK SOFTWARE B	4	....

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● La cotation de **Sidel**, qui était suspendue depuis le 26 mars, a repris, mardi 17 avril, en baisse de 19,27 % à 49,36 euros. L'offre publique d'achat du suédois Tetra Laval au prix de 50 euros par action débute également ce jour. La note de la COB, publiée lundi, fait état d'irrégularités importantes dans les comptes de Sidel entre 1998 et 2000 qui auraient permis de gonfler le bénéfice d'exploitation du groupe.

● Le titre de l'équipementier automobile **Valeo** a ouvert en baisse de 8,07 %, mardi, à 44,45 euros. Les analystes du courtier de l'EIFB écrivent dans leur note du matin que *« Valeo affiche ses plus mauvais résultats depuis 10 ans »*, (avec une perte nette de près de 200 millions d'euros, *« sans en avoir averti au préalable le marché et sans annoncer les mesures de réorientations stratégiques tant attendues »*. Ils conseillent de rester à l'écart de la valeur.

● L'action **Thomson Multimédia** s'échangeait en baisse de 5,43 % à 40,38 euros. Le groupe a publié de bons résultats pour le premier trimestre. Les analystes du courtier Paresco Futures sont à l'achat sur le titre avec un objectif de cours à long terme de 67 euros, ceux de Fortis Securities France conseillant également d'acquérir la valeur avec un objectif de cours de 50 euros.

PREMIER MARCHÉ

JEUDI 12 AVRIL **Cours à 12 h 30**

Dernier jour de négociation des OSRD : 24 avril

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
ACCOR ❯	45,25	296,82	+1,12	44,75
AGF ❯	69	452,61	+1,17	68,20
AFFINE(EXIMM	39,49	259,04	+0,03	...
AIR FRANCE G ❯	19,39	127,19	+1,52	19,10
AIR LIQUIDE ❯	166	1088,89	−2,12	169,60
ALCATEL ❯	35,25	231,22	−2,14	36,02
ALCATEL O	30,70	201,38	−2,54	...
ALSTOM ❯	31,34	205,58	+1,59	30,85
ALTRAN TECHN ❯	64,70	424,40	+0,23	64,55
ATOS ORIGIN ❯	88,15	578,23	+1,32	87
ARBEL	7,30	47,88	...	...
AVENTIS ❯	86,70	568,71	−1,59	88,10
AXA ❯	126,50	829,79	+1,69	124,40
AZEO(EXG.ET ❯	73,05	479,18	−0,54	73,45
BAIL INVESTI ❯	130	852,74	−0,38	130,50
BAZAR HOT. V	...	...	...	...
BIC ❯	43	282,06	−2,89	44,28
BIS	...	...	...	...
BNPPARIBAS ❯	96,30	631,69	−0,77	97,05
BOLLORE ❯	236	1548,06	+0,43	235
BOLLORE INV	53,30	349,63	+0,66	...
BONGRAIN	38,95	255,50	...	...
BOUYGUES ❯	43,41	284,75	−0,85	43,78
BOUYGUES OFF ❯	53	347,66	−0,93	53,50
BULL# ❯	2,82	18,50	+6,02	2,66
BUSINESS OBJ ❯	34,90	228,93	−1,69	35,50
B T P (LA CI	...	...	...	...
BURELLE (LY)	68	446,05	−0,07	...
CANAL + ❯	3,82	25,06	+0,53	3,80
CAP GEMINI ❯	130,70	857,34	−1,73	133
CARBONE-LORR ❯	43,95	288,29	+0,34	43,80
CARREFOUR ❯	64	419,81	+2,89	62,20
CASINO GUICH ❯	99,85	654,97	+0,35	99,50
CASINO GUICH	64,60	423,75	−0,08	...
CASTORAMA DU ❯	253,50	1662,85	+0,20	253
CEA INDUSTRI	179,50	1177,44	+1,99	...
CEGID (LY) ❯	88	577,24	+2,39	...
CFF.RECYCLIN	42,95	281,73	−0,12	...
CGIP ❯	46,25	303,38	−0,54	46,50
CHARGEURS	84,50	554,28	...	...
CHRISTIAN DA	...	...	...	...
CHRISTIAN DI ❯	41,79	274,12	−0,02	41,80
CIC -ACTIONS	116,50	764,19	−0,68	...
CIMENTS FRAN ❯	53,85	353,23	−0,19	53,95
CLARINS ❯	77,65	509,35	−1,40	78,75
CLUB MEDITER ❯	78,30	513,61	+4,05	75,25
CNP ASSURANC ❯	38,73	254,05	−0,44	38,90
COFACE ❯	81,80	536,57	−0,55	82,25
COFLEXIP ❯	152	997,05	−0,65	153
COLAS ❯	62	406,69	+0,65	61,60
CONTIN.ENTRE	47,70	312,89	+1,92	...
CPR	58	380,46	...	...
CRED.FON.FRA	13,45	88,23	+0,07	...
CREDIT LYONN ❯	41,95	275,17	−1,06	42,40
CS COM.ET SY	11,59	76,03	+3,21	...
DAMART	76	498,53	+1,60	...
DANONE ❯	141	924,90	+2,92	137
DASSAULT-AVI	238	1561,18	−2,38	...
DASSAULT SYS ❯	49,40	324,04	+1,33	48,75
DE DIETRICH	68	446,05	+0,07	...
DEVEAUX(LY)#	91,20	598,23	+0,22	...
DEV.R.N-P.CA	14,45	94,79	...	...
DMC (DOLLFUS	14,05	92,16	−2,29	...
DYNACTION	27,60	181,04	+0,36	...
EIFFAGE ❯	80	524,77	...	80
ELIOR ❯	13,68	89,73	+0,59	13,60
ELEC.MADAGAS	...	...	...	...
ENTENIAL(EX	30	196,79	...	...
ERAMET ❯	40,40	265,01	+4,94	38,50
ERIDANIA BEG ❯	93,20	611,35	+0,11	93,10
ESSILOR INTL ❯	317	2079,38	−0,16	317,50
ESSO	79	518,21	...	...
EULER ❯	52,20	342,41	−1,88	53,20
EURAFRANCE ❯	70,10	459,83	+2,79	68,20
EURO DISNEY ❯	0,78	5,12	...	0,78
EUROTUNNEL ❯	1,18	7,74	−0,84	1,19
FAURECIA ❯	55,90	366,68	−0,18	56
FIMALAC SA C ❯	37,40	245,33	−0,27	37,50
F.F.P. (NY)	126,90	832,41	−0,86	...
FINAXA	119	780,59	+2,59	...
FIVES-LILLE	100	655,96	+2,04	...
FONC.LYON.#	31	203,35	...	...
FRANCE TELEC ❯	75,85	497,54	+0,46	75,50
FROMAGERIES	504	3306,02	−2,98	...
GALERIES LAF ❯	171,20	1123	+0,71	170
GAUMONT #	42,30	277,47	+0,71	...
GECINA ❯	99,90	655,30	−0,50	100,40
GEOPHYSIQUE ❯	69,05	452,94	+3,06	67
GFI INFORMAT ❯	25,71	168,65	−1,12	26
GRANDVISION ❯	20,21	132,57	...	20,21
GROUPE ANDRE	129	846,18	−0,69	...
GROUPE GASCO	86	564,12	+0,53	...
GR.ZANNIER (	87,10	571,34	−3,22	...
GROUPE PARTO	67,20	440,80	+0,30	...
GUYENNE GASC ❯	87,90	576,59	+1,03	87
HAVAS ADVERT ❯	13,36	87,64	−0,74	13,46
IMERYS ❯	110,40	724,18	+1,47	108,80
IMMOBANQUE	135,10	886,20	−1,39	...
IMMEUBLES DE	...	...	...	...
INFOGRAMES E ❯	17,97	117,88	−0,17	18
IM.MARSEILLA	3400	22302,54	+2,10	...
INGENICO ❯	24,70	162,02	+4,26	23,69
ISIS ❯	102,80	674,32	−1,15	104
KAUFMAN ET B ❯	20,89	137,03	+0,67	20,75
KLEPIERRE ❯	101	662,52	−0,59	101,60
LAFARGE ❯	101,50	665,80	−1,46	103
LAGARDERE ❯	59,10	387,67	+0,68	58,70
LAPEYRE ❯	55,10	361,43	+0,09	55,05
LEBON (CIE)	60,95	399,81	+0,08	...
LEGRAND ❯	228,40	1498,21	−0,70	230
LEGRAND ADP	137,50	901,94	+0,07	...
LEGRIS INDUS ❯	52,60	345,03	+0,38	52,40
LIBERTY SURF ❯	7,54	49,46	+1,48	7,43
LOCINDUS	127,20	834,38	+0,08	...
L'OREAL ❯	80,15	525,75	−0,87	80,85
LOUVRE #	80,40	527,39	−0,74	...
LVMH MOET HE ❯	59,30	388,98	−2,23	60,65
MARINE WENDE ❯	80,40	527,39	−1,11	81,30
MAUREL ET PR	11,25	73,80	...	...
METALEUROP	5,55	36,41	+4,13	...
MICHELIN ❯	34,29	224,93	+0,70	34,05
MONTUPET SA	20,80	136,44	+2,21	...
MOULINEX	4,46	29,26	+0,45	...
NATEXIS BQ P ❯	99,80	654,65	−1,19	101
NEOPOST ❯	25,37	166,42	−0,12	25,40
NORBERT DENT	21,80	143	+0,93	...
NORD-EST	27	177,11	...	...
NRJ GROUP ❯	26,80	175,80	+1,13	26,50
OBERTHUR CAR ❯	14,40	94,46	−1,37	14,60
OLIPAR	8,65	56,74	+1,65	...
ORANGE ❯	10,96	71,89	−0,36	11
OXYG.EXT-ORI	...	...	...	...
PECHINEY ACT ❯	52,20	342,41	+4,40	50
PECHINEY B P	55	360,78	+2,04	...
PENAUILLE PO ❯	62,40	409,32	−2,50	64
PERNOD-RICAR ❯	75,55	495,58	−0,46	75,90
PEUGEOT ❯	304,50	1997,39	−0,26	305,30
PINAULT-PRIN ❯	200,40	1314,54	−1,76	204
PLASTIC OMN. ❯	93,80	615,29	+4,16	90,05
PSB INDUSTRI	79,90	524,11	−1,78	...
PUBLICIS GR. ❯	32,20	211,22	−1,23	32,60
REMY COINTRE ❯	34,15	224,01	−2,01	34,85
RENAULT ❯	58	380,46	+1,05	57,40
REXEL ❯	77,80	510,33	+2,64	75,80
RHODIA ❯	13,96	91,57	+0,14	13,94
ROCHETTE (LA	6,70	43,95	...	...
ROYAL CANIN ❯	98,95	649,07	+1,02	97,95
ROUGIER #	63,60	417,19	+0,16	...
RUE IMPERIAL	1870	12266,40	+0,16	...
SADE (NY)	...	...	...	...
SAGEM S.A. ❯	91,75	601,84	−1,87	93,50
SAGEM ADP	57,50	377,18	−3,52	...
SAINT-GOBAIN ❯	158,20	1037,72	−0,63	159,20
SALVEPAR (NY	62,10	407,35	...	...
SANOFI SYNTH ❯	63,70	417,84	−2,60	65,40
SCHNEIDER EL ❯	68,20	447,36	+1,19	67,40
SCOR ❯	49,10	322,07	−1,01	49,60
S.E.B. ❯	57,80	379,14	−1,62	58,75
SEITA ❯	46	301,74	...	46
SELECTIBAIL(	17	111,51	−1,05	...
SIDEL ● ❯	...	...	...	41,23
SILIC CA	167	1095,45	...	...
SIMCO ❯	76,10	499,18	−0,26	76,30
SKIS ROSSIGN	14,70	96,43	−2,97	...
SOCIETE GENE ❯	69,65	456,87	−1,62	70,80
SODEXHO ALLI ❯	56,35	369,63	−2,59	57,85
SOGEPARC (FI	...	...	...	...
SOMMER-ALLIB	...	...	...	...
SOPHIA ❯	32,70	214,50	+0,15	32,65
SOPRA # ❯	65,40	429	−0,91	66
SPIR COMMUNI ❯	78,50	514,93	+0,90	77,80
SR TELEPERFO ❯	21,99	144,24	+2,04	21,55
STUDIOCANAL	10,92	71,63	+0,18	...
SUCR.PITHIVI	295	1935,07	−1,67	...
SUEZ LYON.DE ❯	172,20	1129,56	−0,17	172,50
TAITTINGER	768	5037,75	+0,66	...
TF1 ❯	41,95	275,17	+0,10	41,91
THALES (EX.T ❯	45,16	296,23	−1,83	46
TECHNIP ❯	167,80	1100,70	+1,39	165,50
THOMSON MULT. ❯	40,50	265,66	+4,95	38,59
TOTAL FINA E ❯	158	1036,41	−0,63	159
TRANSICIEL # ❯	51	334,54	...	51
UBI SOFT ENT ❯	37,95	248,94	+0,48	37,77
UNIBAIL ❯	174,70	1145,96	+0,29	174,20
UNILOG ❯	89,95	590,03	...	89,95
USINOR ❯	14,35	94,13	−1,58	14,58
VALEO ❯	47	308,30	−2,89	48,40
VALLOUREC ❯	63,10	413,91	+0,08	63,05
VIA BANQUE	...	...	...	...
VICAT	61	400,13	...	...
VINCI ❯	67,80	444,74	−1,24	68,65
VIVENDI ENVI ❯	48,30	316,83	−0,72	48,65
VIVENDI UNIV ❯	71,95	471,96	−0,69	72,45
WANADOO ❯	6,54	42,90	+0,15	6,53
WORMS (EX.SO	20,50	134,47	+2,50	...
ZODIAC ❯	275,10	1804,54	−3,47	285

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
ADECCO	602	3948,86	−0,99	...
AMERICAN EXP	42,58	279,31	−3,80	...
AMVESCAP EXP	16,40	107,58	−6,98	...
ANGLOGOLD LT	36,33	238,31	−1,01	...
A.T.T. #	24,35	159,73	−0,33	...
BARRICK GOLD	...	...	...	...
COLGATE PAL.	57,20	375,21	−1,38	...
CROWN CORK O	4,99	32,73	+5,94	...
DE BEERS #	45,04	295,44	−1,79	...
DIAGO PLC	11,31	74,19	−2,33	...
DOW CHEMICAL	...	...	...	...
DU PONT NEMO	50,70	332,57	−1,46	...
ECHO BAY MIN	0,70	4,59	−2,78	...
ELECTROLUX	15,50	101,67	−0,06	...
ELF GABON	177	1161,04	+0,28	...
ERICSSON # ❯	6,85	44,93	+2,24	6,70
FORD MOTOR #	31,80	208,59	−0,41	...
GENERAL ELEC	49	321,42	−0,59	...
GENERAL MOTO	58,90	386,36	−1,42	...
GOLD FIELDS	4,67	30,63	+1,52	...
HARMONY GOLD	5,43	35,62	+1,50	...
HITACHI #	9,80	64,28	+1,03	...
HSBC HOLDING ❯	13,66	89,60	−0,65	13,75
I.B.M. ❯	110,80	726,80	−1,07	112
I.C.I.	6,63	43,49	−5,42	...
ITO YOKADO #	56	367,34	−3,45	...
I.T.T. INDUS	44,81	293,93	+1,77	...
KINGFISHER P ❯	7,65	50,18	−0,65	7,70
MATSUSHITA	19,70	129,22	+4,12	...
MC DONALD'S	30	196,79	−1,02	...
MERK AND CO	87,20	571,99	+1,10	...
MITSUBISHI C	7,26	47,62	−9,25	...
NESTLE SA # ❯	2396	15716,73	+0,46	2385
NORSK HYDRO	46,70	306,33	+3,75	...
PFIZER INC	45,63	299,31	+1,85	...
PHILIP MORRI	51,20	335,85	−1,06	...
PROCTER GAMB	66,50	436,21	...	...
RIO TINTO PL	21,35	140,05	−1,29	...
SCHLUMBERGER	68,10	446,71	−0,51	...
SEGA ENTERPR	19,91	130,60	+3,86	...
SEMA GROUP # ❯	9,01	59,10	−0,44	9,05
SHELL TRANSP	9,32	61,14	+2,19	...
SONY CORP. # ❯	80,25	526,41	+2,69	78,15
T.D.K. #	75	491,97	+4,17	...
TOSHIBA #	6,85	44,93	+1,03	...
UNITED TECHO	81,35	533,62	+0,12	...
ZAMBIA COPPE	0,59	3,87	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 12 AVRIL

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	13,80	90,52	...
AB SOFT	5,20	34,11	−7,14
ACCESS COMME	9	59,04	+3,57
ADL PARTNER	18,60	122,01	−1,01
ALGORIEL #	7	45,92	+1,60
ALPHAMEDIA	1,16	7,61	+0,87
ALPHA MOS #	6,49	42,57	...
ALPHA MOS BO ◆	0,90	5,90	...
ALTAMIR & CI	129,40	848,81	−0,38
ALDETA ◆	3,99	26,17	...
ALTI #	10,41	68,29	−2,71
A NOVO # ❯	148,30	972,78	+1,16
ARTPRICE COM	11,70	76,75	...
ASTRA	0,80	5,25	+6,67
AUFEMININ.CO	3,10	20,33	−8,55
AUTOMA TECH	8,30	54,44	−5,68
AVENIR TELEC ❯	4,36	28,60	−4,80
AVENIR TELEC ◆	1,48	9,71	...
BAC MAJESTIC	5,25	34,44	...
BARBARA BUI	14,96	98,13	...
BCI NAVIGATI	6,55	42,97	+7,91
BELVEDERE	10,60	69,53	+0,95
BOURSE DIREC	3,35	21,97	+0,90
BRIME TECHNO	53	347,66	+1,92
BRIME TECHN	1,90	12,46	...
BUSINESS ET	14,90	97,74	−0,67
BUSINESS INT	4,90	32,14	+2,51
BVRP ACT.DIV ❯	25,75	168,91	+3,83
CAC SYSTEMES ◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER	9	59,04	−9,09
CAST	10,90	71,50	+1,40
CEREP	87,95	576,91	+0,51
CHEMUNEX #	0,35	2,30	...
CMT MEDICAL	16,79	110,14	...
COALA #	21,25	139,39	+6,25
COHERIS ATIX	21,85	143,33	−1,89
COIL	13	85,27	+2,36
CION ET SYS	2,67	17,51	+10,33
CONSODATA #	22,84	149,82	...
CONSODATA NO. ◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	5	32,80	...
CROSS SYSTEM	3,95	25,91	−6,40
CRYO #	6,25	41	−6,58
CRYO ACT.NOU ◆	6,25	41	...
CRYONETWORKS.	3,10	20,33	−6,06
CYBERDECK #	1,08	7,08	+12,50
CYBER PRES.P	11	72,16	...
CYBERSEARCH	2,40	15,74	−14,29
CYRANO #	2,04	13,38	−0,49
DALET #	5,35	35,09	−1,29
DATATRONIC	3,14	20,60	−1,88
DESK #	2	13,12	−0,50
DEVOTEAM # ❯	54,90	360,12	−0,54
DMS #	12	78,71	+2,56
D INTERACTIV	7,50	49,20	+0,67
D INTERACTIV ◆	7,20	47,23	...
D INTERACTIV ◆	7,70	50,51	...
DIREKT ANLAG	15,60	102,33	+3,31
DIREKT ANLAG	13,06	85,67	−4,74
DURAND ALLIZ ◆	0,99	6,49	...
DURAN DUBOI	15,16	99,44	−6,42
DURAN BS 00 ◆	0,18	1,18	...
EFFIK # ◆	11,80	77,40	...
EGIDE #	240,80	1579,54	−0,08
EMME(JCE 1/1	10,55	69,20	−0,47
ESI GROUP	32,80	215,15	−5,20
ESKER	5,15	33,78	+3
EUROFINS SCI	20,53	134,67	+2,39
EURO.CARGO S	9,48	62,18	−0,11
FIMATEX # ❯	4,09	26,83	+0,49
FI SYSTEM # ❯	5,29	34,70	+2,32
FI SYSTEM BS	0,41	2,69	+2,50
FLOREANE MED	8,90	58,38	−3,26
GAMELOFT COM.	3	19,68	...
GAUDRIOT #	28,99	190,16	+0,03
GENERIX #	16,91	110,92	+0,96
GENESYS #	20,85	136,77	−2,30
GENESYS ACT ◆	42,20	276,81	...
GENESYS BS00 ◆	2,79	18,30	...
GENSET ❯	12,60	82,65	−2,93
GL TRADE #	29,70	194,82	−0,30
GUILLEMOT #	28,50	186,95	−1,04
GUYANOR ACTI	0,22	1,44	−4,35
HF COMPANY	53	347,66	...
HIGH CO.#	107	701,87	−0,93
HIGH BON DE ◆	6,05	39,69	...
HIGHWAVE OPT ❯	41,40	271,57	−1,08
HIMALAYA	8,21	53,85	−2,26
HI MEDIA	1,50	9,84	−5,66
HOLOGRAM IND	8,30	54,44	+11,41
HUBWOO.COM	4,95	32,47	−6,60
IB GROUP.COM	7,80	51,16	−4,18
IDP	1,94	12,73	−3
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO	10	65,60	−1,96
ILOG #	13,15	86,26	−2,95
IMECOM GROUP	1,99	13,05	−5,69
INFOSOURCES	0,59	3,87	−4,84
INFOSOURCE B ◆	1,94	12,73	...
INFOTEL #	33,10	217,12	−4,03
INFO VISTA	8,50	55,76	+7,46
INTEGRA NET ❯	2,35	15,41	+1,29
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL # ◆	2,46	16,14	...
IPSOS # ❯	74,60	489,34	−3,12
IPSOS BS00	3,83	25,12	...
ITESOFT	6,70	43,95	+1,67
IT LINK	5	32,80	...
IXO	1,30	8,53	+7,44
JOLIEZ REGOL ◆	1,45	9,51	...
KALISTO ENTE	0,69	4,53	+1,47
KALISTO ACT ◆	10,99	72,09	...
KEYRUS PROGI	1,98	12,99	+3,66
KAZIBAO	0,84	5,51	...
LACIE GROUP	6,50	42,64	−2,11
LEXIBOOK #	13,51	88,62	+3,05
LEXIBOOK ACT ◆	20	131,19	...
LINEDATA SER	21,86	143,39	−4,96
LYCOS EUROPE	2,03	13,32	+9,14
MEDCOST #	6,45	42,31	+1,10
MEDIDEP #	103	675,64	...
MEMSCAP	6,01	39,42	−0,99
METROLOGIC G	64,65	424,08	−0,84
MICROPOLE	5,45	35,75	−3,54
MONDIAL PECH	5,07	33,26	+0,20
MULTIMANIA	5,10	33,45	−12,07
NATUREX	11,75	77,07	+5,86
NATUREX DT D ◆	0,26	1,71	...
NET2S #	14	91,83	−1,41
NETGEM ❯	9,12	59,82	−2,46
NETVALUE #	1,95	12,79	−3,47
NEURONES #	3,32	21,78	+0,30
NICOX #	65,05	426,70	−4,69
OLITEC	17,50	114,79	...
OPTIMA DIREC	4,99	32,73	...
OPTIMS #	3,70	24,27	+3,64
OXIS INTL RG ◆	0,45	2,95	...
PERFECT TECH	17,60	115,45	−2,76
PERF.TECHNO.	0,68	4,46	−9,33
PHARMAGEST I	18,50	121,35	...
PHONE SYS.NE	4,17	27,35	−0,48
PICOGIGA	17,24	113,09	+9,46
PROSODIE #	48,98	321,29	+0,78
PROSODIE BS ◆	15	98,39	...
PROLOGUE SOF	6,79	44,54	+2,72
PROXIDIS	1,32	8,66	−6,38
QBIOGENE	4,51	29,58	−6,04
QUALIFLOW	18,65	122,34	−4,85
QUANTEL	4,25	27,88	+1,19
R2I SANTE	7	45,92	−0,57
RECIF #	30	196,79	−0,66
REPONSE #	27,80	182,36	...
REGINA RUBEN ◆	7,95	52,15	...
RIBER #	9,76	64,02	+3,83
RIGIFLEX INT	150	983,94	+0,60
RISC TECHNOL	8,20	53,79	+1,49
SAVEURS DE F	8	52,48	+4,99
GUILLEMOT BS	14,99	98,33	−0,07
SELF TRADE	5,80	38,05	−0,17
SILICOMP #	41,50	272,22	+0,97
SITICOM GROU	23,90	156,77	−0,42
SODITECH ING ◆	10	65,60	...
SOFT COMPUTI	7,21	47,29	−3,09
SOI TEC SILI ❯	15,80	103,64	...
SOI TEC BS 0	14,20	93,15	+2,16
SQLI	3,12	20,47	+1,96
STACI #	4	26,24	+2,56
STELAX ◆	0,46	3,02	...
SYNELEC #	14,68	96,29	−0,07
SYSTAR #	14,37	94,26	−2,51
SYSTRAN	4,30	28,21	−4,23
TEL.RES.SERV	9,74	63,89	−0,41
TELECOM CITY	5,19	34,04	+0,19
SOLUCOM	41,50	272,22	...
TETE DS LES ◆	2,07	13,58	...
THERMATECH I	27,12	177,90	...

SECOND MARCHÉ

JEUDI 12 AVRIL

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	36,70	240,74	+0,55
ACTIELEC REG	7	45,92	...
ALGECO #	102	669,08	−0,87
ALTEDIA	41	268,94	−2,38
ALTEN (SVN) ❯	133,60	876,36	−0,22
APRIL S.A.#(	200	1311,91	+0,05
ASSYSTEM #	57	373,90	...
AUBAY	10,88	71,37	+5,02
BENETEAU CA#	106,50	698,59	−0,19
BOIRON (LY)#	84,85	556,58	−0,12
BONDUELLE	36,49	239,36	+0,03
BQUE TARNEAU	102,60	673,01	+0,59
BRICORAMA #	56,25	368,98	−4,34
BRIOCHE PASQ	142,20	932,77	−0,56
BUFFALO GRIL	10,15	66,58	+0,10
C.A. OISE CC	92,50	606,76	−0,43
C.A. PARIS I	253,60	1663,51	+0,63
C.A.PAS CAL	140,30	920,31	−0,50
CDA-CIE DES	45,75	300,10	+4,45
CEGEDIM #	43,88	287,83	−0,50
CIE FIN.ST-H ◆	120	787,15	...
CNIM CA#	58,55	384,06	−0,17
COFITEM-COFI	58,45	383,41	−0,09
DANE-ELEC ME	4,43	29,06	...
ENTRELEC CB ◆	51,45	337,49	...
ETAM DEVELOP	8,70	57,07	−3,12
EUROPEENNE C	97	636,28	+2,11
EXPAND S.A.	59	387,01	−0,67
FINACOR ◆	14,29	93,74	...
FINATIS(EX.L	112	734,67	...
FININFO	35,50	232,86	−1,36
FLEURY MICHO	22,94	150,48	−2,34
FOCAL (GROUP	65	426,37	...
GENERALE LOC	115	754,35	−0,35
GEODIS	45,80	300,43	+0,15
GFI INDUSTRI	31	203,35	−1,90
GRAND MARNIE	7000,50	45920,27	...
GROUPE BOURB	46	301,74	+2,22
GROUPE CRIT	21	137,75	−2,33
GROUPE J.C.D	128	839,62	−1,46
HERMES INTL ❯	139,20	913,09	−1,28
HYPARLO #(LY	32	209,91	+1,91
IMS(INT.META	8,55	56,08	+0,47
INTER PARFUM	65	426,37	−1,44
JET MULTIMED	48,50	318,14	−0,78
LABOR.ARKOPH	137,90	904,56	−0,07
LAURENT-PERR	32	209,91	+1,59
LDC	128,20	840,94	...
LECTRA SYST.	4,05	26,57	+3,32
LOUIS DREYFU	10,50	68,88	...
LVL MEDICAL	60,05	393,90	−2,12
M6-METR.TV A ❯	27,43	179,93	+2,35
MANITOU #	68	446,05	+0,44
MANUTAN INTE	56	367,34	−2,18
MARIONNAUD P	126	826,51	+0,72
PARCDESEXPOS	117	767,47	...
PCAS #	24,25	159,07	...
PETIT FOREST	43,90	287,97	...
PIERRE VACAN	55	360,78	+1,85
PINGUELY HAU ❯	25,90	169,89	−0,38
RADIALL #	88	577,24	...
RALLYE (LY) ❯	55,70	365,37	+1,83
RODRIGUEZ GR	65	426,37	+9,61
SABATE SA #	30,40	199,41	−7,32
SECHE ENVIRO	99,90	655,30	−0,10
SINOP.ASSET	19,40	127,26	+3,19
SIPAREX CROI	29,58	194,03	−0,64
SOLERI ◆	290	1902,28	...
SOLVING #	79	518,21	+0,70
STEF-TFE #	42,60	279,44	+0,24
STERIA GROUP	136	892,10	+5,43
SYLEA ◆	42,20	276,81	...
SYLIS #	26,07	171,01	+1,05
SYNERGIE (EX	38,01	249,33	...
TEAM PARTNER	19,70	129,22	−0,96
TRIGANO ❯	42,01	275,57	−3,54
UNION FIN.FR	184,20	1208,27	−0,43
VILMOR.CLAUS	81	531,33	+0,25
VIRBAC	82	537,88	−4,43

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 11 avril**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	27,58	180,91	11/04
AGIPI ACTIONS (AXA)	29,18	191,41	11/04
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2438,60	15996,17	11/04
BNP MONÉ PLACEMENT C	13392,52	87849,17	11/04
BNP MONÉ PLACEMENT D	11692,96	76700,79	11/04
BNP MONÉ TRÉSORERIE	152309,33	999083,71	11/04
BNP OBLIG. CT	168,34	1104,24	11/04
BNP OBLIG. LT	33,30	218,43	11/04
BNP OBLIG. MT C	149,63	981,51	11/04
BNP OBLIG. MT D	137,27	900,43	11/04
BNP OBLIG. SPREADS	181,02	1187,41	11/04
BNP OBLIG. TRÉSOR	1916,86	12573,78	11/04
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1787,40	11724,58	11/04
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI CONVERTIBLES	299,68	1965,77	11/04
BP OBLI HAUT REND.	109,86	720,63	10/04
BP MEDITERRANÉE DÉV.	72,41	474,98	10/04
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	127,49	836,28	10/04
BP OBLIG. EUROPE	50,92	334,01	11/04
BP SÉCURITÉ	100583,00	659781,23	11/04
EUROACTION MIDCAP	144,32	946,68	11/04
FRUCTI EURO 50	118,07	774,49	11/04
FRUCTIFRANCE C	95,56	626,83	11/04
FRUCTIFONDS FRANCE NM	239,42	1570,49	11/04
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	507,11	3326,42	10/04
NORD SUD DÉVELOP. D	391,36	2567,15	10/04
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	57,04	374,16	11/04
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	74,93	491,51	11/04
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	20,14	132,11	11/04
ÉCUR. CAPITALISATION C	43,07	282,52	11/04
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	49,26	323,12	11/04
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	48,46	317,88	11/04
ÉCUR. EXPANSION C	14395,33	94427,17	11/04
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	41,22	270,39	11/04
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	59,37	389,44	11/04
ÉC. MONÉT.C	219,33	1438,71	11/04
ÉC. MONÉT.D	189,14	1240,68	11/04
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	174,92	1147,40	11/04
ÉCUR. TECHNOLOGIES	43,68	286,52	11/04
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	275,41	1806,57	11/04
ÉPARCOURT-SICAV D	27,72	181,83	11/04
GÉOPTIM C	2259,84	14823,58	11/04
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,11	249,99	11/04
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,90	222,37	11/04
ÉCUREUIL VITALITÉ C	43,70	286,65	11/04
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT FONCIER D	346,77	2274,66	11/04
ATOUT FRANCE ASIE D	88,61	581,24	11/04
ATOUT FRANCE EUROPE D	204,07	1338,61	11/04
ATOUT FRANCE MONDE D	50,68	332,44	11/04
ATOUT FUTUR C	225,25	1477,54	11/04
ATOUT FUTUR D	204,11	1338,87	11/04
ATOUT SÉLECTION D	121,21	795,09	11/04
DIÈZE C	458,98	3010,71	11/04
EURODYN C	583,19	3825,48	11/04
INDICIA EUROLAND D	128,85	845,20	10/04
INDICIA FRANCE D	434,12	2847,64	10/04
INDOCAM AMÉRIQUE C	42,70	280,09	11/04
INDOCAM ASIE C	20,33	133,36	11/04
INDOCAM FRANCE C	390,12	2559,02	11/04
INDOCAM FRANCE D	320,67	2103,46	11/04
INDOCAM MULTI OBLIG. C	178,61	1171,60	11/04
OBLIFUTUR C	98,45	645,79	11/04
OBLIFUTUR D	81,22	532,77	11/04
REVENU-VERT D	173,30	1136,77	11/04
UNIVERS ACTIONS C	60,42	396,33	11/04
UNIVERS-OBLIGATIONS C	43,20	283,37	11/04
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	91,50	600,20	10/04
INDOCAM VAL. RESTR. C	300,72	1972,59	10/04
MASTER ACTIONS C	46,02	301,87	09/04
MASTER OBLIGATIONS C	30,28	198,62	09/04
OPTALIS DYNAMIQ. C	19,73	129,42	10/04
OPTALIS DYNAMIQ. D	18,92	124,11	10/04
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,14	125,55	10/04
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,91	117,48	10/04
OPTALIS EXPANSION C	16,72	109,68	10/04
OPTALIS EXPANSION D	16,60	108,89	10/04
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,73	116,30	10/04
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,03	105,15	10/04
PACTE SOL. LOGEM.	77,04	505,35	10/04
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,92	537,36	10/04
UNIVAR C	188,10	1233,86	13/04
UNIVAR D	185,36	1215,88	13/04
CIC BANQUES			
CIC CONVERTIBLES	5,88	38,57	11/04
CIC FINUNION	171,55	1125,29	11/04
CIC OBLI LONG TERME C	15,01	98,46	11/04
CIC OBLI LONG TERME D	15,01	98,46	11/04
CIC OBLIMONDE	140,90	924,24	11/04
CIC PIERRE	35,55	233,19	11/04
EUROCIC LEADERS	453,28	2973,32	11/04
MENSUELCIC	1432,72	9398,03	11/04
RENTACIC	22,92	150,35	11/04
UNION AMÉRIQUE	464,43	3046,46	11/04
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORTUNITÉ	585,22	3838,79	11/04
CIC NOUVEAU MARCHÉ	8,01	52,54	11/04
CIC TECHNO. COM	100,23	657,47	10/04
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	223,92	1468,82	10/04
LION 20000 C/3 11/06/99	481,08	3155,68	11/04
LION 20000 D/3 11/06/99	419,99	2754,95	11/04
SICAV 5000	182,48	1196,99	11/04
SLIVAFRANCE	320,70	2103,65	11/04
SLIVARENTE	40,32	264,48	11/04
SLIVINTER	163,83	1074,65	11/04
TRILION	745,02	4887,01	11/04
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	190,17	1247,43	11/04
ACTILION DYNAMIQUE D *	183,25	1202,04	11/04
ACTILION PEA DYNAMIQUE	74,81	490,72	11/04
ACTILION ÉQUILIBRE C *	179,63	1178,30	11/04
ACTILION ÉQUILIBRE D *	171,72	1126,41	11/04
ACTILION PRUDENCE C *	171,38	1124,18	11/04
ACTILION PRUDENCE D *	163,51	1072,56	11/04
INTERLION	227,24	1490,60	11/04
LION ACTION EURO	103,97	682	11/04
LION PEA EURO	105,13	689,61	11/04
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	24,91	163,40	11/04
CM EUROPE TECHNOL	5,88	38,57	11/04
CM FRANCE ACTIONS	40,15	263,37	11/04
CM MID. ACT. FRANCE	36,32	238,24	11/04
CM MONDE ACTIONS	341,20	2238,13	11/04
CM OBLIG. LONG TERME	105,08	689,28	11/04
CM OPTION DYNAM.	33,77	221,52	11/04
CM OPTION ÉQUIL.	54,45	357,17	11/04
CM OBLIG. COURT TERME	160,65	1053,79	11/04
CM OBLIG. MOYEN TERME	331,47	2174,30	11/04
CM OBLIG. QUATRE	164,22	1077,21	11/04
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,18	125,81	11/04
LCF E. DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	138,96	911,52	11/04
ASIE 2000	70,50	462,45	11/04
NOUVELLE EUROPE	241,52	1584,27	11/04
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3512,72	23041,93	11/04
SAINT-HONORÉ CAPITAL D.	3300,50	21649,86	11/04
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	334,88	2196,67	11/04
ST-HONORÉ FRANCE	62,81	412,01	11/04
ST-HONORÉ PACIFIQUE	108,91	714,40	11/04
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	124,65	817,65	11/04
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	382,09	2506,35	11/04
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	103,90	681,54	11/04
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	28,71	188,33	11/04
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	229,30	1504,11	10/04
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	6893,49	45218,33	10/04
STRATÉGIE INDICE USA	9481,67	62195,68	10/04
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	104,70	686,79	11/04
ADDILYS D	103,87	681,34	11/04
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	27,41	179,80	11/04
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	26,88	176,32	11/04
AMPLITUDE EUROPE C	36,98	242,57	11/04
AMPLITUDE EUROPE D	35,89	235,42	11/04
AMPLITUDE MONDE C	248,88	1632,55	11/04
AMPLITUDE MONDE D	223,23	1464,29	11/04
AMPLITUDE PACIFIQUE C	18,48	121,22	11/04
AMPLITUDE PACIFIQUE D	17,92	117,55	11/04
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	47,90	314,20	11/04
ÉLANCIEL EURO D PEA	115,65	758,61	11/04
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	35,09	230,18	11/04
GÉOBILYS C	117,88	773,24	11/04
GÉOBILYS D	108,43	711,25	11/04
INTENSYS C	20,18	132,37	11/04
INTENSYS D	17,15	112,50	11/04
KALEIS DYNAMISME C	233,24	1529,95	11/04
KALEIS DYNAMISME D	226,84	1487,97	11/04
KALEIS DYNAMISME FR C	87,71	575,34	11/04
KALEIS ÉQUILIBRE C	205,69	1349,24	11/04
KALEIS ÉQUILIBRE D	199,27	1307,13	11/04
KALEIS SÉRÉNITÉ C	190,52	1249,73	11/04
KALEIS SÉRÉNITÉ D	184,16	1208,01	11/04
KALEIS TONUS C	79,36	520,57	11/04
OBLITYS C	110,35	723,85	11/04
OBLITYS D	108,62	712,50	11/04
PLÉNITUDE D PEA	46,55	305,35	11/04
POSTE GESTION C	2556,97	16772,62	11/04
POSTE GESTION D	2266,71	14868,64	11/04
POSTE PREMIÈRE	6949,54	45585,99	11/04
POSTE PREMIÈRE 1 AN	41252,49	270598,60	11/04
POSTE PREMIÈRE 2-3	8890,52	58317,99	11/04
PRIMIEL EUROPE C	67,21	440,87	11/04
REVENUS TRIMESTRIELS	786,18	5157	11/04
THÉSORA C	182,95	1200,07	11/04
THÉSORA D	152,72	1001,78	11/04
TRÉSORYS C	46283,61	303600,58	11/04
SOLSTICE D	359,93	2360,99	11/04
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	91,08	597,45	11/04
DÉDIALYS MULTI-SECT.	72,21	473,67	11/04
DÉDIALYS SANTÉ	98,54	646,38	11/04
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	37,66	247,03	04/04
DÉDIALYS TELECOM	64,95	426,04	11/04
POSTE EUROPE C	89,71	588,46	11/04
POSTE EUROPE D	86,09	564,71	11/04
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	193	1266	11/04
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	177,17	1162,16	11/04
REMUNYS PLUS	100,90	661,86	11/04
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	155,91	1022,70	11/04
CADENCE 2 D	155,54	1020,28	11/04
CADENCE 3 D	154,01	1010,24	11/04
CONVERTIS C	241,93	1586,96	11/04
INTEROBLIG C	57,51	377,24	11/04
INTERSÉLECTION FR. D	85,22	559,01	11/04
SÉLECT DÉFENSIF C	192,39	1262	11/04
SÉLECT DYNAMIQUE C	258,21	1693,75	11/04
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	173,73	1139,59	11/04
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	161,10	1056,75	11/04
SÉLECT PEA 1	227,54	1492,56	11/04
SG FRANCE OPPORT. C	490,99	3220,68	11/04
SG FRANCE OPPORT. D	459,73	3015,63	11/04
SOGENFRANCE C	545,25	3576,61	11/04
SOGENFRANCE D	491,35	3223,04	11/04
SOGEOBLIG C	109,71	719,65	11/04
SOGÉPARGNE D	45,09	295,77	11/04
SOGEPEA EUROPE	259,43	1701,75	11/04
SOGINTER C	66,05	433,26	11/04
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	17,46	114,53	10/04
DÉCLIC ACTIONS FRANC	58,14	381,37	10/04
DÉCLIC ACTIONS INTER	37,59	246,57	11/04
DÉCLIC BOURSE PEA	55,79	365,96	10/04
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,01	111,58	10/04
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,95	111,18	10/04
DÉCLIC PEA EUROPE	27,39	179,67	10/04
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	67,83	444,94	10/04
FAVOR	378	2479,52	11/04
SOGESTION C	51,28	336,37	10/04
SOGINDEX FRANCE C	585,61	3841,35	10/04

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

Légion d'honneur

Nous publions la liste des nominations, promotions et élévations dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* du dimanche 15 avril.

Sont élevés à la dignité de *grand officier :*

Georges Abadie, ancien membre du Conseil constitutionnel ; Jean Kahn, président du Consistoire central israélite de France ; Claude Lasry, membre honoraire du Conseil d'Etat ; Joseph Rovan, professeur émérite, essayiste.

Grande chancellerie

Est promu *commandeur* :

Raymond Huppert, ancien administrateur et président de sociétés.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs :*

Georges Beauchamp, ancien vice-président du Conseil économique et social ; Noël Duplan, président d'un conseil départemental de la Résistance ; Catherine Samie, comédienne, doyenne de la Comédie-Française.

Economie, finances et industrie

Sont promus *commandeurs :*

Hubert Heilbronn, administrateur de sociétés ; Pierre Netter, ancien président d'une chambre de commerce et d'industrie. François Périgot, président d'une association professionnelle.

Emploi et solidarité

SANTÉ

Sont promus *commandeurs :*

Louis Hollender, membre de l'Académie nationale de médecine. Anne-Marie Lesur, née Charpin, ancienne ministre, ancienne médecin anesthésiste-réanimateur ; Solange Troisier, médecin des hôpitaux.

Justice

Sont promus *commandeurs* :

Georges Flécheux, avocat au barreau de Paris, ancien bâtonnier ; Jean Géronimi, avocat général honoraire à la Cour de cassation, rapporteur général de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation.

Intérieur

OUTRE-MER

Est promu *commandeur :*

Joseph Lehuenen, ancien conseiller général de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Education nationale

Sont promus *commandeurs* :

Jean Dorst, membre de l'Académie des sciences ; Claude Pair, médiateur académique.

Affaires étrangères

PERSONNEL

Est promu *commandeur :*

Antoine Blanca, ambassadeur de France au Pérou.

DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Est promu *commandeur :*

Marcel Pierrel, déporté résistant.

Equipement, transports et logement

Sont promus *commandeurs :*

Jean Berthier, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées, ancien président d'un organisme de conseil en information géographique ; François Lagandré, président d'une association en faveur du logement.

Culture et communication

Est promu *commandeur* :

Joseph Belmont, architecte.

Agriculture et pêche

Est promu *commandeur* :

Jacques Delage, professeur émérite de l'Institut national agronomique Paris-Grignon.

Recherche

Est promu *commandeur* :

Michel Serres, membre de l'Académie française, professeur émérite de la Sorbonne-Paris-I.

Grande chancellerie

Sont promus *officiers* :

Elie Benaich, vice-président d'une union départementale des combattants volontaires de la Résistance ; Elie Decazes de Glücksbierg, ancien propriétaire récoltant, bienfaiteur dans sa commune de résidence ; Dr Jean-Sauveur Elbaz, médecin, expert près la Cour de cassation ; Claude Gaudiot, président d'une section départementale de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur ; Jean de La Haye Saint Hilaire, invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; Pierre Vago, architecte en chef (e.r.) des bâtiments civils et palais nationaux.

Sont nommés *chevaliers* :

Vincent Benzi, responsable (e.r.) d'organismes professionnels ; Michel Bonnet, ancien directeur des ressources humaines dans une société, chancelier de la lieutenance de France de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem ; Emile Caralp, sous-préfet honoraire, délégué départemental du médiateur de la République ; André Comte, ingénieur (e.r.), ancien président-directeur général de sociétés ; Francis Debarge, administrateur national de la Société nationale « Les Médaillés militaires » ; François Fournier, ancien administrateur de la France d'outre-mer, ancien chef de bureau à la direction de l'Imprimerie nationale ; Mgr Joseph Gelin, ancien professeur à l'école biblique de Jérusalem et vice-recteur honoraire des facultés catholiques de Lyon ; Pierre Gillet, grand invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; René Grivel-Delillaz, chef des services administratifs d'une ville (e.r.) ;
Jean Guéridon, ancien responsable technique dans une société d'aéronautique ; Dr Jean Lechertier, médecin, vice-président du Syndicat national des médecins retraités ; Georgette Lévêque, née Vandekerchove, collaboratrice bénévole d'actions charitables et sociales à l'étranger ; Khalifa Shabou, grand invalide de guerre, pensionnaire de l'Institution nationale des invalides ; Robert Thomas, ancien élu local, président d'une section locale de l'Union française des anciens combattants ; Jeanne-Marie de Vasselot de Régné, née de Curel, mère de famille nombreuse et présidente de l'association des amis d'un hôpital.

Premier ministre

Sont promus *officiers* :

Jean-Pierre Boisivon, professeur émérite, délégué général de l'institut de l'entreprise ; Alain Fulda, président de chambre honoraire au tribunal de commerce de Paris ; Jacques Ourevitch, ancien journaliste, trésorier d'une association d'anciens combattants ; René Simonet, administrateur dans une société d'assurances ; Bernard Villeneuve, président de la coopérative des quotidiens parisiens, secrétaire général du Syndicat de la presse parisienne ; Pierre Wiehn, président-directeur général de sociétés.

Sont nommés *chevaliers* :

Lise Bedossa, née Baruch, secrétaire générale de groupe dans une mairie ; Françoise Bernard, fondatrice d'un institut à caractère social ; François Bernardini, président d'une union départementale des associations de combattants ; Marielle Berthéas, conseillère culturelle ; Laurent Boccon-Gibod, chirurgien, chef du service d'urologie d'un hôpital ; Catherine Champrenault, née Melet, première substitute au parquet de Paris ; Martine Courrier-Jeannin, née Courrier, directrice adjointe chargée des affaires administratives et financières dans un organisme public ; Benjamin Danan, vice-président de la section française du Congrès juif mondial ; Marco Darmon, avocat au barreau de Paris ; Sophie Dignam, née Berger, professeure de karaté, ancienne championne du monde et d'Europe de karaté ; Michel Dollé, rapporteur général du conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale ; Michel Escande, secrétaire général départemental d'une union fédérale des combattants ; Christiane Fatton, née Holzhæuser, vice-présidente d'une agence de publicité, directrice de création ; Marie-Noëlle Favier, épouse Gazeau, directrice de l'information et de la communication de l'Institut de recherche pour le développement ; Annie Fouquet, née Boiteux, directrice de l'animation, de la recherche, des études et statistiques au ministère de l'emploi et de la solidarité ; Christian Gratuze, médecin pénitentiaire ; Marie-Odile Guth, directrice de la nature et des paysages au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; Muriel Harty de Pierrebourg, née Morra, chef de service à la Cour des comptes ; Isaac Haziza, directeur d'école honoraire ; Jean-Claude Hureau, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, professeur au Muséum national d'histoire naturelle ; Charles Jakubowicz, président départemental de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes ; Marie-Claude Le Breton, née Le Net, notaire ; Louis Le Cam, fondateur et vice-président d'un groupe de recherches historiques ; Alain Manville, directeur d'un centre hospitalier universitaire ; Claire Mialaret, épouse Morlat, directrice générale dans un cabinet international de conseil en communication financière ; Sophie Moati, née Gourdon, directrice de la Documentation française ; Henriette de Montaigu, née Haas, membre d'une union d'anciens combattants ; Renée Nantet, née Claudel, cofondatrice d'une association culturelle ; Gilbert Nicolaon, coordinateur national dans un organisme public ; Jean Odol, inspecteur d'académie honoraire, directeur d'une société d'études ; Françoise Perrier, administratrice civile dans les services du premier ministre ; Marie Petit, née Tellier, directrice d'une association à caractère social ; Léon Placek, expert-comptable, membre et trésorier d'associations de déportés ; Carole Roussopoulos, née de Kalbermatten, réalisatrice de films ; Danielle Saada, conseillère à la cour d'appel de Basse-Terre ; Gisèle Sanson, née Charré, administratrice d'une résidence de personnes âgées, membre d'associations ; René Soulayrol, professeur de faculté de médecine, chef de service de pédopsychiatrie ; Marguerite Treffel, née Boutot, vice-présidente d'une association cuturelle ; Pierre-François Veil, avocat, associé-gérant d'un cabinet ; Gilbert Verdier, vice-président départemental des médaillés de la Résistance ; Françoise Verliac, née Bourgognon, inspectrice générale de l'agriculture.

Economie, finances et industrie

Sont promus *officiers* :

Christian Blanckaert, président-directeur général de sociétés ; Paul Champsaur, directeur général de l'Insee ; Jean-Michel Quatrepoint, directeur d'hebdomadaires économiques ; Christian Sautter, ancien ministre, inspecteur général des finances honoraire.

Sont nommés *chevaliers* :

Michel Andrier, président du conseil de surveillance d'une institution financière ; Michel Aubagnac, chef des services fiscaux à Paris ; Dominique Auburtin, président du directoire d'une société ; Claire Bazy, née Malaurie, conseiller maître à la Cour des comptes ; Jérôme Bédier, président d'une fédération professionnelle ; Jean de Boissieu, secrétaire général d'un groupement de mutuelles d'assurances ; Dominique Bruyant, président de la chambre de commerce et d'industrie d'Elbeuf ; Daniel Cohen, économiste, professeur des universités ; Gisèle Defiolle, née Vassal, directrice départementale du Trésor public, agente comptable du Port autonome de Paris ; Bernadette Dodane, née Roch, présidente de société ; Guy Dollé, directeur général d'un groupe industriel ; Philippe Lemoine, président de sociétés ; Jean-Louis Masurel, président de société ; Christine Mital, née Riboud, rédactrice en chef d'un hebdomadaire économique ; André Mulliez, président d'une association ; Chantal Parpex, née Roze, présidente du directoire d'une société ; Gilbert Pouillien, ancien président du conseil d'administration d'une banque ; Gérard Rapp, typographe ; Alain Redheuil, président-directeur général de société ; Alain Tessier, administrateur civil, sous-directeur au ministère ; Monique Thevenoux, née Doret, assistante du président d'honneur de La Poste ; Georges Vianès, conseiller maître à la Cour des comptes ; Rose-Marie Vittemant, née Schneider, trésorière-payeuse générale de la Haute-Corse.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Sont promus *officiers* :

Maurice Brulé, président de société ; Georges Karp, président-directeur général de société ; Bernard Lacoste, président-directeur général de société ; Georges Vaillant, conseiller du commerce extérieur, président de sociétés.

Sont nommés *chevaliers* :

Michel Bardet, conseiller commercial, chef du poste d'expansion économique à Téhéran ; Francis Bergis, directeur commercial dans une société, vice-président d'une association ; Jeanne Bourguignon, née Peroche, adjointe administrative principale au poste d'expansion économique à Sao Paulo (Brésil) ; Olivier de l'Estoile, conseiller du commerce extérieur, adjoint au directeur général d'une société ; Francine Grill, née Goudchaux, gérante de société ; Lucien Jibert, vice-président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Yann Kergall, avocat au barreau de Paris, conseiller du commerce extérieur ; Camille Na'Oum Nahab, née Laurent, attachée commerciale au poste d'expansion économique à Los Angeles ; Odette Nasir, née Salgues, adjointe administrative principale au poste d'expansion économique à Islamabad (Pakistan) ; Françoise Orsini, née Graziani, présidente-directrice générale d'une filiale d'un groupe d'assurances ; Bernard Poli, président-directeur général de société ; Jacques Rabilier, directeur de société ; Charles Reisman, conseiller du commerce extérieur, directeur général d'un établissement bancaire ; Patrick Thourot, directeur général technique dans un groupe d'assurances.

BUDGET

Est promu *officier* :

Jean-Claude Saffache, trésorier-payeur général du Nord, trésorier-payeur général de la région Nord-Pas-de-Calais.

Sont nommés *chevaliers* :

Georges Berthelot, trésorier-payeur général de la Vienne, trésorier-payeur général de la région Poitou-Charentes ; Gérard Bouriane, administrateur civil, sous-directeur au ministère ; Pierre Deblock, délégué interrégional des impôts ; Dominique Delahay, chef des services fiscaux à Alençon ; Jean Jouandet, trésorier-payeur général des Pyrénées-Orientales ; Jean-Pierre Laval, délégué interrégional des impôts ; Yves Magne-Lie, chef des services fiscaux à Paris ; Guy Rouyère, directeur interrégional des douanes à Lyon ; Jean Sage, directeur interrégional des douanes à Bordeaux.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES COMMERCE, ARTISANAT ET CONSOMMATION

Sont nommés *chevaliers* :

Benoît Aonzo, ancien président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Pierre Bacqué, ancien hôtelier-restaurateur ; Guy Carrère, artisan plâtrier, conseiller national d'une confédération du bâtiment ; René Daïdé, ébéniste d'art ; Eric de Falco, docteur en chirurgie dentaire ; Thomas Garcia, gérant de société ; Thierry Guillet de la Brosse, président de sociétés ; Edmond Kaplan, ancien gérant de société ; Jacquie Lebrun, président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Roland Palacio, président-directeur général de sociétés ; André Pecqueur, président-directeur général de sociétés ; Pierre Robin, ancien président-directeur général de société ; Pierre de Robien, ancien gérant de société ; Michel Rolland, ancien directeur dans une société ; Laurence de Sauvan d'Aramon, née Pelletier de Chambure, présidente du directoire d'une société ; Armand Serfaty, consultant international ; Thierry Vissol chef d'unité à la Commission européenne ; Sylvie Zawadzki, née Sauvanaud, secrétaire générale d'une fédération professionnelle.

INDUSTRIE

Sont promus *officiers* :

Michel Bon, président-directeur général de France Télécom ; Claude Bourg, née Demeusy, présidente de sociétés ; Serge Kampf, président-directeur général de société ; Philippe Kessler, président de société ; François Mauduit, président de société, président d'une fédération professionnelle ; Aimé Perret, directeur d'une délégation de La Poste.

Sont nommés *chevaliers* :

Anne-Marie Andréani, née Robin, chargée d'affaires au Commissariat à l'énergie atomique à Cadarache ; Emmanuel Caquot, ingénieur en chef des télécommunications, chef de service au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; Michel Carel, ancien président-directeur général de société, président d'une chambre syndicale professionnelle départementale ; Georges Chatzipanayotis, dit Panayotis, président-directeur général de société ; Georges Crapet, directeur dans une société ; Josette Fourrier, née Bosonnet, directrice à la présidence d'Electricité de France, médiatrice d'Electricité de France ; Maurice Guillaume, directeur général des Houillères de bassin du Centre et du Midi, directeur à Charbonnages de France ; Claude Hue, née de Gaudemont de la Montforière, directrice à Electricité de France-Gaz de France ; Francis Jeanjacquot, président-directeur général de sociétés, président d'une chambre syndicale professionnelle nationale ; Marie-Claude Ledur, née Proriol, inspectrice générale de l'industrie et du commerce ; Catherine Leloup, née Creuzé, directrice d'une agence de télématique ; Michel Massoni, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur à la commission de régulation de l'électricité ; Christian Merlin, administrateur hors classe, directeur de La Poste du Rhône ; Pierre Mutin, directeur général d'une société ; Xavier Noël, président de société, président d'un comité interprofessionnel ; Marc Oberlé, secrétaire général du Conseil général des technologies de l'information ; Francis Olivier, président-directeur général d'un groupe industriel ; Fabienne Pehuet, née Lucet, chef de service à la Cogema ; Raymond Redding, directeur d'une délégation de La Poste ; Jean-Louis de Roux, conseiller du président d'un groupe industriel.

Emploi et solidarité

Sont promus *officiers* :

Paul Akoun, médecin généraliste ; Paul Bouchet, conseiller d'Etat honoraire, président d'une association caritative ; Pierre Mourgue-Molines, directeur général d'une mutuelle ; Robert Parisot, vice-président d'une union départementale de mutuelles ; Adolphine Schaad, née Barzasi, ancienne présidente d'une association en faveur des personnes âgées.

Sont nommés *chevaliers* :

Denise Barnier, née Durand, présidente d'une association en faveur des familles de malades mentaux ; Yves Barthélémy, président d'une association d'insertion ; Philippe Bibault, directeur régional de l'Agence nationale pour l'emploi ; Claude Bougé, directeur général adjoint d'un syndicat pharmaceutique ; Lucette Bourdin, présidente d'un comité départemental de l'Unicef ; Roland Canovas, président d'un centre régional pour l'enfance et l'adolescence handicapées et inadaptées ; Arnaud Collignon, chef d'un service d'urgence ; Robert Darbois, président d'un comité départemental d'une banque de crédit coopératif ; Olga Ducoudray, née Chabot, ancienne présidente d'une maison de retraite ; Pierre Ducroq, directeur général d'une fondation en faveur de la jeunesse ; Gilles Duhamel, inspecteur général des affaires sociales, ancien directeur des études et de l'information pharmaco-économique à l'Agence du médicament ; Pierre Estève, président d'une association en faveur de l'emploi des femmes ; Bruno Fabre, président d'une fondation ; Béatrice Haefeli, née Bohn, présidente d'une association départementale en faveur de personnes handicapées ; Christian Hervé, responsable du département de consultations et de santé publique d'un centre d'accueil ; Dominique Hortala, née Delclaux, médecin inspectrice de santé publique ; Bruno Housset, professeur des universités, praticien hospitalier ; France Joubert, militant syndical, président d'associations en faveur de l'emploi ; Jean-Pierre Lambertin, ancien instituteur spécialisé dans l'enfance handicapée ; Jacques Landreau, président-directeur général d'une société de conseil en recrutement ; Marcel Librès, vice-président d'une fédération d'établissements hospitaliers ; Guy Mazereau, directeur général d'un centre hospitalier universitaire ; Christine Motte, née Drieux, présidente d'un centre d'information des droits des femmes ; Edmond Pierre, pédicure-podologue ; Jean-François Pilliard, directeur des ressources humaines d'un groupe industriel ; Jean Raust, chef de service hospitalier ; Régis Roumezin, ancien président d'un centre d'aide aux personnes âgées ; Christian Trepo, professeur des universités, chef de service hospitalier ; Michèle Viguier, née Palayer, présidente du conseil d'administration d'une caisse primaire d'assurance maladie ; René Villiot, vice-président d'un centre de transfusion sanguine ; Pierre-Jean Weiller, professeur des universités, praticien hospitalier ; Onelio Zanella, responsable d'associations mutualistes.

FAMILLE, ENFANCE ET PERSONNES HANDICAPÉES

Sont nommés *chevaliers* :

Geneviève Appell, présidente d'une association œuvrant en faveur de la petite enfance ; Jean-Marie Barré, ancien président d'une association œuvrant en faveur des handicapés et de leurs familles ; Bernard Farriol, président d'une union départementale d'associations familiales ; Claude Roméo, directeur de l'enfance et de la famille dans une collectivité territoriale.

SANTÉ

Sont promus *officiers* :

Alain Carpentier, professeur de médecine, chef de service hospitalier ; Bernard Kanovitch, rhumatologue.

Sont nommés *chevaliers* :

Michel Arthuis, membre de l'Académie nationale de médecine ; Gabriel Blancher, président de l'Académie nationale de médecine ; Jean-Louis Bloch, chirurgien-dentiste ; Jean-Pierre Door, médecin cardiologue ; Gilles Dreyfus, chirurgien ; Jacques Labrousse, président honoraire d'un conseil départemental de la Croix-Rouge française ; Michel Legros, professeur des universités, praticien hospitalier ; Josette Lestret, née Courvoisier, vice-présidente d'une association caritative ; Françoise Roth, née Rochet, professeure des universités, praticienne hospitalière ; Thomas Tursz, directeur d'un institut médical ; Liana Ziegler, née Euller, médecin des hôpitaux, chef de service hospitalier.

DROITS DES FEMMES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Sont nommés *chevaliers* :

André Mermoud, ancien inspecteur général de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ; Georgette Nicolle, née Février, chargée de gestion à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

Justice

Sont promus *officiers :*

Dominique Charvet, président de chambre à la cour d'appel de Paris : Thierry Dulong, conseiller d'Etat ; Dominique Geoffroy, épouse Commaret, avocat général à la Cour de cassation ; Francis Jacob, avocat au barreau de Paris ; Marie Leseigneur, conseiller à la cour d'appel de Versailles ; Jean Martin Martinière, avocat honoraire au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; Jacques Motel, notaire à la résidence de Paris, président du Conseil supérieur du notariat ; Georges Savary, ancien conseiller prud'homme au conseil de prud'hommes de Saint-Dizier, ancien conciliateur de justice à la cour d'appel de Dijon ; Charles Schirer, président honoraire du tribunal de grande instance de Mulhouse, président honoraire de la mutuelle du ministère.

Sont nommés *chevaliers :*

André Bonnet, magistrat honoraire, conciliateur de justice à Villefontaine ; René Bouscatel, avocat au barreau de Toulouse, ancien bâtonnier ; André Boyer, avocat au barreau de Lyon, ancien bâtonnier ; Dominique Bry, épouse Lorenzi, directrice du centre éducatif des Hautes-Montées à Orléans ; Yves Cannac, membre honoraire du Conseil d'Etat ; Philippe Chaillou, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Jean-Marc Chauvet, directeur régional des services pénitentiaires de Paris ; Michel Coat, président du tribunal administratif de Rennes ; Bernard Cordier, médecin-chef du service de psychiatrie à l'hôpital Foch de Suresnes, expert près la cour d'appel de Versailles ; Dominique Crivelli, épouse Jurgensen, avocate au barreau de Paris ; Jean-Pierre Dauvergne, huissier de justice à la résidence de Marmande, ancien président de la chambre départementale des huissiers de justice de Lot-et-Garonne ; Bernard Fayolle, président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; Patrick Henry-Bonniot, président du tribunal de grande instance de Reims ; Mireille Imbert, épouse Quaretta, dite Imbert-Quaretta, conseiller d'Etat ; Paul Iweins, avocat au barreau de Paris ; Paul Kerneur, huissier de justice associé à la résidence de Saint-Maur-des-Fossés, vice-président de la chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la cour d'appel de Paris ; Michel Leclercq, expert-comptable, ancien président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; Marlène Luigi, épouse Tardi, greffière en chef, chef du greffe de la Cour de cassation ; Philippe Maître, inspecteur des services judiciaires, chef de l'inspection des services pénitentiaires ; Jean Marin, avocat au barreau de Caen, ancien bâtonnier ; Jean Morin, président du tribunal de commerce de Rouen, secrétaire général de la conférence générale des tribunaux de commerce ; Jacques Musnier, notaire à la résidence de Lyon ; Hervé Pavy, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chartres ; René Pech, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Colmar ; Alain Perrot, architecte en chef des monuments historiques, expert près la cour d'appel de Paris ; Jean-Pierre Philibert, avocat, ancien député de la Loire ; Daniel Philippon, directeur régional des services pénitentiaires de Marseille ; Guy Pichard, président du tribunal administratif de Caen ; Françoise Rouchereau, avocate générale près la cour d'appel de Versailles ; Emmanuel Saletes, président d'une association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ; Bernard Toitot, conseiller à la Cour de cassation ; Evelyne Troude, épouse Picca, directrice de la caisse d'assurance-vieillesse des officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires ; Odile Valette, procureure de la République près le tribunal de grande instance de Beauvais ; l'abbé Jean-Hubert Vigneau, aumônier général des prisons.

Intérieur

Sont promus *officiers :*

Jacques Andrieu (Jacques, André), préfet hors cadre ; Yves Bertrand, directeur central des renseignements généraux ; Jean-Claude Bouchoux, directeur des services actifs de la police nationale ; Marc Bressou, maire de Castillon-en-Couserans (Ariège) ; Jean-Yves Dilasser, inspecteur général de la police nationale ; Gilbert Gozard, inspecteur général de l'administration.

Sont nommés *chevaliers :*

Elisabeth Allaire, née Gunet, préfète de la Sarthe ; Christian Arnould, commissaire principal de police ; le Père Georges Babolat, supérieur de l'institution des Chartreux à Lyon ; Michel Birault, commissaire divisionnaire de police ; Alain Boyer, sous-préfet de Reims ; le Père Jean-Pierre Brard, aumônier militaire ; Bernard Broglie, adjoint au chef de la base aérienne de la sécurité civile de Marignane ; Norbert Cayuela, adjoint au maire de Mesnil-sur-l'Estrée (Eure) ; Jean Chapus, contrôleur général de la police nationale ; Mgr Michel Coloni, évêque de Dijon ; André Coquema, ancien maire de Saint-Benoît (Vienne) ; Rachel Couraud, née Guillard (Rachel), adjointe au maire de Derval (Loire-Atlantique) ; Michel Delpuech, directeur du cabinet du préfet de police ; Dominique Devos, épouse Cavier, commissaire divisionnaire de police ; Jean Espitalier, commissaire divisionnaire de police ; Jean-Louis Fargeas, préfet de la Lozère ; Jacques-Michel Faure, ancien député de la Haute-Vienne, maire de Bellac ; Jean-Louis Fontaine, commissaire divisionnaire de police ; Michel Fuzeau, chef de service au ministère ; Patrick Gaubert, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme ; Alfred Gautier, maire du Val (Var) ; Jean Giard, ancien député de l'Isère, ancien vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, ancien conseiller municipal de Grenoble ; Pierre Goujard, commissaire divisionnaire de police ; Louis Greiner (Louis, Albert), pasteur ; Luc Jorda, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône ; Joseph Labrid, chef du centre de secours de Salsigne (Aude) ; Geneviève Lacoste, née Gibergues, sous-directrice à la préfecture de police ; Claude Laplace, ancien maire de Gruchet-le-Valasse (Seine-Maritime) ; Pierre Lataillade, ancien député de la Gironde, ancien maire d'Arcachon ; Bernard Lawday, adjoint au maire de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) ; Jean Marzolini, chef du centre de déminage de Caen (Calvados) ; Yvan Méline, ancien maire de Vienville (Vosges) ; Patrick Noblet, commissaire principal de police ; Marcel Pérès, sous-préfet de Draguignan ; Xavier Prétot, inspecteur de l'administration ; le Père Jean Prieur, curé de Jarrier (Savoie) ; Jacques Reiller, préfet hors cadre ; Pierre Schapira, conseiller de Paris, membre de la Commission nationale Informatique et libertés ; Augustin Sergeant, ancien maire d'Ecoust-Saint-Mein (Pas-de-Calais) ; Daniel Sorain, chef de service administratif à la préfecture des Deux-Sèvres ; Philippe Swiners-Gibaud, commissaire divisionnaire de police ; Jean Wloszczowski dit Wlos, conseiller du 18e arrondissement de Paris.

OUTRE-MER

Est promue *officier :*

Marie-Thérèse Blanchet, ancienne avocate à la Réunion.

Sont nommés *chevaliers :*

Mamode Amode, directeur général des services de région à la Réunion ; Marie Bereau, infirmière à la Réunion ; Michel Cadot, préfet de la Martinique ; Louis Caillat, ancien architecte à la Martinique ; Olga Delbois, ancienne conseillère générale de la Martinique ; Michel Deleflie, président-directeur général de cliniques à la Réunion ; Marie Duval, membre d'une commission de formation notariale à la Martinique ; François Fao, ancien combattant des forces navales françaises libres ; Philippe Godard, ancien expert judiciaire en Nouvelle-Calédonie ; Sélémani Halidi, ancien maire de Mamoudzou (Mayotte) ; Léon Hartmann, président d'une association à caractère social en Nouvelle-Calédonie ; Louise Jazat, née Montaron, responsable d'un service social en Polynésie française ; Thierry Lataste, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; Jacques Létuvé, chef de mission au secrétariat d'Etat ; Pierre Martin, président d'honneur d'une association sportive et culturelle en Guadeloupe ; Aude Palant, née Vergoz, principale de collège à la Réunion ; Jean-Pierre Porcel, délégué académique à la Réunion ; Maurice Ramassamy, conseiller régional de Guadeloupe ; Pierre Roux, chef de service hospitalier en Guyane ; Paul Vernaudon, président d'un syndicat de pêche en Polynésie française ; Michel Yoyo, ancien conseiller régional, président d'une association en faveur des personnes âgées à la Martinique.

Education nationale

Sont promus *officiers :*

Ivan Assenmacher, membre de l'Académie des sciences, professeur émérite des universités ; Henri Duranton, professeur honoraire des universités, directeur du service d'action sociale d'une université ; Jean Geoffroy, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale ; Patrick Guillaumont, professeur des universités ; Pierre Jaisson, professeur des universités ; Maire Laurent, née Duhamel, professeure émérite des universités ; Germain Pialet, conseiller principal d'éducation honoraire ; Ive Saudray, professeur d'université honoraire.

Sont nommés *chevaliers :*

André Badonnel, inspecteur de l'éducation nationale ; Jean-François Bellegarde, maître de conférences, recteur d'académie ; Roselyne Blonde, née Guitton, institutrice honoraire ; Gisèle Bonhomme, née Coste, vice-présidente d'université ; Pierre Bugnon, professeur honoraire de collège ; Pierre Carron, artiste peintre, membre de l'Académie des beaux-arts ; Geneviève Causse, née Broquet, professeure de sciences de gestion ; Michèle Cédelle, née Gateaud, inspectrice pédagogique régionale, inspectrice d'académie ; Jean-Pierre Chardon, professeur des universités, recteur d'académie ; Jean Cheyron, professeur d'histoire agrégé honoraire ; Philippe Clément, professeur d'enseignement général ; Yvette Cluzel, proviseure de lycée ; Jack Corzani, professeur émérite des universités ; Jean Cytermann, directeur de la programmation et du développement au ministère ; Michel Dansart, ancien proviseur, médiateur académique ; Marie-Françoise Dubarry, inspectrice d'académie honoraire, directrice des services départementaux de l'éducation nationale honoraire ; Armande Gaspard, née Giacobbi, directrice honoraire d'école maternelle ; André Gauthier, professeur des universités, praticien hospitalier ; Francis Goullier, inspecteur général de l'éducation nationale ; Pierre Grannec, principal de collège honoraire ; Pierrette Hoffmann, attachée principale d'administration scolaire et universitaire ; Christian de Lauzainghein, professeur des universités ; Michel Malafosse, professeur des universités, praticien hospitalier ; Pierre Merlhiot, professeur honoraire ; Anne Meyer, née Vernet, inspectrice générale de l'éducation nationale ; Elysabeth Milhet, née Noël (Elysabeth), professeure agrégée ; Marie-Armelle Moreau, inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale ; Hélène Mouchard, née Zay, professeure agrégée ; Roger Nakache, professeur d'éducation physique et sportive ; André Orset, inspecteur de l'éducation nationale ; Agnès Roucolle, née de Lacvivier, professeure agrégée ; Christian Savary, principal de collège honoraire ; Sabine Urban, née Wild, professeure des universités ; Jacques Vigneron, professeur des universités ; Brigitte Wicker, née Duquénoy, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Enseignement professionnel

Sont nommés *chevaliers :*

Colette Allibert, née Nallin, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; Hélène Burel, née Henry, proviseure de lycée technologique ; Michel Fayolle, ancien directeur d'une section d'enseignement général et professionnel adapté ; Jean-Robert Hait, professeur émérite des universités ; Rémy Jobard, professeur agrégé honoraire ; Marcel Morabito, recteur d'académie.

Affaires étrangères

PERSONNEL

Sont promus *officiers :*

Loïc Hennekinne, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère ; Joëlle Timsit, née Jaffray, ministre plénipotentiaire hors classe, conseillère diplomatique du gouvernement.

Sont nommés *chevaliers :*

Véronique Barré, née Bujon, conseillère des affaires étrangères à l'administration centrale ; Francis Bellanger, consul général de France à Zurich ; Jean-Michel Dasque, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale ; Gérard Dumont, ambassadeur de France en Bolivie ; Françoise Le Bihan, consule générale de France à Montréal ; Alain Le Gourrierec, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale.

PROTOCOLE

Sont promus *officiers :*

Robert Boname, membre d'un institut d'aéronautique (Etats-Unis) ; Elie de La Taille-Trétinville, vice-président exécutif de l'Union des Français du Chili.

Sont nommés *chevaliers :*

Juan Amunategui, ancien fonctionnaire international au Haut-Commissariat aux réfugiés ; Guy Audibert, consultant, interprète (Grande-Bretagne) ; François Brochet, docteur en médecine, radio-oncologue (Canada) ; Nicolas Constantinescu, délégué général d'une banque (Liban) ; Erwin Godec, directeur général de société (Grande-Bretagne) ; André Kessler, directeur général d'une banque (Suisse) ; John Mac Coll, directeur du bureau de représentation d'une banque, délégué au Conseil supérieur des Français de l'étranger (Australie) ; Bernard Masson, président d'une association (Grande-Bretagne) ; Françoise Plantade, avocate (Italie) ; le Père Bernard Poisson, prêtre missionnaire (Zambie).

Affaires européennes

Sont nommés *chevaliers :*

Etienne François, professeur d'histoire, fondateur d'un centre franco-allemand de recherche en sciences sociales ; Bruno Haller, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire auprès du Conseil de l'Europe ; Anne-Marie Schaffner, née Davant, ancienne députée au Parlement européen ; Marie-France Tricornot de Rose, née Hérissey, ancienne députée au Parlement européen ; Marc-Antoinette Venot, née Fieschi, présidente d'une association régionale à vocation européenne.

Coopération et francophonie

Est promu *officier :*

Hervé Lavenir de Buffon, président d'un organisme de défense de la langue française.

Sont nommés *chevaliers :*

Alain Bernheim, producteur de films ; Paul Davenport, président d'une université au Canada ; le Révérend Père Philippe Dubin, vice-doyen de la faculté de sciences sociales et de gestion de l'université catholique d'Afrique centrale ; Gilberte Lourd, en religion Sœur Noëlla, directrice d'un centre scolaire en Centrafrique ; Guy Poulet, responsable de la sécurité et des secours dans une association humanitaire ; Lucette Ranchin, née Pagès, consule de France à Bamako (Mali) ; Jean-Paul Taïx, ambassadeur de France à Nouakchott (Mauritanie).

Défense

Est promu *officier :*

Noël Clavelloux, conseiller du président d'un groupe industriel.

Sont nommés *chevaliers :*

Michel André, directeur à la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique ; François Auque, directeur dans un groupe industriel ; Pierre Babey, président de l'Association des journalistes de défense ; Joël Barbier, ancien conseiller d'un directeur de division d'un groupe industriel ; Catherine Delcroix, née Lepage, présidente-directrice générale d'une société ; Jean-Pierre Euvrard, président-directeur général d'un groupe industriel ; Jean-Paul Herteman, directeur général d'une division d'un groupe industriel ; Annie Lasarrou, née Richaud, conseillère technique d'encadrement ; François Le Puloc'h, administrateur civil hors classe ; Marc Perrin de Brichambaut, directeur chargé des affaires stratégiques au ministère ; Jean-Louis Thaumiaux, secrétaire général d'un groupement industriel.

ANCIENS COMBATTANTS

Sont promus *officiers :*

Roger Autié, administrateur de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre ; Yves Baradat, vice-président départemental de l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance ; Bernard Eleaume, vice-président de la Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ; Sonia Eloy, née Vagliano, ancienne résistante.

Sont nommés *chevaliers :*

Andrée Borocco, née Jess, présidente départementale de l'Association nationale des médaillés de la Résistance française ; Gilbert Cladé dit Cladé-Morel, membre honoraire du bureau de l'Union nationale des combattants ; Michel Delahaye, président départemental de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc ; Edouard Deljehier, trésorier général de la France mutualiste ; Colette Dreyfus, née Pons, ancienne résistante ; Serge Drouot, secrétaire de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ; Christophe Escanuela, porte-drapeau national de l'Association des anciens de la 2e DB ; Walther Gabrielli, secrétaire d'une section de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes ; Yves Giroussens, membre actif d'associations d'anciens combattants ; André Gonthier, membre du comité directeur d'une union départementale des combattants volontaires de la Résistance ; Robert Hebras, ancien président de l'Association des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane ; Mireille Hui, née Zammit, trésorière d'un comité de l'association Rhin et Danube ; Maurice Lagarde, président d'une union départementale des combattants volontaires de la Résistance ; Robert Lunel, président départemental de l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance ; Marjanna Murayama, née Koska, ancienne résistante ; Patricia Perceval, administratrice de la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France ; Edouard Quemper, président départemental de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ; Joseph Rossi, membre honoraire du comité de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Daniel Toldo, administrateur de la Fédération nationale des combattants volontaires.

DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Est promu *officier :*

Gilbert Thiery, déporté résistant.

Sont nommés *chevaliers :*

Georges Benaud, interné résistant ; Robert Bruneaux, interné résistant ; Raymond Ganster, interné résistant ; Félix Rossi, interné résistant ; André Untereiner, interné résistant ; Joseph Viselthier, interné résistant.

Equipement, transports et logement

Sont promus *officiers :*

Roger Gérin, président-directeur général d'une filiale de la SNCF, chargé de mission auprès du président de la SNCF ; Fernand Rigola, président d'une association de sécurité routière ; Christian Serradji, directeur à l'administration centrale.

Sont nommés *chevaliers :*

Xavier Barral, pilote de ligne, commandant de bord dans une compagnie aérienne ; Henri Cassous, président d'une organisation professionnelle régionale de travaux publics ; Michel Cornil, président d'une organisation professionnelle de transports, conseiller du président de la SNCF ; Mireille Faugère, épouse Oyarbide, directrice adjointe à la SNCF ; Denis Glasson, chargé d'études au conseil général des Ponts et Chaussées ; Michel Guérillot, coordinateur pédagogique dans le secteur de la sécurité routière ; Jean-Michel Houry, président-directeur général d'une entreprise de transports de fonds ; Robert Jung, directeur à la RATP ; Josée Landrieu, née Zemor, chef d'une mission à l'administration centrale ; Jean Le Calvez, président-directeur général d'une entreprise de transports ; Martine Lebeau, née Popu, ingénieure des Ponts et Chaussées, directrice départementale de l'équipement ; Rémi Leparmentier, patron du canot de sauvetage d'une station de la Société nationale de sauvetage en mer ; Jean Monville, président-directeur général d'une entreprise de bâtiment et travaux publics ; Georges Pons, conseiller dans une société immobilière ; Joël Rault, directeur de l'aviation civile Sud ; Joseph Robin, président d'une association aéronautique ; Colette Schkolnyk, née Ronxin, administratrice civile hors classe de l'équipement, chef de projet à l'administration centrale ; Jean Tillette de Clermont-Tonnerre (Jean, François), ancien directeur dans une société de gestion immobilière.

LOGEMENT

André Batsalle, administrateur d'une société coopérative d'HLM ; Colette Bouqueniaux, née Jacquet, responsable d'une association d'aide aux sans-logis, adjointe à un maire ; Gérard Gantier, vice-président d'une fondation pour le logement des défavorisés ; Bertrand Lacharme, directeur d'un groupement d'intérêt public en faveur de l'habitat ; Paul Schwach, directeur adjoint au ministère ; Jean-Daniel Vazelle, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

TOURISME

Sont nommés *chevaliers :*

Edith Arnoult, née Brill, secrétaire générale d'un organisme de tourisme en faveur de la jeunesse ; Jean Auffret, ancien directeur-fondateur d'un centre de tourisme ; André Chassaigne, président d'un syndicat de tourisme ; Olivier Hindermeyer, président d'un organisme de tourisme social ; Victor Manchart, président d'un organisme d'offices du tourisme et syndicats d'initiative ; André Soulier, délégué régional au tourisme.

Culture et communication

Sont promus *officiers :*

Charles Chaynes, compositeur de musique ; Pierre Dumayet, journaliste, écrivain ; Armand Fernandez dit Arman, artiste peintre, sculpteur ; Henri Gaudin, architecte ; Nathan Korb dit Francis Lemarque, compositeur et artiste de variétés ; Jean Ungerer dit Tomi, écrivain et illustrateur ; Florence Van der Kemp, née Russel Bennett Harris, présidente de la fondation Claude-Monet.

Sont nommés *chevaliers :*

Sylvain Anichini, directeur général adjoint chargé des techniques et nouvelles technologies à Radio-France ; Jean Babilée, chorégraphe, danseur, comédien, metteur en scène ; Patrice Bart, maître de ballet associé à la direction de la danse à l'Opéra de Paris, chorégraphe ; Roland Bertin, artiste dramatique, sociétaire de la Comédie-Française ; Georges Biannic, directeur délégué régional pour les Amériques à l'Agence France-Presse ; Jacques-Marie Bourget, journaliste ; Arnauld Brejon de Lavergnée, conservateur général du Patrimoine, directeur d'un musée ; Pierre Cambon, conservateur en chef du Patrimoine ; Gilles Chazal, conservateur général du Patrimoine ; Henry-Claude Cousseau, directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts ; Charlélie Couture, artiste de variétés ; Jean-Paul Desroches, conservateur en chef du Patrimoine ; André Falcon, comédien, sociétaire honoraire de la Comédie-Française ; Hélène Fatou, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel ; Charles Germain dit Alain Mac Moy, comédien ; Jacques Gies, conservateur en chef du Patrimoine ; Isabelle Guérin, épouse Frohlich, danseuse étoile à l'Opéra de Paris ; Jean-Pierre Guérin, président d'une société de production télévisuelle ; Christian d'Huriel Bartillat dit de Bartillat, éditeur ; André Liautaud, artiste peintre ; Claude Levy-Sousan, née Scemla, présidente du centre de recherche pour les arts du feu et de la terre ; Marie-Françoise Pellerin, épouse Castagné, administratrice du personnel à l'Agence France-Presse ; Jacqueline Sanson, née Melet, conservatrice générale des bibliothèques ; Jacqueline Toubiana, épouse Tabbah, dite Catherine Sellers, comédienne ; Dominique Wolton, directeur de recherche au CNRS, écrivain, administrateur de France 2 et de France Télévision.

PATRIMOINE ET DÉCENTRALISATION CULTURELLE

Sont nommés *chevaliers :*

Pierre Nore, secrétaire général du Musée Guimet ; Bernard Reichen, architecte.

Agriculture et pêche

Sont promus *officiers :*

Jacques Colin, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des foyers ruraux ; Daniel Dreumont, ancien directeur général d'une société de crédit maritime.

Sont nommés *chevaliers :*

Paul Avril, vigneron, président du conseil permanent de l'Institut national des appellations d'origine ; Edouard Barbou des Places, exploitant agricole, président d'une chambre départementale d'agriculture ; Yves Bénard, président de l'Union des maisons de champagne ; Jacques Berthomeau, contrôleur général des offices agricoles ; Yves Boutonnat, directeur général du centre interprofessionnel de documentation et d'information laitières ; Gilbert Bros, président de l'Association nationale pour le développement agricole ; Jean-Michel Cazes, président-directeur général d'une entreprise vinicole ; Raoul de Chavagnac, ancien ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts ; Françoise Clanchin, née Triballat, directrice générale d'une laiterie industrielle ; Jean-Pierre Cuxac, président de l'Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés ; Christine Darcillon, adjointe à un directeur départemental des services vétérinaires ; Achille Gayda, président d'un syndicat viticole ; Gérard Gicquel, ancien patron-pêcheur, ancien vice-président d'une caisse régionale de crédit maritime mutuel ; Philippe Gracien, directeur général du Groupement national interprofessionnel des semences et plants ; Jean Julien, président du conseil de direction fruits et légumes de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture ; Marie-Thérèse Lacombe, née Gatinois, exploitante agricole ; Marie-Thérèse Le Pottier, née Jouannigot, présidente d'une caisse de mutualité sociale agricole ; Jean Leroy, ancien directeur général d'une entreprise agro-industrielle ; René Mabit, inspecteur général de l'agriculture ; Jean Mathieu, directeur des services dans une chambre départementale d'agriculture ; René Priouzeau, ancien vice-président d'une caisse régionale de crédit agricole ; Nicole Roskam, née Bruno, gérante d'exploitation de domaines viticoles ; Robert Vallon, président national d'un institut de formation forestière.

Aménagement du territoire et environnement

Sont nommés *chevaliers :*

Yann Arthus-Bertrand, photoreporter ; Doris Berthelot, née Yeatman, bénévole dans des associations en faveur de la protection de la nature ; Martine Le Gal, secrétaire générale de l'Union nationale des syndicats autonomes ; Emmanuel Marie-Luce, président d'une association en faveur de la protection de l'environnement.

Relations avec le Parlement

Sont promus *officiers :*

Henry Delisle, ancien député, membre d'une association d'anciens parlementaires ; André Egu, ancien sénateur.

Sont nommés *chevaliers :*

Jean-Pierre Camby, conseiller, chef du secrétariat d'une commission à l'Assemblée nationale ; Olivier Chabord, directeur au service des affaires sociales à l'Assemblée nationale ; Jean-François Delahais, ancien député ; Jacques Eberhard, sénateur honoraire ; Guy Leclerc de La Verpillière, ancien sénateur, ancien député ; Robert Pagès, ancien sénateur ; Fernand Pierré, assistant parlementaire ; Paul Souffrin, ancien sénateur ; Robert Vandelanoitte, ancien député ; Philippe Wague, directeur du service des études au Sénat.

Fonction publique et réforme de l'Etat

Sont nommés *chevaliers :*

Gérard André, sous-préfet de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) ; Léopold Billaud, secrétaire général honoraire de la ville de Tours ; Jacques Bossut, maire adjoint honoraire de Wattrelos (Nord) ; Jacques Demaire, conseiller général de l'Eure, ancien maire de Verneuil-sur-Avre, ancien professeur de collège ; Marc de La Forest Divonne, sous-préfet de Mirande (Gers) ; Sylviane Garcia, née Le Corre, administratrice territoriale, directrice générale adjointe d'un centre de gestion de la fonction publique territoriale ; Annie Le Nouen, née Bidon, directrice des actions interministérielles et européennes à la préfecture de la Charente-Maritime ; Michel Mazard, procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) ; Raymond Olivier, administrateur civil hors classe, secrétaire général de l'Institut international d'administration publique ; Alain Rafesthain, président du conseil régional du Centre, maire de Fussy (Cher) ; Guy Raynaud, ancien vice-président du conseil général d'Indre-et-Loire, ancien maire de Saint-Cyr-sur-Loire ; Ghislaine Rollet, secrétaire administrative ; Bernard Ruiz, administrateur territorial, secrétaire général adjoint de la ville de Lyon ; Jean-Pierre Simoëns, chef des services fiscaux à Valenciennes (Nord).

Jeunesse et sports

Sont promus *officiers :*

Michel Bernard, ancien président de la Fédération française d'athlétisme, président d'une association sportive ; Brigitte Dumont, née Gapais, ancienne championne d'escrime chargée de mission au sein de la Fédération française d'escrime.

Sont nommés *chevaliers :*

Henri Contamine, président de la Fédération française des pêcheurs en mer ; Michel Dailly, président fondateur de l'Association française du corps arbitral multisport ; Robert Deville, administrateur d'une association socio-éducative ; Roger Lemerre, sélectionneur-entraîneur de l'équipe de France de football ; François de Massary, ancien président de la Fédération française de tir à l'arc ; Marcel Montaubrie, président d'honneur d'une association sportive ; Madeleine Ruther, née Vieux, vice-présidente honoraire de la Fédération française de gymnastique.

Recherche

Sont nommés *chevaliers :*

David Assémat, directeur des techniques spatiales au Centre national d'études spatiales ; Jean-Pierre Bardon, professeur émérite de l'université de Nantes ; Bernard Belloc, président de l'université de sciences sociales Toulouse-I ; Jean-Jacques Dordain, directeur à l'Agence spatiale européenne ; Gérard Friedlander, professeur des universités, chef de service hospitalier, directeur d'une unité de recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ; Michel Gaillard, directeur de recherche, chargé de mission auprès du directeur de la technologie au ministère ; Gérard Mégie, président du Centre national de la recherche scientifique ; Philippe Menasche, professeur de chirurgie, chirurgien des hôpitaux de Paris ; Joël Quérellou, directeur d'un centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ; Bernard Raveau, professeur à l'université de Caen, directeur d'un laboratoire de cristallographie ; Daniel Royer, ingénieur de recherche, conseiller du directeur de la technologie au ministère ; Jean-Claude Sabonnadière, vice-président de l'Institut national polytechnique de Grenoble.

Affaires étrangères

PROTOCOLE

Etrangers en France

Sont nommés *chevaliers :*

Latifa Benmansour (Algérie), enseignante, écrivain ; Marie-Louise Girtanner (Suisse), résistante, enseignante ; Robert Priddle (Grande-Bretagne), directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie ; Bernardo Valli (Italie), journaliste.

DISPARITION

Joey Ramone

Chanteur des Ramones, piliers du mouvement punk

JOEY RAMONE, chanteur du groupe punk-rock new-yorkais The Ramones, est mort dimanche 15 avril à New York, des suites d'un cancer. Il était âgé de quarante-neuf ans.

Cette incarnation du *« slacker »* (glandeur) américain avait d'abord une dégaine, perche dégingandée au teint d'endive, et un look : longs cheveux tombant sur des lunettes de myope et un cuir épais, jean rapiécé encore troué au genou, baskets douteuses. Son groupe possédait, lui, un son immédiatement identifiable. Des fragments de rock'n'roll de deux minutes, cultivant les valeurs les plus primaires du genre : quatre accords au maximum, mélodies simplissimes, aucun solo, un tempo harassant. En concert, ces cocktails Molotov étaient lancés sans répit grâce au fameux *« two-three-four ! »* beuglé par Joey Ramone, le groupe pouvant expédier, à ses débuts, une vingtaine de titres en une demi-heure.

Frères Rapetout, les Ramones compensaient leurs limites d'instrumentistes en jouant avec humour de leur image d'abrutis, ce qu'illustrent des titres aussi évocateurs que *Teenage Lobotomy* ou *Cretin Hop.* Ils avaient surtout compris que le rock devait rester éternellement adolescent, dut-il ne jamais quitter l'âge bête. En cela, ils sont les héritiers les plus extrémistes de Chuck Berry. A y regarder de plus près, leurs paroles chroniquent pourtant avec une terrifiante noirceur l'Amérique des perdants. La farce n'est que le vernis d'une vision désespérée d'adolescents blancs étouffés dans leur ennui, dont les histoires sentimentales sont systématiquement tournées en ridicule, et qui ne trouvent distraction que dans des drogues misérables (*Now I Wanna Sniff Some Glue*) et la violence.

Né le 19 mai 1951, Joey Ramone (Jeffrey Hyman de son vrai nom) fut de cette jeunesse-là, oisif déjà alcoolique avant de rencontrer dans le Queens ses futurs faux frères, Dee Dee (basse), Johnny (guitare) et Tommy Ramone (batterie, remplacé par Marky Ramone en 1977). Les Ramones – le nom se réfère à Paul Ramon, un pseudonyme qu'utilisa Paul McCartney – commencent à répéter sans savoir jouer en 1974. Trop mauvais batteur, même pour la musique à venir, Joey délaisse les baguettes pour le micro.

Leur radicalisme en fait rapidement un des symboles de la scène punk new-yorkaise naissante, au CBGB's, où ils résident avec Patti Smith, Television ou Richard Hell. Premier album, *Ramones* est enregistré en 1976 en deux jours et pour la somme de 6 000 dollars, la même année qu'*Hotel California,* des Eagles, achevé au bout de huit mois et pour probablement cent fois plus d'argent.

L'ONDE DE CHOC

Après New York, Londres est à son tour secouée par l'onde de choc Ramones. Leur tournée de 1976 donnera des idées aux Sex Pistols et aux Clash et l'hymne *Sheena is a Punk Rocker* se classera même dans le Top 40 britannique. Le groupe est accueilli comme une des plus salutaires réactions à la prétention du rock progressif qui est en train de transformer le rock en musique de grabataires. Après l'euphorique *Rocket to Russia* (1977), le groupe flaire le danger de l'auto-parodie. *Road to Ruin*, hommage au surf et aux *girls groups* des années 1960, marque un tournant nostalgique qui les conduit logiquement, en 1980, à collaborer avec Phil Spector, même si la rencontre avec le producteur américain, spécialiste des superproductions léchées, fut jugée incompréhensible à l'époque. L'enregistrement de l'album *End of a Century* se déroule dans un chaos prévisible. Selon Dee Dee Ramone, Spector aurait menacé le groupe avec une arme à feu dans sa villa de Beverly Hills.

Après deux échecs, les Ramones reviennent en force en 1985 avec l'album *Too Tough to Die* et la chanson *Bonzo Goes to Bitburg*, où Joey Ramone s'en prend très violemment à Ronald Reagan, après la visite du président américain dans un cimetière militaire allemand abritant des tombes de SS. Mais le départ de Dee Dee Ramone (le voyou de la bande), des problèmes récurrents d'alcoolisme signent le déclin d'une formation qui ne suscite plus l'enthousiasme que pour ses concerts, jusqu'à sa tournée d'adieu en 1996.

Leur nectar a été rassemblé dans *Hey ! Ho ! Let's Go : The Anthology* (Rhino/Warner), paru en 1999. Récemment, les Ramones et leur chanteur s'étaient retrouvés respectivement en couverture des magazines britanniques *Mojo* et *Spin*, qui consacraient des dossiers au punk. Converti à la cause végétarienne, Joey Ramone, gravement malade depuis cinq ans, revenait parfois hanter les clubs de Manhattan et travaillait à un album solo qui n'a jamais vu le jour.

Bruno Lesprit

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 15 avril sont publiés :

● **Légion d'honneur :** quatre décrets portant élévations, promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

● **Accords internationaux :** un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine de la protection civile, de la prévention et de la gestion des situations d'urgence, signé à Moscou le 18 octobre 1999 ;

– un décret portant publication de l'avenant n° 2 à l'accord du 4 octobre 1956 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada relatif à l'admission de stagiaires en France et au Canada, signé à Paris le 6 février 2001.

Anniversaires de naissance

– Vive les cinquantièmes rugissants!
qu'ils t'offrent bonheur et longues traversées...
Bon anniversaire,

Claude,

Tendres baisers, ton équipière
Bernadette.

Décès

– **Henri ALLÈGRE**

était tout amour et enthousiasme, il était créateur, poète, aimait la musique, les réalisations culinaires, la poterie, la photographie.
C'était un instituteur remarquable aimé de ses élèves, apprécié des parents et de ses collègues.
Il aimait la vie, pourtant il nous a quittés à l'âge de cinquante-cinq ans, le vendredi 13 avril 2001.

Un hommage lui sera rendu le 18 avril, en l'église de la place d'Adamville, à Saint-Maur, Val-de-Marne, à 15 heures. Le jeudi 19 avril, il aura rejoint Ceilhes (Hérault) où une cérémonie aura lieu en l'église à 15 heures, puis il trouvera le repos au cimetière du village auquel il était très attaché.

De la part de
Guylène,
sa femme,
Ses enfants,
Lucette Allègre,
sa mère,
Claude, Jean-Louis, Renée-France,
ses frères et sa sœur,
Et leurs enfants et petits-enfants.

Lucette Allègre,
12, rue Saint-Léonard,
94210 La Varenne-Saint-Hilaire.
Tél : 01-48-89-41-00.

– **Madeleine BONNAFOUX,**
née **FIESCHI-VIVET,**

s'est endormie dans la paix du Seigneur, le samedi 14 avril 2001.

De la part de :
Mme Anne-Marie Percie du Sert,
M. et Mme François Couprie,
Le Père Jean-Pierre Bonnafoux (OMI),
M. Philippe Bonnafoux (†) et Mme,
M. et Mme Pierre Nourrit,
ses enfants
Hugues, Anne, Hélène, Paul-Henri,
Marie-Caroline et Charles,
ses petits-enfants,
Morgane,
son arrière-petite-fille.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 18 avril, à 15 heures, en l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes, 27, rue d'Armaillé, 75017 Paris.
L'inhumation aura lieu à Ajaccio (Corse).

M. Nourrit,
27, rue Saint-Ferdinand,
75017 Paris.

– L'association médicale franco-palestinienne,
L'association France-Palestine,
La plate-forme des ONG françaises pour la Palestine,
Incidences,
Et tous ses amis palestiniens,
ont l'immense chagrin d'annoncer la mort prématurée de leur ami,

Jean-Marie GAUBERT,

survenue le samedi 14 avril 2001.

Président de l'association médicale franco-palestinienne et de la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, Jean-Marie, avec une grande lucidité et une conscience exemplaire, a engagé toutes ses forces durant sa vie entière pour la justice et pour la défense des droits des peuples, et en particulier des droits du peuple palestinien.

Il restera pour nous un exemple de fidélité, de détermination et de courage.

Tous ses amis s'associent à la peine de sa famille.

AMFP
21 *ter*, rue Voltaire
75011 Paris.

– Lily Burger,
son épouse,
Rodolphe, Ariane, Léna et Simon,
Bertrand, Annick, Lou et Paul,
Florine, Lucie et Thomas,
Jean-Marc,
ses enfants et petits-enfants,
Annette,
sa sœur,
Et sa famille,
Les familles Utzmann et Benoit,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Raymond BURGER,

survenu le samedi 14 avril 2001.

La cérémonie aura lieu le mercredi 18 avril, à 15 heures, au temple réformé de Sainte-Marie-aux-Mines, en Alsace.

7, place de la Fleur,
68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

– Annick Jaouen, Eliane Joncour, Françoise Joncour, Geneviève Verluise,
ses filles,
Christophe, Sandrine, Isabelle, Frédéric,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

M. Auguste JONCOUR,

survenu le mercredi 11 avril 2001, à Paris.

La bénédiction aura lieu le mercredi 18 avril à 10 h 30, en l'église Saint-Marcel, boulevard de l'Hôpital, Paris-13e.

– Caroline Audry et Gabriel,
leur fils,
Denise Keen-Varangot et Denis Keen,
ses parents,
François Keen,
son frère,
Claude et Julien Marquié,
leurs enfants et petits-enfants,
Geneviève,
sa professeur de piano,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Peter KEEN,

survenue le 9 avril 2001, dans sa quarante et unième année, dix ans après celle de son petit frère

Michel.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 13 avril 2001, à Pexiora (Aude).

– Olivier Robert,
son époux,
Alexandre Robert,
son fils,
Pablo Martinez,
son père,
Inès Martinez,
sa sœur,
Christophe Mouche,
son beau-frère,
José et Bernard Robert,
ses beaux-parents,
Dominique et Armelle Robert,
ses belles-sœurs,
Eric Bellot,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Doris ROBERT,

survenu à Villejuif, le 14 avril 2001, à l'âge de quarante-deux ans.

1, square des Bouleaux,
75019 Paris.

– Gentilly. Paris. Munich. Palaiseau.

Claire et Foulques,
ses enfants,
Eric, Christophe, Matthias et Esther,
ses petits-enfants,
Arno,
son arrière-petit-fils,
Farida,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Arlette LOUIS-DREYFUS,

survenu le 10 avril 2001, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Selon sa volonté, elle sera incinérée au cimetière du Père-Lachaise, le vendredi 20 avril, à 15 heures.

– Mme Emilie Coullet,
sa grand-mère,
M. et Mme André Perrellon,
ses parents,
M. et Mme Bertrand Kneppert,
sa sœur et son beau-frère,
Manon et Coralie,
ses nièces,
Mme Yvonne Ferrère,
Mme Michèle Raymond
et ses enfants,
ses tantes et ses cousins,
M. et Mme Frédéric Ferrère,
M. et Mme Jacques Caraplis
et leurs enfants,
ses cousins,
Les familles Perrellon, Coullet et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves PERRELLON,

survenu le 9 avril 2001, à l'âge de quarante-cinq ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 18 avril, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, à Paris-7e, dans la stricte intimité familiale, suivie de la crémation au Père-Lachaise, à Paris-20e.

M. et Mme André Perrellon,
8, avenue Nationale,
91300 Massy.

– Mme Simone Rozès,
son épouse,
M. et Mme Denis Rozès,
Virginie et Caroline,
M. et Mme David Halfon,
Jérémie et Myriam,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Gabriel ROZÈS,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 avril 2001, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 12 avril, dans l'intimité familiale, en l'église de Prémeaux-Prissey (Côte-d'Or).

2, rue Villaret-de-Joyeuse,
75017 Paris.

– Mme Odette Smagghe,
son épouse,

M. et Mme Gilles Courtemanche,
M. et Mme Jean Knecht,
M. Christophe Smagghe,
M. Renaud Smagghe,
ses enfants,
Adrien, Clément, Marine,
Laura,
ses petits-enfants,

M. et Mme Jean Smagghe
et leur fils,
Mme Pierre Smagghe
et ses filles,
M. Philippe Smagghe,
M. et Mme Jean Delerue
et leurs enfants,
Mme Jacqueline Smagghe,
M. et Mme Patrick Even
et leur fils,
ses frères, sœurs, beaux-frères,
belles-sœurs, neveux et nièces,
Mme Françoise Jourdan,
sa belle-mère,
Et toute la famille,
ainsi que ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur **Louis SMAGGHE,**

survenu à Saint-Pair-sur-Mer (Manche), le 14 avril 2001, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 avril 2001, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Ezanville (Val-d'Oise), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière d'Ezanville.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue du Chemin-de-Fer,
95460 Ezanville.

Anniversaires de décès

- Le 18 avril 2000,

Marie-Claude CAYLA,
maître de conférences en grec moderne
à l'université Paul-Valéry
de Montpellier,

nous quittait.

Souvenons-nous.

Son compagnon et ses enfants
Victor, Ismène et Marc.

– Le 17 avril 1999,

Jean-Charles DILLINGER

passait de l'autre côté du miroir.
Que ceux qui l'ont connu et aimé
aient une pensée pour lui.
Présent toujours.

– Il y a dix ans nous quittait

Félix LEVY
(dit **Félico**).

Ceux qui aimaient son humour, sa verve, sa bonne humeur se souviennent.

15, rue de Castellane,
75008 Paris.

– Le 18 avril 2000,

Harry WARSAGER,
peintre et écrivain,

est mort.

Elohim dit :
« La lumière sera. »
Et la lumière est.
Elohim voit la lumière :
O, le Bien!
La Bible, Entête : I,1

Commémorations

YOM HASHOA 5761

LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL
DE FRANCE (MJLF)

vous prie d'assister à

la lecture publique ininterrompue
des noms des déportés juifs
de France

sous le haut patronage de
M. Jacques CHIRAC,
président de la République,

et sous la présidence effective de
Mme Catherine TASCA,
ministre de la culture
et de la communication,

mercredi 18 avril 2001, à 19 h 30.

Place des Martyrs-Juifs-
du-Vélodrome-d'Hiver.
Métro Bir-Hakeim.

Colloques

– L'ESSCA et l'université des sciences économiques de Budapest organisent un colloque de management international :

« Les pays en transition ou en intégration », dans les locaux de l'ESSCA, à Angers, le **jeudi 29** et le **vendredi 30 novembre 2001.**

Janos Kornaï, professeur à l'université d'Harvard, Wladimir Andreff, professeur à l'université Paris-I - Sorbonne, John Child, professeur à l'université de Birmingham, Marie Lavigne, professeur émérite à l'université de Pau, Xavier Richet, professeur à l'UMLV, interviendront à cette occasion.

Les propositions de communication doivent parvenir à l'ESSCA avant le 30 avril.
www.essca-asso.fr/accueil.htm

Cours

Découvrez l'informatique chez vous
avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.
ALDISA. Tél. : 01-46-67-18-90

Communications diverses

L'insurrection du ghetto de Varsovie, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. Jeudi 19 avril, à 20 h 30, projection : *Le Temps des ghettos*, de F. Rossif, suivi de *«Oui, les juifs ont résisté !,»* par R. Konopnicki (AMILAR).
Tél. : 01-42-71-68-19.

TECHNOLOGIE **Le nouveau projet de Boeing, le « Sonic Cruiser », pourrait voler à une vitesse proche de celle du son, soit environ 1 000 km/h. Cette vitesse permettra de gagner quarante minutes sur un vol de quatre heures et d'une heure trente à deux heures sur une liaison transatlantique. ● DES SOLUTIONS techniques nouvelles devront être trouvées pour adapter la structure et la motorisation de l'avion à cette vitesse de croisière. ● LA VOILURE, en particulier, sera profondément modifiée avec un profil en « double delta » offrant à la fois la forte flèche nécessaire et une capacité de carburant suffisante. ● LES MOTEURS, s'ils ne posent pas de problèmes majeurs, devront être adaptés au vol à une vitesse et une altitude plus élevées sans devenir trop bruyants. Néanmoins, la consommation supérieure induira des émissions de gaz supplémentaires.**

Le « Sonic Cruiser » de Boeing devra relever plusieurs défis techniques

Avec son projet d'avion de 175 à 300 places volant presque à la vitesse du son, le constructeur américain mise sur la réduction du temps de vol. Les passagers gagneraient d'une heure et demie à deux heures sur les liaisons transatlantiques

« SONIC CRUISER ». Ça sonne comme une pub pour hommes d'affaires en mal de vitesse. A peine parti, déjà arrivé. Quarante minutes gagnées sur un vol de quatre heures. Une heure et demie à deux heures de bonus sur une liaison transatlantique. Un rêve. Au moment où le groupe européen EADS s'engage dans un classicisme innovant en lançant la construction d'un Airbus très gros porteur, l'A-380, Boeing joue les révolutionnaires.

Délaissant – provisoirement ? – le marché des gros porteurs avec notamment la mise en sommeil de son 747-X allongé, une version dérivée d'une longue série – le 747 – qui a fait ses preuves, la firme de Seattle s'est singularisée le 29 mars en proposant un avion de 175 à 300 places qui pourrait voler pendant plus de 16 000 km près de la vitesse du son : mach 1. Une frontière mythique franchie avec succès voilà plus de cinquante ans, le 14 octobre 1947, par le pilote américain Chuck Yeager à bord du Bell X-1.

Pas question, cette fois, d'établir des records. Pas question de jouer les Concorde en volant à plus de mach 2. Le « Sonic Cruiser » de Boeing n'a d'autre ambition que de croiser juste en dessous de mach 1, à mach 0,95 (95 % de la vitesse du son), quand les long-courriers actuels se contentent d'une vitesse comprise entre mach 0,8 et mach 0,85.

La différence est faible. Quelque 100 km/h. Et certains experts et présidents de compagnies aériennes se demandent si le jeu en vaut la chandelle. *« Cette opération, à coup sûr technologique »*, donnera-t-elle lieu, s'interrogent-ils, à *« un produit économiquement acceptable »*. La seule augmentation tarifaire des billets liée aux gains de vitesse et de temps ne saurait en effet financer une exploitation de l'appareil trop coûteuse.

BOEING

AIRBUS

Le « Sonic Cruiser » (ci-dessus), annoncé par Boeing, volera à mach 0,95, soit près de 1 000 km/h, contre mach 0,8 à 0,85 pour les long-courriers actuels. Il emportera de 175 à 300 passagers sur plus de 16 000 km. Le constructeur américain semble répondre, sans vraiment révéler de solution, au lancement de la fabrication de l'A-380 (à gauche), l'avion qu'Airbus livrera en 2006 et qui, au lieu de la vitesse, misera sur sa capacité, avec ses 555 passagers.

La présentation du programme « Sonic Cruiser » par Alan Mulally, le président de Boeing Commercial Airplanes, n'a pas été de nature à dissiper les interrogations des ingénieurs sur ce thème. Beaucoup d'enthousiasme et peu d'informations de la part des dirigeants de la firme.

« Nous avons un avion qui va ouvrir un nouveau chapitre de l'aviation commerciale », un avion qui *« a fait sensation chez nos clients »*, ont-ils martelé. Reste maintenant à mettre le concept en pratique pour présenter aux compagnies un appareil à partir de 2006-2008. D'ici là, les équipes de Boeing, qui ont une longue pratique civile et militaire des vols en mode subsonique, transsonique et supersonique, vont devoir se mettre rapidement au travail et trouver des solutions.

● Les matériaux

D'abord sur les matériaux utilisés pour construire l'appareil et sur l'aérodynamique qu'il faut lui donner. Le recours à des technologies avancées réduirait sans aucun doute le coût d'exploitation de cet avion, avance Michael Bair, vice-président « Stratégie et développement » de Boeing Commercial Airplanes, dans la revue *Aviation Week and Space Technology* du 2 avril, mais cela prendrait beaucoup de temps à développer. Repli donc sur nombre de *« solutions éprouvées »*. Un avis que certains experts européens partagent.

L'emploi d'alliages d'aluminium et de techniques connues paraît sage, disent-ils, d'autant que l'augmentation envisagée de la vitesse ne soumet pas les structures (déjà à très basses températures à ces altitudes : environ – 50 degrés) à des échauffements considérables. Pas de plus de 8 degrés, avance l'un d'eux.

En revanche, l'utilisation de matériaux composites pour des *« parties secondaires et non critiques »* de l'appareil, comme des bords d'attaque, des dérives, des empennages et des planchers, n'est pas exclue pour tenir des devis de poids.

● La voilure

Voler à presque mach 1 – Boeing envisage même d'aller jusqu'à mach 0,98 – entraîne d'inévitables contraintes de renforcement de certaines pièces, qui pèseront sur la masse de l'appareil. Des contraintes qui tiennent au profil donné à l'aile pour croiser à ces vitesses-là. Plus on va vite et plus la flèche – l'angle que fait l'aile avec la cellule – doit être « pointue ». Plus la flèche est pointue, plus on diminue la portance au décollage et à l'atterrissage et plus la vitesse de l'appareil dans ces phases du vol doit être élevée. Sauf à créer comme sur certains avions de chasse des ailes à flèche variable, déployées à basse vitesse et serrées près du corps quand elle est élevée.

Trop cher et gourmand en masse, assènent les spécialistes, qui soulignent également que la vitesse oblige à diminuer l'épaisseur de l'aile, ce qui réduit d'autant la place disponible pour le carburant. D'où le choix de Boeing d'une aile en « double delta », qui peut combiner forte flèche et bonne capacité d'emport en carburant. Une solution que Boeing a plus ou moins testée en soufflerie dans les années 1980 avec des maquettes d'avions équipés, eux aussi, d'une voilure en double delta et de moustaches – des « canards » – destinées à améliorer l'équilibre de l'appareil.

« S'ils veulent faire cet avion, les Américains devront investir dans les souffleries, insiste un expert en aérodynamique. *Non pas pour en construire d'autres, ils les ont déjà, mais pour développer des techniques d'essais et de mesures spécifiques. On maîtrise bien les choses jusqu'à mach 0,9, mais au-delà,* ajoute-t-il, *il faut d'autres moyens. Même les militaires ne restent pas au voisinage du mur du son. Ils sont soit au-dessus, soit au-dessous. »* Des moyens qu'il sera d'autant plus nécessaires de développer qu'il faudra repenser aussi la partie moteur de l'avion.

● Les moteurs

Certes, reconnaissent les ingénieurs, les moteurs devant équiper un tel engin existent plus ou moins sur étagère. Ce pourraient être des groupes dérivés des turboréacteurs General Electric GE 90, des Rolls-Royce Trent 900 et des Alliance GP 7000 existants.

Mais, si on peut garder le cœur – compresseur haute pression, chambre de combustion et turbine haute pression – de ces moteurs, force sera de les optimiser pour que le « Sonic Cruiser » puisse voler plus vite et plus haut – au-dessus du trafic actuel – tout en étant peu bruyant. Cette équation est délicate à mettre en œuvre car il faudra travailler notamment sur le profil des entrées d'air et sur le taux de dilution des moteurs.

● L'environnement

Les militaires et les industriels américains disposent d'une très grande expérience sur les paramètres qu'ils vont devoir ajuster pour concevoir un « avion vert ». Un appareil aussi peu polluant que possible alors que la vitesse est synonyme de consommation accrue de carburant.

L'aventure n'effraie pas Michael Bair, qui, tout en recherchant des partenaires industriels et en faisant la cour aux compagnies aériennes pour les convaincre, affirme qu'*« il y a de très grandes chances que ce programme soit lancé »*.

Jean-François Augereau

Bataille aérienne

Annonces sérieuses ou intoxication ? Le duel que se livrent Boeing et Airbus s'est envenimé depuis l'annonce du lancement de la construction du gros-porteur A-380 par le constructeur européen. Après la révélation du projet « Sonic Cruiser » de Boeing, la bataille des communiqués fait rage. Dans son édition du 14 avril, le quotidien britannique *The Guardian* rapporte que des dirigeants d'EADS, actionnaire majoritaire d'Airbus, auraient déclaré vouloir *« parler aux compagnies aériennes d'un projet de fabrication d'un rival du "Sonic Cruiser" »* d'ici une dizaine d'années. Aussitôt, Boeing aurait réagi, souligne *The Wall Street Journal* du 17 avril, en annonçant l'étude d'une nouvelle version, rallongée et à plus long rayon d'action, du 747, malgré la déclaration récente de l'abandon d'un 747-X à 520 places. De quoi concurrencer l'A-380 et ses 555 sièges. Des déclarations que les dirigeants d'Airbus auraient qualifiées de manœuvre destinée à dissuader les clients d'acheter ses A-380, toujours selon *The Guardian*.

Une barrière mythique

A la fin des années 1940, plusieurs pilotes se sont tués en voulant dépasser la vitesse de mach 1. Une barrière symbole définie au siècle précédent par le physicien autrichien Ernst Mach pour désigner la vitesse du son. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce chiffre de mach 1 – une fois la vitesse du son – est une donnée variable. Au sol, il correspond à 340 mètres par seconde (1 224 km/h) alors qu'il n'est plus que de 330 m/s (1 080 km/h) à 10 000 mètres d'altitude.

Cela fait qu'il est difficile de comparer l'exploit de l'Américain Chuck Yeager, qui, le 14 octobre 1947, passa le mur du son en altitude aux commandes de son Bell X-1, avec celui du Britannique Andy Green, qui, cinquante ans plus tard, le franchit à son tour, le 13 octobre 1997, au volant d'une drôle de voiture flanquée de deux gros turboréacteurs (Thrust SSC) sur les pistes du Black Rock Desert (Nevada). Aujourd'hui, seul les avions de chasse, le Concorde et un Tupolev-144 dépassent couramment la vitesse du son et même mach 2. Avec un plus pour l'avion de reconnaissance américain SR-71 Blackbird, capable de croiser à très haute altitude à mach 3,5 quand les avions d'affaires et les moyen et long-courriers « se traînent » entre mach 0,8 et mach 0,9.

Les trésors de l'ambre jaune du Liban sont menacés par le pillage

C'EST UN CRI d'angoisse que pousse Dany Azar. Ce jeune post-doctorant au laboratoire d'entomologie du Muséum national d'histoire naturelle se trouve dans la désagréable position du scientifique dont les découvertes risquent involontairement de nuire à l'objet même de sa recherche. Libanais, Dany Azar a mis au jour dans son pays une soixantaine de gisements d'ambre datant du crétacé inférieur (– 135 à – 120 millions d'années), les plus anciens existant au monde. Et cette roche translucide couleur de miel est un incroyable mausolée, réceptacle où reposent des milliers d'insectes piégés depuis l'époque des dinosaures. Un trésor pour la science. Mais aussi un trésor nettement plus commercial. *« Un insecte pris dans de l'ambre se vend parfois plus de 1 000 dollars pièce. J'ai donc voulu que les emplacements des gisements restent secrets. Par exemple, j'ai les coordonnées par GPS* [positionnement par satellite] *de tous les sites mais je ne les ai pas publiées pour que personne ne vienne prendre des échantillons et les revendre »*, précise l'entomologiste.

Malgré ces précautions, Dany Azar, qui se rend régulièrement au Liban pour poursuivre ses « récoltes », a constaté que certains des gisements découverts depuis 1994 faisaient l'objet d'un pillage important au profit de collectionneurs privés. Ironie du sort, c'est souvent à Dany Azar que l'on s'adresse pour faire expertiser les spécimens dérobés...

Cette manne d'ambre jaune, le Liban la doit à un passé très lointain. Il faut imaginer le pays d'alors comme l'immense embouchure d'un fleuve, un delta plus grand que ceux du Nil ou du Gange aujourd'hui. Et, divisant le fleuve en un entrelacs de bras d'eau, d'innombrables îles supportant une forêt tropicale dense, humide, obscure, propice à la prolifération de la vie. *« C'est l'époque qui correspond au début de la multiplication des angiospermes, les plantes à fleurs, qui occupent les trois quarts du paysage botanique actuel »*, explique Dany Azar. Certains insectes ont été piégés dans les gouttes de résine des arbres. Tombant dans l'eau, ces gouttes ont été protégées de l'oxygène et des attaques microbiennes, puis, charriées par le fleuve, se sont accumulées dans des poches avant de se polymériser lentement, au cours des 4 ou 5 millions d'années suivantes.

10 000 SPÉCIMENS

Une fois emprisonné, l'insecte se dessèche et se momifie mais conserve les plus infimes détails de son apparence extérieure. *« On ne s'attendait pas à une si grande diversité d'insectes si tôt*, commente Dany Azar. *Pour l'instant, j'ai recueilli 10 000 spécimens, qui permettent de reconstituer l'environnement et le climat de l'époque. »* Le chercheur libanais a ainsi découvert les plus vieux représentants de plusieurs familles d'insectes. Parmi son abondante récolte, des phlébotomes (insectes hématophages dont la piqûre peut transmettre les leishmanioses), les plus anciens pucerons – très spécialisés, avec un rostre énorme mesurant jusqu'à trois fois la taille de la bestiole –, les punaises les plus primitives, le plus vieux perce-oreille et le plus ancien insecte social jamais étudié, un termite.

Mais cet inventaire ne comporte pas que des insectes puisque l'on y trouve aussi des inclusions végétales, le plus ancien escargot, le plus vieux scorpion et un étonnant morceau de lézard, espèce dont on pensait qu'elle était apparue bien plus tard. A ce catalogue succinct, il faut ajouter plusieurs phénomènes de parasitisme et... le plus ancien accouplement conservé dans le monde. Cet entomologiste garde en réserve des quintaux d'ambre et en rapporte régulièrement du Liban. Même s'il sait que l'exploitation de cette mine prendra vraisemblablement plus d'une vie, Dany Azar considère que les gisements fossilifères doivent absolument être protégés du pillage. *« Cet ambre doit pouvoir être mis à la disposition des scientifiques car il est un témoin privilégié d'une période-clé pour l'évolution de la vie sur Terre »*, martèle-t-il. Dans cette optique, Dany Azar travaille à un projet de loi permettant la protection des gisements et a aussi commencé les démarches auprès de l'Unesco pour que l'ambre du Liban soit déclaré patrimoine mondial.

Pierre Barthélémy

Des pilleurs de fossiles dans le Luberon

LES SITES fossilifères du Lubéron subissent des pillages de plus en plus préoccupants. Classé réserve naturelle géologique en 1987, pour mettre fin aux fouilles sauvages, ce haut lieu de la paléontologie est devenu le rendez-vous des amateurs de fouilles sauvages. Il y a un mois, des responsables du parc naturel régional du Luberon, qui gère les 400 hectares de réserve, sont même tombés sur des pilleurs en pleine activité.

Christine Balme, une géologue du parc, voulait faire visiter une dalle découverte l'été dernier dans la commune et portant de nombreuses empreintes, notamment de rhinocéros. L'une des particularités de la région est sa richesse en fossiles de vertébrés datant du tertiaire, bien plus rares que les traditionnelless ammonites et autres mollusques fossiles.

Le petit groupe a surpris deux hommes en train de fouiller des excavations, dans un ravin en contrebas. *« Sur certains sites, nous avons trouvé de gros poissons – 15 ou 20 cm –, coupés en cinq morceaux »*, indique-t-on à la réserve. Avant le classement en réserve de 28 des 50 sites paléontologiques recensés dans la région, les fouilles s'y opéraient en toute liberté, y compris au bulldozer et au marteau piqueur.

Aujourd'hui, il est strictement interdit d'y creuser, d'y ramasser des fossiles ou même d'effectuer des moulages. Le contrevenant s'expose à une amende de 60 000 francs (9 147 €) et jusqu'à six mois de prison.

VENTE NON RÉGLEMENTÉE

Cependant, si le pillage est sanctionné, la vente de fossiles en France n'est pas réglementée. Or cette pratique se révèle lucrative : un petit poisson se vendra 200 francs. Un beau spécimen entier peut atteindre plusieurs milliers de francs. Sans parler d'une pièce unique comme un *Bachiterium,* une petite gazelle de l'oligocène rachetée à son découvreur par la région 300 000 francs.

« Autant dire que la solution doit être trouvée à l'échelle nationale », plaide la géologue de la réserve du Luberon. – *(AFP.)*

L'inflation salariale freine le succès des clubs anglais en Bourse

Alors qu'il compte trois représentants en quarts de finale de la Ligue des champions (Arsenal, Leeds United, Manchester United), le football anglais est confronté à une surenchère des rémunérations de ses vedettes qui bride son développement

L'état de santé sportif du football anglais est plus que satisfaisant. En plaçant trois de ses clubs les plus prestigieux en quarts de la Ligue des champions (Arsenal, Leeds United, Manchester United), dont les rencontres devaient se jouer mardi 17 et mercredi 18 avril, et un quatrième (Liverpool) en demi-finales de la Coupe de l'UEFA, jeudi 20 avril, il a fait la preuve de sa valeur à l'échelon européen. Il semble que ce succès entrave pourtant son développement financier. Les victoires succédant aux victoires, les joueurs en viennent à obtenir des salaires de plus en plus importants. Les analystes ne cachent pas leur inquiétude : cette frénésie, ajoutée aux différentes variables propres à l'incertitude sportive, rendrait impossibles les bonnes performances boursières. Sans compter que le secteur des produits dérivés, victime de la saturation du marché national, est en baisse.

DAVID BECKHAM fait partie des tout meilleurs footballeurs du monde. Est-il pour autant « le » meilleur ? A cette question impossible, un seul constat en guise de réponse : le milieu de terrain de l'équipe d'Angleterre devrait devenir, d'ici peu, le joueur professionnel le mieux payé de toute l'histoire du football. D'après les chiffres publiés dans la presse britannique, David Beckham (26 ans) négocierait actuellement avec son employeur, Manchester United, un salaire d'environ 100 000 livres net par semaine – soit 4 millions de francs par mois – pour continuer à porter le maillot des « Red Devils » pendant quelques années supplémentaires. Cela fait plusieurs semaines que le joueur, accompagné de ses avocats, discute de la reconduction de son contrat. S'il obtient ce qu'il demande, David Beckham fera son entrée dans le livre *Guinness* des records, en supplantant le Croate de Middlesbrough Allen Boksic (31 ans), qui gagne 68 000 livres par semaine.

FOOTBALL

En très nette recrudescence depuis l'arrêt Bosman, rendu par la Cour européenne de justice en décembre 1995, l'inflation des salaires dans le football professionnel n'en finit plus. Sa progression est telle, aujourd'hui, qu'elle affecte de manière irrémédiable le développement économique de certains clubs, notamment ceux qui ont été introduits en Bourse dans les pays où la loi le permet. En Grande-Bretagne, pays référence où le « foot-business » n'a pas d'égal, la plupart des analystes en viennent à tirer la sonnette d'alarme : la frénésie salariale, cumulée aux différentes variables propres à l'incertitude sportive, rendrait impossibles les bonnes performances boursières.

Manchester United, qui vient de gagner son septième titre de champion d'Angleterre en neuf ans, a vu son action perdre 60 % en un an. Celle de Chelsea a chuté dans les mêmes proportions. Quant à Tottenham, que vient d'acquérir la société ENIC, son ancien propriétaire, l'industriel Alan Sugar, s'est résolu à vendre chacun de ses titres 80 pence, un prix qu'il jugeait pourtant trop bas il y a quelques mois.

Le football anglais n'a pourtant jamais connu un contexte aussi favorable. Trois de ses clubs – Manchester United, Arsenal, Leeds United – participent aux quarts de finale de la Ligue des champions, mardi 18 et mercredi 19 avril, alors que Liverpool disputera, jeudi 20 avril, une demi-finale retour de Coupe de l'UEFA. Commercialement, les affaires tournent plutôt bien également. L'année 2000 a vu plusieurs opérateurs de télévision (BskyB, NTL, Granada) rentrer dans le capital de certains clubs. Plus récemment, la ligue professionnelle anglaise a doublé le montant de ses droits télévisés en dehors du Royaume-Uni (178 millions de livres, pour trois ans). Seul le secteur du marchandisage a connu une légère baisse, en raison d'un phénomène de saturation du marché national.

Ces mauvais résultats boursiers conduisent de plus en plus les clubs à diversifier leurs rentrées d'argent, cela afin d'atténuer les risques liés aux résultats sportifs tout en trouvant des solutions face au coût exorbitant des salaires. Dans ce domaine, Manchester United s'active sans compter. Non content de signer des contrats records, comme ceux passés avec l'équipementier Nike (303 millions de livres pour treize ans, à partir de 2002) ou avec Vodafone (30 millions de livres pour figurer sur le maillot de MU), le club du Lancashire a développé une stratégie à vocation internationale.

CONFIANCE DÉGRADÉE

Après avoir ouvert une boutique à Singapour il y a quelques années, il projette d'en ouvrir une en Malaisie et une en Thaïlande, deux pays qui seront « visités », cet été, par une sélection de joueurs de MU. *« Une étude nous a appris que nous comptions 50 millions de fans de par le monde. A nous de les transformer en autant de consommateurs »*, explique Peter Kenyon, le directeur général du club.

Et, le 7 février, les dirigeants mancuniens ont dévoilé, de New York, un accord unique en son genre : un partenariat de marketing entre celui qui se considère comme *« le plus grand club de football du monde »* et celui qui pourrait être l'équivalent en baseball, l'équipe des New York Yankees. La direction de MU avait espéré que cette nouvelle rassurerait les milieux boursiers. En vain : la confiance de la City à l'égard du football s'est même alors dégradée un peu plus en raison des négociations houleuses sur la réforme du système des transferts initiée par la Commission européenne.

Figure de proue des 27 clubs anglais figurant sur le marché, Manchester United fêtera, en juin, ses dix ans de cotation boursière. D'ici là, le club du nord de l'Angleterre aura très certainement prolongé les contrats de plusieurs joueurs-clés. Denrée rare dans le football professionnel, la stabilité des effectifs apparaît comme une valeur économique importante aux yeux des investisseurs.Voilà pourquoi Manchester United fera tout pour conserver David Beckham. Quel qu'en soit le prix.

Frédéric Potet

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : le Sud-Coréen Lee Bong-Ju,** trente ans, 2e du marathon aux Jeux olympiques d'Atlanta en 1996, a remporté, lundi 16 avril, le 105e marathon de Boston chez les messieurs, mettant fin à dix ans d'invincibilité des Kenyans. Il s'est imposé en 2 h 9 min 43 s, devançant l'Equatorien Silvio Guerra de 24 secondes et le Kenyan Joshua Chelang'a, qui disputait son premier marathon, de 46 secondes. Chez les dames, la victoire est revenue à la Kenyane Catherine Ndereba, qui s'est imposée en 2 h 23 min 53 s.

■ **FOOTBALL : l'attaquant brésilien Ronaldo** (Inter Milan, D1 italienne) a repris contact avec le terrain, après une indisponibilité d'un an en raison d'une blessure à un genou, lors d'une séance d'entraînement de son équipe, lundi 16 avril, au centre d'Appiano Gentile, devant près de 500 tifosis. Le joueur se remet de deux opérations consécutives au tendon rotulien du genou droit, effectuées par le professeur Gérard Saillant, à l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière.

■ **VOILE : près d'un millier de personnes** sont venues accueillir, lundi 16 avril, aux Sables-d'Olonne (Vendée), l'Italien Pasquale de Gregorio (*Wind*), le dernier concurrent à couper la ligne d'arrivée du Vendée Globe, la course autour du monde à la voile en solitaire, sans assistance et sans escale. *« On fera mieux la prochaine fois »*, a déclaré le doyen (cinquante-neuf ans) de la course après avoir sablé le champagne. Pasquale de Gregorio est arrivé 158 jours après le départ de la course, soit 65 jours après Michel Desjoyeaux (*PRB*), lauréat de l'épreuve.

20 % d'augmentation en un an

D'après le cabinet d'audit et de conseil Deloitte & Touche, les salaires au sein des 20 clubs de la *Premier League* anglaise ont augmenté de 20 % entre la saison 1998-1999 et la saison 1999-2000. Cette inflation inquiète les auteurs de l'étude, qui font remarquer que les budgets des clubs anglais ont progressé moins vite (15 %) durant la même période. Selon une autre enquête, publiée par le cabinet Arthur Andersen, la Grande-Bretagne est devenue le *« paradis fiscal »* des footballeurs européens. Les joueurs y paient nettement moins d'impôts et de charges sociales que dans les pays voisins.

Les retenues s'élèvent ainsi à 39 % en Grande-Bretagne, contre 45 % en Italie, 46 % en Espagne, 50 % en Allemagne et 57% en France. Pour les auteurs du rapport, *« les contraintes françaises en matière d'impôts et de charges sociales sont le plus gros problème pour les clubs français qui souhaitent attirer des joueurs connus de l'étranger »*.

Les footballeurs allemands sont trop chers pour Cottbus

BERLIN
correspondance

Une sorte de pacte de Varsovie s'est reconstituée à Cottbus. A une encablure de la Pologne, dans une région de l'ancienne République démocratique allemande (RDA) sinistrée, bien loin des *« paysages florissants »* qu'avait promis l'ancien chancelier Helmut Kohl au moment de la réunification, une équipe formée quasi exclusivement de joueurs issus du bloc de l'Est ferraille pour maintenir ce club atypique en division 1. Roumains, Hongrois, Albanais, Polonais, Croates, Bulgares, Bosniaques et Macédoniens forment l'ossature d'Energie Cottbus, patronyme évoquant les mines de lignite et les centrales thermiques, ex-fleurons industriels locaux rayés de la carte de la nouvelle Allemagne.

Comme égarés au milieu de cette troupe hétéroclite de douze nationalités que complètent un Béninois, un Brésilien et un Suédois, figurent trois Allemands, dont deux sont régulièrement titulaires. Mais voilà qu'une blessure et une baisse de régime de ces autochtones ont récemment conduit l'entraîneur Eduard Geyer à commettre un péché : aligner une équipe sans Allemands, pour la première fois en trente-huit ans de Bundesliga, l'élite du foot germanique.

Jeudi 12 avril, à Stuttgart, dans une rencontre cruciale – perdue – en vue du maintien, Eduard Geyer s'apprêtait à récidiver lorsqu'une blessure de son maître à jouer, le Roumain au passeport hongrois Vasile Miriuta, conjuguée au soudain rétablissement de l'Allemand Sebastian Helbig, libéra deux places pour la main-d'œuvre locale. Dernier sélectionneur national de la RDA, contraint d'aller gagner sa vie en Hongrie après la chute du mur, car la Bundesliga, dont il rêvait, ne voulait pas de lui, Eduard Geyer, cinquante-cinq ans, n'a cure des lazzis. *« Cela ne sert à rien de toujours protéger nos stars allemandes dans de la ouate et de laisser les étrangers faire le sale boulot. Les jeunes Allemands doivent bosser pour prétendre à une place de titulaire. Au demeurant, je jouerais volontiers avec plus d'Allemands. Mais ils sont trop chers et je ne peux faire autrement. Peu m'importe la nationalité, seule compte la performance sportive »*, a-t-il expliqué. Avec 19 millions d'euros de budget, le promu ne compte pour rien en effet dans l'échiquier financier de la Bundesliga. Bien trop éloigné de l'ouest du pays, Cottbus et ses 130 000 habitants effraient encore les joueurs allemands, que seul un salaire haut de gamme pousserait au sacerdoce. L'autre club de l'ex-RDA, Rostock, traîne aussi cet encombrant héritage.

FORMATION DÉFICIENTE

Au-delà de son volet historico-géographique, cette « affaire Cottbus » a mis en lumière une fois de plus les déficiences de la formation à l'allemande. Eduard Geyer, adepte d'une discipline de fer, regrette ainsi le rigoureux système d'écoles de sport de la RDA, emporté avec l'eau du bain de la réunification. Il n'est pas le seul. Mathias Sammer, actuel coach de Dortmund, dont il fut le joueur emblématique, et d'autres athlètes « ossies » de haut rang font le même constat. L'échec retentissant de l'Allemagne au dernier championnat d'Europe de football et lors des Jeux olympiques de Sydney a sonné l'alarme, longtemps étouffée par les succès des années 1990.

Depuis, la formation a été décrétée cause nationale alors que les étrangers représentent 47 % des effectifs de la Bundesliga, les jeunes sont plus souvent lancés dans le bain, selon de minutieuses statistiques du magazine *Kicker*, et les centres de formation du football français sont cités en exemple. Chaque club est d'ailleurs désormais tenu de s'en doter. C'est aussi pour faire place aux jeunes qu'un projet de loi interdisant les étrangers non ressortissants de l'Union européenne dans toutes les disciplines à partir de la division 2 est en cours d'élaboration. Il devrait entrer en vigueur à la faveur de la saison 2001-2002.

Louis Rigal

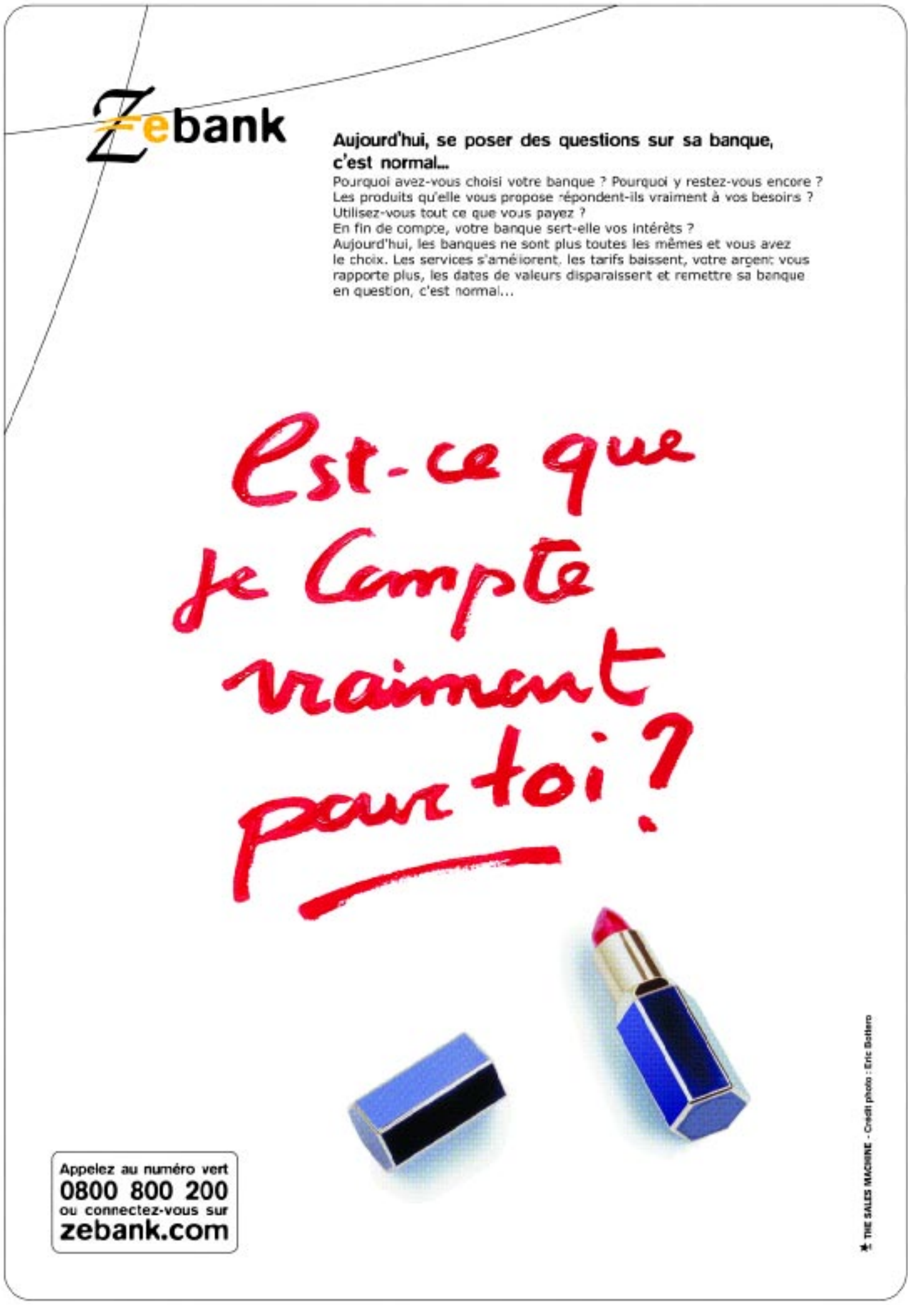

La Mère Brazier à saute-bouchons

Lyon célèbre le 80e anniversaire du fameux restaurant, où Paul Bocuse a fait ses classes

À PROPOS DE LYON, capitale de la gastronomie, Paul Bocuse, *« monument vivant de la cuisine »*, dit que, même d'inspiration familiale ou populaire, la haute cuisine est un artisanat : *« Une marmite posée au milieu de la table. On soulève le couvercle, ça fume et ça sent bon. »* En janvier, François Adamski, de la maison Prunier, à Paris, gagne le Bocuse d'or, le concours de cuisine le plus prestigieux du moment, avec une préparation de loup présentée dans un moule en forme de poisson. Décoré de fines ellipses de truffe, farci d'une mousse de homard et saint-jacques, de foie de lotte sauté, le poisson est accompagné d'un jus de coques crémé et anisé.

Le message est clair. Avant de se lancer dans l'inconnu de la création, les jeunes cuisiniers sont invités à faire l'inventaire, comme le fit autrefois Paul Bocuse, ancien commis d'Eugénie Brazier. Il lui revenait naturellement de présider la semaine dernière aux cérémonies du 80e anniversaire de l'ouverture du restaurant La Mère Brazier, le 10 avril 1921, au 12 de la rue Royale, aujourd'hui dirigé par sa petite fille, Jacotte Brazier.

C'est chez Milliat, riche fabricant de pâtes lyonnais, qu'Eugénie Brazier, jeune Bressane, née en 1895, apprit l'art des sauces, puis chez la Mère Fillioux, restauratrice et « mère » lyonnaise de renom. Son bon génie fut Edouard Herriot, qui la convoquait à son domicile, et la recevait en pyjama, pour ordonner ses repas. *« Elle a fait plus pour la renommée de Lyon que moi-même »*, disait celui qui fut maire de cette ville de 1905 à 1957.

Il faut lire la délicieuse confession de la Mère Brazier *(Les Secrets de la Mère Brazier,* par Roger Moreau, préface de Paul Bocuse, Solar, 144 F, 21,95 €). La naïveté touchante de cette vie émeut autant que celle d'*Un cœur simple,* de Flaubert.

SAINTE SIMPLICITÉ

Son éducation fut limitée : *« J'allais à l'école , par hasard, seulement l'hiver et lorsqu'il n'y avait pas de travail à la maison »*, dit Eugénie. Les sauces, elle en avait appris les rudiments en maison bourgeoise. Sa gloire fut immense et lui valut d'emblée trois macarons au Guide Michelin en 1933, puis ensuite au Col de la Luère. Elle faisait partager sa joie avec le *« menu spécial du 11 Novembre »*, où l'on chantait la patrie... en mangeant, avec orchestre et comique troupier. *« Moi, je n'ai jamais fait de politique. J'ai fait la cuisine, le mieux possible, c'est tout. »* Certes, pas de trace de Jean Moulin sur le Livre d'or ! *« Pendant les restrictions, j'ai eu des ennuis!... J'ai même été huit jours en prison! »* Sainte simplicité des mères à genoux!

Le « retour » de la Mère Brazier, fort médiatiquement organisé, est un signe des temps. Les sauces et le travail bien fait redeviennent à la mode. Un fumet, une liaison, l'adjonction de la garniture, et c'est un bouquet de saveurs offert aux éternels notables de la ville des canuts. Les « mères » ont connu ce va-et-vient industrieux, qui épouse les rythmes de toute une vie ouvrière dans son apparent travail d'abeilles, sans fin, sinon d'arriver à la perfection du geste. Elles y acquièrent un style – ce fut celui d'Eugénie Brazier. Qu'en reste-t-il aujourd'hui, rue Royale ?

Toujours le fond d'artichaut au foie gras, la quenelle au gratin et beurre d'écrevisses, ainsi que la volaille de Bresse en demi-deuil. A Lyon, la tradition est toujours vivante. L'ancien maire, Raymond Barre, déjeunait souvent chez Abel (25, rue Guynemer, Lyon-2e ; tél. : 04-78-37-46-18) d'une fastueuse quenelle au gratin, suivie d'un boudin. Le nouveau maire, Gérard Collomb, n'est pas moins apprécié sur ce plan. *« Nous le connaissons bien. Il est gourmand, puisque Lyonnais »*, dit Daniel Leron (Daniel et Denise), le dernier apprenti commis de cuisine chez Fernand Point.

« AUTHENTIQUEMENT LYONNAIS »

Ils sont encore une bonne dizaine, ces bouchons « authentiquement lyonnais » à maintenir vaillamment à leur carte le gâteau de lapin en gelée, l'omelette du curé, la quenelle et le tablier de sapeur. Le palmarès est difficile à établir, même pour un gourmet avisé comme François de Saint Laumer, car chacun a un atout dans son jeu. Marcelle (71, cours Vitton, Lyon-6e ; tél. : 04-78-89-51-07) est réputée pour son tablier ; à La Tassée (20, rue de la Charité, Lyon-2e, tél. : 04-72-77-79-00), les œufs en meurette n'ont pas leur pareil. Chez Le Garet (7, rue Garet, Lyon-1er ; tél. : 04-78-28-16-94), super-bouchon et musée des « lyonnaiseries », on apprécie autant le museau que le patron. Deux mentions doivent être réservées, l'une à Hugon (12, rue Pizay, Lyon-1er ; tél. : 04-78-28-10-94), bouchon au classicisme sans faille ; l'autre au Vivarais (1, place Gailleton, Lyon-2e ; tél. : 04-78-37-85-15), dont le patron, Robert Duffaud, fut apprenti chez Alain Chapel en même temps qu'Alain Ducasse. Chez Léon de Lyon, qui n'est pas un bouchon, Jean-Paul Lacombe continue de servir les tartelettes au boudin ou le cake aux oreilles de cochon, en amuse-bouche, avant les plats de la grande tradition, mais revus et corrigés, c'est-à-dire passablement allégés.

C'est toujours la grande table de Lyon. *« C'est plus coûteux qu'un bouchon, mais cela n'est pas cher »* : un adage lyonnais qui signifie qu'en cette ville on garde le sens des réalités. Jean-Paul Lacombe, en ouvrant aussi sept « bistrots de cuisiniers », avec des vins gouleyants, un service attentif et une cuisine bien troussée, démocratise la tradition inaugurée par la Mère Brazier, dans une ville gourmande, certes classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, mais qui évolue et sait se renouveler.

Jean-Claude Ribaut

★ La Mère Brazier, 12, rue Royale, 69001 Lyon ; tél. : 04-78-28-15-49. Fermé samedi midi, dimanche et mardi. Menu : 280 F (42,69 €). Carte : 400 F (61 €).

DESSINS DESCLOZEAUX

Les nems

Pour un Français, les nems, c'est du chinois. Incapable de situer l'origine de cette spécialité asiatique, il reste la plupart du temps persuadé qu'elle arrive en droite ligne de là-bas. Ce hachis de légumes, de viande et d'aromates, parfois complété de crevettes ou de crabe et roulé dans une fine galette de riz avant d'être frit, est-il bien originaire de Chine ? *« Bien sûr que non »*, s'amuse Hyppolite Romain. L'artiste, qui depuis cinq ans partage son temps entre Paris et Pékin, en sait quelque chose : il vient de publier, aux éditions Minerva, *Scènes de Chine et recettes de cuisine.* L'ouvrage, illustré de ses nombreuses aquarelles, décrit l'atmosphère changeante de la capitale chinoise au fil des saisons, la cuisine des rues, où *« des odeurs de ciboule et de gingembre mêlées à des vapeurs d'huile chaude parfument l'air »*.

Dans ses descriptions des brasseries pékinoises ou des cuisiniers ambulants de Wongfujing, nulle trace de nems. Pour en trouver, il faudrait aller voir de l'autre côté de la frontière, au Vietnam, le pays d'origine.

C'est d'ailleurs, comme le montrait fort bien, dimanche 8 avril, l'émission *Capital* sur M 6, l'arrivée en France d'une importante diaspora asiatique composée de réfugiés politiques dans les années 1970, et notamment de Vietnamiens, qui a développé chez nos compatriotes le goût de ces plats exotiques.

Il existe plus de 10 000 restaurateurs asiatiques en France aujourd'hui, ce qui explique sans doute que les nems nous soient devenusun produit familier. Ils sont apparus dans les rayons des grandes surfaces à la fin des années 1980.

Bizarrement, ce sont des entreprises bretonnes qui en ont lancé la mode. Un Finistérien de Briec-de-l'Odet a lancé des nems sous la marque Luang, sa femme, Laotienne, se prénommant Xi-Luang. Un Cambodgien installé à Rennes, M. Kim Tan, a donné son nom à ses nems. Aujourd'hui, ces deux marques restent les plus connues, et c'est toujours dans l'Ouest que sont fabriqués ces petits rouleaux frits. Les galettes de riz sont généralement importées du Vietnam, mais la farce est faite sur place.

« La majorité des nems sont farcis de hachis de porc et de légumes,* explique Patricia Brochard, de la société Kim Tan. *Les nems au crabe se vendent plutôt bien, mais il est encore difficile de proposer des nouveautés : les nems au canard et à la menthe que nous avions lancés n'ont pas eu le succès escompté. »

En 2000, il s'est vendu 4 500 tonnes de nems et de pâtés impériaux en France. Quelle différence ? Si l'on en croit le Larousse gastronomique, ce sont les mêmes produits, mais le premier est emballé dans une galette de riz et le second dans une galette de blé. Pour sublimer les nems, il faudrait peut-être, comme M. Tang, qui vient de décrocher une étoile au Michelin, les farcir de noix de veau hachée. Le restaurateur parisien en est si content qu'il a d'ailleurs décidé de ne plus les appeler nems, mais *« rouleaux chauds »*.

Guillaume Crouzet

★ Nems Luang ou Kim Tan, entre 20 F et 29 F, (3,04 et 4,42 €), selon la garniture, la boîte de 4.

BOUTEILLE

Tokaj (vin de Hongrie)

Château Pajzos 1993, 5 puttonyos, aszù

■ Le bassin des Carpates était célèbre dès les XVIIe siècle pour ses vins botrytisés *(Tokaj aszù)* connus de toutes les cours d'Europe, bien avant ceux du Rhin et de Sauternes. Les Anglais puis les Français se sont intéressés à ce vignoble après 1990. Jean-Louis Laborde, propriétaire de Château Clinet (pomerol), a investi en 1991 à Château Pajzos, au cœur de la région de Tokaj, et, avec l'aide de Thomas Laszlo, œnologue, produit une gamme de vins de grande qualité. Les plus remarquables sont naturellement les vins liquoreux, obtenus par macération d'une certaine quantité *(puttonyos)* de grains d'aszù avec du vin de base fraîchement fermenté, entre trente-six et quarante-huit heures, avant d'être pressés. Une fermentation plus lente de plusieurs mois a ensuite été conduite avant un vieillissement en barriques neuves de deux ans et demi. Le millésime 1993, mis en bouteille en septembre 1997, présente un parfait équilibre entre l'évocation des arômes du fruit et des saveurs légèrement oxydatives. A boire rafraîchi, mais sans excès, à l'apéritif, ou bien avec des tartines croustillantes de foie gras frais bien assaisonné.

★ Château Pajzos 1993, 5 puttonyos, aszù : la bouteille (500 ml), 260 F (39,64 €), prix départ Château Clinet. En vente aussi à La Grande Epicerie de Paris. Jean-Louis Laborde, Château Clinet, 3, rue Fénelon, 33000 Bordeaux ; tél. : 05-56-79-12-12.

TOQUES EN POINTE

Bouchons et restaurants lyonnais

DANIEL ET DENISE

■ Dès 12 h 30, les deux salles à manger se remplissent de clients affairés, assurés – on le voit à leurs mines satisfaites – de la qualité de leur assiette. C'est cette atmosphère inimitable des bouchons, propre à cette bonne ville de Lyon. Parce qu'il faut une majorité de Lyonnais pour s'enflammer de la terrine aux foies de volaille maison, accompagnée de la confiture d'oignons doux, ou bien d'un gâteau de foies blonds au coulis de tomate financière. Daniel Leron, qui se souvient de son apprentissage chez Point, s'est totalement investi dans l'illustration du patrimoine gourmand de la ville. Son restaurant est depuis quelques jours le siège social du prix Gnafron, décerné par les *« authentiques bouchons lyonnais »*. L'omelette du curé aux écrevisses : un délice. Le tablier de sapeur comme le gras-double sauté à la lyonnaise, parfaitement cuits, sont servis chauds, avec d'excellentes pommes de terre rissolées et un gratin de macaronis d'anthologie. Si le pot de beaujolais reste de tradition, la carte des bouchons lyonnais, et des restaurants, est investie par les vins de la vallée du Rhône.

★ 156, rue de Créqui, 69003 Lyon ; tél. : 04-78-60-66-53. Fermé samedi et dimanche.

LE BISTROT DE LYON

■ C'était le premier établissement de Paul Lacombe, dans une rue autrefois mal famée. Les choses ont bien changé. Une clientèle plus jeune, mobile, qui, sans rejeter la tradition – la carte conserve un « coin lyonnais » –, apprécie les plats du jour pour vivre avec son temps. Au déjeuner, du lundi au vendredi, une formule permet de ne guère débourser plus de 100 francs (99 F, 15,09 €). Nous conservons le souvenir d'une délicieuse andouillette aux herbes aux pommes nouvelles rissolées et jeunes poireaux, et surtout d'un quasi de veau en chiffonnade à l'italienne, accompagné d'une sauce crémeuse au thon et aux câpres. Guy Gâteau, le cuisinier, vient d'être remplacé par Philippe Husser, venu de Léon de Lyon. Menu du chef : 140 F (21,34 €). A la carte, compter 200 F (33,54 €).

★ 64, rue Mercière, 69002 Lyon ; tél. : 04-78-38-47-47. Ouvert tous les jours.

LÉON DE LYON

■ Jean-Paul Lacombe s'est trouvé à vingt-trois ans, en 1974, après le décès de son père Paul, à la tête d'une maison étoilée, rue Mercière, qui faisait une cuisine bistrotière et lyonnaise, tour à tour bourgeoise et canaille. Vingt-cinq ans plus tard, installé tout près de la rue Mercière, le fils a su faire fructifier la succession, conservant l'esprit d'une cuisine conviviale, d'un service courtois et débonnaire, sans ignorer l'évolution des goûts de ses clients et sans brider son interprétation personnelle. Un plat intitulé *« autour des asperges »* offre trois préparations, l'une en vinaigrette aux truffes, l'autre en bavarois, une troisième fort originale : l'asperge est émincée à cru en salade, au goût entre l'artichaut et le petit pois. Si la carte propose toujours un pied de porc cuit comme un saucisson, avec une farce d'herbes, des champignons et du foie gras, elle maintient aussi la quenelle de brochet, mais *« à notre façon »*. Une quenelle à l'appareil notablement allégé, savoureuse et délicate, et singulièrement plus digeste. Le lavaret du lac rappelle la proximité lyonnaise avec la cuisine alpine. Le chevreau de saison, l'épaule d'agneau du Limousin braisée *« au moins trois heures »* : voici deux plats qui s'inscrivent dans la tradition de la cuisine bourgeoise, et aussi le travers de porc du Cantal, cuit à basse température, légèrement épicé et servi avec des gnocchis de pommes de terre et des artichauts sautés. Plats d'une fine exécution, réalisés par Joseph Viola, qu'un service expert, sous l'œil du très affable et distingué Paul Barral-Cadière, ancien maître d'hôtel d'Alain Chapel, sait accompagner des vins de la vallée du Rhône, dont la cave est soigneusement garnie. Au dessert, goûter absolument les six préparations à la praline de Saint-Genix. Menus : 320 F (48,78 €) au déjeuner. Menu de printemps : 800 F (121,96 €). A la carte, compter 600 F (91,47 €).

★ 1, rue Pleney, 75001 Lyon ; tél. : 04-72-10-11-12. Fermé dimanche et lundi.

J.-C. Rt

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.U. jusqu'à 0h30

PARIS 6e
Vagenende Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 190 F
Le Soir : Menu 190 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 14e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

77 SEINE ET MARNE
Les rendez-vous gourmands de
LA MARE AU DIABLE
Déjeuners et dîners d'affaires dans ce très joli manoir qui abrita les amours de George Sand. Superbes menus découverte de la cuisine du moment à 255 F et 275 F.
Soirée dégustation de vins le 27 avril avec la maison Malesan propriétaire des châteaux Pape Clément, Fombrauge suivi d'un dîner dansant.
Tél./Réservation : 01.64.10.20.90
R.N. 6 - 5 Km de Melun
http://www.lamareaudiable.fr
E-Mail : mareaudiable@wanadoo.fr

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - ☎ 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
Matin le menu "St. Jacques" 208 frs 31,71 €
Toujours les Huîtres élevées à l'Ile d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements :
☎ 01.42.17.39.63
Fax : 01.42.17.39.24

Chaque samedi avec Le Monde DATÉ DIM./LUNDI retrouvez LE MONDE TELEVISION

Chaque lundi avec Le Monde DATÉ MARDI LE MONDE ECONOMIE

Chaque jeudi avec Le Monde DATÉ VENDREDI retrouvez LE MONDE DES LIVRES

Passage pluvieux

MERCREDI. Une dépression centrée sur le sud de la scandinavie dirige un flux de nord-nord-ouest sur le pays dans lequel circule une perturbation. Celle-ci donnera des précipitations sur une grande moitié nord. Seules les régions les plus méridionales bénéficieront d'une belle journée. Les températures resteront fraîches pour la saison.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. Le matin, le ciel sera couvert et faiblement pluvieux. L'après-midi, quelques éclaircies se développeront, mais des averses ne sont pas à exclure. Les températures seront comprises entre 9 et 13 degrés.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie. Le matin, il pleuvra sur la plupart des régions. L'après-midi, les nuages resteront nombreux et des averses se produiront. Les températures maximales seront comprises entre 8 et 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Journée maussade, avec un ciel très chargé accompagné de pluies ou d'averses. Sur le relief des Vosges et du Jura, il neigera au-dessus de 800 m. Les températures ne dépasseront pas 7 à 9 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Quelques pluies faibles aborderont le Poitou-Charentes puis gagneront progressivement le nord de l'Aquitaine. Plus au sud, la matinée sera bien ensoleillée, puis le ciel se voilera dans l'après-midi. Les températures atteindront de 12 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le soleil sera bien présent le matin. Le ciel se voilera progressivement avant l'arrivée de pluies par le nord en cours d'après-midi. Les températures seront comprises entre 9 et 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Malgré les passages de nuages d'altitude, la journée sera bien ensoleillée. La tramontane et le vent d'ouest le long des côtes varoises souffleront jusqu'à 60 ou 70 km/h. Les températures atteindront de 16 à 18 degrés.

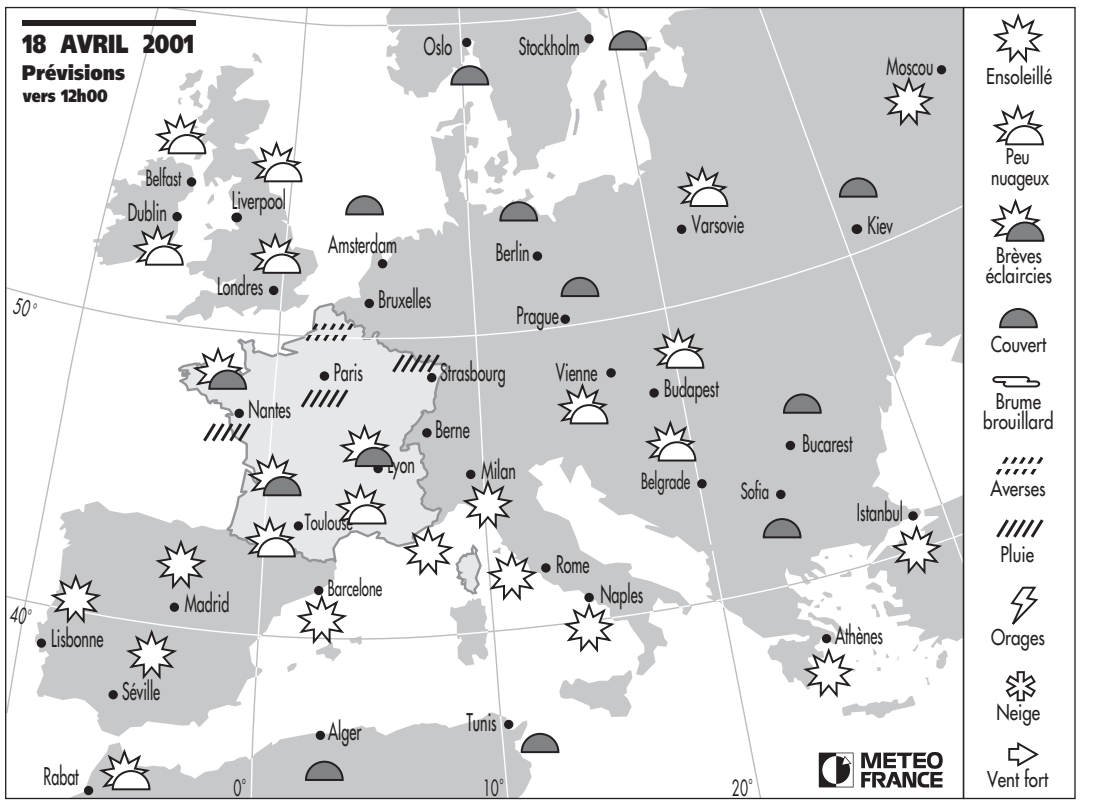

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **INÉDIT.** Sur le thème *« Ceux qui partent avant les autres ont tout compris »*, le Club Méditerranée propose, en mai et juin, deux offres inédites dans 31 de ses villages : la 3e semaine gratuite (du 28 avril au 15 juin) et du 28 avril au 24 juin, le séjour (hors transport) offert à la personne accompagnant deux adultes inscrits. Renseignements au 0-810-810-810 et dans les agences Club Med Voyages et Forum Voyages.

■ **AUTRICHE.** Un quart des touristes passant leurs vacances en Autriche sont des familles. A leur intention, une brochure en français recense les attractions destinées aux enfants, suggère des itinéraires de randonnées pour les familles, présente cartes avantages, formules club... Disponible auprès de la Maison de l'Autriche (tél. : 01-53-83-95-20) ou par e-mail : *autriche@autriche-tourisme.fr*.

PRÉVISIONS POUR LE 18 AVRIL 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole																			
AJACCIO	5/17	S	NANCY	4/8	P	PAPEETE	26/29	P	KIEV	6/14	C	VENISE	7/14	S	LE CAIRE	19/36	S		
BIARRITZ	5/13	N	NANTES	6/11	P	POINTE-A-PIT.	21/30	S	LISBONNE	12/23	S	VIENNE	4/13	S	NAIROBI	16/27	S		
BORDEAUX	3/14	N	NICE	7/17	S	ST-DENIS-RÉ.	23/28	P	LIVERPOOL	3/8	S	**AMÉRIQUES**			PRETORIA	14/26	S		
BOURGES	3/10	P	PARIS	6/10	P	**EUROPE**			LONDRES	2/10	S	BRASILIA	19/28	S	RABAT	11/19	S		
BREST	7/10	N	PAU	3/13	S	AMSTERDAM	3/7	C	LUXEMBOURG	1/5	P	BUENOS AIR.	19/30	S	TUNIS	13/22	C		
CAEN	5/8	N	PERPIGNAN	8/17	S	ATHENES	13/21	S	MADRID	7/19	S	CARACAS	23/28	S	**ASIE-OCÉANIE**				
CHERBOURG	6/8	P	RENNES	7/11	N	BARCELONE	10/15	S	MILAN	6/18	S	CHICAGO	-3/10	S	BANGKOK	26/36	S		
CLERMONT-F.	1/10	N	ST-ETIENNE	1/10	N	BELFAST	0/7	S	MOSCOU	4/14	S	LIMA	19/24	S	BEYROUTH	17/29	S		
DIJON	3/9	P	STRASBOURG	4/8	P	BELGRADE	6/14	S	MUNICH	3/9	C	LOS ANGELES	12/20	C	BOMBAY	23/31	S		
GRENOBLE	2/14	N	TOULOUSE	3/14	S	BERLIN	2/9	C	NAPLES	10/18	S	MEXICO	12/20	S	DJAKARTA	26/31	C		
LILLE	4/8	P	TOURS	5/11	P	BERNE	2/11	C	OSLO	-7/9	C	MONTREAL	-4/2	S	DUBAI	21/28	S		
LIMOGES	2/10	N	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	3/7	S	PALMA DE M.	9/18	S	NEW YORK	2/10	S	HANOI	23/31	S		
LYON	2/12	N	CAYENNE	24/28	P	BUCAREST	6/14	C	PRAGUE	2/8	C	SAN FRANCIS.	9/15	S	HONGKONG	23/26	S		
MARSEILLE	6/16	S	FORT-DE-FR.	23/29	S	BUDAPEST	5/14	S	ROME	4/17	S	SANTIAGO/CHI	9/21	S	JERUSALEM	18/36	S		
			NOUMEA	20/24	C	COPENHAGUE	3/5	C	SEVILLE	11/25	S	TORONTO	0/7	S	NEW DEHLI	20/30	S		
						DUBLIN	1/8	S	SOFIA	6/11	C	WASHINGTON	2/9	S	PEKIN	20/30	S		
						FRANCFORT	3/7	P	ST-PETERSB.	3/9	C	**AFRIQUE**			SEOUL	12/20	S		
						GENEVE	4/11	S	STOCKHOLM	1/5	C	ALGER	10/20	C	SINGAPOUR	26/31	C		
						HELSINKI	1/6	C	TENERIFE	15/21	S	DAKAR	19/21	C	SYDNEY	17/26	S		
						ISTANBUL	12/19	S	VARSOVIE	3/10	S	KINSHASA	21/31	P	TOKYO	14/22	C		

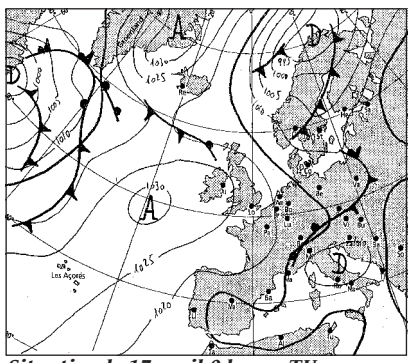

Situation le 17 avril 0 heure TU

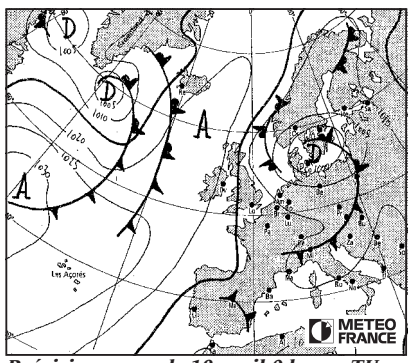

Prévisions pour le 19 avril 0 heure TU

PRATIQUE

Les prêts d'œuvres des artothèques favorisent les rencontres avec l'art

JACQUES BREL rêvait d'une maison avec beaucoup de fenêtres et presque pas de murs. Au contraire, Danielle Sabria, la responsable de la lumineuse artothèque qui donne sur le square du Carré-Médicis, à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), n'aura jamais assez de place pour montrer toutes les œuvres qu'elle souhaiterait. *« Je profite donc du moindre recoin disponible »*, précise-t-elle.

Adossés ou accrochés aux murs, sur des chevalets ou à leur pied, une quarantaine d'estampes et quelques toiles sont exposées dans les 80 m² de cette galerie de prêt, créée par la municipalité en 1988. Moyennant une cotisation modique de 200 F par an pour les particuliers habitant Saint-Maur, les adhérents peuvent venir y emprunter deux œuvres, qu'ils contempleront à loisir chez eux pendant une durée maximale de deux mois.

C'est ce que fait régulièrement René, depuis près de dix ans. *« Je ne suis pas féru en art, mais curieux de nature »*, explique ce retraité du bâtiment, qui apprécie de pouvoir multiplier les découvertes et renouveler périodiquement la décoration de son appartement. Les deux petites lithographies – *« mon logement n'est pas grand »* – qui ornent actuellement ses cimaises sont dues à Pignollet, un artiste qui a vécu à Saint-Maur, et à Chagall. A la différence des tranquilles chalutiers du premier, au trait noir sur fond blanc, l'autoportrait de Chagall *« un peu biscornu et très coloré, est assez particulier »*, commente René.

Peut-être ne l'achèterait-il pas, s'il en avait la possibilité. Mais, précisément, *« un des grands intérêts de cette formule de prêt est de pouvoir s'approprier, un moment, des œuvres avec lesquelles on ne passerait pas forcément sa vie entière »*, estime Annie. Même si, inversement, la restitution peut parfois se révéler douloureuse. Ainsi Sébastien, l'un des deux cents autres adhérents de l'artothèque de Saint-Maur, prévoit qu'il aura du mal à se séparer de cet énigmatique *Oiseau* qui se désarticule dans le désert, de Judson Huss.

« Il arrive qu'on reste "accroché" à l'œuvre qu'il faut rapporter », confirme René. Aussi, après avoir respecté un délai de grâce de deux mois, certains amateurs viennent-ils rechercher leur coup de cœur. Entre-temps, cependant, l'artothécaire aura peut-être réussi à leur faire emprunter quelques chemins de traverse, parmi les huit cent cinquante œuvres acquises par la commune ou déposées par des artistes locaux. Il s'agit quasi exclusivement d'estampes (eaux-fortes, aquatintes, gravures *« à la manière noire »*, lithographies) et d'aquarelles, ainsi que de quelques photos. Mais l'attirance pour ces dernières ne s'est jamais développée, contrairement à la demande exprimée par les Saint-Mauriens pour *« de vrais tableaux »*, commente Danielle Sabria. C'est pourquoi il y a maintenant à l'artothèque une quarantaine d'huiles sur toile, majoritairement dues à des peintres de cette ville qui souhaite promouvoir la création locale.

DOUBLE SOUCI DÉMOCRATIQUE

Etre à l'écoute de ses adhérents n'empêche pas Danielle Sabria de les inviter, peu à peu, à élargir leur regard. *« Je connais très vite leurs goûts, et même la couleur des murs et du canapé, mais il est souvent beaucoup plus long de les conduire à diversifier leurs choix »*, constate-t-elle. Aller du figuratif, connu et rassurant, vers des propositions moins familières, nécessite une progressive acclimatation, qui passe par un dialogue chaleureux avec l'artothécaire. Cette rencontre autour des œuvres constitue un aspect essentiel du travail de médiation auquel s'emploient les artothèques.

Il en existe actuellement une cinquantaine, créées pour la plupart au cours des vingt dernières années, et soutenues par des collectivités territoriales. Elles ont des modalités de fonctionnement variées : ainsi, certaines ne prêtent qu'aux collectivités (entreprises, établissements scolaires, hôpitaux). Mais toutes partagent un double souci démocratique et pédagogique : favoriser l'accès du plus large public à l'art contemporain.

Leurs collections vont de la fin des années 1960 à aujourd'hui ; elles sont essentiellement constituées d'œuvres sur papier, encadrées et facilement manipulables (estampes, dessins, collages, peintures sur papier, photos), mais commencent à s'ouvrir à des médias nouveaux (vidéos et CD-ROM). *« Nous souhaitons en effet continuer à être représentatifs de l'art en train de se faire et permettre aux emprunteurs d'expérimenter différents rapports aux œuvres »*, souligne Claire Tangy, présidente de l'Association pour le développement et la recherche sur les artothèques. Dans celle qu'elle dirige à Caen, les amateurs peuvent ainsi nouer des contacts inédits avec l'art contemporain en empruntant les œuvres à valeur d'usage qui sont entrées dans les collections de l'artothèque : ils dîneront, alors, sur une nappe sérigraphiée de Françoise Quardon, ou bien marcheront sur un tapis de Christophe Cuzin.

Caroline Helfter

Comment emprunter ?

● **Prêts aux particuliers.** L'Artothèque de Saint-Maur-des-Fossés est la seule, en Ile-de-France, à prêter aux particuliers. Adhésion : 200 F (30,48 €) par an pour les habitants de la commune, et 400 F (61 €) pour les non-résidents. Carré Médicis, 5 rue, Saint-Hilaire, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire ; tél. : 01-48-86-23-32. Horaires : de 14 à 18 heures, tous les jours sauf le dimanche.

L'Artothèque de Caen (siège de l'Association pour le développement et la recherche sur les artothèques) est à la disposition des particuliers (comme des collectivités). Elle propose deux modalités de prêt. L'emprunt occasionnel de deux œuvres au maximum pour deux mois (50 F, 7,62 €, par œuvre), ou l'abonnement annuel donnant droit à deux œuvres tous les deux mois pour 340 F (51,82 €). Hôtel d'Escoville, place Saint-Pierre, 14000 Caen ; tél : 02-31-85-69-73. De 14 heures à 18 h 30, les mardi, jeudi et samedi ; 11 h 30 - 18 h 30 les mercredi et vendredi.

● **A consulter.** *Artothèques 2000*, publié par la délégation aux arts plastiques du ministère de la culture, recense la liste des artothèques (coordonnées, public concerné, détail des activités). Editions 00h00.com, 94 p., 50 F (7,62 €) (à commander en librairie ou sur le site www.00h00.com). Cette liste peut aussi être consultée sur le site www.culture.gouv.fr/cnap-cdr

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 092

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

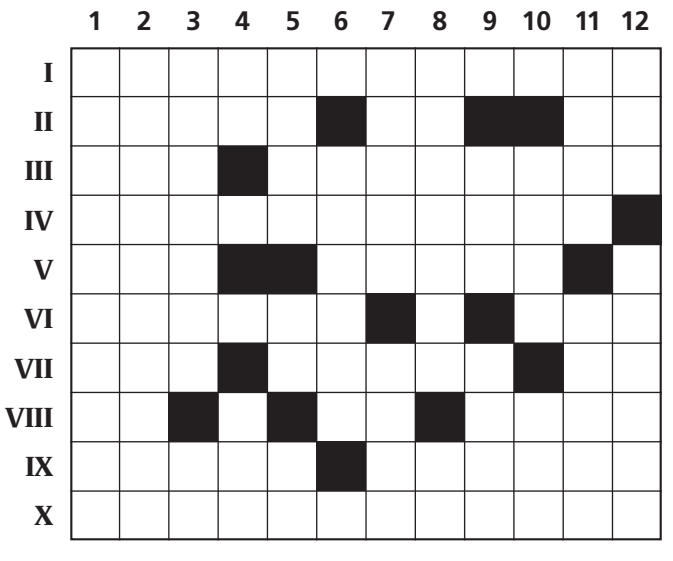

HORIZONTALEMENT

I. Un travail ou il n'y a pas besoin de parler. - II. Même la sainteté a la sienne. Un dieu pour Ramsès. Exprime l'admiration. - III. Pronom. Ses pouvoirs ne font qu'illusions. - IV. Donne plus que la demande au palais. - V. Quart de tour. Contre tout relâchement. - VI. Cher, mais en général il n'y a pas... Contraire à la morale. - VII. Agressivité à l'ancienne. Travaille à l'intérieur. Proue du navire. - VIII. Démonstratif. Conjonction. Transmis aux suivants. - IX. Génie des eaux du Nord. Chevaliers des eaux profondes. - X. Qui imposera sa direction.

VERTICALEMENT

1. Sauvage et rouge à travers champs. - 2. Arrivée hors mariage. - 3. Fait de nouveau. Dans les dents. - 4. Forme de pouvoir. Abrite rats, guêpes ou vautours. - 5. Douce en chanson. Interjection. Affirmation de volonté. - 6. L'armée n'a plus besoin de lui. - 7. Presser. Dans le bon sens, il n'est pas loin de l'autre sens. - 8. Vertes ou rouges, elles finissent en salades. Fait tout à moitié. - 9. Castillan au sang chaud. Passe par Dresde et Hambourg. - 10. Dans l'ensemble. Peut prendre son siège. - 11. Madame Cronos. On les imagine dans le ciel, on les retrouve en mer. - 12. Envoyé(e) spécial(e). Distinction.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 091

Horizontalement

I. Conservateur. - II. Avion. Inerte. - III. Rapiéçage. - IV. ATP. Elbe. Euh. - V. Miam. Ellipse. - VI. Bose. Meunier. - VII. On. Noé. Sel. - VIII. Ruina. Peuh. - IX. Eve. Stratège. - X. Signe. Thèses.

Verticalement

1. Caramboles. - 2. Ovation. VI. - 3. Nippas. Reg. - 4. Soi. Menu. - 5. Enée. Oise. - 6. Clément. - 7. Viable. Art. - 8. Angélus. Ah. - 9. Tee. Inepte. - 10. Er. Epilées. - 11. Ut. Usé. Uge. - 12. Recherchés.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 222

Une chênaie chaînée

1. Tirage : A C E F P S T.

a) En trois endroits différents, placez trois mots différents rapportant respectivement 38, 48 et 73 points. Ecrivez le Scrabble sur la grille (il est donné ci-dessous).

Tirage suivant : E E N N S T U.

b) En trois endroits différents, placez trois mots différents rapportant respectivement 32, 33 et 60 points. Ecrivez le Scrabble sur la grille (il est donné ci-dessous).

Solution de a) : POSTFACE, F 8, 73.

Tirage suivant : B E G L O T Y.

c) En trois endroits différents, placez trois mots différents rapportant respectivement 54, 54 et 81 points.

Solution de b) : TANNEUSE, 3 E, 60.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) A D N O S S W : trouvez un sept-lettres. E I N R T U V : trouvez un sept-lettres (déf. : *tuyère qui a pris le nom de son inventeur italien).* En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

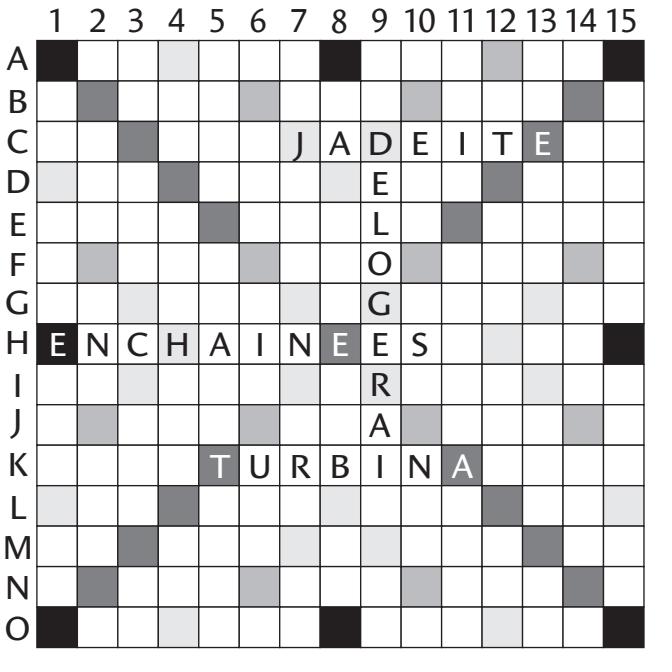

Solutions dans *Le Monde* du 25 avril.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 11 avril.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) FUEGIEN, *de la Terre de Feu*, 1 E, 113, faisant GARDOISE, *du Gard.*

b) FRINGUEE, 3 G, 84 – FLINGUEE, A 7, 63 – FUMIGENE, *qui produit de la fumée*, G 6, 74 – TENIFUGE, *qui fait fuir le ténia*, E 8, 74.

c) CHAINEE, *arpentée*, ou CHENAIE, *lieu planté de chênes* – RIGOLADE.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

(Publicité)

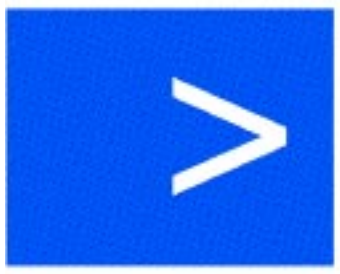

17 000 candidats sont montés à bord du 1er train de l'emploi.

Merci...

... **Aux 33 entreprises** qui, du 5 au 20 mars 2001, ont parcouru, avec *Le Monde*, toute la France pour rencontrer leurs futurs collaborateurs :

ACCENTURE / ALCATEL / ATOS ORIGIN / BNP PARIBAS / BOSCH / CEGETEL / CREDIT AGRICOLE / CAP GEMINI ERNST & YOUNG / CCF CS COMMUNICATION ET SYSTEMES / CREDIT DU NORD / CREDIT LYONNAIS / DECAN / EDF ET GAZ DE FRANCE / ESR / EADS KEYRUS / MAZARS & GUERARD / IBM / PINAULT PRINTEMPS-REDOUTE / PSA PEUGEOT CITROEN / SAGEM / SCHLUMBERGER SCHNEIDER ELECTRIC / SEMA / SIRIS / SNCF / SOPRA / STMICROELECTRONICS / SOCIETE GENERALE / SYNTEGRA / TEUCHOS / THALES.

... **Aux 17 000 jeunes talents** qui nous ont rejoints :

À STRASBOURG, LILLE, RENNES, NANTES, POITIERS, BORDEAUX, TOULOUSE, MARSEILLE, MONTPELLIER, LYON, PARIS.

... **A nos 3 partenaires**

FRANCE INFO, FRANCE 3 ET KEYRUS.

CINÉMA **Les hasards de la distribution confrontent cette semaine deux films qui, traitant d'un même sujet et signés de deux cinéastes considérés comme des auteurs, illustrent le fossé qui sépare aujourd'hui la conception hollywoodienne et française du cinéma. Il s'agit de *Little Sénégal,* de Rachid Bouchareb, et d'*A la rencontre de Forrester,* de Gus Van Sant. Deux récits situés dans un quartier défavorisé de New York (Harlem et le Bronx). Ces deux films stigmatisent le sort indigne que la société américaine continue de faire subir à la communauté noire. La comparaison est cruelle tant l'inventivité, l'humanité et la poésie du film de Bouchareb, notamment portées par ce très grand acteur qu'est Sotigui Kouyaté, font ressortir les platitudes scénaristiques et l'édulcoration du propos de celui de Gus Van Sant. Le cinéma du réalisateur américain, né en 1952, semble avoir perdu, au contact prolongé de Hollywood, sa vigueur originelle. L'actualité attire par ailleurs l'attention sur la formidable rétrospective consacrée par la Galerie nationale du Jeu de paume, jusqu'au 13 mai, à ces jeunes prodiges qui font du cinéma japonais l'un des meilleurs du monde.**

Nouvelle génération japonaise

FAISONS ici une prédiction : l'une des tendances du prochain Festival de Cannes sera la forte présence de films japonais. Ce phénomène ne surprendra pas les cinéphiles les plus attentifs, qui observent depuis le début des années 1990 la lente émergence, dans un milieu particulièrement hostile, d'une génération de jeunes cinéastes au talent sûr, aux styles originaux, dotés d'une incroyable capacité de s'adapter aux conditions de survie, quitte à changer de format, de support, de mode de diffusion, quitte à faire un temps des films qui ne seront pas du tout vus, d'autres qui circulent sur Internet ou dans les magasins de jeux vidéo.

La longue marche de ces cinéastes, qui ne sont plus tout à fait des jeunes gens, a su s'appuyer sur quelques soutiens isolés, mais vitaux : producteurs courageux, kamikazes de la distribution art et essai, sans oublier une figure intellectuelle tutélaire telle que le professeur Shigehiko Hasumi. Ce trajet a été marqué d'œuvres fortes qui ont valeur pour elles-mêmes et comme jalons d'un processus collectif. Ce sont ces films qui sont réunis dans le « Panorama du jeune cinéma japonais » présenté à la Galerie du Jeu de paume, à Paris.

Mitsuo Yanagimachi (*About Love Tokyo*) et Shinji Somaï (*Typhoon Club*) comptent parmi les principaux précurseurs de cette nouvelle génération, illustrée depuis par le prolifique et inventif Kiyoshi Kurosawa (*Cure*, *License to Live*), Shinji Aoyama (*Eureka*), Nobuhiro Suwa (*M/Other*), Makoto Shinozaki (*Okaeri*), Yoishi Higashi (*Le Village de mes rêves*), Hirokazu Kore-eda (*Maborosi, After Life*).

ZOOM

Des cinéastes qui s'inspirent autant de la nouvelle vague des années 1960 que de la série B

Si cette rétrospective ignore certaines tendances du cinéma nippon contemporain, à commencer par celle qui s'inspire du manga et des effets spéciaux numériques, elle fait place à une des veines importantes de cette époque, abordant librement le thème de l'homosexualité, avec deux films de Ryosuke Hashigushi, *Petite fièvre des vingt ans* et *Grains de sable.*

Cette poussée de sève ne vient pas du néant. Elle a deux sources, l'une bien connue, la nouvelle vague japonaise des années 1960, l'autre moins identifiée, le cinéma de série B des années 1970, notamment les films érotiques à petits budgets produits par la défunte major Nikkatsu, et dans le cadre desquels, pourvu qu'ils se plient à quelques figures imposées, les cinéastes les plus audacieux ont pu expérimenter à leur guise.

Aux confins de ces deux courants, cinq films également présentés au Jeu de paume aident à dessiner la généalogie du mouvement actuel (illustré il y a peu par *The Ring*, de Hideo Nakata), sans sacrifier la qualité des œuvres : le fondateur *La Barrière de chair*, de Seijun Suzuki, le splendide et trouble *Les Plaisirs de la chair,* de Nagisa Oshima, évidemment *L'Empire des sens* et son envers glacé, *L'Empire de la passion*, du même réalisateur, *Le Rideau de Fusuma,* de Tatsumi Kumashiro, et *La Maison des perversités,* de Noburu Tanaka, dessinent ce cadre de référence.

J.-M. F.

★ Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris-8e. M° Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. Jusqu'au 13 mai.

RENCONTRE

Thierry de Segonzac en défense des industries techniques

« Les 2es Rencontres des producteurs et des industries techniques du pôle audiovisuel-cinéma-multimédia du Nord parisien se tiennent les 18 et 19 avril au Stade de France. Quelle est leur importance pour vous qui êtes coprésident de la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia ?

– Ce sera la première fois que les producteurs et les industries techniques se rencontreront. Nous observons que, depuis des années, les industries sont absentes du débat national et européen. Le projet majeur de l'industrie technique est de bâtir un système d'incitation fiscal, social et financier de nature à réduire le risque de délocalisation des productions françaises, mais aussi d'attirer les productions étrangères, particulièrement d'Amérique du Nord.

– Quels effets pourraient avoir ces incitations ?

– Par exemple, les incitations qui viennent d'être adoptées par le conseil régional d'Ile-de-France sont financières. Nous sommes convaincus que les pouvoirs publics doivent s'inscrire dans cette voie. Cela peut profiter au développement du tissu technique national et bénéficier aux collectivités. Nous sommes engagés depuis un an et demi sur ce dossier, fondé sur des critères financiers objectifs. Lorsqu'une collectivité régionale met en place une incitation financière de 100 millions de francs (15,24 millions d'euros), cela génère 700 millions de francs (106,70 millions d'euros) de retombées économiques, qui produisent un enrichissement pour la collectivité, par le biais fiscal ou social, supérieur à 140 millions (21,34 millions d'euros). Nous sommes dans un cycle qui n'est plus composé d'aides ou de subventions. Il s'agit d'un cercle vertueux qui va devenir productif.

– Un nombre important de productions américaines sont tournées cette année en France. Comment expliquez-vous cette augmentation ?

– C'est le résultat d'efforts entrepris en 1999, lorsque nous sommes allés à Los Angeles à Showbiz Expo. Il y a eu une démarche de la part des industries et de la commission technique du film qui a été significative, mais insuffisante si on la compare avec l'Allemagne et avec la Grande-Bretagne. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Le grand homme dans le labyrinthe de Harlem et de la mémoire noire

Little Sénégal. L'interprétation magique de Sotigui Kouyaté est le foyer de cette quête complexe des racines dans un monde très actuel

Film français de Rachid Bouchareb. Avec Sotigui Kouyaté, Sharon Hope, Roschdy Zem, Karim Koussein Traore, Adetoto Makinde, Adja Diarra, Malaaika Lacario. (1 h 38.)

« Sale macaque, t'as fait que la moitié du boulot, espèce de feignant... » Les insultes racistes pleuvent sur le garagiste noir. Elles sont proférées par un client... tout aussi noir. Mais celui-ci est américain tandis que celui-là a récemment quitté l'Afrique occidentale et s'est installé à New York. Le paradoxe, révélateur d'une tendance profonde à la ségrégation violente et méprisante dans la société américaine, au-delà de la couleur des peaux, était le ressort dramatique du récent film de Spike Lee, *The Very Black Show*. C'est l'une des pistes qu'explore l'étonnant quatrième film de Rachid Bouchareb.

On le savait passionné par l'Amérique depuis son premier long métrage, *Bâton rouge* (1985) ; on savait grâce à tous ses films (*Cheb,* 1991*, Poussières de vie*, 1994) combien le hantent les questions de métissage, d'appartenance, de rencontres et de conflits entre les cultures. On craignait que, comme cinéaste (Bouchareb est aussi, avec son partenaire Jean Bréhat, un excellent producteur), l'importance des sujets ne prenne chez lui le pas sur la capacité à inventer une mise en scène à leur hauteur. Ce que vient démentir de belle manière *Little Sénégal*. Deux atouts majeurs servent ce projet ambitieux : sa complexité et son interprète principal, Sotigui Kouyaté. Celui-ci joue le rôle d'Alloune, Sénégalais qui se considère comme Africain et surtout comme Dioula. Il est guide à la Maison des esclaves, dans l'île de Gorée, où il raconte aux touristes noirs américains comment leurs ancêtres communs ont été enlevés pour être envoyés, enchaînés, construire le Nouveau Monde.

UN POÈME EN MARCHE

Il dira qu'il a rêvé d'un de ces ancêtres, et que c'est pour cela qu'il est parti. Parti, à son tour, aux Etats-Unis, sur la trace de ceux de sa famille qui deux siècles plus tôt ont été esclaves. Il va retrouver les traces de leurs descendants, en Caroline du Sud puis, et ce sera l'essentiel du film, à New York. Le personnage pourrait paraître artificiel à force d'être chargé de symbole en même temps que de mission, s'il n'était incarné par Sotigui Kouyaté. C'est un poème en marche, cette silhouette longiligne arpentant les allées sablées du *Deep South* avec sa gabardine et son cartable. Impossible de dire cette lenteur, et cette vitesse, il faut percevoir cette raideur de statue, de totem, et cette souplesse d'athlète, de guerrier. Il faut ressentir la manière absolument paradoxale d'exister à l'écran qu'a le comédien, à la fois presque trop présent et absolument fantomatique, se mouvant dans un autre espace-temps, soumis à une autre pesanteur. Immobile, il palpite de tout son corps ; en mouvement, il semble le plus stable des repères. On pense à un arbre, et au vent.

S. PIZZO

Alloune (Sotigui Kouyaté), un Sénégalais parti aux Etats-Unis à la recherche de la descendance de ses ancêtres, rencontre Ida (Sharon Hope), une « cousine » difficile à convaincre.

Personne d'autre ne sait faire ça au cinéma. Il est d'ailleurs arrivé que cette manière d'être devienne un handicap, pour l'acteur et pour les films dans lesquels il jouait, lorsque le cinéaste ne savait que faire de cette présence-absence excessive et perturbante. Bouchareb sait. Ce mystère longiligne et ambulant est l'indispensable contrepoids de la savante machination critique qu'il a ourdie avec son coscénariste, Olivier Lorelle. Dans un premier temps, on assiste au démontage implacable des « valeurs » dominantes américaines, fondées sur l'individualisme, la compétitivité et la méfiance.

Alloune retrouve son neveu (le garagiste, vite démissionnaire, évoqué au début) et sa compagne à New York, puis Ida la descendante de ses ancêtres, qui a encore plus de cheveux blancs que lui, tandis que Roschdy Zem manigance un mariage blanc (*sic*) avec la standardiste des Taxis de Harlem. Alloune oppose à la brutalité locale ses valeurs traditionnelles d'entraide, du sens collectif et de la solidarité. Il parvient à convertir la revêche Ida, noue une idylle avec elle en même temps qu'il l'aide à retrouver sa petite fille, adolescente enceinte et en rupture de ban, moral et social.

DISTANCE CRITIQUE

La suite du récit va recouper d'autres contradictions, en se défiant toujours de tout angélisme : outre le racisme, l'oppression issue de la tradition aussi bien que la misère engendrée par la modernité, la difficulté à établir une grille d'interprétation cohérente du comportement d'autrui, les dangers d'adhérer sans distance à toute croyance. Ces innombrables rebondissements donnent au film sa dynamique, en même temps que son intégrité, sans aucun manichéisme. Bouchareb parvient à accompagner simultanément les personnages qui gravitent autour d'Alloune, chacun selon son orbite propre ; il donne aux figures secondaires, hommes et femmes, francophones et anglophones, de véritables rôles que chaque interprète défend remarquablement.

Les événements qui constituent la trame de *Little Sénégal* appartiennent au mélodrame. Leur nombre et leur diversité, la manière dont ils sont agencés, engendrent un mouvement permanent entre émotion immédiate et distance critique. Ainsi le film réussit-il le prodige de toucher ses spectateurs tout en leur ouvrant un espace de réflexion et de liberté.

J.-M. F.

Rencontre avec un acteur, griot mandingue sans frontières

RIEN DE PLUS SIMPLE que de poser des questions à Sotigui Kouyaté : il ne demande qu'à parler. Mais, parfois, sa réponse fera un détour de quelques siècles, de quelques dizaines de milliers de kilomètres, ou par des thèmes inattendus. Il est dans sa loge, au Théâtre des Bouffes du Nord à Paris, où il joue chaque soir *Le Costume*, mis en scène par Peter Brook. Dans moins de deux heures, il entrera en scène, mais le temps tout entier semble lui appartenir, tout comme son interminable silhouette sait occuper l'espace exigu au plus juste.

Quand on l'interroge sur la manière dont il est devenu l'interprète principal de *Little Sénégal*, il commence par expliquer la place centrale que joue la rencontre dans sa culture. Quelle culture ? Sotigui Kouyaté admet la complexité de la question, il dit *« l'Afrique »*, il dit *« l'humanité »*, il convient qu'il faut aussi être plus précis : *« Je suis guinéen d'origine, malien de naissance, burkinabé d'adoption : ces trois pays faisaient partie de l'empire mandingue. Je parle au nom de cette culture-là. »* C'est là que sont apparus ces gens particuliers qu'on appelle les griots. *« La première famille de griots, ce sont les Kouyaté : je suis un de leurs descendants. Mais ici, en Europe, on ignore ce que veut dire griot : pas seulement un conteur, mais tout à la fois le dépositaire de la mémoire de son peuple, mémoire uniquement orale, un maître de la parole, du maniement des mots, un généalogiste qui connaît toutes les ascendances de chacun, le maître des cérémonies, gardien des traditions et des coutumes, et, surtout, un médiateur. Le griot est celui qu'on épargne durant les batailles parce qu'on aura besoin de lui ensuite pour faire la paix, celui aussi qui tente de résoudre les conflits au sein des familles, là où le chef n'a pas à intervenir. »*

Nous en étions à comparer le statut du griot, qu'il est toujours, et celui de l'acteur, qu'il est devenu, quand nous en sommes revenus à Rachid Bouchareb. C'est-à-dire à la rencontre, avec le cinéaste qui souhaitait, sans le connaître, lui offrir un rôle qui lui ressemblait à ce point : *« Autrefois, les anciens ont voulu savoir quelle était la pire chose qui soit. Ils ont examiné le cas de la maladie, le cas de la misère, le cas de la mort. Mais finalement ils ont décidé que c'était l'ignorance. Alors ils ont réfléchi à qui était le plus ignorant, et la réponse a été : celui qui n'est jamais sorti de chez lui. Voilà pourquoi la rencontre occupe une place centrale dans ma culture. Rachid Bouchareb et moi, nous ne nous connaissions pas, mais nous nous sommes rencontrés. »*

« QUAND LE RIDEAU SE LÈVE »

Le personnage lui ressemblait, mais le thème – la mémoire de l'esclavage – le concernait également, comme Africain et comme comédien : *« Si je suis venu en France il y a dix-sept ans, à la demande de M. Brook pour jouer dans* Le Mahabharata*, c'est parce qu'il m'avait vu dans un film,* Le Courage des autres*, de Christian Richard, dont le sujet était déjà l'esclavage. »* Sotigui Kouyaté raconte avoir lui-même rencontré, en 1996 dans le nord du Mali, certains de ces Noirs américains qu'on voit dans le film, et qui viennent en Afrique à la recherche de leurs origines, tout en se vivant comme appartenant à un autre monde. Il dit avoir vu le même phénomène de rejet partout, et que le racisme entre Noirs est hélas très fréquent – *« y compris à Paris »*.

C'est là que nous nous sommes mis à parler d'Œdipe, parce qu'il prépare une mise en scène inspirée de deux livres de Bernard Chartreux (*Œdipe roi* et *Œdipe à Colonne*), d'*Œdipe le roi boiteux*, de Jean Anouilh, et d'*Œdipe roi* publié par Didier Lamaison dans la « Série noire ». On lui parle du théâtre, il répond que c'est comme le football, ajoute qu'il sait de quoi il parle, ayant été jadis international. Devant l'air dubitatif de son interlocuteur, il extrait de son portefeuille sa licence de titulaire de l'équipe nationale de Haute-Volta.

Et il explique : *« Au théâtre, on peut rassembler des acteurs appartenant à des écoles différentes, utilisant des techniques très opposées entre elles. Quand le rideau se lève, ces écarts sont abolis par ce qui les unit : le jeu, l'action commune. A ce moment, le metteur en scène, comme l'entraîneur, ne peut plus rien, il est sur la touche, un pauvre type assis sur un banc. Alors qu'au cinéma le pouvoir du metteur en scène peut s'exercer à chaque instant, il peut dire "Coupez" et "On refait une prise" aussi souvent qu'il le souhaite, sans que je comprenne toujours pourquoi il m'a interrompu dans mon jeu ni ce qu'il attend d'une nouvelle prise. Il détient un pouvoir de chaque instant. Bien rares sont les cinéastes qui savent ne pas en abuser. En général, les réalisateurs ont une image préconçue du personnage, à laquelle il faut se conformer, au lieu de pouvoir l'habiter et le réinventer. Pour moi, le théâtre c'est trois quarts de liberté et un quart de contrainte pour les acteurs, alors qu'au cinéma la proportion est inverse. »*

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Jerry Bruckheimer, empereur du box-office

LOS ANGELES
correspondance

Le nom de Jerry Bruckheimer, producteur du *Plus Beau des combats*, a toujours été associé à des

PORTRAIT

Habitué aux films d'action bruyants, le producteur change de registre

films d'action qui font beaucoup de bruit et génèrent, le plus souvent, de grosses recettes. Il en est ainsi de *Flashdance, Top Gun, Beverly Hills Cop, Bad Boys, The Rock* – produits en duo avec son partenaire d'alors, Don Simpson – comme de *Con Air, Armageddon, Gone in 60 Seconds...* Mais, avec son nouveau film, histoire d'une intégration raciale difficile dans l'Amérique des années 1970, le producteur hollywoodien change nettement de registre. Le scénario fut *« rejeté par tous les studios, qui n'y voyaient qu'un téléfilm*, explique-t-il, *mais il m'a ému quand je l'ai lu, car c'est une histoire vraie, émouvante, avec de l'humour. Je déteste les films à message, mais celui-là a un thème intéressant. »*

« Ce film a touché une corde sensible », constatait Jerry Bruckheimer le jour où *Le Plus Beau des combats* a passé la barre des 100 millions de dollars au box-office américain. Il doit son succès à la séduction, ce qui est rare pour un film consacré à un sport, d'un important public féminin. *« Des femmes viennent me dire : je déteste le football, mais j'adore ce film. Le succès ne vient pas des hommes, mais du fait qu'on a drainé les femmes et les enfants, qui ne s'intéressent pas au football. »*

Pour obtenir un visa l'autorisant à un large public, les producteurs ont été contraints d'atténuer sérieusement le vocabulaire raciste de l'époque. *« Peter Schneider, de Disney, m'a expliqué qu'il aimait le message, mais qu'il fallait enlever certains mots*, se souvient Jerry Bruckheimer pour justifier son unique manquement au réalisme de l'histoire. *Et je préfère faire un film que les enfants pourront voir, car il va les encourager à ne pas répéter les erreurs racistes de notre génération. »*

« SAVOIR VENDRE LE SUJET »

Même quand il se risque à faire un « petit film », Jerry Bruckheimer, avec l'aide de Denzel Washington, frappe fort au box-office, et *Le Plus Beau des combats* sera particulièrement rentable pour Disney. Le producteur, dont les films auraient engrangé un total de 11 milliards de dollars de recettes dans le monde entier, disposerait-il d'une formule magique ? *« Il faut un sujet qui soit prenant et des acteurs dont vous n'êtes pas fatigué, que vous avez vraiment envie de regarder. Pour ce qui est de la mise en scène, je choisis soit ceux qui sont à leur top, soit ceux qui n'en sont pas loin, et pas forcément des réalisateurs commerciaux, comme Boaz Yakin par exemple, qui n'avait jamais fait de films de plus de 2 ou 3 millions de dollars. Et il faut savoir vendre le sujet, dans un marché très saturé. Ici, le "pitch", c'était Denzel Washington, bien sûr, mais pour vendre ce film-là on a fait le tour de onze villes américaines afin que les décideurs, les juges, les éducateurs, les maires, les sportifs le voient. Bill Clinton a, lui, déclaré que* Titans *résumait ce qu'il avait essayé d'accomplir pendant ses huit années de présidence... »*

On retrouvera Jerry Bruckheimer dans un des *blockbusters* attendus de l'été, *Pearl Harbor*, film épique et romantique de Michael Bay. Il produit aussi *Black Hawk Down*, réalisé par Ridley Scott, *« très violent »*, dit-il, une comédie, *Down and Under*, et un film sur l'assassinat d'une journaliste irlandaise, *The Veronica Guerin Story... « Est-ce que je suis attiré désormais par des sujets plus sérieux ? Oui. Est-ce que je ferai encore des films à grand spectacle ? Oui. Je produis bien un certain genre de films qui sont de gros succès. On me demandera toujours d'en faire ! »*

Claudine Mulard

NORMAN JEAN ROY / CORBIS OUTLINE

« Est-ce que je suis attiré désormais par des sujets plus sérieux ? Oui. Est-ce que je ferai encore des films à grand spectacle ? Oui. »

Un conte de fées intégrationniste

Le Plus Beau des combats. Alexandrie (Virginie), laboratoire de tolérance dans les années 1970, à travers les exploits d'une équipe de football mêlant Blancs et Noirs

Film américain de Boaz Yakin. Avec Denzel Washington, Will Patton, Wood Harris, Ryan Hurst, Hayden Paee. (1 h 54.)

« Je ne suis pas un sauveur », affirme Denzel Washington au début du *Plus Beau des combats*. Il ment. Il vaut mieux d'ailleurs, car la situation est on ne peut plus tendue en 1971 dans le lycée T. C. Williams de la petite ville d'Alexandrie, en Virginie. Ses habitants sont profondément divisés sur l'opportunité d'un lycée mixte (entendons par là composé de Blancs et de Noirs). L'arrivée d'un entraîneur noir (Denzel Washington) à la tête des Titans, l'équipe de football du lycée, exacerbe les colères et les réflexions racistes. Bill Yoast, le Blanc à qui la responsabilité de l'équipe était promise, est écarté au profit de ce Noir aux méthodes éprouvées, disciple de Martin Luther King mais adepte de la manière forte.

Denzel Washington parle à ses footballeurs comme à des chiens. Il repousse leurs limites physiques, d'où de fréquents vomissements chez des adolescents guère habitués à un régime aussi sévère. Il emploie un langage imagé pour aiguiser leur motivation (du genre : *« Dans la mythologie grecque, les Titans étaient supérieurs aux dieux, vous êtes des Titans »*). Il contraint chaque joueur noir à partager sa chambre avec un acolyte blanc pour encourager la cohésion entre les différents membres de l'équipe. De longues séances de thérapie en découlent où l'adolescent blanc réalise, à sa grande surprise, qu'un Noir est aussi un individu. La leçon de tolérance se transforme ensuite en échange culturel : des Noirs doivent écouter de la musique country, leurs amis blancs découvrent les Temptations et le duo Marvin Gaye/Tammi Terrell.

AMÉRIQUE DE CARTE POSTALE

Inspiré d'une histoire vraie – le film multiplie les cartons d'information pour donner à son histoire un ancrage véridique –, *Le Plus Beau des combats* ressemble davantage à un conte de fées intégrationniste. Il positionne les Etats-Unis comme un havre de paix et de tolérance idéal à condition que les différents membres de sa communauté s'y emploient. Le producteur Jerry Bruckheimer, à qui l'on doit *Top Gun* et *Armageddon*, tente de se démarquer des films à grand spectacle au ton nationaliste qui restent sa marque de fabrique, pour s'orienter vers un cinéma plus modeste accompagné d'un message social.

Cette modestie s'appuie sur un montage saccadé – une des marques de fabrique Bruckheimer – qui rend incompréhensible les matches de football du film, une bande-son omniprésente essentiellement composée de standards soul des années 1960 et 1970 et une fraternité virile qui rappelle clairement l'ambiance des vestiaires de *Top Gun*. Composé uniquement d'archétypes (l'entraîneur noir sévère mais juste, l'entraîneur blanc jaloux mais bon), *Le Plus Beau des combats* met en scène une Amérique de carte postale avec une esthétique rutilante. A trop idéaliser, le film perd une bonne partie de sa crédibilité.

Réalisé par Boaz Yakin, dont les deux premiers films, *Fresh* et *Sonia Horowitz*, montraient un talent indéniable pour dépeindre les minorités avec finesse et sans caricature, *Le Plus Beau des combats* porte par instants la marque de son auteur. On la retrouve dans des scènes surprenantes où l'un des footballeurs noirs de l'équipe est arrêté dans un quartier blanc par un policier qui vient, à sa grande surprise, le féliciter pour ses performances, ou dans des moments discrets où la fille de Bill Yoast vient côtoyer celle de Denzel Washington.

Pour quelques instants bien sentis, le film fait l'effet d'un immense bulldozer venu nous asséner son message de tolérance, renforcé par des sentences ridicules comme : *« Il faut suivre l'âme d'un individu et non son apparence. » Le Plus Beau des combats* véhicule son message avec une telle sûreté, comme si l'expérience de ce lycée de cette ville de Virginie annonçait une Amérique moderne, aujourd'hui tolérante et fraternelle, qu'on peut se demander si les accents messianiques du film ne sont pas un effet spécial fabriqué en laboratoire.

S. Bd

Cours de morale à l'hôpital

L'Homme des foules. Réflexion sans surprise sur la responsabilité individuelle sur fond de terreur soviétique

Film français de John Lvoff. Avec Jerzy Radziwilowicz, Maria De Medeiros, Danuta Stenka, Zbigniew Zapasiewicz. (1 h 30.)

La première scène du film est très belle. Tandis qu'un guide donne des explications aux touristes, un couple dans une église semble guetter avec inquiétude on ne sait quoi, paraît rassuré quand apparaît un aveugle qu'on soupçonne faux. L'homme s'effondre dans les bras de sa femme, qui voit une tache de sang sur sa main, sous le regard fixe d'une fresque figurant le Jugement dernier. Hitchcockienne en diable, cette scène est très belle, surtout parce qu'on n'y comprend absolument rien et qu'elle recèle une quantité presque infinie de possibilités de fiction. Par un étrange mouvement autodestructeur, tout le film sera ensuite l'anéantissement systématique de ce mystère, l'élimination impitoyable des lignes de narration.

Non que le sujet de *L'Homme des foules* soit simpliste, tant s'en faut. Il s'agit d'une réflexion sur la culpabilité personnelle et collective, à partir du cas de l'homme qu'on a vu s'effondrer au cours de la première séquence. Il s'appelle Paul, bien que l'histoire ne se passe pas sur la route de Damas mais à Lisbonne. Paul et sa femme, Anna, sont des marchands d'icônes ; ils ont rendez-vous avec leur fournisseur, Wladimir. Tous trois sont des Russes exilés. Paul fut, à l'époque soviétique, l'un des hommes de main d'un groupe de tortionnaires du KGB que dirigeait Wladimir (qui est vraiment aveugle – l'acteur, Zbigniew Zapasiewicz, qui en fait trop, pas le personnage). Le spectateur sera peu à peu informé de cet arrière-plan au cours des récits – accompagnés de flash-back – que fait Paul au docteur Giordano, médecin de l'hôpital où il a été transféré à la suite de son attaque dans l'église.

DEUX SALAUDS

Maria De Medeiros, qui joue le médecin, s'applique beaucoup à manifester son passage de l'écoute compatissante et professionnelle à l'horreur et à la révolte, à mesure qu'elle réalise à qui elle a affaire. Le film semble se réclamer d'une tradition théâtrale de réflexion morale, qu'illustrèrent naguère Sartre et Camus. Mais, en fait, le débat est réglé d'avance : Paul est un salaud, Wladimir aussi, et voilà tout.

Hormis la symbolique du patronyme (emprunté à la « Mme Cinéma » de Canal+), le seul thème un peu problématique est le léger vertige qui accompagne la ferme position adoptée par la justicière en blouse blanche. Dans quelle mesure a-t-elle le droit de juger, et même de bousculer le vieux tortionnaire aveugle ? Les meilleurs d'entre nous porteraient-ils en eux cette part de violence aveugle qui peut un jour se déchaîner dans des circonstances historiques et psychologiques particulières ? A ce questionnaire pour le bac, chaque séquence ne semble que l'énonciation d'un verdict déjà posé.

J.-M. F.

Fin d'été à Brooklyn

Our Song. Une chronique intimiste qui débouche sur un constat subtilement pessimiste

Film américain de Jim McKay. Avec Kerry Washington, Anna Simpson, Melissa Martinez. (1 h 36.)

Elles sont trois. Trois adolescentes de Brooklyn mêlées tout d'abord, dans la première séquence, à la masse bruyante d'une fanfare de collégiens. Puis, comme un échantillon prélevé sur un groupe humain, saisies toutes les trois en grande conversation au cours de retours de répétition. Enfin suivies, une à une, au gré des événements anodins qui nourrissent la fin d'été dans un quartier de New York. *Our Song* est ce que l'on pourrait appeler une fiction minimaliste. La construction d'un récit réduit à peu de chose, une chronique plutôt, la captation de quelques moments vécus par des individus ordinaires. Rien d'excitant a priori.

Lanisha, Jocelyn et Maria sont filles de couple mixte, noir-hispanique, ou disloqué. Ou les deux. Elles profitent des dernières fêtes avant la rentrée, discutent de leurs petits amis, se demandent s'il faut retourner au collège ou trouver du travail, accepter de changer de quartier parce que leur école ferme pour cause d'amiante. Le film évite divers écueils (le constat sociologique, le pathétique) et s'élève légèrement au-dessus de la modestie de son projet grâce à son réalisateur, qui a préféré caresser les situations plutôt que de les aborder de front. Une série de moments sont voués à rester en suspens.

Beaucoup de choses passent ainsi sans en avoir l'air, qui ne sont pas seulement le portrait psychologique de trois jeunes filles entrant dans l'âge adulte. Cette chronique d'un été débouche subrepticement sur un constat subtilement pessimiste. La démission des pères, la quête de racines introuvables, la difficile question de l'intégration au sein d'une communauté humaine sont au centre d'une tranche de vie servie délicatement. La mise en scène, malheureusement, adopte une forme télévisuelle. Le cinéaste a misé sur un montage court, champs-contrechamps, qui casse toute inscription de la durée dans les plans. Comme si ce premier long métrage était un moyen de montrer la capacité de son auteur à couler dans une forme calibrée un projet aussi peu spectaculaire.

Jean-François Rauger

CONCERTS

ensemble intercontemporain
Vendredi 27 avril à 20 h
Créations au Centre Pompidou
Jean-Louis Agobet
Régis Campo
Magnus Lindberg
Ensemble Intercontemporain
Direction
Patrick Davin
ircam Centre Pompidou
01 44 78 48 16

Auditorium du Louvre
Mercredi 18 avril à 20h
Joshua Bell, violon
Alexander Lonquich, piano
BEETHOVEN
LOC : 01 40 20 84 00

CHÂTEAU DE VERSAILLES
OPÉRA ROYAL
22 AVRIL
MUSIQUE DE CHAMBRE
ORCHESTRE EUROPEAN CAMERATA
AUTOUR DE FRANÇOIS LELEUX HAUTBOIS
LES NOUVEAUX PLAISIRS
RÉSERVATION FNAC 0 892 701 892 (2,21 FRS TTC LA MINUTE)
INFORMATION 01 30 83 78 88

MERCREDI 25 AVRIL
JEUDI 26 AVRIL - 20 H
SALLE PLEYEL
CHRISTOPH VON DOHNÁNYI direction
NATHALIE STUTZMANN contralto
WITOLD LUTOSLAWSKI Musique funèbre « In memoriam Béla Bartók »
GUSTAV MAHLER Kindertotenlieder
JOHANNES BRAHMS Symphonie n° 1
ORCHESTRE CHRISTOPH ESCHENBACH DE PARIS
de 60 F à 250 F - tarif jeunes : 50 F
RÉSERVATIONS
0 825 000 821 (0,99F/mn)
www.ticketclic.fr

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
M.-W. Chung, dir
Chamber Orchestra of Europe
Dvorák, Tchaïkovski
24 avril > 20h
www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

La machine à gâcher du talent

A la rencontre de Forrester. Sean Connery ne parvient pas à convaincre en écrivain reclus

Film américain de Gus Van Sant. Avec Sean Connery, Robert Brown, F. Murray Abraham. (2 h 16.)

C'est ce que les Anglais appellent un *« whodunit »,* un de ces mystères sans autre intérêt que de déterminer l'identité du coupable. Ici la question est simple : qui a raté ce film ? Rassemblons les suspects habituels : le réalisateur, Gus Van Sant ; le scénariste néophyte, Mike Rich ; la star, Sean Connery ; le studio, Columbia Tristar (filiale de Sony) ?

Gus Van Sant est un auteur, capable d'imprimer sa marque sur un film, de saisir dans un paysage urbain ce qu'il a de familier et d'étrange. Et les premiers plans d'*A la rencontre de Forrester* ne démentent pas ce talent. Dans un Bronx quasi désert, des adolescents jouent au basket. D'une fenêtre qui domine le terrain, ils se sentent épiés. Les préliminaires qui conduisent à la rencontre entre l'un des jeunes gens, Jamal Wallace (Robert Brown), et le mystérieux observateur, William Forrester (Sean Connery), sont assez appétissants pour que la déconvenue qui suit soit encore plus cruelle. Van Sant utilise la grâce physique du jeune Robert Brown, l'aspect post-apocalyptique du Bronx, et la physionomie olympienne de Sean Connery pour produire une ambiance rêveuse, chargée d'angoisse et d'attentes.

Mais son maniérisme urbain est rapidement emporté dans le flot de banalités que le scénario s'apprête à libérer. Grâce à *Forrester,* Mike Rich est entré dans le club des scénaristes hollywoodiens. Les producteurs ne se sont pas trompés : voilà un homme qui a fait de quelques lieux communs son credo artistique : aux vieux pots, les meilleures soupes ; ne jamais surestimer l'intelligence du public, etc.

Jamal est donc un surdoué, aussi brillant en littérature qu'en basketball ; et Forrester un écrivain reclus, auteur d'un unique chef-d'œuvre (voir un dictionnaire de littérature américaine à l'article J. D. Salinger). Contre la promesse que son anonymat sera préservé, Forrester accepte d'aider l'adolescent dans son travail scolaire, car Jamal vient de bénéficier d'une bourse qui lui permettra de suivre les cours d'une école privée de Manhattan où les garçons portent des blazers et les filles des jupes plissées (dans la jupe plissée principale, on reconnaît Anna Paquin, qui s'est fait une habitude ces derniers temps d'être remarquable dans des films quelconques). Mais dans cette école huppée règne un professeur obtus (F. Murray Abraham, dès qu'il apparaît, le visage tordu d'un rictus méprisant, on a envie de crier à l'enfant prodige : *« Sauve-toi, c'est Salieri, il a déjà tué Mozart dans* Amadeus *»*), qui va s'employer à ruiner l'ascension scolaire de Jamal, pendant que celui-ci s'efforce de réinsérer Forrester dans la société des vivants.

> On ne comprend rien au personnage, à sa misanthropie, à son agoraphobie, arborées ici comme des signes extérieurs de génie, comme si ces maux ne faisaient pas souffrir

Ici, tout est sacrifié à la mécanique éprouvée du récit : la cohérence des personnages, l'envie de surprendre le spectateur, le travail des acteurs. Jusqu'à ce que le film se termine sur une péroraison moralisatrice qui aurait déjà paru désuète le jour de l'invention du parlant.

Et l'on ne peut se défendre du soupçon que tout cet édifice n'a été élevé qu'à la gloire de Sean Connery. Or celui-ci, de son plein gré ou à son insu, est victime d'un des gros accidents de distribution de ces derniers temps. Dans les multiples ressources de l'acteur écossais, on trouve l'humour et la prestance ; certainement pas la folie et le doute – la volonté de mettre ses personnages en danger. Du coup, on ne comprend rien à son Forrester, à sa misanthropie, à son agoraphobie, qui sont ici arborées comme des signes extérieurs de génie, comme si ces maux ne faisaient pas souffrir. On se consolera en se souvenant que, contrairement à ce qu'espérait Columbia Tristar, qui a sorti le film aux Etats-Unis quelques semaines avant la cérémonie, Sean Connery n'a même pas été nommé à l'Oscar pour ce rôle. Mais le studio a d'ores et déjà récupéré sa mise grâce aux recettes américaines. La solution du mystère ressemble à celle du *Crime de l'Orient-Express :* tout le monde est coupable, tout le monde avait intérêt à faire ce film-là, et tant pis pour le cinéma.

Thomas Sotinel

NOUVEAUX FILMS

15 AOÛT

■ Ça va pas être des vacances pour tout le monde, avertit le sous-titre, avec une certaine honnêteté sur le caractère pénible de ce qui s'annonce ici, et sur la vulgarité délibérée avec laquelle tout sera énoncé. *« A la mi-août »,* donc, trois types arrivent à La Baule rejoindre leurs épouses et leurs enfants, pour s'apercevoir que les dames ont mis les voiles en leur laissant progéniture et questions existentielles. A partir de là, il arrive... rien. De ce canevas de sitcom lestée de conformisme, le scénario – si on peut dire – et la réalisation – à défaut d'un autre terme – n'ont rien à faire qu'à dévider les enchaînements les plus mécaniques, et si possible les plus méprisants envers les hommes, les femmes, les enfants, les ados, les vieux, les acteurs, les spectateurs. Au-delà de l'agacement et de l'indifférence, la tristesse qu'inspire le film sera proportionnelle à l'affection qu'on a pu éprouver pour l'un ou l'autre des interprètes fourvoyés dans cette comédie aussi gaie qu'une journée de pluie à La Baule au mois d'août. ***J.-M. F.***

Film français de Patrick Alessandrin. Avec Jean-Pierre Daroussin, Charles Berling, Richard Berry, Mélanie Thierry. (1 h 32.)

OUI, MAIS

■ Ce premier long métrage d'Yves Lavandier évoque à certains égards *Mon Oncle d'Amérique,* d'Alain Resnais, où le professeur Henri Laborit commentait, en tant que biologiste et sociologue, les comportements des personnages. La différence n'en est pas moins monumentale entre les deux films, puisque *Oui, mais* se situe davantage du côté de la vulgarisation édulcorante que de la cruauté clinique, en recourant au service d'un acteur pour camper le détenteur du savoir (ici, un psychanalyste interprété par Gérard Jugnot), et en le faisant de surcroît participer directement à l'action. Celle-ci consiste à guider une jeune adolescente engluée par la névrose familiale (interprétée par Emilie Duquenne, héroïne et révélation de *La Promesse* des frères Dardenne) dans son problématique apprentissage de la sexualité. Le résultat, qui alterne les scènes d'une gentille comédie d'apprentissage et le commentaire faussement distancié que porte sur elle le pseudo-docteur, n'est pas à la hauteur de l'originalité narrative qu'il revendique. ***Jacques Mandelbaum***

Film français d'Yves Lavandier. Avec Emilie Duquenne, Gérard Jugnot, Alix de Konopka. (1 h 44.)

MELISSA MOSELEY / SMPSP

Cate Blanchett, très crédible en cartomancienne dans « Intuitions », un film malheureusement banal.

INTUITIONS

■ Une cartomancienne joue le rôle de conseillère sociale dans une petite ville américaine. Sa tâche se complique lorsqu'elle doit résoudre une histoire de meurtre. Le nouveau film de Sam Raimi oscille entre le libéralisme et la superstition. Ce mélange entre une description réaliste d'une ville reculée de l'Etat de Géorgie, avec sa part de racisme et de conservatisme, et la résolution surnaturelle d'un crime ne se situe pas dans la meilleure veine du réalisateur. La réalisation échoue à créer un climat de tension et d'étrangeté en l'absence duquel il s'enfonce dans la banalité. Les interprétations remarquables de Keanu Reeves, surprenant en plouc raciste et violent, et de Cate Blanchett, très crédible en médium, constituent l'intérêt principal du film. ***S. Bd***

Film américain de Sam Raimi. Avec Cate Blanchett, Giovanni Ribisi, Keanu Reeves, Katie Holmes. (1 h 49.)

PANDAEMONIUM

■ Après les punks qui carburent aux amphétamines, les romantiques qui fonctionnent au laudanum. Julien Temple, chantre de la saga des Sex Pistols, aime peindre la gloire et ses excès. Ce nouveau film le transporte deux siècles en arrière, au temps où les poètes excitaient les pâmoisons féminines. Dans un emploi à la John Lennon (radical, irrationnel, généreux, génial), voici Samuel Taylor Coleridge, qui trouve en William Wordsworth son Paul McCartney (réaliste, terre à terre, prêt au compromis, talentueux). Ces deux auteurs étant aussi familiers au public français que les deux Alfred au Britannique, on se félicitera de l'intérêt pédagogique de *Pandaemonium.* A cette réserve près qu'il n'est guère tendre pour Wordsworth, présenté comme un abominable traître à la cause républicaine et romantique. Curieusement, toute la charge subversive du film semble concentrée dans ce point de vue qui est loin de faire l'unanimité chez les historiens de la littérature anglaise. Car la mise en scène de *Pandaemonium* oscille entre l'esthétique à la madame Tussaud et le dépliant touristique vantant les charmes de la campagne anglaise et plus particulièrement de la chaîne pennine. ***T. S.***

Film britannique de Julien Temple avec Linus Roache, John Hannah, Samantha Morton. (2 h 04.)

EH MEC !
ELLE EST OÙ MA CAISSE ?

■ Deux adolescents se réveillent après une soirée un peu trop arrosée. Problème : ils ne se souviennent plus de rien. Or il semble qu'ils se soient particulièrement mal conduits : leurs voisins manquent les écraser en voiture, leurs amies les accusent d'avoir saccagé leur maison, leur frigo est rempli de pudding, un travesti leur court après, ainsi qu'une mystérieuse secte. Le spectacle de *Eh mec ! elle est où ma caisse ?* est aussi improbable que son titre. Il faut se pincer pour croire à la vulgarité d'un film que l'on souhaite oublier dès sa fin. ***S. Bd***

Film américain de Danny Leiner. Avec Ashton Kutcher, Sean William Scott, Jennifer Garner. (1 h 24.)

LITTLE SÉNÉGAL
Lire page 31.
L'HOMME DES FOULES
LE PLUS BEAU DES COMBATS
OUR SONG
Lire page 32.
À LA RENCONTRE DE FORRESTER
Lire ci-dessus.
LE ROMAN DE LULU
La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

Communiqué du Grand Conseil de la République et canton de Genève

GENEVE SOLIDAIRE avec le personnel et les voyageurs de SWISSAIR

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève exprime ses vives craintes pour l'avenir de notre compagnie nationale d'aviation, indispensable à l'économie suisse, et tient à exprimer sa solidarité avec l'ensemble du personnel du SAirGroup qui a subi et risque de subir les contrecoups des théories néo-libérales mises en œuvre par son Conseil d'administration.

Depuis plusieurs années, la qualité du service en vol et au sol, la qualité des prestations aux passagers, les conditions de travail ont été sacrifiées sur l'autel d'une stratégie expansionniste effrénée qui voulait transformer cette compagnie nationale en une compagnie transnationale. Stratégie aujourd'hui dénoncée comme une véritable fuite en avant. Investissements à très hauts risques, licenciements, mises à la retraite anticipée, baisses de salaires, ventes de filiales, rachats de canards boiteux, tentative de contournement des lois européennes... Rien n'a été épargné pour que SAirGroup tente l'aventure totalement irréaliste d'entrer dans la cour des grandes compagnies aériennes. L'échec est cuisant.

C'est pourquoi nous en appelons aux actionnaires de SAirGroup pour qu'ils refusent la démission sans autre de cette équipe de perdants tant qu'ils n'auront pas été remplacés. De plus, nous appelons les actionnaires à sanctionner le désastre de cette politique pharaonique du Conseil d'administration en refusant la décharge de ses membres. Nous demandons de refuser la décharge et l'approbation des comptes et demandons également la désignation d'un autre organe de contrôle pour vérifier les comptes de SAirGroup et la conformité des provisions. Enfin, il importe d'engager une action en responsabilité contre ceux qui ont joué avec l'argent des collectivités publiques et des actionnaires privés et qui ont mis en péril la pérennité de cette compagnie d'aviation.

Ceux qui sont responsables de ce désastre doivent répondre de leurs actes.

Johan van der Keuken, textes et images

AVANT de devenir cinéaste, Johan van der Keuken avait été photographe. Il l'est resté toute sa vie, prématurément interrompue le 7 janvier 2001. Aucune solution de continuité entre ces deux activités, comme en témoigne l'ensemble des manifestations organisées autour de l'artiste néerlandais. La mort l'a empêché d'assister à la parution du livre, *L'Œil lucide*, qui réunit un ensemble significatif de ses photos, accompagnées d'un texte d'Alain Bergala, *De la photographie comme art de l'inquiétude.* On pourra aussi voir ses photos grâce à deux expositions (*Le Monde* du 2 avril) et ses films, *Big Ben* (1962), *Les Vacances du cinéaste* (1974), *Vers le sud* (1981), *Le Temps* (1984), *Lucebert, temps et adieu* (1994).

★ *L'Œil lucide,* de Johan van der Keuken, Editions de l'Œil, 240 p., 300 F (45,73 €). Expositions à la galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, jusqu'au 28 avril (Paris-4e), et à la galerie Fnac - Forum des Halles, 1-7, rue Pierre-Lescot (Paris-1er), jusqu'au 14 mai. Films au République, 18, rue du Faubourg-du-Temple (Paris-11e).

SORTIR

PARIS

Le Sacre du printemps, de Stravinsky
Le duo de danseurs chorégraphes composé par Nathalie Pernette et Andréas Schmid présente *Le Sacre du printemps,* partition de Stravinsky sur laquelle ils ont composé une chorégraphie commune, s'appuyant sur la version réduite pour piano à quatre mains du compositeur russe. Ils ont délaissé le livret initial, un rite sacral païen que Nijinski avait utilisé pour évoquer la force libératrice du printemps. Leur version est plus intime : dans un cercle délimité par des grains de blé, ils jouent leur propre histoire, cédant à la passion, à la violence ou à la fièvre de leur relation, ponctuée par des références à la gestuelle de la chorégraphie de Nijinski. Le tandem Pernette-Schmid dansera également *Suites,* un nouveau duo sur des musiques pour piano à quatre mains de Debussy, Ligeti et Alain Louvier.
Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris-9e. Mo Opéra. 20 heures, les 18, 19, 20 et 21. Tél. : 01-53-05-19-19. De 70 F à 160 F.

Dave Brubeck Quartet
Maudit par les uns, adulé par les autres, Dave Brubeck a longtemps fait débat auprès des amateurs de jazz sur les éternelles questions, en est-ce ou pas, le succès est-il incompatible avec la vie d'artiste ? Le pianiste auteur de *Take Five* a toutefois fait l'unanimité sur la présence au sein de sa formation du saxophoniste Paul Desmond. Ce dernier n'est plus là, le quartette de Brubeck tourne toujours.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Mo Opéra. 20 h 30, le 19. Tél. : 01-47-42-25-49. De 220 F à 420 F.

MARSEILLE

Christiane Blaise
En résidence pendant un mois au Théâtre du Merlan, la chorégraphe Christiane Blaise propose de multiples actions de sensibilisation dans les écoles, les collèges, les hôpitaux et donne rendez-vous chaque fin de semaine au public pour un spectacle intitulé *Alfred et Sandrine,* deux solos. Car, pour ces interprètes de cœur que sont Alfred Alerte et Sandrine Maisonneuve, la chorégraphe, qui n'aime pas les solos, a décidé de se mettre à la tâche. Comme un cadeau, elle leur a taillé deux pièces très personnelles qui lui ont donné le goût du solo, *« ce centre nerveux de l'âme ».* Gageons que sa danse dynamique et ample sortira encore plus forte de cette remise en jeu.
Théâtre du Merlan, avenue Raimu, Marseille (Bouches-du-Rhône). 19 h 30, les 19 et 26 ; 20 h 30, les 20, 27 et 28. Jusqu'au 5 mai. Tél. : 04-91-11-19-21. 100 F.

VALENCE

Sergueï Paradjanov
D'origine arménienne, Sergueï Paradjanov est né en 1942 en Géorgie. Tout à la fois cinéaste, poète, décorateur, plasticien, il fit de sa maison familiale un véritable musée des cultures du Caucase. Du 18 avril au 3 juin, le CRAC de Valence présente des collages, assemblages, dessins, peintures, céramiques, photographies, affiches, rassemblés par Paradjanov. Parallèlement sont présentés quatre de ses films : *Les Chevaux de feu* (1964) ; *Sayat Nova* (1969) ; *La Légende de la forteresse de Surami* (1984) ; *Achik Kerib* (1988).
CRAC, scène nationale, 36, bd du Général-de-Gaulle, Valence (Drôme). Tél. : 04-75-82-44-10.

GUIDE

REPRISE CINÉMA

King Kong
de Merian Cooper, Ernest B. Schoedsack, avec Fay Wray, Bruce Cabot, Robert Armstrong.
Américain, 1933, noir et blanc (1 h 40).
Action Ecoles, Paris-5e. Tél. : 01-43-29-79-89.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Joël Hubaut : le grand écart
Cherbourg (Manche). Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel. Tél. : 02-33-88-55-50. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; de 14 heures à 18 heures le dimanche. Fermé lundi. Du 19 avril au 26 mai. Entrée libre.

Gilles Mahé
Limoges (Haute-Vienne). FRAC Limousin, les Coopérateurs, impasse des Charentes. Tél. : 05-55-77-08-98. De 10 heures à 18 heures ; de 14 heures à 18 heures le samedi ; nocturne jusqu'à 22 heures chaque troisième jeudi du mois. Fermé dimanche, lundi et fêtes. Du 19 avril au 16 juin.

Tony Soulié
Nantes (Loire-Atlantique). Maison de la culture de Loire-Atlantique, passage Pommeray. Tél. : 02-51-88-25-25. De 11 heures à 19 heures ; de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures le samedi. Fermé dimanche. Du 19 avril au 15 mai. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures le dimanche.

Compagnie Yun Min-Suk
Yun Min-Suk : *Calligraffiti.*
Espace culturel Bertin-Poirée, 8-12, rue Bertin-Poirée, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 h 30, le 18. Tél. : 01-44-76-06-06. De 60 F à 90 F.

Ensemble Laborintus
A la maison.
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 15 heures, les 18, 19 et 20. Tél. : 01-44-84-44-84. 40 F.

Orchestre de Paris
Schumann : *Concerto pour piano et orchestre.* Bruckner : *Symphonie n° 9.* Hélène Grimaud (piano), Ivan Fischer (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. 20 heures, les 18 et 19. Tél. : 01-825-000-821. De 90 F à 350 F.

Steve Potts Quartet
7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4e. Mo Saint-Paul. 21 h 30, le 18, jusqu'au 23 mai. Tél. : 01-48-87-08-97. 50 F.

Dead Man Ray
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-18e. Mo Pigalle. 19 h 30, le 18. Tél. : 01-44-92-77-66. 99 F.

Arizona Dream 3 : Bob Log III, Flytrap
Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Mains d'Œuvres, 1, rue Charles-Garnier. 20 h 30, le 18. Tél. : 01-40-11-25-25. 40 F.

Bebel Gilberto
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Mo Opéra. 20 heures, le 18. Tél. : 01-47-42-25-49. De 170 F à 210 F.

Faudel
MCM Café, 92, boulevard de Clichy, Paris-18e. Mo Pigalle. 22 h 30, le 18. Tél. : 01-42-64-39-22. Entrée libre.

RÉGIONS

Mélancholia Théâtre
d'après Jon Fosse, mise en scène de Claude Régy.
Rennes (Ille-et-Vilaine). Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier. 20 h 30, les 19, 20, 24, 26, 27 ; 19 h 30, les 18, 21, 25, 28 ; 16 heures, le 22. Tél. : 02-99-31-12-31. 90 F et 130 F. Jusqu'au 28 avril.

Orchestre national de Lyon
Ives : *Three Places in New England.* Danielpour : *Concerto pour violoncelle et orchestre « Through the Ancient Valley »,* création européenne. Beethoven : *Symphonie n° 6 « Pastorale ».* Yo-Yo Ma (violoncelle), David Robertson (direction).
Lyon (Rhône). Auditorium Maurice-Ravel, 149, rue Garibaldi. 20 h 30, le 19 ; 18 heures, le 21. Tél. : 04-78-95-95-95. De 80 F à 280 F.

DERNIERS JOURS

22 avril :
Démons aux anges
d'Elsa Solal, mise en scène de Philip Boulay.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, Saint-Denis (93). Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

XIIIe Bourse d'art monumental d'Ivry
Centre d'art contemporain, galerie Fernand-Léger, 93, avenue Georges-Gosnat, Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Tél. : 01-49-60-25-06. Entrée libre.

24 avril :
Fabrice Luchini dit l'Arrivée à New York
d'après *Voyage au bout de la nuit,* de Louis-Ferdinand Céline.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris-14e. Tél. : 01-43-22-16-18. De 120 F à 190 F.

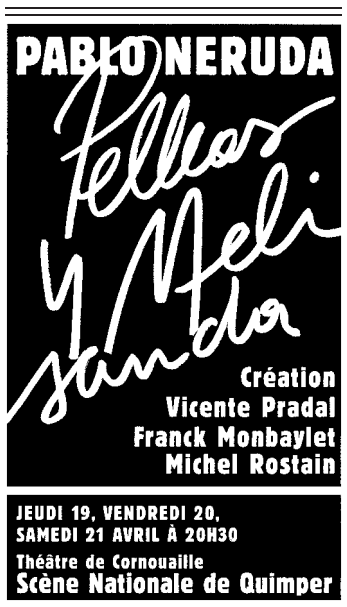

L'offensive médiatique d'Ariel Sharon

Dans un entretien au supplément hebdomadaire du « Haaretz », le premier ministre israélien défend sa politique. Il affirme que « la guerre d'indépendance n'est pas encore terminée » et que, pour des raisons économiques, le temps ne travaille pas pour le monde arabe

LA DERNIÈRE offensive en date du premier ministre israélien, Ariel Sharon, est médiatique. Deux mois après son élection, il s'est longuement confié à la presse israélienne, et en particulier au supplément hebdomadaire du *Haaretz*, en commençant par un avertissement : *« Je n'ai pas changé d'un iota, il n'y a pas de nouveau Sharon. »*

Le premier ministre admet en fait avoir évolué seulement sur un point : il ne pense plus que la Jordanie constitue l'Etat naturel des Palestiniens, *« et encore, uniquement parce qu'un fait a été constitué »* avec les accords d'Oslo. Il est vrai que le premier ministre, pour qui il existe deux types de Palestiniens, ceux qui veulent bien se contenter de *« ramener du pain à la maison et élever leurs enfants »* et les terroristes, défend une conception singulière de cet Etat à venir, qui doit répondre à un seul principe : le « minimum nécessaire ». Ce « minimum nécessaire » consiste à rendre aux Palestiniens 42 % de la Cisjordanie et de Gaza, c'est-à-dire peu ou prou ce qu'ils contrôlent entièrement ou partiellement aujourd'hui.

HA'ARETZ

Dans cette logique, l'évacuation de la moindre colonie n'est *« absolument pas envisagée »*. Pas même à Gaza puisqu'elles ont toutes *« une importance sioniste »*. Pas question d'évacuer Kfar Darom, *« qui avait retardé l'armée égyptienne en 1948 »*. Pas question non plus d'évacuer Netzarim qui a *« une importance stratégique »*, entre les deux grandes villes de Gaza et de Khan Younis, et qui, à l'avenir, *« nous permettra de nous assurer qu'aucun armement lourd »* ne sera déchargé dans le (futur) port de Gaza. Bref, Netzarim est *« vitale »*.

FINS DE NON-RECEVOIR

Le premier ministre israélien poursuit son tour d'horizon en évacuant d'un revers de main l'hypothèse d'un retrait total de Hébron. Quant à Jérusalem, M. Sharon est au regret de constater que *« nous n'avons simplement pas le droit de faire la moindre concession »*. Pas question non plus de se retirer d'une partie importante de la Cisjordanie. *« Comme vous le savez, ce n'est pas par hasard que les colonies se trouvent là où elles sont. Il faut conserver la zone de sécurité ouest* [en Cisjordanie], *la zone de sécurité est, les routes qui relient les deux, Jérusalem, et, bien sûr, la nappe phréatique* (...), *d'où vient un tiers de notre eau. »* Le premier ministre israélien se montre tout aussi catégorique à propos du Golan annexé à la Syrie.

Autant de fins de non-recevoir qui répondent à une conviction profonde : *« La guerre d'indépendance n'est pas encore terminée. » « D'un point de vue stratégique*, poursuit M. Sharon, *il est possible que, dans dix ou quinze ans, le monde arabe n'ait pas la même capacité de s'en prendre à Israël qu'aujourd'hui. Parce qu'Israël sera un pays avec une économie florissante alors que le monde arabe sera sur le déclin* (...), *le prix du pétrole baissera et les pays arabes seront en crise alors qu'Israël se renforcera. La conclusion est que le temps ne travaille pas contre nous et qu'il faut en profiter. »*

Et M. Sharon de détailler ses nouvelles « frontières » : l'immigration d'un million de juifs, le développement du désert du Négev, et la refonte de l'éducation *« selon des principes sionistes »*.

Gilles Paris

DANS LA PRESSE

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ Le rendez-vous médiatique de ce soir est délicat pour le premier ministre. Et cela pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il n'est plus sûr de trouver dans l'opinion – qui est le seul juge dont il se réclame – la qualité d'écoute, d'attention et de bienveillance dont il a bénéficié jusqu'à présent. La particularité de la phase actuelle (qui ne se traduit pas par une chute brutale de popularité) c'est la montée d'un climat assez étrange, produit probable de la durée et de ses revers : l'accoutumance, l'usure, le désenchantement, le détachement. Les points positifs du bilan s'estompent, les stratégies, aussi méritoires qu'elles soient, perdent de leur pertinence, les impatiences s'accumulent, les impasses se dévoilent, alors que le temps et les marges de manœuvre se rétrécissent. C'est le syndrome des fins de légitimité. La seconde raison, qui rend ce rendez-vous médiatique très délicat, c'est le tâtonnement maladroit du premier ministre, depuis près d'un mois, à la recherche d'une introuvable relance politique. Difficulté a admettre et à assumer politiquement la contre-performance des municipales, réajustement gouvernemental décevant dans un climat de confusion et de grogne majoritaire, faute de comportement... Or, c'est un exercice médiatique que Lionel Jopsin doit à tout prix réussir s'il veut se donner un peu de répit et sortir de son quinquennant gouvernemental sans rater la marche.

L'HUMANITÉ
Pierre Dharréville

■ Soucieux de son image et attentif à nouer une « relation » régulière avec les Français, Lionel Jospin avait programmé son expression télévisée depuis quelque temps déjà. Il pensait que les annonces dégageraient l'horizon afin de lui permettre de s'expliquer sereinement et de tracer des perspectives. Mauvaise pioche. Il lui faudra en fait entrer dans les détails, donner du concret, définir l'ampleur des moyens qu'il compte destiner à telle ou telle mesure. S'il veut convaincre largement, redonner au politique sa capacité d'agir et sa noblesse, s'il veut, en fait, transformer la société, il lui faudra aller plus loin. Plus loin que l'indépassable horizon de 2002. Pourtant son entêtement à garder le cap, à tenter de noyer le poisson, pourrait aussi perdurer. Accepterait-il, dans l'année qui précède l'élection présidentielle, de se lancer dans des initiatives fortes, susceptibles de provoquer la controverse, d'activer des antagonismes, ou d'indisposer le « centre » ? Sa stratégie pourrait bien se limiter à un exercice du pouvoir politiquement lisse. Et socialement faible.

MARIANNE
Jean-François Kahn

■ Le gouvernement en a enfin pris conscience : un mot, à lui seul, résume tous les malaises que ressent le pays. Lequel ? Insécurité. L'insécurité sous toutes ses formes. Psychologique et sociale. Matérielle et morale. La violence à l'école, le racket ou l'agression dans la rue, les atteintes aux biens, mais aussi la précarité dans le travail, les licenciements par convenances financières, les plans sociaux offerts en holocauste aux actionnaires voraces. L'insécurité ? La maison inondée, le trou-peau qu'il faut abattre, le doute jeté sur l'aliment, le train qui part ou ne part pas, la route ouverte ou bloquée, les lois qui changent sans cesse. Question centrale de ce temps. Question tabou. Pas moderne coco, incorrecte, vulgaire, jusqu'à ce que les électeurs, ces zombies, fassent savoir qu'elle les obsédait. Qu'elle résumait toutes leurs angoisses, leur désenchantement et leur mal-vivre. Alors le gouvernement, anesthésié par ses commensaux, a commencé à réagir. Concrètement. C'est bien. On approuve. Hélas, c'est trop tard.

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ L'aide personnalisée d'autonomie sera, de toutes les réformes du gouvernement Jospin, une de celles qu'il pourra le plus facilement faire valoir à l'heure des bilans. Ses adversaires rétorqueront non moins facilement que le même gouvernement a préféré renvoyer les décisions autrement plus difficiles à prendre sur le dossier connexe des retraites jusqu'au lendemain des scrutins présidentiel et législatif du printemps prochain. A défaut d'un consensus général, comme celui qui accompagne l'APA, l'heure est à un consensus de gauche. Les sujets qui fâchent entre camarades pluriels – genre privatisation de Gaz de France – seront soigneusement évités. Grâce à quoi, le premier ministre pourra se présenter ce soir comme à le tête de troupes en ordre de marche et, tout auréolé de l'APA, donner rendez-vous aux Français, l'an prochain, dans douze mois, presque jour pour jour.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche
de chaque mois à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

www.chiennesdegarde.org

Témoignages et débats sur la violence sexiste

EN SEULEMENT deux ans d'existence, l'association des Chiennes de garde a beaucoup fait parler d'elle : il faut dire que certaines de ses membres-fondatrices, comme Laure Adler ou Isabelle Alonso, sont aussi médiatiques que les hommes qu'elles ont osé attaquer pour injure sexiste, de Marc Blondel à Ernest-Antoine Seillière... Le site de l'association, créé à l'origine pour recueillir des témoignages sur des cas de discrimination sexiste, permet également aux internautes de lancer une discussion sur le sujet de leur choix, en s'abritant derrière un pseudo. Les thèmes traités dépassent de loin la question de l'injure sexiste et abordent pêle-mêle l'éducation, la prostitution, la parité, le viol, la sexualité ou le féminisme en général. Les échanges sont souvent houleux, à tel point que les responsables du site doivent parfois retirer des textes jugés insultants ou diffamatoires.

Le forum reçoit désormais entre 150 et 300 messages par jour. Des femmes viennent raconter des histoires, dérisoires ou poignantes, de sexisme ordinaire sur le lieu de travail. Quelques-unes n'hésitent pas à raconter un viol ou une agression dont elles ont été victimes : *« J'ai résisté de toutes mes forces.* (...) *Cela a duré plusieurs heures. Et puis j'ai fini par lâcher. Mais le type ne bandait plus. J'ai cru que j'avais gagné* (...), *mais il était hors de lui, furieux. J'ai voulu fuir, il m'a attrapée et a commencé à me frapper. »*

De nombreux hommes participent aux débats, souvent pour soutenir à leur façon l'action des Chiennes de garde : *« Si j'étais une femme, je ne m'habillerais pas comme cela plaît aux hommes »*, affirme Med, qui est marocain et musulman pratiquant. Au contraire, certaines femmes expliquent leur opposition à l'action des Chiennes de garde. Leirn, quant à elle, est nuancée : *« Je ne suis pas féministe mais je pense que les hommes et les femmes sont égaux. Je ne suis pas féministe, mais je n'ai pas besoin de vivre sous la dépendance d'un homme. Je trouve que les Chiennes de garde exagèrent, mais je trouve inadmissible de me faire traiter de salope. »* Récemment, Leirn a rejoint le bureau de l'association. La qualité de ses interventions lui a valu d'être choisie comme comodératrice du forum. Sa tâche est souvent complexe, face à des affirmations comme celle-ci : *« Les femmes bien ne se font pas violer »*, envoyée en réponse à la confession d'Alessa. Elle reçoit de plus en plus de témoignages sur des situations que l'association ne peut pas gérer. Le site se contente alors de proposer des adresses utiles pour les femmes en grande détresse.

Joëlle Fernandes

SUR LA TOILE

EXÉCUTION CAPITALE

■ La société Entertainment Network Inc. (ENI), basée en Floride, a fait connaître son intention de diffuser en direct sur Internet, le 16 mai, l'exécution du condamné à mort Timothy McVeigh, auteur de l'attentat à la bombe d'Oklahoma City en 1995. Face au refus du ministère de la justice, ENI a décidé de porter plainte contre l'Etat fédéral pour entrave à la liberté de l'information. – *(AFP.)*
www.entertainmentnetwork.com

BEAUTÉ ARMÉE

■ Une femme de trente-trois ans habitant le Colorado, qui était en liberté conditionnelle après une condamnation pour trafic de drogue, a été réincarcérée après que la police eut découvert des photos d'elle sur un site pornographique, où elle posait nue, armée de fusils et de revolvers, avec son bracelet électronique de surveillance autour de la cheville. Les conditions de sa liberté conditionnelle précisaient qu'elle de devait pas posséder ni manipuler d'arme à feu. Sa peine a été rallongée, mais elle sera à nouveau libérable à partir de décembre. – *(AP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Trésors cachés *par Dominique Dhombres*

LA PIÈCE DE 2 FRANCS de 1991 n'a été tirée qu'à 2 500 exemplaires et vaut désormais une petite fortune. C'est vrai également de certaines pièces de 5 ou de 20 centimes. Il y a des trésors cachés au fond des poches, des tiroirs et des porte-monnaie. Est-ce que Bernadette Chirac le savait lorsqu'elle a soutenu l'opération pièces jaunes ? L'approche du passage définitif à l'euro, le 18 février 2002, accentue le mouvement et donne la fièvre aux collectionneurs et aux spéculateurs. Comme on cherche des trèfles à quatre feuilles, on peut occuper ses journées à trier de la menue monnaie achetée au kilo. Il y a désormais des publications spécialisées et une sorte de cotation sauvage, selon des critères un peu ésotériques.

Les passionnés, interrogés lundi soir sur France 2 dans « Argent public, argent privé » savent d'un coup d'œil repérer l'objet rare dans un monceau de ferraille. L'un d'eux reconnaît que cela peut devenir une obsession. Il se livre à un examen méticuleux chaque fois qu'un commerçant lui rend la monnaie. Sur le plateau, un drôle de couple était chargé du commentaire : Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget, et le comédien Guy Marchand. Elle portait un tailleur bleu assorti à ses yeux et ne cessait de répéter qu'elle n'était, à Bercy, que le numéro deux, après Laurent Fabius. Serait-elle sous surveillance ? Avec son air bougon et son blouson de cuir, Guy Marchand lui donnait la réplique en rejouant, mine de rien, des scènes de Nestor Burma avec sa secrétaire. Le duo était plutôt réussi. Cela changeait en tout cas de l'effarante niaiserie imposée par Christine Bravo à ses invités dans « Union libre », en première partie de soirée.

La séquence sur les courses n'était pas mal non plus. Le public subodore qu'il se passe de drôle de choses dans les coulisses des hippodromes. Cela n'empêche pas huit millions de Français de mettre régulièrement de l'argent sur des chevaux. L'Etat prélève sa « dîme », selon la curieuse expression ecclésiastique utilisée par Florence Parly. En fait, l'Etat récupère 11 des 38 milliards de francs pariés chaque année. On est plus près du tiers que du dixième. Et ce n'est pas demain la veille que les commissaires aux courses, censés veiller à la régularité des compétitions, cesseront d'être également propriétaires ou entraîneurs.

Les ventes d'armes, enfin. On sait que la France est le troisième exportateur mondial, et il y avait, comme d'habitude, pas mal de képis français au dernier Salon international de la défense à Abou Dhabi. Même le fils de Kadhafi, qui représentait pourtant un pays soumis à un embargo de l'ONU, avait droit à son dépliant. Il est vrai que les armes rapportent plus que les pièces jaunes.

MARDI 17 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club. Parité : les femmes ont-elles gagné les élections ? **LCI**
21.00 La Mafia aux Etats-Unis. **Forum**
23.00 Le Marché de la drogue. **Forum**

MAGAZINES

19.00 Archimède. **Arte**
19.00 Nulle part ailleurs. Invités : José Rossi ; Hélène de Fougerolles ; Fun Loving Criminals. **Canal +**
19.30 et 0.45 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
20.50 E = M 6 Spécial. Maigrir, les vraies solutions. **M 6**
20.55 Vie privée, vie publique. Au nom du père ! **France 3**
21.00 Le Gai Savoir. Les grands écrivains. Invités : Jacques-Pierre Amette ; Jean Rouaud ; Jean-François Kahn. **Paris Première**
21.05 Temps présent. La course à l'amour. Ikéa : sauve qui peut les meubles. **TV 5**
22.15 Ça se discute. Peut-on supporter l'infidélité ? **TV 5**
1.00 Zone interdite. Le gang des portables. **M 6**
1.00 Rock Press Club. David Bowie. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Le Piège guinéen. **Arte**
20.30 L'Arche, 2 000 ans après. [16/16]. Les phoques. **Planète**
20.45 La Vie en face. L'Homme aux semelles d'or. **Arte**
21.35 Sam Giancana, gangster. **Planète**
21.50 A quoi rêvaient les jeunes filles ? **Odyssée**
21.55 Le nanisme, un handicap de taille. A l'ombre des géants. **Festival**
22.00 La Grande Dépression. Faire face. **La Chaîne Histoire**
23.05 La République est morte à Diên Biên Phû. [2/2]. **Planète**
23.15 Partir avec National Geographic. Grand requin blanc sous surveillance. **Canal +**
23.50 Les Renaud-Barrault, bâtisseurs de théâtre. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Hockey sur glace. Championnats du monde. Division I. Groupe A : France - Pays-Bas. **Pathé Sport**
20.45 Football. Ligue des champions. Quart de finale, retour : Deportivo La Corogne - Leeds United. **Canal + vert**
20.45 Football. Ligue des champions. Quart de final retour : FC Valence - Arsenal. **Canal +**

MUSIQUE

21.00 Wolfgang Sawallisch. Avec l'Orchestre philharmonique tchèque. **Muzzik**
22.00 Rhapsodie espagnole, de Ravel. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. S. Celibidache. **Mezzo**
22.30 Symphonie espagnole, de Lalo. Avec Peter Zazofsly, violon. Par l'Orchestre symphonique de la RTSI, dir. Zoltan Pesko. **Mezzo**
22.50 Jacky Terrasson Trio au New Morning. En 2001. **Muzzik**
23.15 Luisa Miller. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Maurizio Arena. **Mezzo**
23.50 Dianne Reeves. En 1999. **Muzzik**

THÉÂTRE

21.40 Comedia. Richard II. Tragédie de William Shakespeare. Mise en scène. Deborah Warner. Avec Fiona Shaw (Richard II), Graham Crowden (Jean de Gand), Richard Bremmer (Henry Bolingbroke)... **Arte**

TÉLÉFILMS

22.50 Fils de flic. Igaal Niddam. **Festival**
22.50 Le Virus assassin. Ben Bolt ○. **M 6**

SÉRIES

20.45 Invasion planète Terre. Entre enfer et paradis ○. **13ème RUE**
20.50 Ally McBeal. The Last Virgin (v.o.) ✪. **Téva**
21.30 That 70's Show. Quelques conseils à l'usage des garçons (v.o.) ✪. **Canal Jimmy**
22.45 Twin Peaks. Episode n° 27 (v.o.). **13ème RUE**
22.50 Les Chroniques de San Francisco. [8/12] (v.o.). ○. **Téva**

FILMS

16.25 Les Nerfs à vif ■■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1991, v.o., 125 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
17.55 Reds ■■
Warren Beatty (Etats-Unis, 1981, 185 min) ✪. **Cinétoile**
18.15 L'assassin habite au 21 ■■
Henri-Georges Clouzot (France, 1942, 90 min). **TV 5**
18.15 La Gueule de l'autre ■■
Pierre Tchernia (France, 1979, 100 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
20.30 Sous les toits de Paris ■■■
René Clair (France, 1930, 95 min) ✪. **Ciné Classics**
20.45 Les Chiens de paille ■■
Sam Peckinpah (Grande-Bretagne, 1971, 115 min) ○. **Cinéfaz**
22.00 La Rivière ■■
Mark Rydell (Etats-Unis, 1984, 120 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

22.05 Der Gläserne Turm ■■
Harald Braun. Avec Lilli Palmer, Peter van Eyck (Allemagne, 1957, v.o., 105 min) ✪. **Ciné Classics**
22.30 Le Ventre de l'architecte ■■■
Peter Greenaway (GB - It., 1987, v.o., 115 min). **Paris Première**
22.40 Calme blanc ■■
Philip Noyce (Australie, 1989, 95 min). **TSR**
22.40 Les Géants ■■
Sam Miller (Grande-Bretagne, 1997, v.o., 90 min) ✪. **Cinéstar 2**
22.50 A l'est d'Eden ■■■
Elia Kazan (Etats-Unis, 1955, v.o., 115 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
23.40 Suzanne et ses idées ■■
George Cukor (Etats-Unis, 1940, 120 min). **TCM**
0.00 La Valse de l'empereur ■■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1948, v.o., 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
0.20 African Queen ■■■
John Huston (Etats-Unis, 1951, v.o., 100 min) ✪. **Cinétoile**
0.50 Lola Montès ■■■
Max Ophuls (France - Allemagne, 1955, 105 min). **Arte**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Sunset Beach.
18.25 et 1.50 **Exclusif.**
19.00 Le Bigdil.
19.55 Tant qu'il y aura des hommes.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Hercule et Sherlock Film. Jeannot Szwarc.
22.30 Le Temps d'un tournage.
22.35 Ciel mon mardi !
0.50 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.20 Football.

FRANCE 2

17.35 Viper.
18.20 Tutti frutti.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo. Invité du Journal : Lionel Jospel.
20.50 La Fille de d'Artagnan Film. Bertrand Tavernier ✪.
23.05 On a tout essayé.
1.10 Journal, Météo.
1.35 Commissaire de choc. Délit de fuite.

FRANCE 3

17.50 c'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Vie privée, vie publique. Au nom du père !
23.10 Météo, Soir 3.
23.40 Blood and Wine Film. Bob Rafelson ✪.
1.20 Libre court. *Noire la vie.* Sophie de Daruvar et Yves Thomas.
1.40 Toute la musique qu'ils aiment.

CANAL +

18.00 Downtown ✪.
18.25 Nulle part ailleurs ✪.
20.30 Football. Ligue des champions. **20.45** FC Valence - Arsenal.
23.15 Partir avec National Geographic. Grand requin blanc sous surveillance ✪.
0.10 Surprises.
0.15 Voyous, voyelles Film. Serge Meynard. ✪.
1.50 Cotton Mary ■ Film. Ismail Merchant (v.o.) ✪.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Le Piège guinéen.
20.45 La Vie en face. Cycle « La Bourse et (?) la Vie ». L'Homme aux semelles d'or.
21.40 Comedia. Richard II. Tragédie en 5 actes de William Shakespeare.
23.50 Les Renaud-Barrault, bâtisseurs de théâtre.
0.50 Lola Montès ■■■ Film. Max Ophuls.

M 6

17.55 Highlander ○.
18.55 Buffy contre les vampires ○.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ✪.
20.38 Un jour à part.
20.40 E = M 6 découverte.
20.50 E = M 6 Spécial. Maigrir, les vraies solutions.
22.50 Le Virus assassin. Téléfilm. Ben Bolt ○.
1.00 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction. Perspectives contemporaines.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. La Villa des vivants.
0.05 Du jour au lendemain. Freddy Saïd-Skouma (*Le Corps du boxeur*).
0.40 Chansons dans la nuit.
1.00 Les Nuits.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invité : Jérôme Ducros.
22.00 Jazz, suivez le thème. All the Things You Are [2/4].
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Gide et la musique (n°3), Gide et les musiciens de son temps. Œuvres de Franck, Wagner, Debussy, Fauré, Schmitt, Duparc, Chausson, Milhaud, Stravinsky,
23.00 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Beethoven.

Le Monde TELEVISION

La Cinquième

14.35 17, hôtel de police
Pendant trois mois, Léon Desclozeaux a filmé le quotidien des équipes de l'hôtel de police du Val-de-Marne, pour raconter les activités diurnes et nocturnes de ses fonctionnaires. Un documentaire très (trop) dense, qui fait à la fois état de la perte de confiance des citoyens, et des victimes, et du stress d'une profession soumise aux menaces voire aux représailles de certains délinquants.

Arte

20.45 L'Homme aux semelles d'or
Portrait de Rafiq Hariri, milliardaire et premier ministre libanais, filmé par un cinéaste engagé, le réalisateur syrien Omar Amiralay. Dans la série « La Bourse et (?) la vie », ce portrait se transforme en réflexions et en questions sur l'attitude de l'intellectuel face au pouvoir : comment et jusqu'où l'approcher, faut-il jouer la transparence ou tendre des pièges ?

Ciné Classics

22.05 Der Gläserne Turm ■■
Scénariste sous le régime nazi de Goebbels, Harald Braun traitera à partir de 1949 des sujets ambitieux, dont cette *Tour de verre,* un drame psychologique, remarquablement construit. Katia, brillante actrice, renonce à sa carrière pour son époux, Robert Fleming. Un dramaturge américain relance la carrière de la jeune femme. Mais son mari va tenter de détruire son équilibre psychologique... Inédit en France.

MERCREDI 18 AVRIL

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Schengen et l'immigration clandestine. **Forum**
22.00 Fela et l'Afro Beat. **Forum**
23.00 Chaman, sorcier, psy, le pouvoir de l'esprit. **Forum**

MAGAZINES

13.55 C'est mon choix. **France 3**
15.00 Questions au gouvernement. **France 3**
19.00 Nulle part ailleurs. **Canal +**
20.05 Duel. Haschisch, gare à la répression. Quatorze ans, condamné à vie. Prison pour enfants en Floride. **TSR**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Kamikazes : Une jeunesse sacrifiée. **Arte**
20.55 Des racines et des ailes. Jeunes et alcool : Les liaisons dangereuses. Chine : Rêves d'ailleurs. **France 3**
22.35 Ça se discute. Comment vit-on une vie d'adulte avant l'âge ? **France 2**
23.20 Howard Stern. Farrah Fawcett. **Paris Première**
0.00 Le Club. Daniel Ceccaldi. **Monte-Carlo TMC**
0.25 La Route. Avec Gérard Jugnot et Emilie Dequenne. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.05 La Première Guerre mondiale. [1/12]. L'Europe en feu, les racines de la guerre. **La Chaîne Histoire**
17.20 Le Jeu des animaux. **Planète**
17.20 Félins tueurs. **Odyssée**
18.00 La Rafle du Vél' d'hiv'. **La Chaîne Histoire**
18.05 Le Monde des animaux. Langage animal. [8/26]. **La Cinquième**
18.15 L'homme qui n'existe pas. **Histoire**
18.20 Les Rues des autres villes. [2/3]. Le tramway d'Asunción. **Planète**
18.25 L'Actors' Studio. Mark Rydell. **Paris Première**
18.45 Missions aériennes au Vietnam. Linebacker II. **Planète**
19.00 Biographie. Mussolini, le cauchemar de l'Italie. **La Chaîne Histoire**
19.00 Connaissance. Si les bêtes pouvaient parler. [3/4]. Cultures d'un autre type. **Arte**
19.05 A quoi rêvaient les jeunes filles ? **Odyssée**
19.15 Paul Morand. [2/4]. **Histoire**
19.40 L'Appel de la forêt. **Planète**
19.45 Robert Casadesus. First Family of the Piano. **Muzzik**
20.00 Première Guerre mondiale. [9/12]. La victoire se dessine, en Italie et sur la Marne. **La Chaîne Histoire**
20.00 Volkswagen, la voiture d'Adolf Hitler. **Odyssée**
20.15 Reportage. Profession, prostituée. **Arte**
21.00 Danse du siècle. [4/5]. Du moderne au post-moderne. **Muzzik**
21.00 Le Grand Jeu, URSS/EU. [3/6]. 1945- 1953 : Minuit dans le siècle. **Histoire**
21.15 Les Grandes Batailles. Les guerres médiques. **La Chaîne Histoire**
21.30 Chasseurs d'images chez les Papous. **Planète**
21.30 Musica. Les Mille et Une Voix. Les musiques de l'islam. **Arte**
22.00 L'Avant-Garde russe. Une idylle avec la révolution russe. **Histoire**
22.05 Civilisations. Le secret de l'empire aztèque. **La Chaîne Histoire**
22.30 Pop art etc. **Canal +**
23.05 Profil. « Cinéma, de notre temps » : Citizen Ken Loach. **Arte**
23.20 2001, la prise de l'hôtel de ville. **France 3**
23.35 Le bébé est un combat. [2/3]. Ces mères que l'on oublie. [3/3]. Des bébés bien entourés. **Odyssée**
23.45 Première Guerre mondiale. [8/12]. La guerre à l'Est, la Serbie et la Palestine. **La Chaîne Histoire**
23.55 L'Arche, 2 000 ans après. [16/16]. Les phoques. **Planète**
0.10 La Lucarne. Lettre à mon cousin en Chine. **Arte**
0.55 Sam Giancana, gangster. La face cachée du rêve américain. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Cyclisme. La Flèche wallonne. De Charleroi à Huy. **Eurosport**
20.45 Football. Ligue des champions. Quart de finale retour : Bayern Munich - Manchester Utd. **TF 1**
2.05 Basket NBA. **Canal +**

MUSIQUE

17.05 Bach. *Suite pour violoncelle seul n°4* en mi bémol majeur, BWV 1010. Avec Mstislav Rostropovitch. **Mezzo**
17.40 Une soirée avec Placido Domingo. Wembley, le 21 juin 1987. Avec Placido Domingo ; Marta Senn ; Eduard Tomagian. Par the English Chamber Orchestra, dir. Eugene Kohn. **Muzzik**
19.30 Francisco Guerrero. Festival des cathédrales de Picardie 2000. Par le quatuor vocal La Colombina. **Mezzo**
20.40 Le Cherubini Quartet joue Beethoven. *Grande Fugue pour quatuor à cordes* en si bémol majeur, opus 133. **Muzzik**
21.00 Classic Archive. enregistré en 1965 et 1968. Par le New Philharmonia Orchestra, dir. Carlo Maria Giulini. **Mezzo**
22.00 The Duke Ellington Octet. Copenhague, janvier 1967. **Mezzo**
23.20 Gil Evans et son orchestre. Concert enregistré en 1983. **Muzzik**
23.45 Bach. *La Passion selon saint Jean.* Enregistré au Théâtre de la Fenice à Venise en 1984. Par l'Orchestre de chambre de Salzbourg et l'Orchestre du Théâtre de Fenise, dir. Alan Hacker. Avec Florian Prey, Zeger Vandersteene, Margarita Zimmermann. **Mezzo**
0.15 Kenny Werner Trio. Théâtre antique, juin 1998. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

19.00 La Maison du futur. LeVar Burton. **Disney Channel**
20.45 Mari volage. Alan Metzger. **TF 6**
20.50 Mère de toxico. Lucas Belvaux ○. **M 6**
21.05 Le Retour de Jack Valentine. Duane Clark ○. **RTBF 1**
22.25 La Poupée sanglante. Marcel Cravenne [3/3]. **Festival**
22.30 Menace à domicile. Wolfgang Mühlbauer. ○. **Téva**
22.30 La Mante religieuse. James Keach. ○. **M 6**

SÉRIES

17.55 Friends. [1/2]. Ce qui aurait pu se passer ✪. **France 2**
18.05 Hawaï police d'Etat. Tuer ou mourir. **13ème RUE**
18.25 Xena la guerrière. Une enquête ✪. **TF 6**
18.35 Murphy Brown. Vive la famille ✪. **Téva**
18.55 Buffy contre les vampires. Révélations. ✪. **M 6**
19.20 Hill Street Blues. Les séquelles ✪. **Monte-Carlo TMC**
19.50 Homicide. Le fantôme d'Agnès ○. **Série Club**
20.00 La Vie à cinq. L'école buissonnière ✪. **Téva**
20.30 Sessions. Happy Birthday (v.o.). ○. **Canal Jimmy**
20.50 Les Monos. Plongée interdite. **France 2**
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Vous êtes cordialement invités. ✪. **Canal Jimmy**
22.15 Millennium. La nuit du siècle (v.o.). ○. **Série Club**
22.25 New York District. Les nouveaux fils de la liberté (v.o.). Mon enfant (v.o.). **13ème RUE**
22.45 Les Soprano. Pax Soprana ○. **Canal Jimmy**
0.05 I Love Lucy. Lucy and Bob Hopes (v.o.). ✪. **Téva**
0.15 Sex and the City. La douleur exquise ! ○. **M 6**

FILMS

13.00 Des hommes sont nés ■■
Norman Taurog (Etats-Unis, 1938, v.o., 100 min). **TCM**
14.40 Les Girls ■■■
George Cukor (Etats-Unis, 1957, 110 min). **TCM**
15.45 Beau fixe ■■
Christian Vincent (France, 1992, 90 min) ✪. **Cinéstar 2**
15.50 La Femme publique ■■
Andrzej Zulawski (France, 1984, 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
16.00 Un pitre au pensionnat ■■
Norman Taurog (Etats-Unis, 1955, 100 min) ✪. **Cinétoile**

18.45 Vénus Beauté (Institut) ■
Tonie Marshall. Avec Nathalie Baye, Bulle Ogier (France, 1999, 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
19.00 La Grande Evasion ■■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1941, v.o., 105 min). **TCM**
19.25 Manhattan ■■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1979, 95 min) ✪. **Cinétoile**
20.30 La Valse de l'empereur ■■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1948, v.o., 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
20.30 Crépuscule ■■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1941, v.o., 95 min) ✪. **Ciné Classics**
20.45 Copland ■■
James Mangold (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min) ✪. **Cinéfaz**
22.05 Zanzibar ■■
Christine Pascal (France - Suisse, 1988, 95 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
22.30 Les Hommes du Président ■■
Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1976, 125 min) ✪. **Cinéfaz**
22.45 La Nuit de l'iguane ■■
John Huston (Etats-Unis, 1964, 120 min). **TCM**
23.30 Retour à la vie ■■
André Cayatte, Georges Lampin, Henri-Georges Clouzot et Jean Dréville (France, 1949, 115 min) ✪. **Ciné Classics**
23.45 Toi le venin ■■
Robert Hossein (France, 1958, 90 min) ✪. **Canal + Vert**
0.35 Le Vandale ■■
Howard Hawks, William Wyler et Richard Rosson (Etats-Unis, 1936, 100 min) ✪. **Cinétoile**
0.50 La Grande Bouffe ■■
Marco Ferreri (France, 1973, 130 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

1.10 La Rivière ■■
Mark Rydell. Avec Mel Gibson, Sissy Spacek (Etats-Unis, 1984, v.o., 120 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.50 Tequila et Bonetti.
15.45 Cœurs rebelles.
16.40 Alerte Cobra.
17.35 Sunset Beach.
18.25 et 0.45 **Exclusif.**
19.00 Le Bigdil.
19.55 Tant qu'il y aura des hommes.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.35 Soirée football Ligue des Champions. Bayern Munich - Manchester United. Quart de finale retour. **20.45** Coup d'envoi en direct de l'Olympia Stadion. **22.45** Real Madrid - Galatasaray.
0.10 Minuit sport.

FRANCE 2

13.45 Derrick ✪.
15.50 Tiercé.
16.00 Rex ✪.
16.50 Un livre.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 Premier rendez-vous.
17.55 Friends ✪.
18.20 Tutti frutti.
19.10 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Monos. Plongée interdite.
22.35 Ça se discute. Vivre une vie d'adulte avant l'âge.
0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
15.00 Questions au gouvernement.
16.00 Cyclisme. La Flèche wallone.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 Tous égaux.
20.55 Des racines et des ailes.
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 2001, la prise de l'hôtel de ville.
0.40 La Loi de Los Angeles. Péché d'amour.

CANAL +

13.45 H ✪.
14.10 Mes pires potes ✪.
14.35 Le Chauffeur du député Court métrage. Tahirou Tassere Ouedraogo. ✪.
14.55 2267, ultime croisade ✪.
15.40 Deux escrocs, un fiasco. Téléfilm. Joey Travolta ✪.
17.15 Chris Colorado ✪.
► En clair jusqu'à 20.35
18.00 Downtown.
18.25 Nulle part ailleurs ✪.
20.35 Le Journal du cinéma.
21.00 Big Daddy Film. Dennis Dugan ✪.
22.30 Pop art etc ✪.
23.25 Accords et désaccords ■ Film. Woody Allen (v.o.) ✪.
1.00 Surprises.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 et 18.35 **Le Journal de la santé.**
14.05 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne.
14.35 Derniers paradis sur Terre ✪.
15.30 Eléments déchaînés.
16.00 T.A.F.
16.30 En juin, ça sera bien.
17.35 100 % question 2e génération.
18.05 Le Monde des animaux.
18.55 Météo.
19.00 Connaissance.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Profession, prostituée.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Kamikazes : Une jeunesse sacrifiée.
21.30 Musica. Les Mille et Une Voix. Les musiques de l'islam.
23.05 Profil. Citizen Ken Loach.
0.10 La Lucarne. Lettre à mon cousin en Chine.

M 6

13.30 M6 Kid ✪.
17.00 Fan de.
17.25 Rintintin junior ✪.
17.55 Highlander ✪.
18.55 Buffy contre les vampires ✪.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ✪.
20.40 Jour J.
20.50 Mère de toxico. Téléfilm. Lucas Belvaux ○.
22.30 La Mante religieuse. Téléfilm. James Keach ○.
0.15 Sex and the City. La douleur exquise ! ○.
0.45 Wolff, police criminelle. La petite mort ✪.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Radiodrames.
21.00 Mesures, démesures. Alla Breve : les compositeurs écrivent pour la Radio.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Invité : Matteo Garrone.
0.05 Du jour au lendemain. Sylvia Baron Supervielle (*La Rive orientale*).
0.40 Chansons dans la nuit.
1.00 Les Nuits.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Pierre-André Valade. Œuvres de Hersant, Kaipainen, Leroux.
22.00 Jazz, suivez le thème. All the Things You Are.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Zar und Zimmermann. Par le Chœur de la radio de Leipzig et l'Orchestre de la Staatskapelle de Dresde, dir. Robert Heger. Hermann Prey (le tsar Piere Ie), Peter Schreier (Peter Ivanov), Gottlob Frick (Van Bett).
22.50 Les Rendez-vous du soir (suite). XXIe Festival d'Ambronay.

Le Monde TELEVISION

Arte

20.45 Les Mercredis de l'Histoire
Près de 6 000 kamikazes périrent dans les derniers mois de la guerre du Pacifique, entre l'automne 1944 et l'été 1945. La plupart étaient des adolescents, de la chair à canon inexpérimentée choisie comme riposte radicale à l'offensive américaine par les états-majors japonais. Acteurs et témoins de l'époque rompent la loi du silence dans *Kamikazes,* documentaire de Klaus Scherer, présenté par Alexandre Adler.

M 6

20.50 Mère de toxico
Ce téléfilm de la collection « Combats de femmes », réalisé par Lucas Belvaux, est servi par un scénario impeccable d'Olivier Massart, une interprétation puissante (Jérémie Rénier et Valérie Mairesse, bouleversants) et une partition originale de Riccardo del Fra. Il faut avoir le cœur bien accroché pour suivre cette descente aux enfers d'un jeune homme que sa mère tente de sauver des griffes de l'héroïne.

France 3

23.20 : 2001, la prise de l'Hôtel de Ville
Pendant six mois, le réalisateur Serge Moati a filmé le combat des municipales à Paris. Son documentaire, moins pittoresque que celui de Canal + (*Paris à tout prix*, dont le deuxième volet est diffusé vendredi 20), n'en est pas moins riche d'enseignements. Les candidats sont filmés dans leur vérité humaine. Une chronique engagée, mais pas militante.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
⬡ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde

MERCREDI 18 AVRIL 2001

Un procès à Bruxelles

par Pierre Georges

L'HUMBLE et banale photo d'une petite bonne sœur, entourée de ses trois avocats. Et voici illustré le procès qui s'ouvre à Bruxelles, ce mardi, de quatre « génocidaires » rwandais ayant participé ou incité, à leur niveau, il y a sept ans, au massacre de 800 000 Tutsis et Hutus modérés.

Julienne Makubutera, trente-six ans, Sœur Maria Kisito en religion, bénédictine et intendante du couvent de Sovu, va être jugée. Tout comme sa mère supérieure, Consolata Mukangango, Sœur Gertrude. Et ces deux femmes, servantes présumées de Dieu, sont accusées du plus abominable des crimes, le crime contre l'humanité.

A lire ce qui leur est reproché et va être jugé par douze jurés belges, les deux bénédictines se sont compromises dans les horreurs commises par l'armée rwandaise et les milices extrémistes hutues, 300 000 morts en trois mois, d'avril à juillet 1994, dans la seule région de Butare, deuxième ville du pays.

En ces temps de terreur, plusieurs milliers de fuyards tutsis avaient espéré trouver refuge et protection au couvent de Sovu. Cela leur fut refusé. Ni aide ni nourriture. Bien plus, selon l'acte d'accusation, les deux religieuses auraient livré les réfugiés aux miliciens-tueurs. Des témoignages affirment que Sœur Gertrude exhorta ces derniers à « *achever le travail rapidement* ». Et que Sœur Maria Kisito fournit les jerricans d'essence qui auraient permis de brûler vifs un millier de fuyards, cachés dans un bâtiment du couvent. Et c'est ainsi qu'au moins 4 000 personnes seraient mortes à Sovu.

Bien évidemment, le procès permettra de faire la part de la responsabilité et de la culpabilité éventuelle des deux religieuses dans ces crimes.

De même qu'il permettra de juger les deux autres accusés. L'un est Alphonse Higarano, un ancien ministre, originaire de Butare, propriétaire dans cette ville d'une usine d'allumettes et qui, à l'époque des crimes, incita ses employés à « *faire le nettoyage* ». Et l'autre, Vincent Ntezima, professeur de physique à l'université de Butar, est accusé de plusieurs crimes « physiques », la dénonciation de ses collègues tutsis, l'exécution, lui-même, de deux personnes, mais aussi d'un crime « intellectuel » : il aurait été l'auteur en 1990 des « Dix commandements de Bahutus », sorte de pamphlet raciste recommandant aux Hutus de « *cesser d'avoir pitié des Tutsis* » projet tragiquement mis en application quatre ans plus tard.

Voici les faits reprochés. Et voici que loin des grands « génocidaires » rwandais jugés à Arusha en Tanzanie, par le Tribunal international, loin aussi des milliers de procès qui se succèdent au Rwanda même, à Bruxelles, la justice belge va se prononcer sur le génocide rwandais. La loi nationale l'y autorise qui accorde une compétence universelle aux tribunaux du pays pour des crimes de cette nature. L'histoire belge l'y oblige, le pays ayant été jadis la puissance coloniale et ayant demandé, après le génocide, officiellement pardon au peuple rwandais pour « cause d'abandon ». Mais au-delà, comment ne pas voir aussi, dans ce procès historique, une réelle leçon belge face à l'indifférence continentale ?

Les juges de l'affaire Falcone ont demandé l'autorisation d'enquêter sur le financement du RPF

Ils estiment avoir réuni les éléments d'une infraction à la législation en vigueur

LES JUGES Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, chargés de l'affaire des ventes d'armes vers l'Angola, ont adressé, jeudi 12 avril, une ordonnance de soit-communiqué au procureur de la République à Paris, Jean-Pierre Dintilhac, afin qu'il les autorise à étendre leur enquête au financement du Rassemblement pour la France (RPF). Les deux juges d'instruction, qui ont transmis au procureur de nombreuses pièces de procédure relatives au RPF, estiment avoir réuni des éléments constitutifs d'une « *infraction à la législation sur le financement politique* ». Le parquet de Paris devrait, dans les jours qui viennent, confier aux juges une information judiciaire – ou leur délivrer un réquisitoire supplétif – visant cette incrimination. Le président du RPF, Charles Pasqua, apparaît désormais en première ligne dans cette affaire aux multiples ramifications.

Saisis à l'origine des nombreux virements effectués par la société Brenco, dirigée par Pierre-Joseph Falcone – le marchand d'armes qui a joué un rôle déterminant dans les ventes d'armes au gouvernement angolais –, les juges d'instruction ont accumulé ces derniers mois des documents et des témoignages qui ont fait émerger le soupçon d'un financement politique occulte. L'examen des disquettes informatiques de Brenco, recensant les virements effectués par la société de M. Falcone au profit de sociétés ou de personnalités, avait notamment révélé qu'en juillet 1996 l'Association France-Afrique-Orient (AFAO) avait perçu 1,5 million de francs. Cette découverte a notamment abouti, le 12 avril, à la mise en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » d'un proche de M. Pasqua, Bernard Guillet (*Le Monde* du 14 avril). M. Guillet, qui fut conseiller de l'ancien ministre de l'intérieur lors de ses deux séjours Place Beauvau (1986-1988 puis 1993-1995), était l'un des principaux animateurs de l'AFAO, jusqu'à la brutale dissolution de l'association, intervenue en octobre 2000.

L'AFAO, domiciliée jusque-là dans les mêmes locaux que Demain la France, le mouvement de Charles Pasqua, est très liée à l'ancien ministre de l'intérieur, qui en a été lui-même le vice-président. Dans un entretien publié par *Le Figaro*, samedi 14 avril, M. Pasqua a cependant réfuté que son mouvement ait pu bénéficier, directement ou indirectement, de fonds émanant de Brenco ou de M. Falcone, dont il assure ne pas avoir « *touché un centime* ». « *Les moyens dont je dispose sont clairs* », a ajouté le président du RPF.

Le virement effectué au profit de l'AFAO n'est pas l'unique motif d'interrogation des enquêteurs. Ces derniers semblent intrigués par une caution de 3 millions de francs apportée en novembre 2000 par une banque africaine, la Société générale de banque du Cameroun, en faveur du RPF. Cette caution, ainsi que l'indiquait *Le Canard enchaîné* dans son édition du 11 avril, a permis au RPF d'éviter d'être placé en cessation de paiement. Par ailleurs, des documents découverts au domicile de la secrétaire de M. Falcone paraissent indiquer que le député européen (RPF) Jean-Charles Marchiani aurait bénéficié de versements – notamment une somme de 450 000 dollars – en marge du contrat d'armements passé par l'Angola, via Brenco, en 1993 et en 1994.

L'attention des juges s'est également portée sur deux chèques (de 5 millions et de 2,5 millions de francs) versés sur le compte de l'association de financement de la liste de M. Pasqua aux élections européennes de juin 1999. Ces chèques ont été tirés, le 12 mars et le 14 juin 1999, sur un compte détenu au Crédit foncier de Monaco par Marthe Mondoloni, présidente du PMU gabonais – et candidate sur la liste conduite par M. Pasqua. L'origine de ces fonds fait l'objet d'une instruction pour « *blanchiment* », ouverte à Monaco en juin 2000 (*Le Monde* du 16 mars).

Fabrice Lhomme

► www.lemonde.fr/angolagate

Le projet de l'Argentine d'arrimer sa monnaie à l'euro met le real brésilien sous pression

LE REAL brésilien a chuté, lundi 16 avril, jusqu'à son plus bas niveau par rapport au dollar depuis sa création en 1994. A cette époque, il suffisait de 0,16 real pour obtenir 1 dollar. Lundi, il fallait environ 2,195 reals pour acheter ce même billet vert.

Depuis le début de l'année, le real a perdu 12,62 % face à la devise américaine. Le Brésil avait déjà été secoué il y a quelques mois par les difficultés de son voisin et principal partenaire commercial, l'Argentine, qui, au bord du défaut de paiement, avait reçu une aide financière substantielle de la part du Fonds monétaire international. Le précédent niveau plancher du real brésilien datait du mois de mars 1999, où il avait touché, en pleine turbulence financière, 2,15 reals pour 1 dollar. La Bourse de Sao Paulo a également été secouée, lundi, chutant de 3,50 % après une séance de baisse continue. Les investisseurs craignent que la hausse du dollar n'engendre des pressions inflationnistes et une nouvelle hausse des taux par la banque centrale brésilienne, qui se réunit mardi et mercredi. Lors de sa dernière réunion en mars, le comité de politique économique (COPOM) de la banque centrale avait augmenté son taux directeur d'un demi-point de pourcentage à 15,75 %.

Le Brésil subit actuellement le contrecoup du projet argentin d'intégrer l'euro dans le système de convertibilité de sa devise, le peso, arrimé au dollar depuis le 1er janvier 1992. Le ministre argentin de l'économie, Domingo Cavallo, qui est à l'origine du système de parité fixe avec le dollar, souhaite que ce dispositif soit étendu à l'euro dès que la monnaie européenne sera revenue au niveau du billet vert.

M. Cavallo compte présenter dès cette semaine au Parlement un projet de loi en ce sens. Cette nouvelle réjouit les industriels argentins, car elle les rendra plus compétitifs à l'exportation, mais fait craindre aux économistes qu'une telle ouverture n'entraîne une dévaluation du peso argentin en cas de faiblesse de la devise européenne. L'Argentine et le Brésil entretiennent d'étroites relations commerciales au sein du Mercosur, qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, et une dévaluation compétitive mettrait sous pression l'ensemble des pays d'Amérique latine. « *Il n'y aura ni dévaluation ni dollarisation* », a affirmé, lundi, M. Cavallo, qui s'est dit « *persuadé que les taux d'intérêt vont baisser et que les Argentins vont ressentir le même bénéfice que les Espagnols en entrant dans l'euro* ».

Néanmoins, les critiques se multiplient en Argentine à l'égard de l'idée d'un double ancrage du peso, s'appuyant sur les mouvements enregistrés par l'euro depuis sa création. La devise européenne a perdu 25 % de sa valeur contre le dollar en vingt-huit mois. L'ancien secrétaire d'Etat aux finances argentin, Miguel Kiguel, devenu président du Banco Hipotecario, la deuxième banque du pays, émet de fortes réserves sur la fluctuation des monnaies. Selon lui, il s'agirait en fait de « *remplacer un type de rigidité par un autre* ». Mais il reconnaît que, si changer la loi de la convertibilité fera place à l'« *incertitude* », « *rien n'indique que ce changement entraînerait une dépréciation du peso* ».

Cécile Prudhomme

Tirage du *Monde* daté mardi 17 avril 2001 : 447 805 exemplaires. 1-3

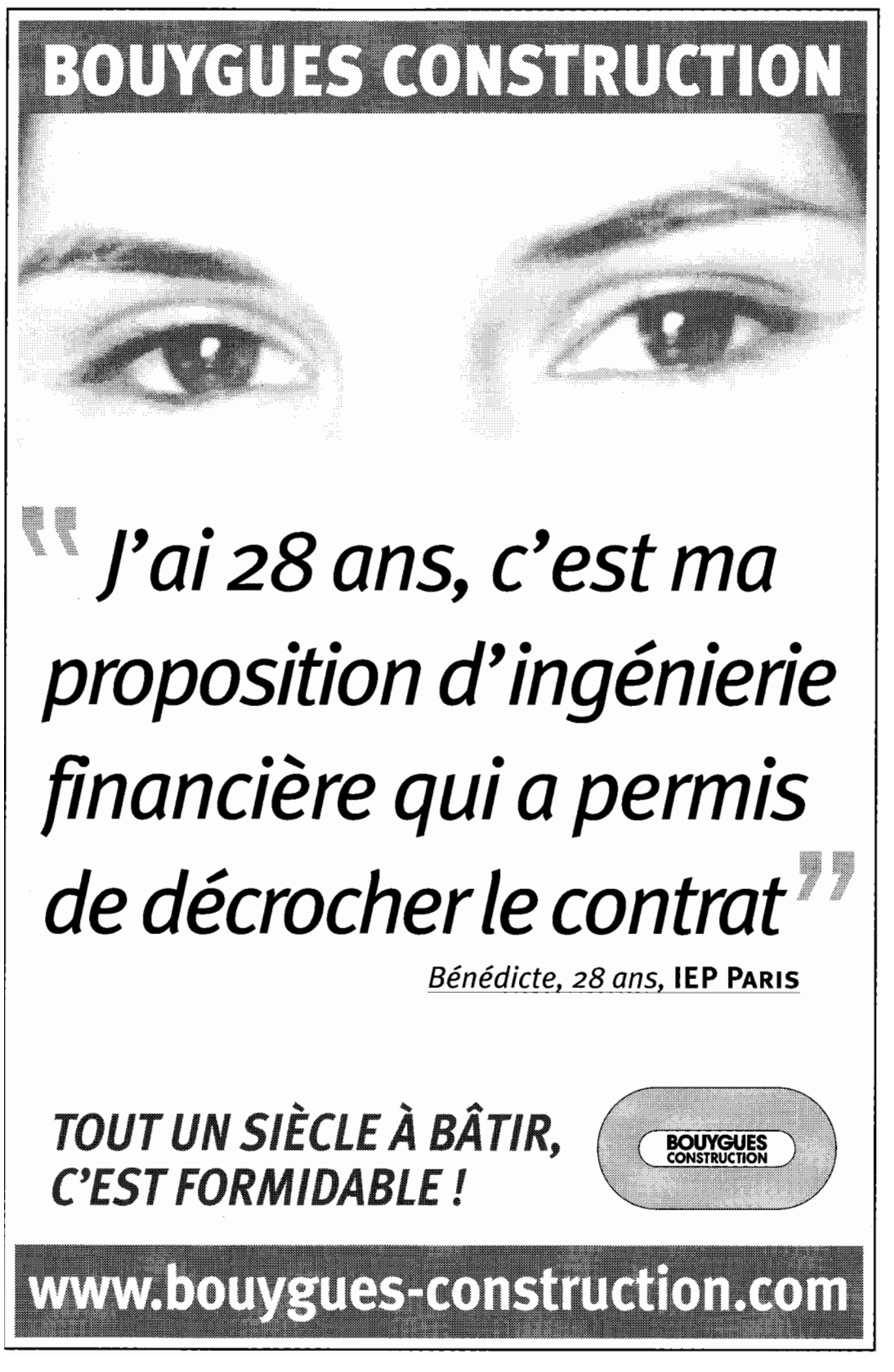

GROUPE CAMIF

Société anonyme coopérative à capital et personnel variables
Siège Social : Trévins de Chauray - 79045 NIORT CEDEX 9

RCS NIORT : B 775 709 363

Les sociétaires de la société GROUPE CAMIF sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, le 11 mai 2001 à 11 heures, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Statuant en matière Ordinaire

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2000,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats,
- Affectation du résultat.

Statuant en matière Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Décision à prendre par application de l'article L 225-248 du nouveau Code de Commerce-Dissolution anticipée ou non de la société,
- Conversion du capital à l'euro,
- Modifications statutaires,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Les sociétaires peuvent assister à l'assemblée, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au jour de la date de la réunion.

Des procurations sont à la disposition des sociétaires soit à la délégation CAMIF-MAIF, soit au siège social de la coopérative.

Des formulaires de vote par correspondance ont été adressés par courrier individuel à tous les sociétaires, préalablement à la parution des présentes.

Toutefois, en cas de perte de ce document, les sociétaires qui désireraient voter par correspondance pourraient se procurer soit à la délégation CAMIF-MAIF, soit au siège social, le formulaire et ses annexes. La demande se fait par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la société six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires, dûment remplis, parviennent à la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | interactif.lemonde.fr | MERCREDI 18 AVRIL 2001

PORTRAIT
Jean-Loup Chérel adapte la célèbre méthode de langues Assimil au monde numérique.
P. IV

CITOYEN
Plusieurs portails Internet tentent de séduire le monde arabe. Le décollage tarde, mais l'espace de libre expression qu'ils offrent connaît un franc succès.
P. V

CYBERCAFÉ
A Prague, les expatriés américains apprécient la convivialité du Globe, un café littéraire réputé.
P. IV

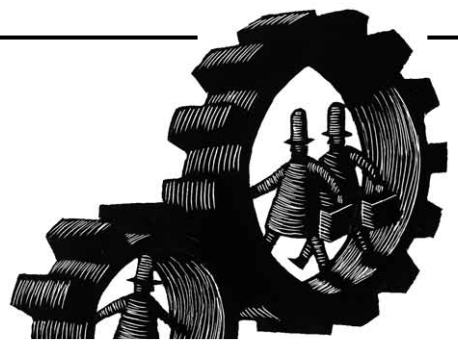

ENTREPRISES
Les places de marché électroniques révisent leurs ambitions à la baisse. Elles tentent de recentrer leurs offres commerciales.
P. VI

CYBERCULTURE
Nouvelle étape de notre tour de France des cybervilles, avec Lyon, où l'art numérique contemporain s'épanouit.
P. VII

ENQUÊTE

DVD, la promesse d'un format universel

Avec l'arrivée sur le marché de graveurs, le DVD pourrait, à terme, se substituer aux supports audio, vidéo et multimédias actuels.

LE MAGNÉTOSCOPE a du souci à se faire. Sorti au début des années 1980 et vendu à près de 600 millions d'unités dans le monde, selon Dataquest, cet appareil lecteur-enregistreur de bande VHS voit aujourd'hui sa suprématie menacée par une machine concurrente. Analystes et constructeurs prédisent même sa disparition pure et simple à l'horizon 2005. Le responsable de ces tourments s'appelle le Digital Versatile Disc. Plus connu sous l'abréviation de DVD. Depuis son apparition, il y a bientôt quatre ans, le format DVD s'est déjà imposé comme le remplaçant idéal de la cassette vidéo préenregistrée (à l'achat ou en location). Selon le cabinet d'études GfK, 1,2 million de lecteurs de DVD-vidéo ont ainsi pris place dans les foyers français depuis 1998. Un chiffre qui devrait atteindre 2,9 millions à la fin de l'année 2001. Pour convaincre un public encore plus large, et définitivement posséder toutes les armes pour remplacer la VHS et le CD, il ne manquait au DVD que la fonction d'enregistrement. C'est désormais chose faite. Après de longues tergiversations dues essentiellement à l'incapacité des industriels à se mettre d'accord sur une norme commune et à la peur du piratage de la part des professionnels de l'image, les graveurs de DVD voient enfin leur commercialisation possible. Et ce, même si plusieurs normes de gravure – DVD-RAM, DVD-RW, DVD+RW – sont encore en concurrence et si le « zéro piratage » n'est pas garanti.

Dans les prochains jours, le fabricant japonais Pioneer va donc commercialiser en France un graveur de DVD destiné aux ordinateurs. A l'automne, il proposera un graveur de salon, un « DVDscope » en quelque sorte. D'autres marques comme le hollandais Philips lanceront leur produit au même moment ou quelques mois plus tard. *« Le marché est énorme,* affirme Gregory Legait, chef de produit DVD grand public chez Pioneer France. *Il vise tous ceux qui possèdent une télévision et un magnétoscope. Mais, attention, il ne deviendra réellement grand public qu'à partir de l'année 2002, quand les prix tomberont en dessous des 10 000 francs. »*

Comme la grande majorité des nouveaux produits high-tech, les graveurs de DVD seront en effet, dans un premier temps, vendus à des prix élevés. Comme périphérique pour un ordinateur – Mac ou PC –, l'appareil sera vendu autour de 6 000 francs avec ses logiciels de gravure. Dans une configuration informatique complète, il faudra débourser de 16 000 francs à plus de 30 000 francs suivant les marques et les modèles choisis. Pour un graveur de salon, la fourchette de prix se situera entre 15 000 et 20 000 francs, bien loin des prix pratiqués pour un magnétoscope classique (autour de 1 000 francs pour les premiers prix).

En attendant sa généralisation, promise pour 2010, le DVD réinscriptible se lance dans la bataille avec de sérieux atouts. Les graveurs destinés à fonctionner avec un ordinateur se révéleront par exemple fort précieux pour les possesseurs d'un caméscope numérique qui souhaitent monter et graver leurs propres films. Ils seront également appréciés pour leur grande capacité de stockage, puisque un DVD-R peut contenir de 4,7 à 9,4 gigaoctets de données. Les graveurs de salon, eux, auront un usage plus classique d'enregistrement de programmes télévisuels ou de transfert d'anciennes cassettes vidéo vers un support numérique. Ils liront également les Compact Disc audio et, bien sûr, les DVD-vidéo. Il faudra donc bien identifier ses besoins avant de se lancer dans l'achat d'un graveur de DVD. Une chose est déjà sûre : malgré la concurrence, certes encore très timide, des magnétoscopes à disque dur, le DVD réinscriptible apparaît donc aujourd'hui comme un très bon candidat au statut de format universel susceptible de remplacer la cassette vidéo, le CD audio et le CD-ROM. Devenu alors l'indispensable galette de nos loisirs numériques, il donnera enfin corps à la promesse d'une convergence simple entre l'informatique, la vidéo, la télévision et la musique.

Guillaume Fraissard

LAUDATORE.COM

Encore très cher pour le grand public, le DVD réinscriptible, par ses multiples capacités, est appelé à se généraliser. Ce nouveau support permet de graver jusqu'à trente fois plus de données qu'un CD-ROM.

PRATIQUE
Tout ce que le graveur de DVD va changer, notamment pour le stockage de l'information et pour la création de films numériques.

Lire pages II et III

PUBLICITÉ

A la conquête du grand public

Dans les prochaines années, le graveur de DVD va se démocratiser et risque fort de détrôner le magnétoscope

LES AMATEURS de cinéma l'ont déjà adopté. Avec une qualité d'image et de son numérique, de l'interactivité, des sous-titrages et des doublages en plusieurs langues, des interviews d'acteurs ou des minutes de films inédites, le DVD-vidéo a conquis un large public de cinéphiles heureux de retrouver chez eux les sensations du grand écran. Autre avantage, et non des moindres, le Digital Versatile Disc permet de constituer des filmothèques sans craindre les effets nuisibles du temps. Avec la gravure, le DVD s'enrichit désormais d'une fonction supplémentaire qui va permettre au grand public une multitude d'usages, jugés encore irréalistes il y a quelques mois. L'arrivée imminente sur le marché de configurations informatiques équipées d'un graveur de DVD – comme la station iXtreme Video Dream Machine, de Packard Bell, équipée du graveur DVR-103 de Pioneer, vendue environ 20 000 francs – et la commercialisation prochaine (fin 2001 en France) des premiers graveurs de DVD de salon marquent en effet une nouvelle étape dans l'ère du stockage de l'information et de la vidéo personnelle.

Les premiers à l'adopter seront les collectionneurs d'images, de fichiers musicaux numériques MP3 ou les amateurs de vidéo numérique qui, sur leur ordinateur, connaissent bien le problème : malgré des disques durs de plus en plus gros, le stockage reste un réel souci pour qui veut archiver d'importantes quantités de données. Sans parler des entreprises, pour qui l'archivage numérique représente un véritable changement. Il existe bien sûr des unités de stockage alternatives, comme le Compact Disc (grâce aux graveurs de CD-R et RW aujourd'hui généralisés) ainsi que les cartouches ZIP. Mais, avec ses 4,7 giga-octets de capacité, le DVD – et son graveur installé dans l'unité centrale – va offrir aux gourmands une solution bien plus confortable en se positionnant comme un véritable disque dur amovible. Sur une seule galette de taille équivalente à celle d'un CD classique, ce sont plus de 80 heures de musique, soit quand même une centaine d'albums, qui y trouveront place ! De même que pour les photos, le DVD gardera, dans ses couches actives, des centaines de clichés numériques haute résolution.

Utilisant la norme de gravure DVD-RW, le graveur Pioneer offre à ses supports une compatibilité avec les lecteurs de DVD-vidéo. Une compatibilité bienvenue, quand on sait que l'une des principales applications du graveur associé à un ordinateur concernera la vidéo. *« Nous allons mettre l'accent sur la création d'une DVD de A à Z pour ceux qui possèdent un caméscope numérique,* explique Stéphane Lagresle, chef de produits grand public chez Packard Bell France. *Jusqu'à maintenant, la qualité ne servait pas à grand-chose puisqu'on ne pouvait pas en profiter pleinement. Aujourd'hui, on peut faire son propre montage, graver son DVD et montrer le film de ses vacances sur son lecteur de DVD de salon. »* Fini les films de baptême stockés sur le disque dur, ou les images de mariage qu'on ne peut regarder, non montées, que sur le petit écran de visualisation du caméscope ou sur sa télévision après un savant câblage. Le disque DVD pourra contenir un peu plus de deux heures de film de qualité numérique au format MPEG-2. Dans la même catégorie d'usages, les graveurs de DVD seront fort utiles pour transférer des vidéos VHS vers le support DVD. Il suffira pour cela de connecter son magnétoscope soit à un ordinateur équipé d'un graveur, soit directement à un graveur de salon.

Présents sur le marché japonais (depuis décembre 1999, notamment avec Pioneer, qui y commercialise un modèle autour de 15 000 francs), les graveurs de salon feront leur apparition en France à la fin de l'année. Philips et Pioneer devraient être les premières marques à se lancer, suivies de près par d'autres constructeurs comme Sony ou Panasonic. Le prix devrait avoisiner les 15 000 francs et plus pour certains modèles. Peu à peu, cet appareil, légèrement plus gros qu'un lecteur de DVD-vidéo, va prendre la place du traditionnel magnétoscope à cassette VHS puisqu'il est enfin possible d'enregistrer ses émissions ou ses films sur une galette DVD. L'enregistrement d'un programme s'effectue de la même manière qu'avec un magnétoscope.

Le graveur de DVD a toutefois le net avantage de proposer un menu en image de chaque séquence enregistrée sur un disque. Ce menu, qui apparaît sur l'écran de la télévision, permet d'aller directement d'un enregistrement à un autre. Il est également possible d'effacer une plage et de la remplacer par une autre. Autant de fonctions qui devraient, dans un avenir plus ou moins proche, faire du graveur de DVD le compagnon idéal de la télévision, du caméscope numérique et de l'ordinateur. Mais il faudra attendre une baisse significative de son prix pour qu'il prenne définitivement place sous la télévision.

Guillaume Fraissard

MARION BATAILLE

Les pirates à l'affût

Le piratage est une des raisons qui ont retardé la sortie des graveurs de DVD. Comment empêcher que les gens se servent de leur graveur pour copier des DVD ou des cassette vidéo préenregistrées sur un autre DVD ? Les systèmes de protection du DVD-vidéo rendent théoriquement impossible la duplication pirate artisanale. Sur un disque DVD-R général, seul type disponible sur un graveur grand public aujourd'hui, la copie bit à bit d'un DVD-vidéo original est ainsi protégée par le système d'encryptage CSS (Content Scrambling System). Rien n'interdit cependant, durant la lecture du DVD-vidéo, de récupérer le signal vidéo analogique sur un magnétoscope, avec une carte d'interface sur PC, pour copier le DVD-vidéo sur bande VHS. Certains pirates ont récemment découvert qu'il était possible d'utiliser la sortie RGB des consoles de jeu Playstation 2 pour récupérer le signal vidéo. Le prix d'un DVD vierge, entre 150 et 200 francs, reste dissuasif pour un piratage de masse (plus cher qu'un DVD-vidéo enregistré). Et il n'est pas évident que l'industrie du cinéma consente à ce que ses prix baissent dans les mêmes proportions que ceux des CD enregistrables.

La bataille industrielle fait rage autour des normes

Trois camps sont en compétition. Cette foire d'empoigne retarde le décollage du marché

ON NOUS L'ANNONCE comme le support numérique universel du XXIe siècle. Le DVD réinscriptible, avec sa capacité de sept à trente fois supérieure à celle du CD (4,7 à 9,4 giga-octets), peut enregistrer avec une qualité parfaite et inaltérable textes, données informatiques, sons et images. Il pourrait donc remplacer pêle-mêle le CD audio et le CD-ROM, la cassette VHS, la pellicule, voire le disque dur. Le graveur de DVD pourrait rendre obsolètes magnétoscopes et graveurs de CD. Le potentiel est énorme. Aujourd'hui, selon l'institut d'études Dataquest, en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, plus de 80 % des foyers possèdent un magnétoscope (600 millions d'unités installées dans le monde), 30 % sont équipés d'un PC avec lecteur de CD (500 millions d'unités en comptant l'usage en entreprise) et plus de 12 % ont même acquis un graveur de CD (60 millions d'unités installées). Il s'est écoulé près de 3 milliards de CD et près de 600 millions de cassettes vidéo en 2000. Cependant, les grands cabinets d'études, démesurément optimistes en 1995 – prévoyant qu'il ne se vendrait quasiment plus ni lecteurs ni graveurs de CD pour PC en 2000 et que le volume de ventes du format DVD-vidéo approcherait celui du format VHS – se montrent désormais nettement plus prudents.

En effet, la commercialisation de DVD réinscriptibles a été freinée. Les grands studios de cinéma, terrorisés par les déboires des majors du disque, qui perdent des milliards avec le piratage de fichiers musicaux MP3 sur Internet gravés sur CD, ont à tout prix voulu éviter la copie possible de fichiers vidéo en MPEG2 sur des DVD et ont exigé des procédés de sécurisation contraignants. Les constructeurs informatiques et d'électronique de loisirs n'ont pas non plus aidé à la généralisation du DVD réinscriptible, n'arrivant pas à se mettre d'accord sur une norme universelle. Ils ont fondé en 1995 le DVD Forum pour définir des spécifications communes. Mais, pour le DVD réinscriptible, c'est la foire d'empoigne. A la mi-1997, Matsushita-Panasonic, Hitachi et Toshiba ont fait admettre par le Forum la norme DVD-RAM. Début 1998, ces sociétés ont démarré la commercialisation de graveurs-lecteurs et, selon le cabinet d'études IDC, le parc installé devrait dépasser les 6 millions d'unités dans le monde cette année. Mais, entre-temps, le DVD Forum s'est mis dans une position contradictoire en acceptant aussi une norme concurrente, le DVD-RW, promue par Pioneer. Car si le DVD-RAM est un remarquable outil pour le stockage informatique (réinscriptible 100 000 fois, bon accès aux données, intégration facile dans des armoires de stockage), il a pour inconvénient majeur, contrairement au DVD-RW, d'être largement incompatible avec les lecteurs de DVD- ROM et vidéo déjà installés dans les foyers.

Mais, malgré le soutien de Sharp, LG Goldstar et Samsung, Pioneer est seul à commercialiser des machines DVD-RW (début 2001 pour les graveurs pour ordinateurs et fin 2001 pour les graveurs de salon), ce qui est insuffisant pour dynamiser le marché. Car ceux qui ont la puissance marketing, les géants Sony et Philips, co-fondateurs du DVD Forum, ont préféré faire bande à part (rejoints par Hewlett-Packard, Ricoh, Yamaha, Mitsubishi et Thomson Multimédia) pour défendre une troisième norme rivale, le DVD+RW. En théorie, sa compatibilité avec les lecteurs existants serait encore plus large, avec une grande simplicité d'usage pour les applications vidéo. Reste qu'après trois ans d'annonces en fanfare, aucun appareil n'est présent dans les magasins. Sony, Yamaha et Mitsubishi jouent même sur les deux tableaux, soutenant aussi le DVD-RW. Philips a seul dépassé le seuil des déclarations d'intention, promettant la sortie d'un graveur DVD+RW de salon en août prochain et d'un pour PC en octobre.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

L'avenir du DVD réinscriptible reste donc flou. Dommage, car les disques et lecteurs de DVD ont, eux, séduit le public. Selon la société d'études marketing GfK, 24 % des foyers américains possédaient fin 2000 un lecteur DVD (vidéo, ROM et consoles de jeux), contre 22,4 % en France pour fin 2001 (10,9 % en 2000, contre 8,5 % en Europe). *« Les ventes croissent au rythme fou de 200 % par an,* note Romain Corler, analyste chez GfK. *On arrive à un niveau d'équipement en quatre ans que le CD a mis dix ans à atteindre ! »* D'après Hewlett-Packard, le parc mondial de lecteurs installés devrait grimper à 170 millions d'ici à la fin de l'année. La croissance est tirée par les lecteurs de salon, le DVD-vidéo profitant d'un riche catalogue. D'ici à 2005, selon le cabinet d'études Strategy Analytics, le marché total du DVD devrait représenter dans les 150 milliards de dollars. Les entreprises spécialisées dans le numérique, comme Pioneer, ou qui ont pris le virage tôt, telle Thomson Multimédia, sont les premières à en profiter.

Mais rien ne dit que le segment du réinscriptible connaîtra le même boom. *« Cette guerre des formats induit l'attentisme,* affirme Michelle Abraham, analyste du cabinet américain In-Stat. *Le retard dans la sortie des produits a permis à la concurrence de s'installer : dans la vidéo, le VHS n'est pas mort, il existe déjà des magnétoscopes à disque dur, et la télévision numérique proposera des films à la demande ; dans le stockage informatique, la gravure de CD-ROM s'est développée et le giga-disque dur est une bonne alternative pour les professionnels. La généralisation du DVD réinscriptible n'interviendra pas avant 2010. »* Le principal atout du DVD, le traitement de l'image, dépend aussi, étroitement, de la vente en masse d'appareils photo et caméscopes numériques. En attendant, le prix des graveurs et disques DVD est dix fois plus élevé que celui d'un CD, d'une cassette, d'un magnétoscope et d'un graveur de CD...

Gaëlle Macke

Glossaire

Cassette VHS
Video Home System

Le format VHS a été inventé dans les années 1970 par la société JVC, et la cassette VHS à bande magnétique fut introduite sur le marché grand public en 1976, à la suite d'une longue bataille de normes contre le format Betamax de Sony et le V2000 de Philips. La cassette VHS a trouvé son marché comme format d'un enregistreur-lecteur de salon, au contraire du format vidéo 8 mm (arrivé en 1985), directement conçu pour le marché du caméscope.
Le S-VHS (Super-VHS) est une version améliorée du VHS qui permet d'obtenir une meilleure qualité du son et de l'image.

CD
ou Compact Disc, commercialisé en 1982

Disque numérique de 12 cm de diamètre, d'une capacité de stockage de 650 méga-octets, le CD audio peut acceuillir 74 minutes de musique enregistrée, non compressée, avec un son hi-fi stéréo. Le CD-ROM contient, en plus du son, jusqu'à 250 000 pages de texte et 20 000 images. Le CD enregistrable se décline en CD-R, qui n'est enregistrable qu'une seule fois, et CD-RW, enregistrable un millier de fois.

DVD
ou Digital Versatile Disc, commercialisé en 1995

Disque numérique de la famille des CD (même diamètre, même aspect), offrant une plus grande qualité de son et d'image ainsi qu'une capacité de stockage 7 fois plus importante (4 700 méga-octets, contre 650 pour le CD), grâce à un procédé de compression des données et une gravure beaucoup plus fine. Cette capacité peut être multipliée par 30, soit 8 heures de vidéo (17 000 méga-octets), quand le disque présente une double face avec deux couches d'enregistrement par face.

DVD-vidéo

Il peut contenir jusqu'à 133 minutes de film par face, avec 8 versions doublées et 32 langues de sous-titres, ainsi que de multiples possibilités d'interactivité. Il se lit à partir d'un lecteur de salon.

DVD-audio

Il fonctionne comme un CD audio classique, mais avec une capacité de stockage et une qualité de son supérieures.

DVD-ROM

Il fonctionne comme un CD-ROM, avec une capacité démultipliée. Il s'utilise à partir d'un lecteur PC pouvant également lire un DVD-audio.

DVD enregistrables

Le **DVD-R** n'est enregistrable qu'une seule fois.
Le **DVD-RAM** est enregistrable 100 000 fois, mais illisible par un lecteur de CD-ROM, et avec une capacité de stockage réduite (2 600 méga-octets).
Le **DVD-RW** est enregistrable 1 000 fois, mais avec une capacité de stockage supérieure au DVD-RAM, et lisible à partir d'un lecteur de CD-ROM. Enfin, le **DVD+RW** est une norme concurrente du DVD-RW.

Clés

L. BIENFAIT

De 7 à 30 fois plus
de capacité qu'un CD. Le DVD-R vierge, avec ses 4,7 Go de capacité de stockage, qui passent à 9,4 Go en double face, se commercialise aujourd'hui en France à environ 150 francs l'unité.

11 %
des foyers français sont équipés de la fonction DVD (lecteur DVD-vidéo de salon, lecteur DVD-RAM dans le PC, lecteur de DVD de la PS 2...), selon GfK.

Pirates
Les systèmes de protection du DVD-vidéo rendent théoriquement impossible la duplication pirate. Sur un disque DVD-R, la copie d'un DVD-vidéo original est protégée par le système d'encryptage CSS (Content Scrambling System) mais ce dernier a été « cassé » fin 1999.

La délicate mise au point de la technologie

Conçus à partir d'un même principe, les formats répondent à différents besoins

L'HISTOIRE du DVD réinscriptible, qu'il soit RAM, RW ou +RW, pourrait se résumer à celle des disques optiques basés sur la technologie des matériaux à changement de phase. Mais la bataille est plus complexe, parce que c'est de la parfaite adéquation d'un format aux besoins d'un marché que la victoire dépend. Les équipes de recherche et développement ont bien quelques objectifs clairs en tête : mettre au point un support doté d'une grande capacité de stockage, compatible avec d'autres supports existants, pour un coût raisonnable, dans le cadre d'une production de masse. Mais les chemins qui y mènent sont multiples. Tout comme les usages que l'on peut faire d'un DVD réinscriptible : enregistrement de données informatiques ou enregistrement de films. Ce qui conduit les industriels à réfléchir, au-delà du support, aux systèmes qui en permettront la lecture et la gravure. Ils devront en effet pouvoir se loger aussi bien dans nos PC que dans les successeurs du magnétoscope VHS.

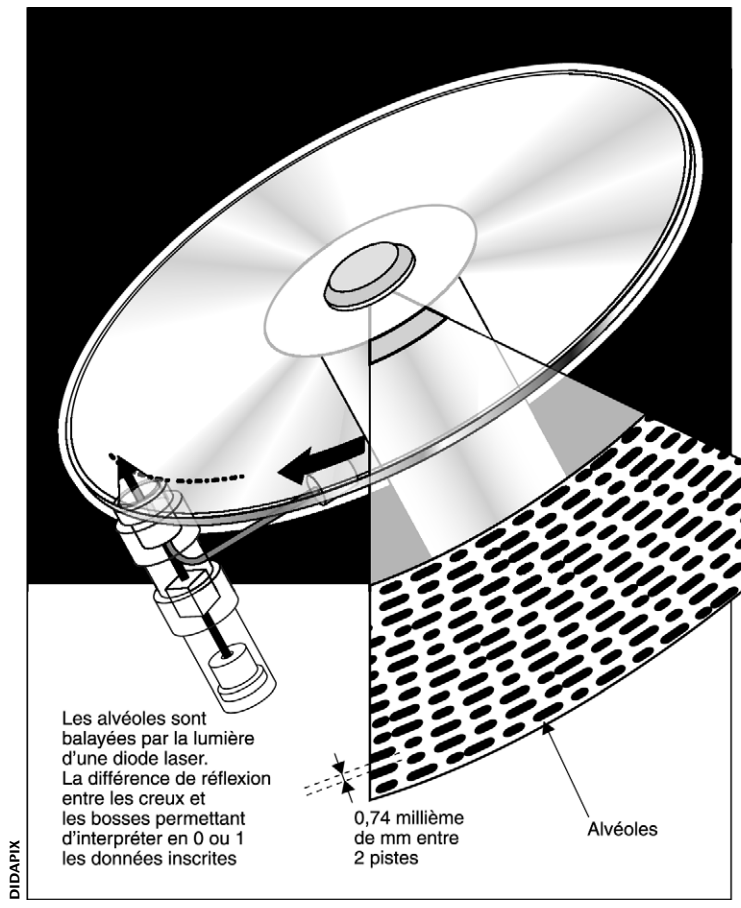

DIDAPIX

DES CREUX ET DES BOSSES

Au départ, le DVD n'est en effet rien d'autre que le frère plus costaud du CD. Même forme, circulaire, même diamètre, 12 cm, et même principe de fonctionnement, avec une succession d'alvéoles balayées par la lumière d'une diode laser. La différence de réflexion entre les creux et les bosses permettant d'interpréter en 0 ou 1 les données inscrites. Sauf que, dans le cas du DVD, la taille des alvéoles est plus petite, proportionnelle à la longueur d'onde du laser qui vient les déchiffrer, 650 nanomètres contre 780 pour le CD. Et que la couche transparente que traverse la lumière laser est plus fine, 0,6 cm contre 1,2 cm. Ce qui a permis d'imaginer une superposition de couches et d'offrir ainsi une bien plus grande capacité de stockage. Jusqu'à 17 giga-octets théoriquement, si l'on considère un DVD double couche et double face. Impressionnant au regard des 650 méga-octets du CD !

En matière de disques optiques réinscriptibles, deux technologies s'affrontent. Celle des disques magnéto-optiques et celle des matériaux à changement de phase. La première a donné naissance au Minidisc dans les années 93-95. Là, les alvéoles, creux ou bosses sont remplacés par de subtiles inversions de champ magnétique. Elles modulent la lumière laser en la polarisant dans deux directions différentes. Une technologie très performante et très intéressante en termes de capacité de stockage, aux dires des spécialistes du domaine. Mais c'est une technologie chère et qui se heurte à un obstacle de taille : il faut en effet deux dispositifs différents pour lire et pour graver, pour imprimer les changements magnétiques et pour les déchiffrer. Et c'est justement sur ce point que la seconde technologie, celle des matériaux à changement de phase, fait la différence. Directement issue des travaux du chercheur américain Stanford Ovshinsky, cette technologie repose sur les propriétés de certains composés métalliques, les chalcogénures, qui existent sous deux formes, amorphe ou cristalline. Si on les chauffe puis on les refroidit brutalement, leurs atomes n'ont pas le temps de se réorganiser. Anarchiques, ils conduisent à la forme amorphe. Si, en revanche, le refroidissement est progressif, les atomes ont le temps de s'arranger en cristal. Or la réflexivité entre les deux formes varie de 25 %. Ce qui permet de l'exploiter de la même manière que les creux et les bosses des alvéoles, avec un même dispositif pour la lecture et l'écriture. Seule la puissance du laser varie en écriture/effacement et en lecture.

LES DIFFÉRENTS FORMATS

C'est sur ce dernier principe que sont aujourd'hui bâtis tous les formats de DVD réinscriptibles. D'où vient alors la différence entre les RAM, -RW, +RW soutenus par différents consortiums d'industriels ? De la composition des chalcogénures, tellure plus antimoine, et, selon les cas, argent et indium ou germanium. De l'épaisseur du sandwich de couches minces, qui seraient plutôt au nombre de 7 dans les RAM contre 4 ou 5 dans les différents RW. D'où peut-être un avantage en termes de cycles d'écriture pour les RAM, autour du million de fois contre juste un millier pour les RW, selon Bernard Bechevet, du Léti (Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation du CEA). Ce qui orienterait ce support davantage vers l'usage informatique que l'usage domestique de la vidéo. Comme le confirment les membres de l'alliance +RW, Thomson Multimédia ou Philips, qui notent que le RAM est plus doué pour l'inscription de façon aléatoire nécessaire à l'informatique, mais qu'il est moins compatible avec d'autres appareils, en raison de son enfermement dans une sorte de boîte pour sa protection.

Mais, quelle que soit l'issue de cette bataille de formats, les industriels savent déjà de quelle couleur s'écrira l'avenir. Il sera en effet bleu, grâce aux nouvelles diodes laser de longueur d'onde plus petite (407 nanomètres), qui permettront de stocker encore plus d'informations sur les DVD.

Corinne Manoury

Recevez par mail les sujets développés dans «Le Monde interactif». Abonnez-vous gratuitement
interactif.lemonde.fr

Du bon usage du graveur

Stocker des données informatiques

Le DVD offre une capacité unitaire sept fois supérieure à celle des CD-R et CD-RW actuels. Il autorise par ailleurs le stockage en un seul bloc de fichiers très volumineux (multimédias ou bases de données) ou de structures de fichiers complexes (comme un site Web, par exemple). En pratique, l'enregistrement des données s'effectue comme avec un graveur de CD, en mode disk-at-once (on grave l'intégralité du disque en une seule fois) ou par écriture incrémentale, au fur et à mesure des besoins. Dans ce dernier mode, le disque n'est accessible que dans un graveur de DVD-R jusqu'à l'étape de finalisation. Une fois finalisé, on ne peut alors plus écrire dessus, mais le contenu est lisible dans tous les lecteurs de DVD-ROM récents. Autre possibilité : utiliser un disque DVD-RW (bientôt commercialisé), où il est possible d'effacer puis de réinscrire des données. Le coût du support est cependant plus élevé (environ 200 francs par disque) et la compatibilité avec les autres lecteurs de DVD-ROM plus aléatoire. Comme unité personnelle de stockage d'appoint, le choix du format DVD-RW est cependant justifié pour la sauvegarde du contenu des volumineux disques durs des PC actuels.

Réaliser soi-même des DVD-vidéo

Les constructeurs, soucieux de passer sous silence les possibilités de piratage, affirment que la création vidéo personnelle est l'application reine du DVD enregistrable. Trois utilisations sont envisageables : le transfert sur DVD-vidéo de films stockés sur bande VHS, l'enregistrement de contenu audiovisuel diffusé en direct et la création de vidéos familiales, à partir d'un caméscope numérique ou non. Dans tous les cas, le micro-ordinateur doit être suffisamment puissant et équipé pour permettre le transfert des données. Mais il ne suffit pas d'acquérir un graveur de DVD pour transformer son micro en studio de montage. Pour relier le PC à un caméscope numérique DV, la présence d'une interface FireWire est indispensable. De même, l'enregistrement des programmes de télévision nécessite une carte tuner TV, et la connexion d'un caméscope ou d'un magnétoscope exige une entrée vidéo analogique. Les logiciels nécessaires sont livrés avec les graveurs ou les micros équipés. La contrainte pratique est le temps : la gravure proprement dite prend environ une demi-heure, mais la compression, le montage et la composition du projet exigent beaucoup plus.

Créer des compilations musicales

Dans un contexte d'utilisation familiale, les applications audio du DVD enregistrable tournent plus autour du controversé format MP3 que du format DVD-audio. Certes, sur le papier, ce dernier a tout pour combler les mélomanes exigeants : un son multidimensionnel sur six canaux (Dolby Digital 5.1) et échantillonnage 24 bits à 192 kHz (contre 16 bits et 44 kHz avec un CD audio). Cela lui permet de restituer plus fidèlement le son original et de créer des ambiances riches (cinéma, concert). Le format permet aussi de stocker du contenu multimédia. Mais l'écoute d'un DVD-audio sur un PC équipé de deux enceintes ou une chaîne hi-fi inadéquate ne procure pas d'amélioration sensible. Et les lecteurs spécialisés sont encore très chers (de 6 000 à 20 000 francs). De plus, la gravure d'un DVD au format DVD-audio à partir de données lues sur un CD audio ne permet pas d'augmenter la qualité, fixée lors de l'enregistrement. Toutes ces limitations font que, pour la musique, le graveur de DVD ne présente pour l'instant d'intérêt que pour la gravure de CD (car il sait aussi graver sur ces supports), et pour le stockage de fichiers MP3.

Jean-Marc Gimenez

www.dvddemystified.com/
Tout sur le DVD, par un spécialiste américain du genre. Un site complet, dont une partie est traduite en français sur www.multimania.com/abela/dvd/dvdfaq.html.

« Les ventes de DVD, disques préenregistrés et lecteurs, croissent au rythme de 200 % à 300 % par an. C'est le format qui connaît le succès le plus foudroyant de l'histoire du secteur. Il atteint, en quatre ans, un niveau d'équipement que le CD a mis dix ans à atteindre ! »

■ Romain Corler, analyste chez GfK.

Stockage et lecture

Des solutions pour tous les besoins

Autonome

Destiné à être installé dans un PC, le graveur LF-D201E de Panasonic sauvegarde les données de votre disque dur et des vidéos en provenance d'un caméscope numérique sur un DVD-RAM simple et double face. La gravure est simple (un couper/coller) et assez rapide (4,7 Go en moins d'une demi-heure). Le LF-D201E lit les disques DVD-R et DVD-ROM. En version externe, il est commercialisé par LaCie. Prix : 4 500 F environ (686 euros).
■ **www.panasonic.fr**

Professionnel

Apple mise sur la vidéo numérique avec le Power Mac G4 version Superdrive. Il est doté d'un graveur de disques DVD-R (4,7 Go, fabriqué par Pioneer) et de deux logiciels, l'iDVD (création, formatage et compression), qui facilite l'enregistrement, et, en option, le DVD Studio Pro (montage et effets spéciaux), qui permet d'obtenir un résultat professionnel.
Prix : 32 280 F (4 921 euros).
■ **www.apple.com/francestore**

Double

Signé Pioneer et prévu pour être inséré dans un PC, ce graveur sur disques au format DVD-R (actuel) et compatible DVD-RW sera commercialisé en France par Pioneer (référence DVR-A03) et par Packard Bell (DVR-103), qui l'a intégré au modèle PC iXtreme Video Dream. Machine disponible en mai.
Prix : 5 990 F (899,4 euros) le DVR-A03 et 21 990 F (3 352,3 euros) l'iXtreme Video Dream Machine avec écran 17 pouces.
■ **www.pioneer.fr**

Mobile

Les films (une heure en mode normal) et les photos (jusqu'à 1998 images en qualité minimale) réalisés avec le caméscope DVD Cam DZ MV100 d'Hitachi sont enregistrés sur un DVD-RAM de petite taille (8 cm au lieu de 12). Son contenu peut être, soit transféré sur le disque dur d'un PC via le port USB, soit lu par un graveur ou un lecteur/graveur de DVD-ROM compatible RAM (en lecture).
Prix : 15 990 F (2 437,66 euros).
■ **www.hitachi.com**

Annoncé

Encore à l'état de prototype, l'enregistreur de salon que Philips prévoit de commercialiser dans cinq mois environ, gravera des vidéos sur des disques au futur format DVD+RW.
Prix estimé : entre 12 000 et 15 000 F (1 829,39 et 2 286,74 euros).
■ **www.philips.com/dvdrw**

Une sélection d'Agnès Batifoulier

PUBLICITÉ

PORTRAIT

Le discours de la méthode Assimil

DANIEL MICHAU

Jean-Loup Chérel adapte la célèbre méthode de langues aux nouvelles technologies de diffusion

LA FONCTION exige parfois d'être en représentation. Alors, Jean-Loup Chérel, 59 ans, s'y plie. Pas forcément de mauvaise grâce, au demeurant. Mais les maxillaires un peu crispés, qui ne se relâcheront qu'avec le temps. Apprivoisé, mis en confiance, le sourire – discret –, les bons mots – fleuris – et les souvenirs – foisonnants – surgissent enfin. Régulièrement, le regard s'enfuira cependant vers l'ouvrage, qu'à tout prendre Jean-Loup Chérel aurait préféré ne pas remettre à plus tard. Sur son bureau, une pile de feuilles, le tapuscrit d'une future méthode Assimil : le tamoul. Jean-Loup Chérel s'excuse presque : *« Non, je ne parle pas le tamoul. »* Pas plus qu'il ne parle la plupart des quarante-cinq langues au catalogue de la méthode. Mais toutes les épreuves des éditions passent inévitablement par sa table et sa plume. *« Je suis le gardien du temple »*, assure le PDG. L'héritier d'un certain savoir-faire. D'une méthode, il faut bien reprendre le mot, que l'on croirait volontiers vieille comme le monde. Et qui l'est en réalité. La méthode Assimil. Qui n'a eu entre les mains ces volumes de poche aux couvertures usées à force d'avoir servi ? Ces pages jaunies et cornées ? Qui n'a entendu le fameux *« My tailor is rich »* ?

La méthode Assimil, en fin de compte ? Comme un lointain souvenir d'enfance, pour tous, passablement poussiéreux. Et c'est vrai qu'elle n'est plus toute jeune : son acte de naissance porte l'année 29 du siècle précédent. Mais toujours bon pied, bon œil, et pas une ride. Depuis les premiers jours d'avril 2001, elle a même pris de l'avance sur son temps : la nouvelle méthode Assimil se lit, s'écoute et se répète sur PDA, le *« personal digital assistant »* ou ordinateur de poche. La méthode se télécharge sur le Net au prix de 449 francs, comme la méthode classique.

« En fait, Assimil a toujours su vivre avec son époque », corrige Jean-Loup Chérel. Dès les premières versions, en 1929, c'est une radio – au nom tombé dans l'oubli – qui diffuse épisodiquement les premières leçons d'anglais. Puis, au fil du temps, les cours sont gravés sur disques de shellac en 78 tours, puis sur vinyle. Dès 1970, on les trouve sur cassettes. Sur CD, et CD-ROM ensuite. D'ici peu, ils feront leur apparition sur Internet. Pour le PDA, l'entreprise a fait appel à Mobipocket, un prestataire extérieur qui a adapté la version CD-ROM pour les assistants numériques mobiles. La technique, elle, reste immuable. Internet ou pas. Assimil, toujours, pour « assimilation intuitive ». Répéter des phrases simples, chaque jour, sans forcément les comprendre. Habituer son oreille à la musique d'une langue, à ses rythmes. Puis écouter encore, répéter, apprivoiser les mots, peu à peu. *« Comme un enfant apprend sa propre langue »*, résume Jean-Loup Chérel.

Un procédé d'apprentissage mis au point par M. Chérel père, Alphonse de son prénom, né à Rennes en 1882. L'homme était unijambiste, il n'en avait pas pour autant perdu le goût de l'aventure ni des voyages. Précepteur en Russie tsariste, globe-trotteur infatigable. La première version de sa méthode sera une éphéméride. A chaque jour de l'année, une phrase à répéter. Une technique, en somme, qui ne variera point. Et qui continue de faire ses preuves depuis plus de soixante-dix ans. Alphonse, le père, avait peu de moyens. Pour réaliser ses volumes, il partait donc lui-même en pays étranger. Avec l'aide d'un étudiant du cru, il apprenait la langue et transmettait ensuite son savoir. Adolescent, Jean-Loup, le fils, fit souvent des voyages. Et écrivit de sa main, en 1963, *Le Grec sans peine*, après un séjour hellénique de huit mois. En 1970, c'est logiquement qu'il prend la succession de son père à la tête des éditions Assimil.

Une affaire aujourd'hui plus que florissante, qui a su toutefois demeurer familiale. Près de vingt-cinq millions de méthodes ont été vendues à travers le monde. Entre trois cent mille et quatre cent mille volumes trouvent aujourd'hui preneur chaque année, dans plus de soixante-treize pays. Des filiales ont été créées dans la plupart des pays de la Communauté européenne, mais aussi en Pologne et en Hongrie. Au catalogue d'Assimil se côtoient l'anglais, l'espagnol et l'italien, bien sûr, mais aussi le breton – un des hits de la collection ! *« Face à la mondialisation, la demande de langues régionales est sans cesse plus grande »*, analyse J.-L. Chérel – sans oublier l'espéranto, l'hindi, le serbo-croate, le swahili. Bientôt le tamoul, donc, le persan et le bulgare. Pas un tapuscrit qui échappe à l'auscultation de Jean-Loup Chérel. Trouver le bon auteur, relire, corriger, refaire... *Le Turc sans peine* a ainsi pris plus de six ans de travail avant de sortir des presses. Le PDG veille sur la recette paternelle. Sans pour autant aller contre le cours du temps. Et risquer d'oublier les nouvelles technologies.

Ainsi, lorsqu'il a fallu passer la méthode sur PDA, Jean-Loup Chérel *« a marqué un temps d'hésitation »*, témoigne un proche. Mais il s'y est finalement rallié de bon gré. Dans quelques semaines, la méthode franchira un nouveau pas technologique, avec le lancement d'Assimil on line, la méthode sur Internet. Jean-Loup Chérel, lui, continuera de raturer à la plume les manuscrits des nouvelles langues arrivant sur son bureau. Puis, dans quelques années, passera la main. A son fils, Yannick.

Olivier Zilbertin

■ **www.assimil.com**

interactif.lemonde.fr/portraits

Carnet interactif

Net & Be

Pierre Kalfon (34 ans) est nommé directeur du pôle conseil de la société Net & Be, spécialisée dans la création et l'intégration de solutions e-business, créée en mars 2000 à la suite d'une joint-venture entre le groupe Steria et le groupe de communication Harrison & Wolf. Depuis 1990, il travaillait dans le cabinet de conseil mondial Anderson Consulting (renommé Accenture).

Answork

Alexandre Fontaine (34 ans) est nommé directeur *business development* au sein de l'opérateur neutre de places de marché électroniques. Ancien directeur général d'Econocom Distribution France, il est dorénavant chargé du développement commercial d'Answork, en France et au niveau international.

Quand Nougaro est là, le java s'en va

CLAUDE NOUGARO se penche sur le Web. Six mois après la sortie de son dernier disque, *Embarquement immédiat,* album introspectif où il évoque quelques passages de sa vie, mais aussi celle de ses proches, ce *« mécano des mots »*, comme il aime se définir, s'essaie à sa dernière trouvaille : des fictions musicales accompagnées par ses textes et chansons. Tout cela spécialement pour le Web.

Illustrées par les planches du dessinateur Diego, ces petites vignettes animées, divisées en six épisodes, vont de paire avec les chansons du dernier album. *« Je connaissais Maxime Ruiz, qui avait fait un film sur ma tournée. De là est née une amitié... »*, explique Nougaro. Maxime Ruiz, réalisateur et véritable chef d'orchestre de ces fictions musicales, qui avait aussi contribué à l'élaboration du site nougaro.com, se souvient des premières ébauches : *« On ne savait pas trop au départ où on allait. L'idée était avant tout conduite par le thème du voyage. Nous avons recueilli des extraits d'entretiens avec Claude et tout a fini par se mettre en place. »* Un voyage qui finalement mettra neuf mois à voir le jour, avec quatre personnes y travaillant activement. *« Neuf mois, c'est le bon délai* plaisante le chanteur, *cela correspond au temps que l'enfant met à naître. »*

La pochette du dernier album résume bien le message, tout en faisant office de détonateur pour le projet. On y voit un énorme paquebot prêt à lever l'ancre pour se diriger vers une destination inconnue : *« L'album de Claude dépeint un voyage dans le temps et l'espace. Ses chansons parlent de l'Afrique, du Brésil, de Harlem, de l'Irlande. Nous avons voulu refléter cette même dynamique dans nos dessins »*, commente Maxime Ruiz. Un seul mot d'ordre semble se dégager à la vue du résultat : liberté artistique. Les concepteurs du court-métrage ont utilisé des matériaux donnés par le chanteur (extraits d'entretiens, chansons du dernier album) pour travailler la matière et obtenir ce résultat : un étrange fourre-tout, qui mêle la voix off aux sonorités du dernier album, accouplé avec les dessins de Diego. Développées sur six épisodes, ces animations (créées sur le logiciel Flash) sont d'une durée assez courte (deux à quatre minutes). Une réalisation qui s'adapte parfaitement au support Internet, selon Maxime Ruiz. *« Où d'ailleurs aurions-nous pu diffuser ce genre de contenu trop expérimental ? »*

Claude Nougaro laissant carte blanche à Diego et Maxime Ruiz, chaque petite scène est introduite par un texte du chanteur qui donne le ton et plonge l'internaute dans son monde. Les dessins de Diego, très proches de l'univers des bandes dessinées, ajoutent une touche très polar américain des années 30 et constituent l'élément moteur vers le voyage. Un de ces fameux épisodes illustre en beauté une des chansons les plus touchantes du dernier opus, *Mademoiselle maman,* déclaration d'amour de son père, Pierre Nougaro, à sa mère, Liette, lors d'un voyage à Saigon. Toujours ouvert aux nouvelles expérimentations, l'intéressé est *« émerveillé »* par le résultat créé spécialement pour son site Web, même s'il avoue honteusement être un peu dépassé par la chose : *« Pour moi, le Net, c'est pas net ! »*

Franck Colombani

■ **www.nougaro.com**

Dès le 19 avril, retrouvez en avant-première les trois premiers épisodes de ces fictions musicales de Claude Nougaro sur le site http://interactif.lemonde.fr/

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS — CETTE SEMAINE EN **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

TACEVSKI / VU

A PRAGUE, UNE CONFORTABLE VIE DE BOHÊME

Lorsque, en hiver, souffle le vent glacé dans la rue Pstrossova, beaucoup d'étudiants du quartier – nombreux, la faculté des lettres est toute proche – se retrouvent pour refaire le monde dans les cafés littéraires du coin. Parmi eux, le Globe est un havre de chaleur où se réfugient les touristes anglo-saxons. Du moins les plus audacieux, ceux qui ont osé s'écarter du parcours touristique traditionnel dont la vedette incontournable est le pont Charles (noir de monde, été comme hiver). Le Globe dispose de quatre postes connectés à Internet et le dimanche, à midi, on peut sacrifier à la tradition du brunch tout en consultant ses mails. De nombreux Américains, tombés amoureux de la ville des alchimistes au début des années 1990, ont fait du Globe leur quartier général. On a parfois l'impression d'y croiser des apprentis-Hemingway, griffonnant sur un coin de table d'improbables romans. On rencontre par contre peu de Tchèques au Globe : la bière y est trop chère, à presque 50 couronnes (10 francs) la Pilsner ou la Staropramen, alors qu'elle descend à moins de 20 couronnes habituellement. Et seuls les expatriés peuvent s'offrir les appartements du quartier, dans les immeubles rénovés aux façades richement ornées.

The Globe, 6, rue Pstrossova, Prague, République tchèque

Les portails panarabes ouvrent des oasis de dialogue

Ces portails offrent aux internautes arabes une liberté d'expression qu'ils ne trouvent parfois pas dans leurs pays

NATALI

AMMAN (Jordanie)
De notre envoyé spécial

Malgré un engouement croissant pour Internet dans les pays arabophones, les portails panarabes sont dans la tourmente. Le plus important d'entre eux, Arabia, est au bord du gouffre depuis le début de l'année, mais un nouvel apport en capital – dont le montant n'a pas encore été dévoilé – devrait lui permettre de poursuivre son développement. L'avenir de l'un de ses principaux concurrents, Al-Bawaba (la porte), est quant à lui en sursis : le site a congédié un tiers de ses effectifs et reste dans l'expectative.

La survie d'entreprises n'est pas le seul enjeu de ces turbulences. En peu de temps, les internautes du monde arabe se sont en effet approprié les espaces de discussion de ces portails et en ont fait, dans un environnement souvent peu démocratique, un irremplaçable espace de libre expression. L'anonymat aidant, les questions qui y sont évoquées transgressent – parfois violemment – non seulement les interdits politiques, mais aussi les tabous qui caractérisent ces sociétés conservatrices. *« Certains débats, comme la place des femmes dans les sociétés arabes, les relations hommes-femmes ou encore certaines questions relatives à la religion, ne sont soulevés nulle part ailleurs que sur Internet »*, souligne Ousama Al-Sharif, rédacteur en chef de l'édition anglophone d'Arabia.

UN ESPACE DE DÉBAT

« Estimez-vous le roi Abdallah II capable de diriger la Jordanie ? », peut-on ainsi lire sur l'un des canaux de discussion d'Arabia. Aussi abruptement posée, une telle question n'a, de toute évidence, que peu de chances de trouver sa place dans une presse jordanienne peu accoutumée à remettre en cause la monarchie hachémite.

« Nous avons été censurés en Arabie Saoudite et en Syrie, rappelle toutefois Ousama Al-Sharif. *Ce sont en général les propos échangés sur les forums qui ont posé problème. »* Dans le premier cas, il s'agissait de discussions un peu trop critiques au goût du pouvoir syrien et, dans le second, de propos peu conformes à l'orthodoxie de l'islam wahhabite. *« Nous sommes en contact avec les responsables de ces pays,* poursuit Ousama Al-Sharif. *Nous tentons de les convaincre que notre site ne leur est pas hostile et qu'il est simplement un espace de liberté. Mais ils devront comprendre que nous ne pouvons pas changer. Ce sera à eux de s'adapter. »*

A sa naissance, en 1995, Arabia se voulait un site d'information. L'objectif premier était de concevoir sur la Toile l'équivalent d'une chaîne de télévision d'informations continues comme Al-Jazirah. Cette « CNN du monde arabe », diffusée par satellite, tranche en effet radicalement avec la plupart des sources d'informations du monde arabe par sa liberté de ton. Mais concurrencer Al-Jazirah n'est plus d'actualité. L'information n'est plus le cœur d'Arabia, les autres services (courrier, forums, etc.) y ont désormais la part belle. *« Aujourd'hui,* explique Ramzi Zeine, directeur général d'Arabia, *nous nous acheminons plus vers un système d'agrégation de contenus, celui des agences de presse notamment, mais nous nouons aussi des partenariats avec des journaux nationaux. »*

Quant à l'« approche panarabe » revendiquée par ces sites, si elle peut trouver une résonance politique, elle reste pour sa part largement imposée par des impératifs commerciaux. *« Aujourd'hui, un site arabe ne peut être rien moins que panarabe,* souligne Zeid Nasser, consultant, spécialiste des nouvelles technologies. *C'est une simple question de marché : il n'est pas possible de construire un modèle économique sur une centaine de milliers d'internautes ! »* Misant sur des cultures apparentées et sur une langue littérale commune, Al-Bawaba, Arabia ou encore Maktoob ont ainsi élargi leur public au-delà du Proche-Orient, où ils sont basés.

Généralement, ces sites sont disponibles en deux langues, arabe et anglais, et si les deux éditions divergent souvent quelque peu, elles restent conçues dans le même esprit. Ces portail visent ainsi également les arabes d'Amérique du Nord, plus accoutumés à l'anglais qu'à l'arabe littéral. Ces derniers, d'ailleurs, *« représentent environ un tiers des connexions »*, souligne Ramzi Zeine. Et, renchérit Ousama Al-Sharif, *« pour toucher le public maghrébin, il faudra bientôt penser au français ».*

Et pour cause. En Jordanie, par exemple, les fournisseurs d'accès se partagent 30 000 abonnés et estiment à environ 100 000 le nombre d'utilisateurs réguliers du Réseau. Construire un modèle gratuit à partir d'un public aussi restreint relève de la gageure. En revanche, de Bagdad à Nouakchott, le nombre d'utilisateurs du Réseau est généralement estimé à 3,5 millions – avec une forte concentration dans les Emirats arabes unis. Et selon une étude récemment rendue publique par Intel, ce chiffre devrait bondir à 8 millions d'ici à la fin de l'année 2002. *« En l'état actuel,* juge cependant Zeid Nasser, *seuls trois ou quatre grands sites arabes, avec des particularités différentes, peuvent sortir leur épingle du jeu. »*

« Le ralentissement général de l'activité et des investissements dans le secteur nous garantit au moins une chose, plaisante Ousama Al-Sharif, *c'est que Yahoo ne se donnera pas les moyens d'ouvrir un canal arabophone ! »* Yahoo n'a pas, en effet, manifesté de telles intentions. De son côté, Wanadoo vient d'annoncer le lancement de Hahooah, un annuaire de référencement des sites du monde arabe. Mais, curieusement, ce portail, développé par la filiale marocaine de Wanadoo, ne propose aucun espace de dialogue. Etonnant, dans la mesure où cet usage particulier du Réseau, s'il reste marginal en France, semble contribuer largement au développement d'Internet dans le monde arabe !

Stéphane Foucart

- **www.arabia.com**
- **www.albawaba.com**
- **www.maktoob.com**
- **www.hahooah.com**

Des lieux de perdition...

Le gouvernement jordanien a assoupli, en janvier 2001, les mesures drastiques encadrant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des points d'accès publics à Internet. Les responsables de chaque cybercafé ne sont ainsi plus tenus de conserver les données de connexion de leur clients (dûment identifiés au préalable) et de les tenir à disposition des autorités. L'amendement concerne en outre la localisation de ces cybercafés et autres centres d'appel. Ces derniers peuvent désormais être situés à moins de 200 mètres des lieux de culte et d'enseignement (écoles, universités, etc.). Sur ce point particulier, la précédente législation était apparue comme contradictoire avec le désir affiché des autorités de promouvoir la sensibilisation des étudiants aux nouvelles technologies. Le paradoxe, dans une moindre mesure, est toujours d'actualité. Les points d'accès publics à la Toile restent en effet interdits aux moins de 16 ans. Quant aux horaires d'ouverture, ils sont toujours fortement réglementés. Aucun cybercafé ne peut ainsi ouvrir ses portes entre 22 heures et 10 heures du matin. En cela, la législation concernant le fonctionnement de ces lieux s'apparente toujours à celle qui s'applique aux débits de boissons et autres lieux de perdition...

Un courant d'air alternatif

Dans la lignée d'Altern.org, deux hébergeurs proposent, presque gratuitement, leurs services

JUILLET 2000. Altern.org ferme son site. Seul hébergeur français gratuit et sans publicité, il est alors victime de la loi sur la liberté de communication, votée le 28 juin 2000. Le fondateur d'Altern, Valentin Lacambre, refuse en effet d'endosser – comme l'y oblige la nouvelle loi, en cas de plainte contre les sites hébergés – le rôle d'auxiliaire de justice en remettant au procureur de la République les nom et adresse des auteurs des sites. Résultat : près de 50 000 sites Internet sont coupés. Et les internautes n'ont plus que deux options : faire héberger leur site gratuitement sur des sites comme Multimania ou Free, en contrepartie de publicités omniprésentes et d'une utilisation commerciale de leurs données personnelles ; ou payer cher un hébergement sur un site cherchant à réaliser des profits. Aujourd'hui, les fils spirituels d'Altern prennent le relais. Attendus depuis plusieurs mois, deux hébergeurs alternatifs proposent à présent leurs services.

Le premier, ouvaton.net, s'est constitué le 8 avril 2001 en une forme de société anonyme particulière : une « coopérative d'hébergement numérique ». Les salariés-associés de cette société commerciale peuvent devenir associés et détenir ainsi une partie du capital. Ils participent également aux choix stratégiques de l'entreprise, élisent leurs dirigeants et ont tous le même pouvoir sur le principe de « un homme, une voix », quelle que soit leur participation. Et les bénéfices éventuels ne peuvent pas être répartis entre les sociétaires.

Pour héberger son site sur Ouvaton, l'internaute doit donc acheter au moins une part sociale (8 euros) dans la coopérative. Une fois membre de la structure, il se voit allouer, pour 8 euros supplémentaires par an, 20 Mo d'espace et un mail illimité avec 500 Mo de bande passante. *« Il faut combattre ce pseudo-mythe du gratuit »*, explique Matthieu Labonnelie, le directeur général de la coopérative. *« Quand les internautes ne payent pas, il y a toujours une contrepartie. Notre choix est de faire payer un peu mais de garantir la liberté d'expression, la protection des données personnelles et la non-utilisation des pages comme supports de vente. »* Tous sont bénévoles. La coopérative ne compte pour l'instant aucun salarié. *« Notre but n'est pas de faire des bénéfices. Nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer. Mais nous nous inscrivons clairement dans le marché, même si nous revendiquons une pratique différente. On ne fait pas la révolution mais on révolutionne de l'intérieur. C'est une manière de montrer qu'on peut travailler dans les NTIC* [nouvelles technologies de l'information et de la communication] *sans être une start-up. »*

Preuve que le projet était très attendu : Ouvaton a lancé une souscription pour réunir les fonds nécessaires à la création de la coopérative et la somme a été récoltée en moins de vingt-quatre heures. Le capital de départ s'élève à 160 000 francs. Parmi ceux qui ont acheté les plus grosses parts : le Crédit mutuel (40 000 francs), la coopérative multimédia lilloise Insite (10 000 francs) et le centre d'hébergement des noms de domaine Gandi (10 000 francs). Aujourd'hui, cinq cents personnes environ ont déjà fait une demande d'ouverture de compte.

PAS DE HIÉRARCHIE

Un deuxième hébergeur est né de la fermeture d'Altern : lautre.net. L'ouverture est prévue avant l'été, mais les internautes peuvent d'ores et déjà ouvrir des comptes-tests. Lautre a choisi le secteur non marchand, l'autofinancement et l'autogestion, *« une utopie de fonctionnement »*, comme le décrit Jérôme Moinet, un des membres de l'association. Identification, anonymat, censure... Chaque décision à prendre est débattue en ligne, puis soumise au vote de l'assemblée. *« Bien sûr, ce fonctionnement est très lourd. Il faut bien plus de temps pour prendre des décisions... Mais nous revendiquons cette forme d'organisation non pyramidale. Nous visons la prise en main par les utilisateurs de leur propre serveur. »* Les internautes doivent adhérer à l'association (7,6 euros par an) pour faire héberger leur site, afin de refuser tout apport financier extérieur. Pour l'instant, grâce à une machine prêtée par Valentin Lacambre et hébergée gratuitement par Globenet – qui héberge déjà de nombreux sites d'associations et de syndicats –, les besoins financiers sont presque nuls. Ils pourront dans un premier temps accueillir 5 000 à 7 000 comptes en proposant 20 Mo d'espace et un mail illimité.

Le point commun des deux hébergeurs : favoriser la liberté d'expression sur le Net. Si tous les hébergés sont tenus responsables du contenu de leur site, ils pourront tout de même rester anonymes aux yeux du grand public. *« Nous espérons par exemple pouvoir héberger le site d'un syndicaliste de Danone sur le sous-domaine danonesucks.com »* [« Danone craint un max »], lance Matthieu Labonnelie. Désormais, les sites ne seront fermés que sur décision de justice et non plus de façon préventive par les prestataires, comme le font une majorité d'hébergeurs commerciaux.

Sandrine Feydel

- **www.ouvaton.net**
- **www.lautre.net**

interactif.lemonde.fr/webcitoyen

Chronique

Les associations absentes des statistiques

S'IL EST EN FRANCE un secteur d'activité méconnu et mal aimé de la statistique publique comme privée, c'est bien le secteur associatif. Evalué en 1998 à environ 800 000 associations, employant 1 400 000 personnes salariées et l'énergie – jamais comptabilisée – de bien plus de bénévoles, son « économie non lucrative », productrice de services, d'idées nouvelles et de lien social ne trouve pas sa place dans le champ de vision des services de l'Etat.

En 1999, à l'occasion des Assises nationales de la vie associative, Lionel Jospin soulignait pourtant le rôle et le dynamisme du secteur associatif : *« Si vingt millions de nos concitoyens sont membres d'une association, c'est qu'ils souhaitent être des citoyens actifs, informés, consultés, impliqués dans la vie sociale. »* Dans le même temps, la Cour des comptes soulignait la méconnaissance du poids économique du secteur associatif sur le plan statistique.

Internet est en passe de donner à ce secteur un souffle et une efficacité nouvelle : les associations militantes en font déjà un large usage pour diffuser de l'information ou organiser des mobilisations d'opinion transfrontalières. Pour les associations de solidarité avec des pays ou des causes du Sud, c'est le moyen privilégié d'échanges avec leurs interlocuteurs. Quant aux grandes fédérations d'associations, elles utilisent le Réseau pour resserrer les liens avec leurs représentants locaux, eux-même disposant, grâce à la Toile, d'une information plus riche.

En mars dernier, à l'occasion de la Fête de l'Internet, le premier ministre insistait à nouveau : *« Les usages non marchands* [d'Internet] *rencontrent aujourd'hui un vif succès, comme en témoigne la hausse continue du nombre de sites personnels en France : près d'un million et demi à la fin de l'année 2000. Ce foisonnement permet que se tissent de nouveaux liens entre nos concitoyens. »*

Mais, derrière les discours, la machine de l'Etat et les mentalités évoluent bien lentement. A la question des moyens et indicateurs statistiques nécessaires pour rendre compte de l'impact des NTIC sur l'économie, un très récent rapport du Conseil national de l'information statistique (CNIS) répond en ignorant complètement le secteur associatif. Alors que la question posée comportait explicitement la référence au secteur associatif, le mot « association » n'y figure même pas... Parmi les problèmes posés figure le devenir d'initiatives – réussies – développées par de petites associations avec de faibles moyens, et dont l'extension à un véritable service public à l'échelle nationale et la pérennité requièrent des moyens qui dépassent ceux des associations créatrices.

Les précieux contenus, le savoir-faire et l'expérience accumulés vont-ils être bradés à des intérêts commerciaux et verra-t-on se multiplier sur les sites associatifs des bandeaux publicitaires agressifs ? *« Chers amis, n'oubliez pas, à l'occasion, de cliquer sur nos annonceurs, c'est, actuellement, la meilleure manière de nous aider... »*, peut-on déjà lire sur un site consacré à la culture et à l'aide aux élèves en philosophie. Comment ces initiatives d'utilité publique pourront-elles se maintenir et se développer au- delà du stade expérimental sans se compromettre ? La production et la diffusion d'un service ou d'un contenu d'intérêt public devraient donner droit à la reconnaissance et à l'aide des pouvoirs publics.

Michel Elie est responsable de l'Observatoire des usages de l'Internet (OUI).

- **oui@internet-equitable.org**

PUBLICITÉ

Des places de marché plus réalistes

Les places de marché françaises se recentrent sur les offres de rationalisation des achats généraux

SUR LE FRONT des places de marché électroniques, ces plates-formes techniques sur Internet, censées supporter les transactions entre acheteurs et fournisseurs de l'industrie, la fièvre a nettement baissé. Ces derniers mois, les industriels étaient pourtant assaillis par l'offre d'une foule bigarrée de start-up. Il y avait les places de marché verticales, qui proposaient à tous les acteurs d'une filière de faire affaire sur leur plate-forme. Les horizontales, sur lesquelles les entreprises négociaient et commandaient leurs achats « hors production ». Mais aussi les « privées », pilotées par un grand donneur d'ordres, qui incitait ses fournisseurs à s'interconnecter, de façon à dématérialiser ses commandes d'achats... *« Beaucoup de modèles économiques étaient franchement naïfs »,* remarque Eric Pelletier, vice-président de Booz Allen & Hamilton France.

Parmi les 1152 places de marché européennes que vient de recenser Philippe Nieuwbourg, fondateur de l'Association européenne des places de marché, près d'un tiers ne seraient pas allées au-delà de l'annonce de leur lancement... Aujourd'hui, *« toutes les places de marché discutent en vue de rapprochements. Les plus faibles déposent le bilan »,* assure Thierry Gadou, PDG d'Avisium, prestataire en solutions d'achats. Trade-Match s'est rapproché du cabinet Masaï, e-tabadol n'a jamais démarré, IndustrySuppliers est en cessation de paiement. Aux Etats-Unis, Chemdex, eCountries, PlasticsNet ont changé de stratégie ou déposé le bilan...

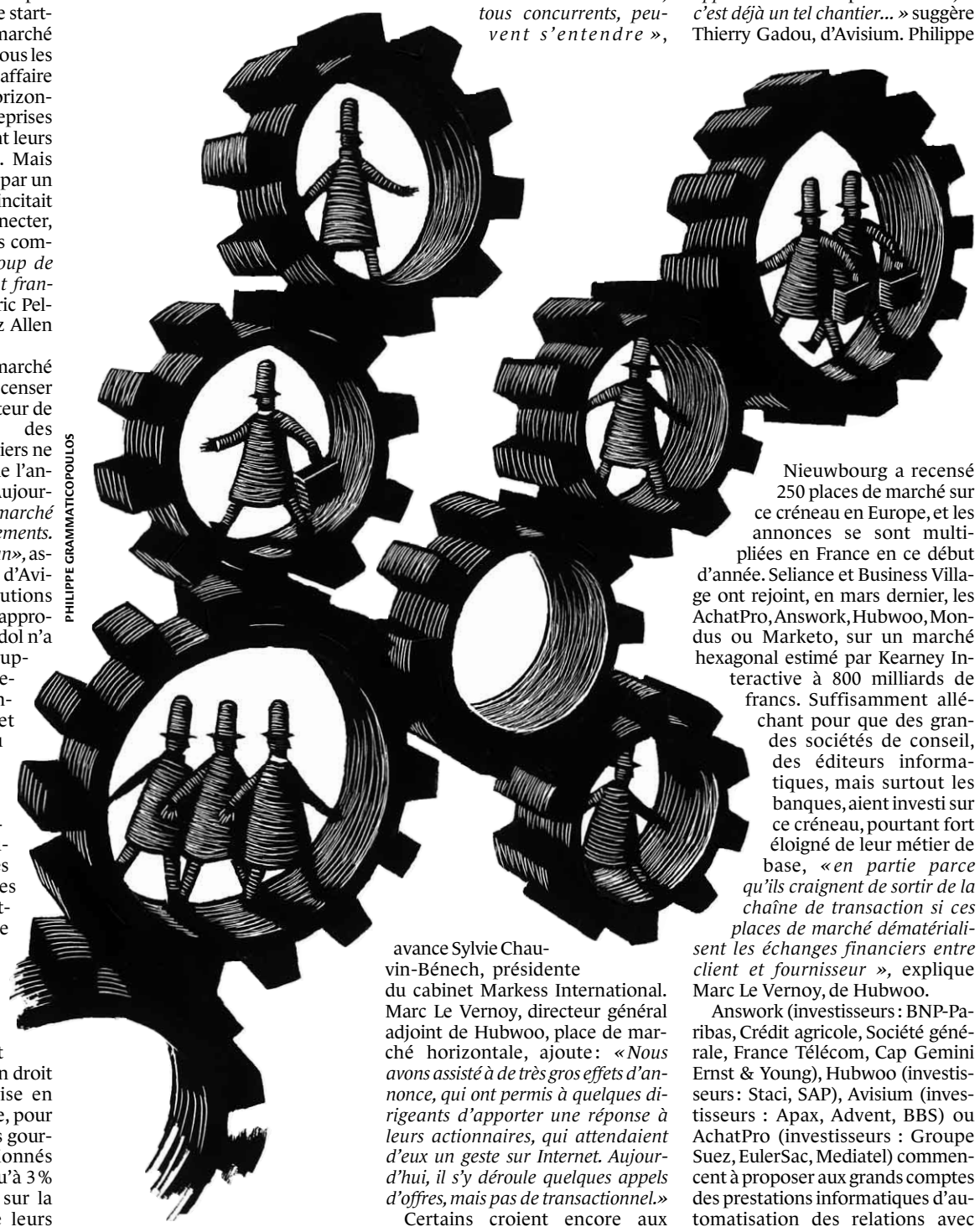

PHILIPPE GRAMMATICOPOULOS

UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION

Le rejet de certains modèles économiques fait aujourd'hui l'unanimité. Fini les places de marché trop centrées sur l'acheteur qui lui promettaient, en lui permettant de regrouper ses achats, d'obtenir des réductions aux volumes pouvant aller jusqu'à 30 %. Les fournisseurs n'ont pas voulu être les dindons d'une farce où il leur était aussi demandé d'acquitter un droit d'entrée, de financer la mise en ligne de leur catalogue, voire, pour les places de marché les plus gourmandes, de se voir ponctionnés de quelques pour cent (jusqu'à 3 % à 5 %, selon Eric Pelletier) sur la valeur des commandes de leurs clients... Egalement fini, les services de sous-traitance d'achats pour des moyennes et grandes entreprises : savoir choisir et négocier ses acheteurs relève du savoir-faire et de la stratégie des entreprises, et ce n'est certainement pas des tâches qu'elles voudraient déléguer.

Le modèle du consortium, énorme place de marché regroupant les premiers industriels d'un secteur, et censé interconnecter tous leurs fournisseurs, n'a pas encore prouvé sa pertinence. CPGMarket, initié par Accenture en mars 2000, et opérationnel depuis octobre dernier, dans lequel une vingtaine des plus grands de l'agroalimentaire (Danone, Nestlé, Henkel...) ont investi, n'enregistre pas encore une très grande activité sur sa plate-forme : 37 événements (ventes aux enchères, appels d'offres) auraient été menés depuis sa création. Covisint (lancé en février 2000 par Daimler Chrysler, Ford, General Motors, Renault et Nissan) perd 300 millions de dollars sur l'exercice 2000-2001 et réalise 140 enchères normales et inversées. *« Les places de marché ont absorbé des millions et ont été obligées d'ouvrir leur capital à d'autres donneurs d'ordres pour continuer à se développer. Difficile d'imaginer comment ces dizaines d'investisseurs, tous concurrents, peuvent s'entendre »,* avance Sylvie Chauvin-Bénech, présidente du cabinet Markess International. Marc Le Vernoy, directeur général adjoint de Hubwoo, place de marché horizontale, ajoute : *« Nous avons assisté à de très gros effets d'annonce, qui ont permis à quelques dirigeants d'apporter une réponse à leurs actionnaires, qui attendaient d'eux un geste sur Internet. Aujourd'hui, il s'y déroule quelques appels d'offres, mais pas de transactionnel. »*

Certains croient encore aux places de marché verticales sur des marchés très fragmentés où une proposition d'intermédiation répond à un besoin évident. Sylvie Chauvin-Bénech, dans une étude à paraître en mai prochain, a identifié une dizaine de start-up qui semblent avoir un avenir, dont Etexx, place de marché du textile *(voir article ci-contre)* et BtoBuild, rassemblant les professionnels de la construction, qui connaissent bien le métier de leurs clients. Aujourd'hui, l'industrie en revient à des propositions de valeurs plus simples. *« Il faut que les places de marché commencent par attaquer les dernières poches de productivité dans les entreprises, en offrant des conseils et des logiciels pour rationaliser des achats généraux en interne et dématérialiser les commandes avec les fournisseurs qui ont signé des contrats de fourniture à l'année. Nous appelons cela de l'*e-procurement*, et c'est déjà un tel chantier... »* suggère Thierry Gadou, d'Avisium. Philippe Nieuwbourg a recensé 250 places de marché sur ce créneau en Europe, et les annonces se sont multipliées en France en ce début d'année. Seliance et Business Village ont rejoint, en mars dernier, les AchatPro, Answork, Hubwoo, Mondus ou Marketo, sur un marché hexagonal estimé par Kearney Interactive à 800 milliards de francs. Suffisamment alléchant pour que des grandes sociétés de conseil, des éditeurs informatiques, mais surtout les banques, aient investi sur ce créneau, pourtant fort éloigné de leur métier de base, *« en partie parce qu'ils craignent de sortir de la chaîne de transaction si ces places de marché dématérialisent les échanges financiers entre client et fournisseur »,* explique Marc Le Vernoy, de Hubwoo.

Answork (investisseurs : BNP-Paribas, Crédit agricole, Société générale, France Télécom, Cap Gemini Ernst & Young), Hubwoo (investisseurs : Staci, SAP), Avisium (investisseurs : Apax, Advent, BBS) ou AchatPro (investisseurs : Groupe Suez, EulerSac, Mediatel) commencent à proposer aux grands comptes des prestations informatiques d'automatisation des relations avec leurs fournisseurs « hors production » réguliers. Limiter et centraliser les autorisations d'achat entre les différents sites du client, éliminer les achats pirates ou passés hors contrats-cadres négociés à l'année permettrait ainsi des économies allant jusqu'à 30 % du coût total annuel des achats. Nombre de ces start-up ont adopté la technologie de SAP, parce que l'éditeur allemand a une part de marché énorme dans les grands comptes et qu'il sera alors plus facile commercialement de leur faire accepter le travail d'interfaçage avec la solution d'e-procurement proposée. Ces places de marché prestataires comptent aussi sur les fournisseurs de leurs investisseurs. Ainsi de Hubwoo, dont les cinq premiers clients sont clients historiques de ses deux investisseurs principaux, ou d'Answork, qui doit supporter à terme les achats généraux de France Télécom. Mais ils sont concurrencés par les projets en interne de leurs cibles. *« Les grands groupes étudient tous leurs propres solutions en interne, car ils ont compris que la rationalisation de leurs achats passait avant tout par une réflexion sur l'organisation plutôt que par l'adoption de technologies. Et parce que les solutions proposées sont souvent longues à installer »,* assure Sylvie Chauvin- Bénech, de Markess International.

D'autres se proposent de répondre aux besoins d'achats généraux des PME qui ne peuvent se payer une place de marché privée. Les deux plus gros projets de cette année sont les centrales d'achat Business Village (détenue à 100 % par BNP-Paribas) et Seliance (75 % du capital aux mains du Crédit lyonnais). Toutes deux proposent des intégrations informatiques légères – juste de la mise en ligne de catalogue pour les fournisseurs –, auxquelles les acheteurs peuvent accéder par un moteur de recherche. La source de revenu essentielle de ces sites est dans le pourcentage qu'ils prélèvent sur les transactions (entre 3 % et 5 % prélevés au fournisseur chez BusinessVillage).

UNE OUVERTURE VERS LES PME

Le succès de ces modèles dépend donc des volumes de ventes qu'ils seront capables de générer sur leur plate-forme. Seliance compte sur les trois cents commerciaux du réseau entreprises du Crédit lyonnais pour promouvoir son offre auprès des PME. Business Village met en avant les 5 000 à 6 000 commerciaux de son actionnaire. Thierry Gadou n'y croit pas du tout : *« Jamais les commerciaux bancaires ne vendront une pareille offre, elle est trop éloignée de leur métier. »* Djamel Agaoua, PDG d'AchatPro, est encore plus négatif : *« La place de marché publique sur les achats généraux n'est pas viable seule, elle n'est là que pour attirer des projets à plus forte valeur ajoutée. »*

En attendant que ces modèles se stabilisent et que les investisseurs aient fait leur choix (BNP-Paribas est à la fois dans Answork et Business Village, France Télécom dans Seliance et Answork), Sylvie Chauvin-Bénech pointe les coupables des échecs futurs : *« Des éditeurs informatiques et des cabinets de conseil ont vraiment poussé des concepts de places de marché pour vendre leurs produits. »*

Cécile Ducourtieux

Utz piste ses biscuits salés sur le Net

L'américain Utz a mis en place avec succès un système de suivi des ventes en ligne

JACK LANDSMAN a dû démêler une énigme digne du policier qu'il fut par le passé. Le directeur adjoint chargé des grands comptes chez Utz Quality Food, troisième fabricant américain de biscuits salés, avait organisé une gigantesque promotion avant le Superbowl, la finale du championnat de football : le paquet *« special party »* était proposé à 4,99 dollars dans 127 supermarchés Safeway des environs de Washington et de Baltimore. Mais, trois jours après le début de l'opération, Jack Landsman a repéré un bogue. Les chiffres de ventes quotidiens de trois supermarchés Safeway de Columbia (Maryland) indiquaient que les deux premiers avaient vendu respectivement 25 et 40 boîtes *« special party »,* mais le troisième aucune. Jack Landsman a fini par résoudre le mystère de ce magasin n°1370 – et d'une dizaine d'autres – grâce à un nouvel outil : Internet. Utz réalisait un chiffre d'affaires nul dans ces magasins parcequ'ils n'avaient plus de boîtes de snacks Utz en rayon. Un problème qui n'aurait pas été décelé sans UtzFocus, le système de suivi des ventes installé en 1999. Il lui a suffi de surfer avec un navigateur Web parmi les données de ventes, stockées sur un serveur et réactualisées quotidiennement. Une fois le problème cerné, il a appelé le superviseur pour découvrir pourquoi les chauffeurs n'avaient pas effectué la livraison.

Avec un investissement limité à 30 000 dollars dans le logiciel et au recrutement d'un employé pour gérer le système, le fabricant de chips a énormément gagné en efficacité. Cette entreprise familiale, qui pèse 200 millions de dollars, gagne du terrain face au poids lourd du secteur, Frito-Lay, qui détient 59% du marché nord-américain. L'an passé, les ventes de produits Utz à destination des supermarchés et magasins de proximité ont grimpé de 12 %, une croissance trois fois supérieure à la concurrence. Selon le directeur général, Rick King, la moitié de l'accélération de la croissance des ventes d'Utz en 2000 est due à Internet, ce qui représente un chiffre d'affaires additionnel de 2 millions de dollars.

Auparavant pour se maintenir dans la course face à Frito, la direction de l'entreprise préférait acheter de plus grosses friteuses et des machines à emballer toujours plus rapides. Jusqu'en 1996, Michael Rice, le PDG (57 ans), travaillait sans ordinateur. C'est l'arrivée de Dylan Lissette, féru de high-tech, qui a fait souffler un vent de modernité dans l'entreprise. Depuis 1982, les cinq cents chauffeurs-commerciaux qui livrent les produits Utz utilisent des ordinateurs portables pour transmettre les chiffres de vente au siège. Le service des ventes obtenait des rapports sommaires toutes les semaines, mais ne recevait les chiffres détaillés qu'une fois par mois. UtzFocus procure une analyse quotidienne du chiffre d'affaires, pour chaque produit et chaque point de vente. Les rapports sont disponibles avant 2 heures du matin, pour que les chefs d'entrepôt aient le temps de régler les problèmes avec les chauffeurs, qui arrivent à 3 h 30. Résultat : les erreurs de livraison sont vite rectifiées et les magasins non approvisionnés servis en priorité. Les chauffeurs sont rémunérés à la commission. Ils touchent 10 % des ventes, ils ont donc tout intérêt à ce que le système fonctionne.

Comme les dirigeants d'Utz se plaisent à le répéter, leur métier est plutôt simple. La société fabrique une petite gamme de produits et les tactiques de marketing sont restreintes. Il y a les espaces promotionnels sur le lieu de vente, auxquels Utz consacre 4 % à 6 % de son chiffre d'affaires. Il y aussi le placement de leurs produits en « tête de gondole », afin de susciter l'achat d'impulsion. La location de ces emplacements privilégiés dans une chaîne de supermarchés revient à près de 10 000 dollars la semaine. Comme les entreprises du secteur se disputent âprement les « têtes de gondole » et les espaces publicitaires sur le lieu de vente, les responsables d'Utz tirent profit de la rapidité des retours sur les volumes de ventes pour ajuster le tir.

Comme ses concurrents, le fabricant de biscuits apéritif s'efforce de persuader les supermarchés de lui accorder un emplacement avec publicité dans les rayons contre un pourcentage du chiffre d'affaires généré par la promotion, plutôt que contre un paiement de 10 000 dollars par semaine, pratiqué habituellement. A l'aide d'UtzFocus, les responsables marketing peuvent produire des données susceptibles de convaincre les supermarchés qu'ils gagneront plus d'argent en partageant les risques avec Utz qu'en encaissant la somme forfaitaire. Grâce au Net, Utz reste en position de résister au grand Frito-Lay.

Timothy J. Mullaney BusinessWeek e.biz

★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Bernadette Imbert

Start-up

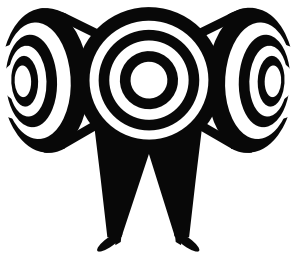

Etexx facilite le négoce du tissu

Lors du salon Première Vision d'octobre dernier – grand-messe française des fabricants de tissus européens –, les sacs plastique orange ciglés Etexx ont remporté un franc succès parmi les visiteurs. Bien pratiques pour porter les kilogrammes d'échantillons. Très belle opération de marketing direct pour la start-up niçoise – qui ne lui a pas coûté plus de 100 000 francs. Cette jeune pousse tente de s'imposer depuis un an et demi comme place de marché verticale, fédératrice des acteurs de la filière textile. Etexx semble y être parvenue, même si elle ne réalisera que 20 millions de francs de chiffre d'affaires en 2001, pour 78 salariés (et une rentabilité prévue dans le courant de l'année 2002), et sans être adossée à un grand de la confection (ses investisseurs, Partech, GRP et Cirbal, sont des fonds de capital-risque). Elle s'est en effet positionnée sur un secteur très fragmenté – cinq mille fournisseurs de tissu et de fil européens et quatre-vingt mille acheteurs internationaux – où tout service de mise en relation semble pertinent. La start-up niçoise a su attirer fournisseurs et acheteurs sur sa place de marché (www.etexx.com). *« Nous ne nous rémunérons qu'à l'abonnement, 1000 euros par an, pour les acheteurs. Déjà dix mille inscrits. Ils peuvent ensuite consulter les catalogues des fournisseurs (près de 300), commander des échantillons ou des mètres de tissu en ligne »,* explique Frédéric Allard, le PDG d'Etexx. Les acheteurs ne sont plus obligés d'attendre les deux éditions annuelles de leur salon professionnel national pour établir leur plan de collection. Ce qui leur permettra une plus grande réactivité, alors que le rythme de sortie de leurs collections tend à s'accélérer. **Le fournisseur**, dont la mise en ligne du catalogue sur etexx.com coûte 6 000 euros pour 200 références, peut espérer un nouveau canal de vente vers des acheteurs internationaux. Mais c'est surtout sur le cousu main informatique pour le textile qu'Etexx commence à accumuler les références. Presque aucun acteur ne possède un système d'automatisation des relations avec ses clients (suivi des commandes, des disponibilités chez le fournisseur)... C'est précisément ce que propose Etexx, qui vend des briques logicielles développées en interne (pour un investissement de près de 20 millions de francs) et qu'il a déjà vendues à Promod et à Berning, un gros fabricant allemand de boutons de jeans. Sur le secteur des places de marché du textile, le seul acteur majeur, et potentiellement concurrent, Lectra Systèmes, reste surtout connu pour ses solutions de conception assistée par ordinateur. **Malgré** ces débuts prometteurs, Etexx n'est pas à l'abri d'un accident. La start-up espérait lever 120 millions de francs au début de l'année 2001. Elle a révisé ses ambitions à la baisse : Frédéric Allard se donne aujourd'hui trois mois pour boucler un tour de table de 8 millions d'euros.

C. Du.

interactif.lemonde.fr/neteconomie

Sabir cyber

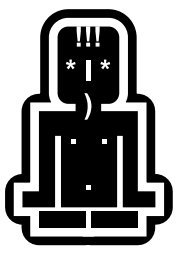

Licence

Quel est le rapport entre un vendeur de Marks & Spencer, un étudiant en fin de second cycle, un joueur amateur de football et une firme ayant le droit d'utiliser le nom d'une vedette ? Tous sont des « licenciés ». C'est que le mot *licence* a subi avec les siècles un travail d'écartèlement qui lui fait dire, en douce, le contraire de ce qu'il signifiait initialement. Par exemple, l'installation d'un logiciel comporte, parmi d'autres formalités ennuyeuses, le sempiternel « oui, j'accepte les termes de la licence ». Les éditeurs prétendent que, par ce geste, nous avons signé un contrat, un « accord de licence », par lequel nous nous engageons à toutes sortes de choses. Prenons le cas d'un éditeur d'antivirus bien connu : il est interdit notamment de prêter le logiciel à quelqu'un ou de le revendre (article 5). L'article 6 précise que l'éditeur ne donne aucune garantie de qualité du programme et que l'utilisateur est tenu pour responsable des résultats obtenus par son usage. Bref, cet accord de licence – notons qu'on ne le « signe » qu'après avoir payé le logiciel – nous interdit pratiquement tout, sinon de tenter d'installer le programme. Bien étrange destin pour un mot désignant à l'origine une liberté, *licentia,* en latin, signifiant « faculté de faire librement ».

Progressivement passé en anglais et en américain, où il s'écrit le plus souvent *license*, le mot s'est dispersé dans plusieurs directions. La licence reste chez les moralistes une liberté prise avec les règles, qui conduit tout droit à la débauche. Les moralistes d'entreprise justifient les licenciements sans doute en restant fidèles au sens initial de « rendre sa liberté ». Dans le monde industriel, il y a longtemps que « fabriquer sous licence » signifie utiliser légalement le brevet d'une autre entreprise : la firme roumaine Dacia fabriquait sous Ceaucescu des clones de la Renault 12 sous licence. Mais le mot peut désigner aussi un diplôme universitaire, une autorisation administrative, dont la plus célèbre chez nous est sûrement la licence IV, sans doute à l'origine de bien des licences poétiques, enfin une inscription dans une fédération sportive.

Le multimédia préfère un dernier sens, celui relatif à l'acquisition par un éditeur du droit d'utiliser le nom d'une personnalité, d'une épreuve sportive ou de n'importe quoi de célèbre, ainsi que les images qui s'y rattachent. On avait ainsi des jeux de football avec la « licence Ronaldo » ; la « licence Spice Girls » ne vaut plus rien, mais on aura bientôt des « licences Harry Potter ». Ces licences sont la plupart du temps des licences d'exclusivité, c'est-à-dire que leur valeur est autant dans ce qu'elles autorisent à faire que dans l'interdiction qui est faite à tous les autres d'en faire autant. Ce sont elles qui révèlent le plus clairement ce que le mot désigne aujourd'hui, au moins dans le cyber : non plus une liberté, mais un encadrement de la liberté. *Licence* ne va sans doute pas s'arrêter en (si mauvais) chemin. Porté par les vents de la judiciarisation de la société et du rôle croissant de la propriété intellectuelle dans l'économie, son avenir est aussi radieux qu'inquiétant.

Alain Le Diberder

interactif.lemonde.fr/cyberculture

Lyon édite l'art numérique

Nouvelle étape de notre tour de France de la cyberculture, la capitale de la région Rhône-Alpes foisonne d'initiatives qui valorisent la création numérique

LE BAR est trop minuscule pour ressembler à un café, les tableaux modernes accrochés aux murs et la musique jazzy évoque davantage un salon de thé branché, mais il y manque les inévitables tartes maison. Il y a bien sûr les 22 écrans d'ordinateurs pour faire penser à un Web bar, mais le Connectik est autre chose : espace dédié à Internet, cet ancien salon de coiffure du quai Saint- Antoine est aussi la première galerie d'art virtuel de Lyon. Patrick Goubet, le patron, y produit depuis octobre des artistes du numérique. Deux télévisions à plasma, installées au rez-de-chaussée, permettent de suivre l'évolution d'un tableau « en plein morphing » de Philippe Lejeune, un français installé à Boston, et de surfer gratuitement avec un track ball sur les œuvres d'autres artistes déjà exposées.

Les internautes sont un peu surpris. *« L'exposition ne présente aucun enjeu économique, elle a pour but de faire connaître à nos clients cette nouvelle forme d'art »,* explique Patrick Goubet. Pas facile. L'ancien logisticien « s'en voit » pour trouver des artistes de qualité, mais aussi développer ses activités. Depuis 1995, date d'ouverture du Connectik, il a multiplié les offres de services pour s'en sortir. S'il a réduit au minimum l'espace du bar, supprimé ses webcams – *« les gens n'étaient pas prêts »* –, il loue désormais une salle de visioconférence à des entreprises, assure formations, conseils et audits de sites. Son rêve : ouvrir une librairie en ligne.

Isabelle Aveline a accompli le sien. Avec Zazieweb, cette ex-parisienne a créé une communauté de lecteurs, une sorte de « librairie de quartier du Web », où se rencontrent les amoureux de livres. Zazieweb enregistre entre 20 000 et 30 000 lecteurs par mois. 100 000 pages y sont feuilletées. Les auteurs, eux, peuvent se rencontrer sur Grenouille bleue (www.gloupsy.com), un site créé par deux passionnées d'écriture et animé par des bénévoles, pour aider écrivains, éditeurs et lecteurs à se trouver.

Dans un registre pas très éloigné, Elisabeth Hamon s'est lancée dans l'aventure de *Plumart,* un webzine qui offre un large panorama sur l'actualité culturelle de la région Rhône-Alpes. Dans le domaine musical, Réaktion, un label lyonnais créé en 1996, vient de sortir un album de musique électronique distribué sur le Net et réalisé par cinquante artistes étrangers qui, sans se connaître, ont chacun composé soixante secondes de « contrôle Z ».

Les expériences de cyberculture ne manquent pas à Lyon, même si l'image de la ville reste surtout associée aux services en ligne (Jet multimédia, Infonie, Webcity) et aux loisirs électroniques interactifs. S'il est vrai que dans le sillage d'Infogrames et d'Electronic Arts s'est développé un réseau d'une quinzaine de studios réalisant scénarios et contenu de jeux vidéos pour des éditeurs américains, anglais, français, japonais, Lyon s'est aussi spécialisée dans le graphisme numérique.

Les meilleurs infographistes ont été recrutés dans les vieilles maisons de soierie lyonnaise, où ils ont été habitués à travailler sur l'étude des tissus et, depuis 1984, l'école d'arts graphiques Emile-Cohl forme chaque année quelque cinquante spécialistes de l'image numérique animée. Même l'université lyonnaise s'y est mise en ouvrant une filière multimédia. Sur la Toile, l'association Inphase propose, quant à elle, d'aider la diffusion et le développement de l'image fixe et en mouvement. Soutenu par la DRAC, direction régionale des affaires culturelles, ce site organise des soirées mensuelles pour favoriser l'accès du plus grand nombre à ces formes artistiques nouvelles.

Sophie Landrin

- www.chez.com/inphase
- www.connectik.fr
- www.plumart.com
- www.zazieweb.com

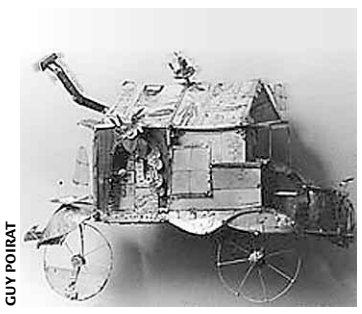

GUY POIRAT

www.plumart.com

GEORGES OUANOUNOU

www.connectik.fr

COWBOY JEAN

www.chez.com/inphase

REDDY RAVINDER

www.biennale-de-lyon.org/bac2000/fran/movie/p_movie.htm

Cotation en ligne

Est-ce parce qu'il est un toqué d'art, ou un habile communicant, Thierry Erhmann, le patron du groupe Serveur et d'artprice.com, premier site de cotation des œuvres d'art, s'est lancé dans une politique de mécénat active. Chez lui, dans son ancien relais de diligence de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, siège du groupe et domicile personnel, œuvres d'art et ordinateurs se mélangent dans une savante combinaison. Le visiteur est accueilli sous bonne garde : Mao, Staline, Marx, trois immenses tableaux ornent le hall d'entrée. Dans la grande salle du premier étage, les opérateurs saisissent les données sous une immense toile, style Renaissance, de Bernard Merle. Le bureau personnel du maître de maison, noir du sol au plafond, n'est équipé que de meubles d'époque. Depuis quelques mois, Thierry Ehrmann est présent partout sur la scène culturelle : sponsor de la Biennale d'art contemporain à Lyon et de Paris photo 2000, mécène de l'exposition Ferveur, qui a eu lieu aux Subsistances, la nouvelle friche culturelle de Lyon, il s'apprête à lancer dans le 9e arrondissement de Lyon, à deux pas d'Infogrames, Organe, un centre d'art privé qui réunira un musée de la photographie d'art contemporaine et de l'image numérique. Coût : 90 millions de francs. *« Le marché de l'art s'émancipe et le numérique est un champ d'expérimentation qui n'a plus de limite »,* estime Thierry Ehrmann.

La vérité est sur le Réseau

Le jeu en ligne Majestic donne aux amateurs de conspirations de nouveaux frissons

BERKELEY, Californie. Il est minuit. Vous êtes chez vous, tranquillement assis devant la télé en train de regarder un bon film, lorsque le téléphone sonne. Une voix inconnue vous transmet l'adresse d'un site. Vous vous levez, allumez l'ordinateur, tapez nerveusement l'URL indiqué et vous retrouvez le nez sur une liste de noms célèbres accompagnés de signes cabalistiques. Vous voilà plongé au milieu d'une conspiration internationale, surveillé par des puissances qui dépassent votre entendement.

Il ne s'agit ni du *Pendule de Foucault,* d'Umberto Eco, ni des « X-files », mais de Majestic, un nouveau jeu en ligne d'Electronic Arts, qui s'appuie sur la fascination des Américains pour les théories paranoïaques qui expliquent aussi bien la mort de Kennedy que l'existence des extraterrestres. Dans un pays convaincu que *« la vérité est ailleurs »,* comme le serinent les « X-files », le jeu devrait connaître un succès considérable. Pas besoin de technologies dernier cri pour participer à l'aventure Majestic : un ordinateur doté d'un Pentium II 166 MHz et un navigateur à jour suffisent. *« Aucun moteur graphique ne peut rivaliser avec l'imagination humaine quand il s'agit de recréer la réalité »,* affirme Mike Griffin, un des designers du jeu. La véritable innovation consiste à combiner la navigation sur la Toile et les télécommunications traditionnelles pour recréer une atmosphère de paranoïa.

L'Internet est le territoire sur lequel la conspiration se développe. Le joueur découvre les différentes couches de l'histoire en visitant des sites et en interagissant grâce au courrier électronique et à la messagerie instantanée, combinés avec l'intelligence artificielle du jeu. Il y a plus : le joueur reçoit également des messages des autres protagonistes sur son propre téléphone comme sur son fax.

« Un jeu qui t'appelle au téléphone, qui joue avec toi autant que tu joues avec lui est intéressant. Il y a un élément de danger dans le fait que le jeu peut envahir ta vie, ce qui introduit chez certains un niveau d'émotion qui n'existe pas dans la vie normale », explique Neil Young, directeur du projet.

Les participants peuvent réguler le niveau de réalisme en décidant de l'heure des appels. Ceux que l'idée de recevoir des appels mystérieux chez eux met mal à l'aise peuvent utiliser une boîte vocale et des services de fax fournis par Majestic. Sur le modèle de la série de télévision les « X-files », Majestic est structuré en « saisons » de plusieurs épisodes qui durent un mois chacun et coûteront 10 dollars. Chaque saison devrait compter huit épisodes environ. Le pilote est attendu pour la fin du mois de mai. Les épisodes seront téléchargeables sur le site du jeu.

Mais la paranoïa a déjà commencé. Si vous voulez essayer le jeu, vous devez inscrire votre nom et votre numéro de téléphone sur le site de Majestic. Dès que l'épisode-test sera prêt, vous recevrez un mystérieux appel qui vous mettra sur la piste. Neil Young affirme que la vie privée des joueurs est garantie. *« Nous ne vendrons pas l'information et ne l'utiliserons à rien d'autre qu'à améliorer l'expérience du joueur »,* nous a-t-il déclaré.

La fébrilité est telle qu'il y a déjà plusieurs sites consacrés au jeu et même un forum de discussion permanent sur AOL, sur lequel les usagers débattent de ce que sera Majestic. *« Personne n'a encore vu le jeu, sauf certaines revues »,* affirme Bermuda 653, un des visiteurs du parloir. Sur l'un des sites (abovetopsecret.com), il y a déjà plus de 1 500 messages de clients potentiels de Majestic qui discutent d'ovnis, de bases secrètes sur la Lune et autres mystères populaires.

Mais Majestic devrait faire plusieurs milliers de déçus. Le jeu ne sortira en effet qu'aux Etats-Unis et au Canada pour le moment. Il n'y a même pas de version française prévue pour le Québec. *« Il faudra traduire et relocaliser les conspirations dans les versions destinées aux autres pays »,* estime ainsi Neil Young, chaque pays ayant ses théories de la conspiration et ses propres mystères à élucider.

Angel Gonzalez

- www.majesticthegame.com

Sites de fans de Majestic :
- www.majesticalliance.com
- www.sirnemisis.com
- www.majesticnetwork.com
- www.majestictheory.com

Le Monde INTERACTIF
16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél.: 01-53-38-42-60. **Fax:** 01-53-38-42-97.
E-mail: hitech@lemonde.fr.
Directeur de la publication: Jean-Marie Colombani.
Directeur général: Bruno Patino.
Rédacteur en chef: Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction: Claudine Boeglin.
Directrice artistique: Maria Mercedes Salgado.
Rédaction: Olivier Zilbertin, chef de service (Enquête), Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques), Guillaume Fraissard (Cyberculture, Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Catherine Rollot (Métiers).
Edition: Olivier Herviaux.
Réalisation: Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision: Olivier Houdart, Martine Rousseau.
Publicité: Le Monde Publicité. **Directeur général:** Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).
Impression: Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2001. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr

PUBLICITÉ